

Etude de faisabilité pour l'établissement de la réserve de biosphère transfrontière de la Trinationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) en Afrique Centrale

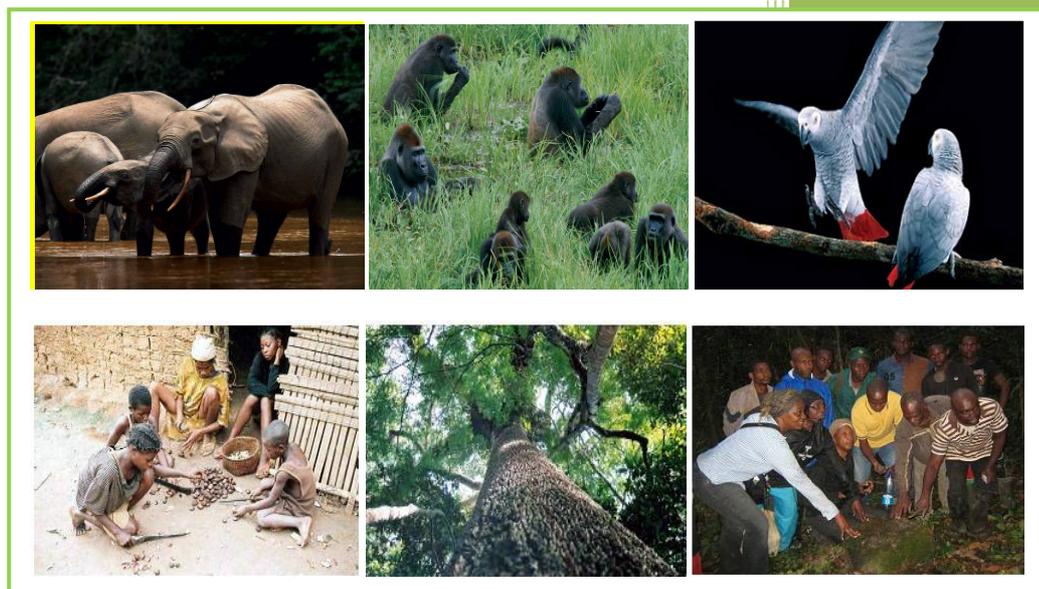


TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviation.....	5
Introduction.....	7
1. Les réserves de biosphère.....	7
2. Le Programme MAB et le réseau mondial des réserves de biosphère.....	7
3. Les Réserves de biosphère transfrontières (RBT) et procédure de leur établissement.....	8
4. Les réserves de biosphère en Afrique Centrale et dans l'espace TRIDOM.....	9
I. Aperçu de l'étude de faisabilité.....	12
I.1. Contexte de l'étude.....	12
I.2. But et objectifs de l'étude de faisabilité.....	13
I.3. Méthodologie et approche.....	17
II. Etat des lieux de la TRIDOM.....	19
II.1. L'historique de la TRIDOM.....	20
II.2. Le cadre de gestion de la TRIDOM	21
II.3. Les limites géographiques et administratives.....	25
II.4. Le paysage de la TRIDOM.....	26
II.4.1. Description du paysage de la TRIDOM.....	26
II.4.2. Particularités du paysage de la TRIDOM	30
II.4.3. Aperçu sur la couverture forestière et la dynamique de la faune.....	33
III. Les Dimensions de la faisabilité.....	37
III.1. Le potentiel naturel et culturel de la TRIDOM (Faisabilité 1)	38
III.1.1. Le potentiel naturel.....	38
III.1.2. Le potentiel culturel.....	50
III.1.3. Les bénéfices que procurent les écosystèmes de la TRIDOM.....	50
III.1.4. Une politique commune : l'accord de coopération de la TRIDOM.....	53
<i>Faisabilité 1 : Conclusion partielle et recommandation.....</i>	<i>55</i>
III.2. L'aménagement du territoire et le développement durable dans la TRIDOM (Faisabilité 2).....	56
III.2.1. L'aménagement du territoire dans la TRIDOM.....	56
III.2.2. Le développement durable dans la TRIDOM.....	69
III.2.3. La participation des parties prenantes.....	77
<i>Faisabilité 2 : Conclusion partielle et recommandation.....</i>	<i>81</i>
III.3. Recherche, surveillance continue, éducation et formation dans la TRIDOM (Faisabilité 3).....	83
III.3.1. La Recherche.....	83
III.3.2. La surveillance continue.....	88
III.3.2. L'éducation et la formation.....	93
III.3.3. Autorité de gestion de la réserve de biosphère transfrontière.....	94
<i>Faisabilité 3 : Conclusion partielle et recommandation.....</i>	<i>96</i>
IV. Vision et objectifs d'une potentielle réserve de biosphère transfrontière de la TRIDOM.....	97
IV.1. Vision d'ensemble.....	97
IV.2. Les raisons ayant conduit à l'identification du paysage.....	97
IV.3. Les objectifs de la TRIDOM.....	98

IV.4. Les consultations des parties prenantes et ateliers de concertations.....	98
IV.5. La question du zonage dans l'espace TRIDOM.....	107
V. L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (Analyse SWOT)	113
V.1. Les points forts.....	113
V.2. Les points faibles.....	115
V.3. Les opportunités.....	116
V.4. Les menaces.....	118
VI. Perspectives, enjeux et défis.....	125
Conclusions et recommandations	128
Annexes.....	133
Annexe I : Accord de coopération de la TRIDOM.....	133
Annexe II : TDR des ateliers, réunions et consultations des parties prenantes.....	140
Annexe III : Programme des ateliers et réunions ; Liste des participants et personnes rencontrées.....	146
Annexe IV: Indications bibliographiques.....	159

Cartes, encadrés, tableaux et figures

Cartes

Carte 1 : Paysages du Bassin du Congo avec les sites prioritaires	19
Carte 2 : Délimitation de l'interzone TRIDOM.....	21
Carte 3 : Limites du paysage TRIDOM.....	26
Carte 4 : Esquisse des grandes zones de végétation de l'Afrique centrale.....	27
Carte 5 : Types de végétation dans l'espace camerounais de la TRIDOM.....	28
Carte 6 : Macro-zones dans le paysage TRIDOM.....	29
Carte 7 : Ecorégions d'eau douce du Bassin du Congo.....	33
Carte 8 : Circuit commercial de la viande de brousse dans le segment camerounais de la TRIDOM	36
Carte 9 : Zone de présence de l'éléphant en Afrique Centrale.....	45
Carte 10 : Distribution des impacts humains dans l'espace TRIDOM.....	49
Carte 11 : Les concessions forestières de la TRIDOM.....	59
Carte 12 : Les usages potentiels du segment TRIDOM Congo.....	63
Carte 13 : Mines en projet + corridor de transport dans la TRIDOM.....	65
Carte 14 : Zonage et usage dans l'espace TRIDOM.....	66
Carte 15 : Interférences des bandes de connectivité et zones de hautes valeurs de conservation avec les autres formes d'usage.....	69
Carte 16 : Indice kilométrique des éléphants dans quelques sites du segment camerounais de la TRIDOM.....	90
Carte 17 : Corridor de migration des grands mammifères entre le RBOK et Messok-Dja.....	91
Carte 18 : Champs d'action frontaliers dans la lutte anti-braconnage dans le paysage TRIDOM.....	92
Carte 19 : Découpage micro-zones et macro-zones de la RBOK.....	108
Carte 20 : Proposition de zonage de la RBD.....	111
Carte 21 : Enjeux du paysage TRIDOM.....	112
Carte 22 : Carte provisoire des usages actifs de l'espace TRIDOM.....	112

Encadrés

Encadré 1 : Critères généraux à remplir par une aire en vue de sa désignation comme réserve de biosphère.....	13
Encadré 2 : Les dimensions de la faisabilité d'une RBT.....	15
Box 2: The 5 BR feasibility dimensions.....	16

<i>Encadré 3 : Projet conservation de la biodiversité transfrontalière- dans l'interzone Minkébé– Odzala – Dja, entre le Gabon, le Congo et le Cameroun.....</i>	<i>30</i>
<i>Encadré 4 : Spécificité de la biodiversité dans le RBOK (Congo).....</i>	<i>47</i>
<i>Encadré 5 : Ecotourisme dans la Réserve de Biosphère d'Odzala-Kokoua.....</i>	<i>74</i>

Figure

<i>Figure 1 : Structure du MAB.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 2 : Etapes pour la création d'une RBT.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 3 : Les objectifs d'une réserve de biosphère.....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 4 : Cadre de l'analyse des données.....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 5 : Paysage naturel du TRIDOM alliant cours d'eau et forêts.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 6 : Buffles dans une clairière (baïs) à Mboko (RBOK-Congo).....</i>	<i>31</i>
<i>Figure 7 : Grumes de bois en attente de transport fluvial.....</i>	<i>35</i>
<i>Figure 8 : Les principales formations végétales dans la TRIDOM.....</i>	<i>40</i>
<i>Figure 9 : Principales formations de végétation dans la RBOK.....</i>	<i>43</i>
<i>Figure 10 : Variétés de la faune dans la TRIDOM.....</i>	<i>44</i>
<i>Figure 11: Services et bénéfices que procurent les écosystèmes.....</i>	<i>51</i>
<i>Figure 12 : Formes d'utilisation des terres dans la TRIDOM.....</i>	<i>56</i>
<i>Figure 13 : Processus d'aménagement intégré dans la TRIDOM.....</i>	<i>67</i>
<i>Figure 14 : Quelques curiosités écotouristiques dans la TRIDOM.....</i>	<i>73</i>
<i>Figure 15 : Plaquette des atouts écotouristiques du PNI (Gabon).....</i>	<i>73</i>
<i>Figure 16 : Quelques PFNL de la TRIDOM.....</i>	<i>76</i>
<i>Figure 17 : Dispositif spatio-temporel de suivi du segment TRIDOM Congo.....</i>	<i>88</i>
<i>Figure 18 : Recherche et suivi à Ivindo.....</i>	<i>89</i>
<i>Figure 19 : Interpolation de la densité globale de nids de gorilles (par km²).....</i>	<i>91</i>
<i>Figure 20 : Séances d'éducation environnementale.....</i>	<i>93</i>
<i>Figure 21 : Photos atelier tri-national de Brazzaville.....</i>	<i>99</i>
<i>Figure 22 : Photos consultations des parties prenantes.....</i>	<i>102</i>
<i>Figure 23 : Photos réunions de concertation : Ouessou (Congo), Oyem (Gabon) et Sangmélina (Cameroun).....</i>	<i>103</i>
<i>Figure 24 : Photos atelier tri-national d'analyse et de validation des résultats de l'étude de faisabilité en vue de l'établissement d'une RBT dans l'espace TRIDOM.....</i>	<i>107</i>
<i>Figure 25 : Orpaillage dans la TRIDOM.....</i>	<i>120</i>

Tableaux

<i>Tableau 1 : Les aires protégées du TRIDOM.....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 2 : Forêts sans statuts de la TRIDOM.....</i>	<i>32</i>
<i>Tableau 3 : Estimation des surfaces couvertes par les différentes classes d'occupation du sol dans la TRIDOM.....</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 4 : Les blocs forestiers de la TRIDOM et leur peuplement végétal.....</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 5 : Les principales agglomérations de la TRIDOM.....</i>	<i>49</i>
<i>Tableau 6 : Les biens et services de la biodiversité.....</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 7 : Comparaison des législations relatives au secteur forêt dans les pays de la TRIDOM.....</i>	<i>61</i>
<i>Tableau 8 : Valeur Economique Totale de la TRIDOM.....</i>	<i>70</i>
<i>Tableau 9 : Valeur économique de l'usage éco-touristique.....</i>	<i>74</i>
<i>Tableau 10 : Principaux PFNLs.....</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 11 : Valeur économique des ressources prélevées par les populations.....</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 12 : Synthèse Recherche, surveillance continue, éducation et formation dans la TRIDOM.....</i>	<i>94</i>
<i>Tableau 13 : Feuille de route pour la finalisation du dossier de nomination de la RBT TRIDOM.....</i>	<i>107</i>
<i>Tableau 14 : Synthèse de l'analyse SWOT.....</i>	<i>124</i>
<i>Tableau 15 : Check- list des critères de désignation de la RBT dans la TRIDOM.....</i>	<i>129</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF	African Conservation Foundation
ADIE	Agence Internationale de Développement de l'information Environnementale
ANPN	Agence Nationale des Parcs Nationaux
AP	Aire Protégée
BM	Banque Mondiale
CARPE	Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement
CAWHFI	Central Africa World Heritage Forest Initiative
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CITES	Convention sur le commerce Internationale des Espèces de faune et de flore menacées d'extinction
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEFD	Couverture forestière élevée et une faible déforestation
CESP	Programmes de Communication, Education, et Sensibilisation des Populations
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DGFAP	Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
DFGI	Diane Fossey Gorilla International
ECOFAC	Programme de conservation et valorisation des écosystèmes fragilisés d'Afrique Centrale
FEDEC	Fondation pour l'Environnement et le Développement
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FTNS	Fondation Tri-National de la Shangha
GEF	Global Environment Facility
GO	Gorilla Organisation
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (coopération Technique allemande)
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
MAB	Man And Biosphere
MDDEFE	Ministère de Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement
MEF	Ministère des Eaux et Forêts
MEFDD	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable
METT	Management Effectiveness Tracking Tool
MGVP	Mountain Gorilla Veterinary Project
MIKE	Monitoring Illegal Killing of Elephant
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
OAB	Organisation Africaine du Bois
PdG	Plan de gestion
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNCD	Parc National de Conkouati Douli
PNCM	Parc National de Campo Ma'an
PNKB	Parc National de Kahuzi-Biega
PNL	Parc National de Lobeké
PNMD	Parc National Mbam et Djerem
PNNN	Parc National de Nouabalé Ndoki

PNOK	Parc National d'Odzala Kokoua
PNS	Parc National de la Salonga
PNVi	Parc National des Virunga
PSE	Paiement des Services Environnementaux
PSFE	Programme Sectoriel Forêts et Environnement
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RBD	Réserve de Biosphère du Dja
RBOK	Réserve de Biosphère d'Odzala Kokoua
RBIM	Réserve de Biosphère d'Ipassa-Makokou
RCA	République Centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts
RFD	Réserve de Faune du Dja
SGL	Sanctuaire à gorilles de Lossi
SNV	Société Néerlandaise de Développement
SZF	Société Zoologique de Francfort
TNS	Tri-national de la Sangha
TRIDOM	Tri-national Dja-Minkebe-Odzala
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
USAID	United States Agency for International Development
USFWS	United States Fish and Wildlife Service
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZICGC	Zone d'Intérêt Cynégétique à gestion communautaire
ZSL	Zoological Society of London

INTRODUCTION

1. Les réserves de biosphère

Les réserves de biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur L'homme et la biosphère (MAB)¹. Elles visent à promouvoir des solutions pour réconcilier la conservation de la biodiversité avec son utilisation durable. Elles sont reconnues sur le plan international, proposées par les gouvernements nationaux et restent sous la seule souveraineté de l'État sur le territoire duquel elles sont situées. Elles constituent en quelque sorte des laboratoires vivants d'étude et de démonstration de la gestion intégrée des terres, de l'eau et de la biodiversité.

Les réserves de biosphère sont conçues entre autre, pour apporter des éléments de réponse sur l'interaction qui existe entre les trois principaux axes de la gestion des ressources naturelles. Il s'agit de la conservation de la diversité des plantes, des animaux et des micro-organismes, constituant la partie vivante de notre biosphère; du maintien du bon fonctionnement des écosystèmes naturels, et partant, de la satisfaction des besoins matériels et les aspirations de populations humaines de plus en plus croissant. Ce sont des sites de recherche et surveillance continue, d'éducation et de formation.

Les réserves de la biosphère sont **des sites d'excellence pour tester les approches novatrices du développement durable** ou se combinent connaissances scientifiques et modes de gouvernance visant à: réduire la perte de la biodiversité, améliorer les moyens de subsistance des populations, favoriser les conditions sociales, économiques et culturelles essentielles a la viabilité du modèle de développement.

2. Le Programme MAB et le réseau mondial des réserves de biosphère

Le Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB), est un programme scientifique intergouvernemental de l'UNESCO dont l'objectif est de « développer les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère pour améliorer la relation globale entre l'homme et l'environnement, prévoir les conséquences des actions d'aujourd'hui sur le monde de demain et ainsi accroître les capacités humaines à gérer efficacement les ressources naturelles de la biosphère » (1971). Le programme MAB a œuvré dans la définition d'une réserve de biosphère, les critères appliqués à sa désignation, les fonctions, le zonage, la gestion et ses facteurs de succès. Le programme MAB sera évalué en 2014, évaluation qui débouchera sur le plan d'action 2014-2021. Pour l'heure, le programme opère sur la base des instruments stratégiques et opérationnels que sont : la Stratégie de Séville, le Cadre statutaire des réserves de biosphère et le Plan d'Action de Madrid (2008-2013). Ses missions qui se résument à renforcer le réseau des

¹ Article 1 du cadre statutaire du réseau Mondial des réserves de biosphère

Réserves de Biosphère nationales, animer le programme national, développer des coopérations sous-régionales, régionales et internationales et conseiller/sensibiliser les autorités, les communautés locales et les organisations de la société civile.

Comme moyens d'action, le programme MAB repose sur un réseau international de sites appelés Réserves de Biosphère qui s'appuie sur les réseaux régionaux (AfriMAB, ArabMAB, EABRN, EuroMAB, IberoMAB, REDBIOS). La structure du MAB se présente ainsi qu'il suit :

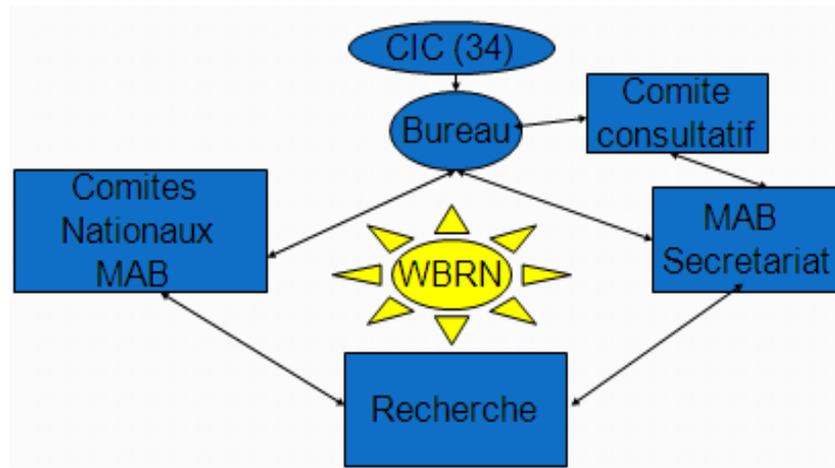


Figure 1 : Structure du MAB

3. Les Réserves de Biosphère Transfrontières (RBT) et procédure de leur établissement

Les frontières entre Etats étant politiques et non écologiques, les écosystèmes sont souvent situés de part et d'autre des frontières nationales et peuvent faire l'objet de systèmes de gestion et d'utilisation des terres, différents et même contradictoires.

Les Réserves de Biosphère Transfrontières (RBT) offrent un outil de gestion commune. Une RBT représente une reconnaissance officielle, au niveau international, par l'UNESCO, de la volonté politique de coopérer à la conservation et à l'utilisation durable d'un écosystème partagé, grâce à une gestion commune. Elle constitue également un engagement de deux ou plusieurs pays à appliquer ensemble la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère, ainsi que ses objectifs. L'établissement de RBT correspond à la reconnaissance croissante de l'approche par écosystème, comme moyen d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Cinq étapes sont nécessaires pour l'établissement ou la création d'une RBT. Jusqu'à présent, toutes les RBT ont été établies en tant que réserves de biosphère nationales avant d'être désignées comme transfrontières. Cependant, il peut être envisagé l'établissement conjoint par plusieurs pays d'une RBT. Dans les deux cas de figure, l'objectif à atteindre est la mise en place d'une réserve de biosphère opérationnelle. Pour chacun des deux scénarios, les procédures alternatives suivantes sont recommandées :

- établissement d'une réserve de biosphère de chaque côté de la frontière ou, lorsque la RBT est établie en une seule fois, définition de la zonation de l'aire concernée conformément aux critères généraux de désignation des réserves de biosphère ;
- identification des partenaires locaux et nationaux et création d'un groupe de travail pour définir les bases de la coopération et identifier les domaines-clés ;
- signature d'un accord officiel sur la RBT entre les autorités gouvernementales ;
- proposition de désignation des différentes parties par les autorités respectives des Etats concernés ou proposition de désignation conjointe par les Etats, en précisant, dans la mesure de possible, les composantes essentielles d'un plan de coopération pour l'avenir ;
- désignation officielle par le CIC du MAB de l'UNESCO.

Il est important de noter que concomitamment à ces principes, l'établissement des RBT doit répondre aux principes MAB et plus spécifiquement aux objectifs de la Stratégie de Séville.

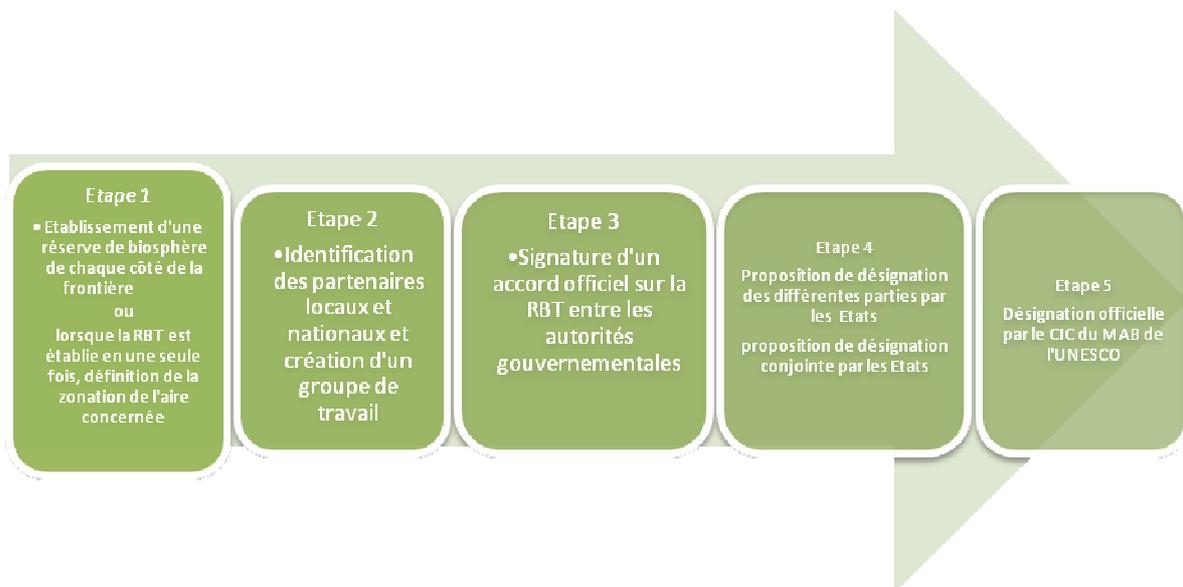


Figure 2 : Etapes pour la création d'une RBT

4. Les réserves de biosphère en Afrique Centrale et dans l'espace TRIDOM

Couvrant plus de 400 millions d'hectares d'écosystèmes terrestres et aquatiques dont de nombreux représentent les forêts tropicales, il existe à ce jour 621 réserves de biosphère dans le monde à travers 117 pays. Douze (12) aires protégées font partie du réseau de RB d'Afrique centrale reconnue par le programme MAB dont :

- 3 au Cameroun (Waza, Bénoué, Dja);
- 3 en RDC (Luki, Yagambi, Lufira);
- 2 au Congo (Odzala, Dimonika);
- 2 en RCA (Basse-Lobaye, Bamingué-Bangoran);
- 1 au Gabon (Ipassa-Makokou);

- 1 à Sao Tome et Principe (The Island of Principe);

L'espace TRIDOM quant à lui est composé des réserves de biosphère du Dja (Cameroun), Odzala Kokoua (Congo) et Ipassa-Makokou (Gabon). Par ailleurs, il existe 12 réserves de la biosphère transfrontières dans le monde dont 2 en Afrique de l'Ouest (W: Niger, Bénin et Burkina Faso, 2002; Fleuve Sénégal: Sénégal et Mauritanie, 2005) et aucune en Afrique centrale.

Les comités nationaux MAB du Cameroun, Congo et Gabon ne sont pas fonctionnels. Avec la désignation récente des points focaux MAB dans ces différents pays, la redynamisation des comités nationaux MAB constitue un des défis majeurs.

Les RB d'Afrique centrale sont confrontés à de nombreuses difficultés et contraintes dont notamment :

- ❖ Braconnage ;
- ❖ Pressions du front agricole classique;
- ❖ Pressions du front agro-industriel ;
- ❖ Inclusion des permis miniers dans la zone tampon et pire encore parfois dans l'aire centrale;
- ❖ Développement des infrastructures routières, ferroviaires ou hydroélectriques sans études d'impacts véritables répondant aux standards internationaux de DD et par rapport à la viabilité de la RB ;
- ❖ Insuffisante concertation interministérielle (ex: Départements ministériels en charge des aires protégées et ceux chargés d'attribuer les autorisations ou les permis) ;
- ❖ Insuffisance de ressources financières et humaines pour une meilleure gestion des RB ;
- ❖ Non respect de l'engagement contractuel par rapport au statut de la réserve (exécution du plan de gestion proposé, revue décennale, etc.) ;
- ❖ Non fonctionnalité du comité National MAB et faible capacité de RH du comité à monter des projets ;
- ❖ Absence de partenariats dynamiques permettant de capitaliser les cas de bonnes pratiques initiées sous d'autres cieux appartenant pourtant au même réseau mondial des RB.

La présente étude de faisabilité comporte six parties-clés :

La première composante présente un aperçu de l'étude de faisabilité en passant par : le contexte de l'étude ; les but et objectifs de l'étude de faisabilité ; la méthodologie et l'approche.

La deuxième partie fait référence à un état des lieux de la TRIDOM, à travers la présentation de l'historique, du cadre de gestion, des limites géographiques et administratives et enfin du paysage de l'espace.

La troisième articulation se focalise sur les dimensions de la faisabilité de l'aire protégée transfrontière de la TRIDOM. Sont ainsi passés en revue le potentiel naturel et culturel ; les aspects liés à l'aménagement du territoire et le développement durable, y compris la participation des parties prenantes; les aspects relatifs à la surveillance continue et à la recherche, à l'éducation et à la

formation. L'analyse de chacune de ces dimensions nous a amené à tirer une conclusion partielle et une recommandation.

La quatrième composante du rapport aborde les aspects de la vision et des objectifs de la future réserve de biosphère transfrontière de la TRIDOM. Y sont examinés: les raisons ayant conduit à l'identification du paysage ; les objectifs de la TRIDOM ; les principales recommandations des ateliers et enfin la proposition du zonage dans l'espace TRIDOM.

Une analyse des forces (facteurs de succès), faiblesses (difficultés et contraintes), opportunités (valeur ajoutée de la TRIDOM et valeur ajoutée pour les trois pays y compris les atouts de la TRIDOM pour une réserve de biosphère transfrontalière) et les menaces est abordée dans la cinquième articulation.

La sixième partie se focalise sur les perspectives, enjeux et défis inhérentes à l'établissement de la réserve de biosphère transfrontière de la TRIDOM.

I. APERÇU DE L'ÉTUDE DE FAISABILITE

I.1. Contexte de l'étude

Lors du sommet des chefs d'Etat d'Afrique centrale tenu en 1999 consacré aux forêts, la déclaration qui s'en était suivie avait fait de la création des aires protégées transfrontalières, une des actions prioritaires en matière de conservation et de gestion durable des ressources forestières de la sous-région.

En 2005, le Cameroun, le Congo et le Gabon ont signé un accord de coopération intergouvernemental qui définit le complexe transfrontalier partagé par les trois pays, appelé TRIDOM (Tri nationale Dja-Odzala-Minkébé). Cet espace homogène et cohérent comprend des aires protégées avec leurs zones périphériques et un paysage de production, sans statut particulier, dénommés l'«interzone».

L'espace TRIDOM est l'objet de pressions d'origines diverses. La population locale vit principalement de la cueillette, de la chasse, de la pêche et des cultures vivrières. Bien que cet écosystème ait un énorme potentiel pour la croissance économique pour les trois pays, les activités économiques connexes peuvent aussi générer des menaces qui hypothèquent sa durabilité. En effet, en plus de la foresterie, des concessions agro-industrielles et minières sont en expansion dans la zone et donneront lieu à la construction d'infrastructures diverses (sentiers, routes, voies ferrées, barrages hydroélectriques) dont les impacts sur l'intégrité et la conservation de la biodiversité de cet espace sont réels. Il convient aussi de mentionner la chasse commerciale à grande échelle pour la viande de brousse et les trophées de chasse qui constitue une menace non négligeable pour la survie de la faune sauvage.

Avec le lancement en 2009 du projet FEM/PNUD intitulé « Conservation de la Biodiversité Transfrontalière dans l'interzone du Dja-Odzala-Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon », exécuté par l'UNOPS, les trois gouvernements ont programmé des interventions dans la TRIDOM, afin de réduire l'impact de ces menaces et d'établir des systèmes de gestion des ressources naturelles et de financement à long terme qui sont indispensables pour atteindre les objectifs de conservation.

En soutien à cet effort de coopération entre les trois pays, l'UNESCO a entrepris une étude de faisabilité pour l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière dans la TRIDOM, en appui à l'extrait 2 « un statut transfrontalier est adopté pour la TRIDOM et des systèmes d'aménagement opérationnels sont effectifs aux niveaux régional, national et local » du projet FEM/PNUD.

La présente étude de faisabilité constitue une étape cardinale du processus de mise en place de ce projet de réserve de biosphère de dimension tri-nationale.

I.2. But et objectifs de l'étude

I.2.1. But de l'étude

Le présent rapport focalise son développement sur la faisabilité de l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière dans l'espace TRIDOM. Dans le but d'atteindre les résultats escomptés pour une étude de faisabilité d'une telle complexité, les critères auxquelles les réserves de biosphère doivent se conformer méritent d'être mentionnés (encadré 1). Ces critères spécifiques prennent leur source sur les trois fonctions principales assignées à une réserve de biosphère conformément à l'article 3 du Cadre statutaire du réseau mondial des réserves de biosphère. Il s'agit de :

- a. *la fonction de conservation*: contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique ;
- b. *la fonction de développement* : encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique ;
- c. *la fonction d'appui logistique* : fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale et de formation, de recherche et de surveillance continue sur des problèmes locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de développement durable.

Encadré 1 : Critères généraux à remplir par une aire en vue de sa désignation comme réserve de biosphère (article 4 du Cadre Statutaire du Réseau Mondial des réserves de biosphère, UNESCO 1996):

1. L'aire devrait englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines.
2. Elle devrait être importante pour la conservation de la diversité biologique.
3. Elle devrait offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional.
4. Elle devrait avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère décrites à l'article 3.
5. Elle devrait remplir ces trois fonctions grâce à un zonage approprié reconnaissant:
 - (a) une ou plusieurs aire(s) centrale(s) constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère et d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs ;
 - (b) une ou plusieurs zones(s) tampon(s) clairement identifiée(s) entourant l'aire ou les aires centrale(s) ou contiguë(s) à celles-ci, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu ;
 - (c) une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées.
6. Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère.
7. Devraient être prévus en outre :
 - (a) des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines dans la ou les zone(s) tampon(s) ;
 - (b) un plan ou une politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère ;
 - (c) une autorité ou un mécanisme désigné pour mettre en œuvre cette politique ou ce plan ;
 - (d) des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation.

I.2.2. Objectifs de l'étude de faisabilité

Une étude de faisabilité permet de mettre en évidence, comme dans le cas actuel d'une réserve de biosphère transfrontière dénommée TRIDOM, les critères de désignation et comment ils se caractérisent. L'étude entend aller au-delà de l'évaluation des critères de désignation et vise à apporter :

- une meilleure compréhension de la complexité de la RBT ;
- rassembler les données de base pour les activités futures de planification et du processus de gestion, y compris les activités de préparation du projet de nomination de la TRIDOM ;
- faire ressortir les potentialités et les défis dans l'atteinte du développement régional et de l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière ;
- identifier les acteurs clés et les structures/processus de concertations déjà en cours dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles du TRIDOM (au niveau national et trinational), proposer les contenus et faciliter tous les ateliers de concertation;
- contribuer à l'atteinte des critères de désignation des réserves de biosphère ;
- apporter un appui technique aux autorités responsables respectives pour une revue de la gestion des réserves de biosphère du Dja (Cameroun), d'Odzoua Kokoua (Congo) et d'Ipassa-Makokou (Gabon) ;
- faire l'inventaire des données manquantes ou des processus à poursuivre et formuler les recommandations pour les phases ultérieures nécessaires à la finalisation du dossier de nomination de la TRIDOM.

La structure de cette étude est basée sur les lignes directrices des recommandations pour l'établissement et le fonctionnement des réserves de biosphère transfrontières et des objectifs assignés aux réserves de biosphère tels qu'ils ressortissent de la stratégie de Séville, à savoir :

- utiliser les réserves de Biosphère pour conserver la diversité naturelle et culturelle ;
- utiliser les réserves de biosphère comme modèles d'exploitation d'aménagement du territoire et lieux d'expérimentation du développement durable ;
- utiliser les réserves de biosphère pour la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation.

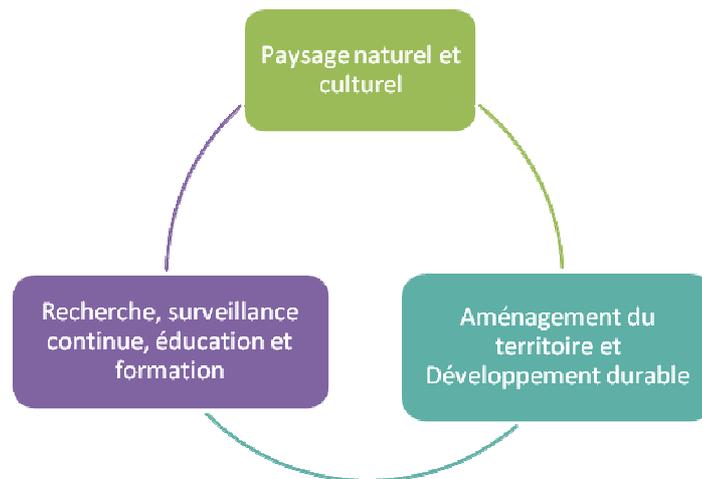


Figure 3 : Les objectifs d'une réserve de biosphère (adaptée de la Stratégie de Séville)

Ces lignes directrices répondent aux objectifs de la stratégie de Séville et se déclinent en dimensions de la faisabilité d'une RBT ainsi qu'il suit (encadré 2) :

Encadré 2 : Dimensions de la faisabilité d'une RBT (adapté de la stratégie de Séville et des lignes directrices des recommandations pour l'établissement et le fonctionnement des réserves de biosphère transfrontières)

1. Paysage naturel et culturel

- Coordination des mesures réglementaires en matière de protection et, en cas d'incompatibilité, harmonisation de ces mesures ;
- Des politiques communes ou coordonnées pour les espèces et les écosystèmes menacés et protégés, les espèces migratrices, ainsi que le contrôle des espèces exogènes ;
- Des politiques communes ou coordonnées pour la réhabilitation et la restauration des zones dégradées ;
- Des interventions coordonnées contre les activités illégales, telles que le braconnage ou les coupes de bois non-autorisées.

2. Aménagement du territoire et Développement durable

- Coordination des pratiques de gestion, par exemple pour l'exploitation forestière, les coupes ou la régénération de la forêt, pour la lutte contre la pollution ;
- Identification de possibles effets pervers de subventions et promotion de politiques alternatives durables ;
- Elaboration d'une politique de tourisme conjointe et le soutien à sa mise en œuvre ;
- Promotion de partenariats entre différents groupes de partenaires ayant des intérêts communs, afin de faire de la RBT un projet commun ;
- Promotion de la participation des communautés locales à la RBT, y compris les ONGs locales ;
- Promotion d'événements culturels conjoints et de la coopération en matière de préservation du patrimoine culturel et historique ;
- Développement de stratégies communes de planification, sur la base de la recherche et de la surveillance continue.

3. Recherche et surveillance continue, Education et formation

En matière de recherche et de surveillance continue :

- Définition et mise en œuvre de programmes de recherche conjoints ;
- Elaboration des formats communs pour la collecte de données, les indicateurs, les méthodes de surveillance continue et d'évaluation ;
- Echanges de données existantes, y compris les cartes et les données géographiques, et faciliter l'accès aux résultats

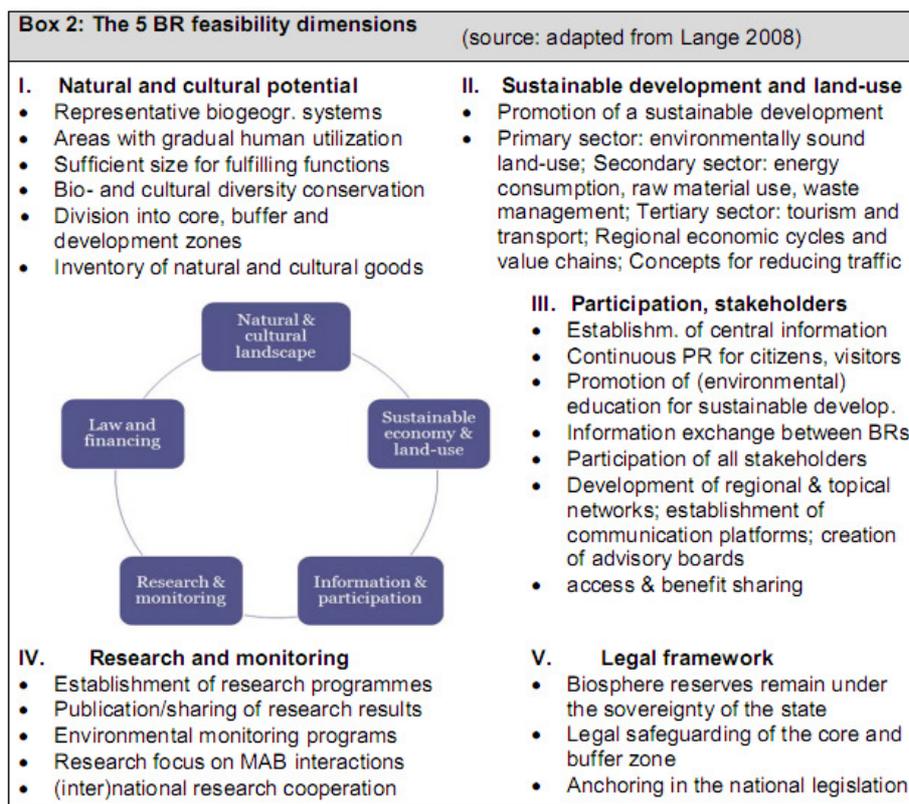
des travaux de recherche

- Partage de l'information scientifique, grâce à l'organisation d'ateliers, de conférences, etc.
- Partage des équipements,
- Publication conjointe des résultats de recherches communes
- Développement des cartographies et des systèmes d'information géographiques (SIG) en commun

En matière d'éducation et de formation :

- Organisation des cours de formations conjointes et de réunions techniques pour les gestionnaires et le personnel de terrain ;
- Promotion d'échanges de personnels ;
- Promotion de la compréhension de la culture du pays voisin ;
- Organisation de formations linguistique, si nécessaire ;
- Promotion d'échanges de scientifiques entre universités et institutions académiques et de recherche de chacun des pays ;
- Promotion d'échanges scolaires ;
- Lancement de programmes de formation participatifs pour différents groupes de partenaires.

Elles intègrent les aspects relatifs au **cadre légal** et à la **participation des parties prenantes** dont *Lange* en a fait des dimensions spécifiques telles que nous le présente l'encadré ci-dessous :



I.3. Méthodologie et approche

Revue documentaire et collecte des données

Cette étude se base sur deux types de données à savoir : des documents tels des rapports d'études, des rapports des institutions gouvernementales en charge de la gestion des aires protégées et des rapports de divers ateliers tenus aux niveaux national et régional d'une part, et d'autre part, des données des projets menées par des institutions actives dans les actions de gestion et de conservation des ressources naturelles dans l'espace TRIDOM.

Les autres données ont été collectées lors des consultations des acteurs clés et des réunions de concertations notamment celles menées dans le cadre de la revue périodique des réserves de biosphère du Dja (Cameroun), Odzala Kokoua (Congo) et Ipassa-Makokou (Gabon).

Le concept d'une réserve de biosphère transfrontière selon l'UNESCO, fait référence à un « outil de gestion commune » du fait d'un accord entre les pays parties qui mettent ensemble leur « volonté de coopérer à la conservation et à l'utilisation durable d'un écosystème partagé ».

Les aspects liées à la participation des acteurs/parties prenantes ont largement impacté sur les aspects méthodologiques, compte tenu de la haute exigence selon laquelle une étude de faisabilité pour ce qui concerne l'établissement d'une réserve de biosphère dépend fortement du dialogue engagé avec les autorités gouvernementales et les autres parties prenantes. Les points de vue exprimés par les différentes parties constituent la preuve de leur implication de leurs engagements dans ce processus.

Un processus de dialogue au niveau du paysage a été engagé en collaboration avec le projet FEM/PNUD et s'est poursuivi tout au long de la période qu'a duré l'étude de faisabilité par l'établissement des cadres de concertation dont l'ambition légitime est de donner une impulsion nouvelle dans les stratégies de dialogue dans les divers segments nationaux. L'objectif poursuivi avec cette concertation locale, nationale et sous régionale est que l'ensemble des parties prenantes soit mieux informé et sensibilisé sur les avantages de l'établissement d'une réserve transfrontière dans l'espace TRIDOM.

L'analyse des données et structuration de la faisabilité

Les données recueillies de diverses sources mentionnées prennent en compte les orientations du document guide du Conseil International de Coordination du programme MAB (CIC-MAB) intitulé « Recommandations pour l'établissement et le fonctionnement de réserves de biosphère transfrontières », lequel guide distingue comme intitulé l'établissement (ou création) et le fonctionnement. Pour ce qui concerne la TRIDOM en ce moment, l'étape de l'établissement est celle qui intéresse le présent document.

La structure du rapport obéit au schéma de la figure ci- dessous. Une fois la description de l'état des lieux sur les aspects écologique et socioéconomique effectuée, le potentiel du Trinational Dja-Odzala-

Minkébé est passé en revue et analysé suivant les dimensions de la faisabilité. Sur la base des résultats, une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et les menaces), adaptée à la faisabilité de la TRIDOM sera effectuée pour donner un aperçu de la situation actuelle et des obstacles futurs. Au regard de la spécificité de la TRIDOM, sont ensuite mentionnés les perspectives, enjeux et défis pour la future réserve de biosphère transfrontière, ainsi que les recommandations pour les phases ultérieures nécessaires à la finalisation du dossier de nomination de la TRIDOM.

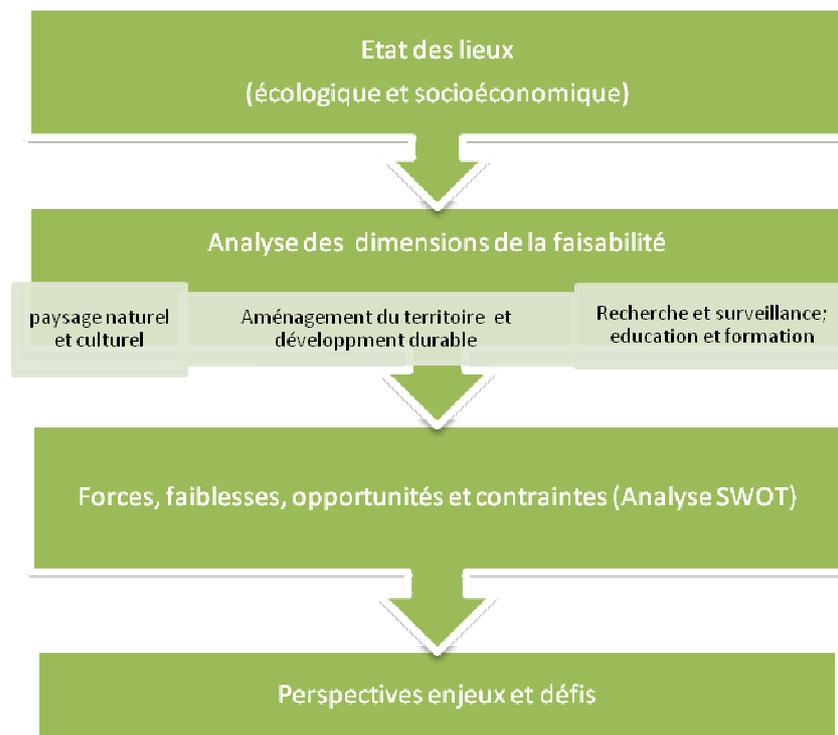
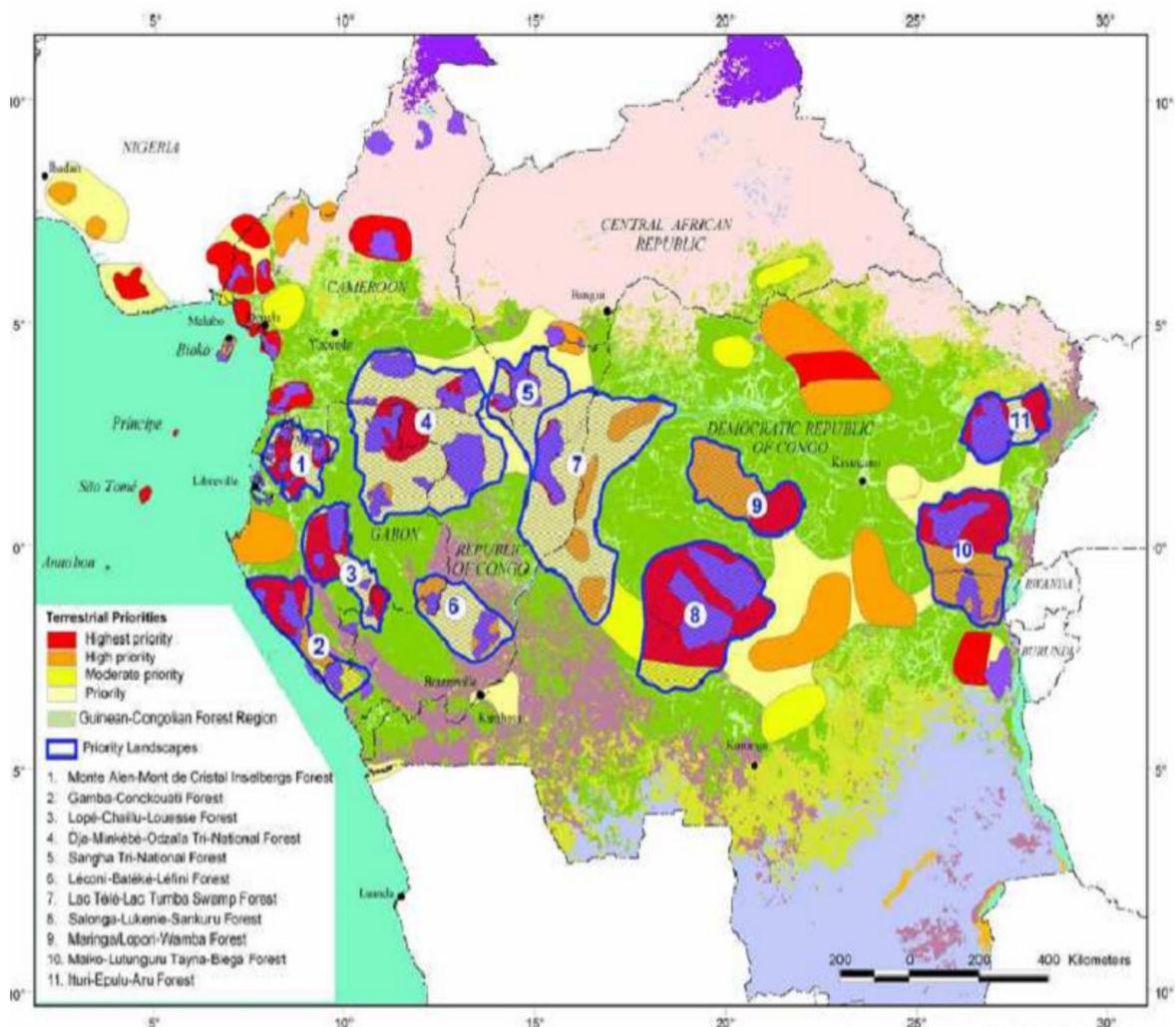


Figure 4 : Cadre de l'analyse des données (adapté de Lange, 2008)

II. ETAT DES LIEUX DE L'ESPACE TRIDOM

La forêt du Bassin du Congo est le deuxième massif forestier tropical après celui de l'Amazonie. Elle s'étend sur une superficie de plus de 180 millions d'hectares, des côtes du golfe de Guinée à l'ouest, aux montagnes du rift Albertin à l'est, et couvre près de sept degrés de latitude de part et d'autre de l'équateur.



Carte 1 : Paysages du Bassin du Congo avec les sites prioritaires (Source Thieme et al)

En majeure partie, elle appartient à l'ensemble des forêts guinéo-congolaises dont elle constitue plus de 80% de la superficie totale (UICN, 2010). Dans le Bassin du Congo, un ensemble de 12 paysages ont été identifiés au nombre desquels la TRIDOM. Elle est caractérisée par la forêt tropicale humide et couvre environ 150.000 km², réparti entre le Cameroun, le Congo et le Gabon, soit 7,5 % du Bassin du Congo. La TRIDOM est, selon l'Accord de coopération 2005, composée de neuf (09) aires protégées avec des zones adjacentes et d'un paysage de production dénommée «interzone». Vient d'être

récemment crée dans le segment Congo en 2013, le PN Ntokou Pikounda d'une superficie de 427 200 ha. Le tableau ci-après fait un état des aires protégées qui la composent.

Pays	Aires protégées	Superficie (ha)
Cameroun	Réserve de faune du Dja	526 000
	Parc national de Boumba-Bek	309 300
	Parc national de Nki	238 300
	Sanctuaire à gorilles de mengamé	120 600
Congo	Parc national d'Odzala-Kokoua	1 354 600
	Sanctuaire à gorilles de Lossi	35 000
	PN Ntokou Pikounda	427 200
Gabon	Parc national de Minkébé	756 700
	Parc national d'Ivindo	300 300
	Parc national de la Mwagné	116 500

Tableau 1 : Les aires protégées de la TRIDOM



Figure 5 : Paysage naturel de la TRIDOM alliant cours d'eau et forêts

II.1. Historique de la TRIDOM

C'est au cours des années 1990 que des études biologiques menées par des organisations de conservation telles le WCS et le WWF révèlent la forte richesse biologique des forêts d'Afrique Centrale situées dans la partie méridionale du Cameroun et les parties nord du Gabon et du Congo. Ces études ont permis aux administrations des pays concernés ayant la charge de la gestion des aires protégées, de renforcer le statut des aires protégées représentant une importance particulière par des actes de classement.

Au Cameroun, les autorités camerounaises ont par une série de décrets, érigé les aires protégées du segment TRIDOM suivant les typologies suivantes :

- la Réserve de faune du Dja : création de la réserve de faune du Dja par Arrêté N° 319 du 26 Juin 1950 du Haut-commissaire Français, reconnaissance par le tout premier Code Forestier national (Ordonnance N°73/18 du 22 Mai 1973) après l'indépendance ; 15 décembre 1981,

désignée comme Réserve de Biosphère par le programme MAB de l'UNESCO ; 11 décembre 1987 Inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'humanité au n° 407 ;

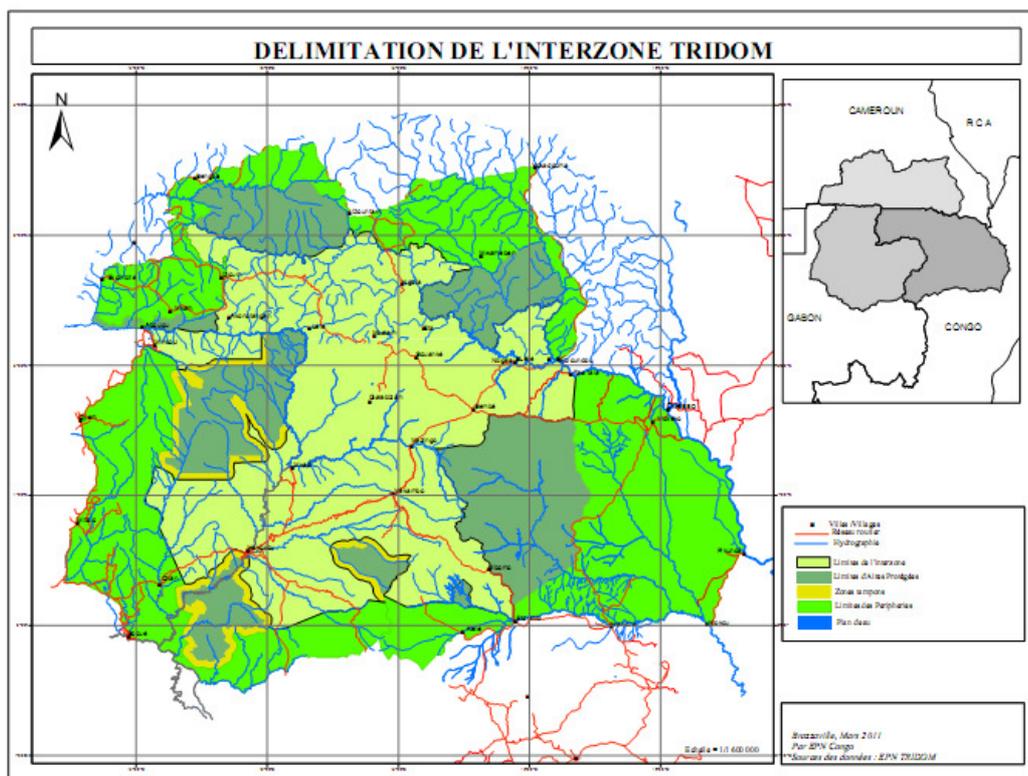
- Sanctuaire à Gorilles de Mengamé, décret du 06 octobre 2005 ;
- Boumba-Bek : érigé en Parc national par un décret du 06 octobre 2005 ;
- La forêt de Nki : érigé en Parc national par un décret du 06 octobre 2005.

Avec l'appui des partenaires internationaux (OIBT), le gouvernement camerounais a entrepris des actions visant à renforcer les stratégies de conservation suivant la réglementation relative aux zones de protection de la biodiversité au Cameroun. Le couloir forestier reliant les trois précédentes aires protégées du bloc forestier Ngoïla-Mintom, comprenant le Sanctuaire à Gorilles de Mengamé et le Parc national de Kom est en voie d'être classé.

Au Congo, les aires protégées du segment TRIDOM ont bénéficié des statuts suivants :

- Odzala : désigné réserve de biosphère en 1977 et Parc national Odzala-Kokoua par un décret du Président de la République du 10 mai 2001 ;
- Sanctuaire de Gorilles de Lossi, décret 10 mai 2001 ;
- PN Ntokou Pikounda créé en 2013.

Au Gabon, la politique gouvernementale en faveur de la conservation de la biodiversité nationale a permis la création en 2002 d'une importante partie de la superficie forestière nationale en parcs nationaux dont : le parc national de Minkébé et le parc national de la M'wagné. La réserve de biosphère d'Ipassa est désignée en 1983 et son érection en parc national dans la forêt d'Ivindo en 2009.



Carte 2 : Délimitation de l'interzone TRIDOM

II.2. Le cadre de gestion de la TRIDOM

Le cadre de gestion de la TRIDOM s'inscrit dans un environnement marqué par d'outils de régulation et de mécanismes de concertation relatifs à la protection de la biodiversité auxquels les Etats, en tant qu'entités souveraines, ont signé et/ou ratifiés. Les plus importants et contraignants pour la plupart sont:

Conventions et accords internationaux

- ❖ La convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ou convention de Bonn.
- ❖ La convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau ou communément appelée convention de Ramsar sur les zones humides.
- ❖ La convention sur la diversité biologique (CDB) : cette convention met un accent sur la conservation, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage équitable des bénéfices.
- ❖ La convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (convention d'Alger), Adoptée à Alger le 15 septembre 1968 par les Etats membres de l'OUA. Cette convention vise la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources en sol, en eau, en flore et en faune. Elle classe les espèces selon qu'elles sont protégées (liste A) ou dont l'utilisation doit faire l'objet d'autorisation préalable (liste B). Depuis l'adoption de la convention révisée à Maputo (11 juillet 2003), elle n'accepte plus d'adhésions.
- ❖ La convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES selon l'acronyme anglo-saxon) est un accord intergouvernemental signé le 3 mars 1973 à Washington. Elle est aussi appelée convention de Washington.
- ❖ La convention des nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD) est la dernière des trois conventions de Rio à avoir été adoptée à Paris, deux ans après le sommet de Rio, le 17 juin 1994, et est entrée en vigueur le 26 décembre 1996, 90 jours après réception de la 50ème ratification.
- ❖ La convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel signée le 16 novembre 1972 à Paris.
- ❖ La convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNCCC).
- ❖ Le protocole de Kyoto de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.
- ❖ Les accords de partenariat volontaire (APV-FLEGT) avec l'Union Européenne dont le Cameroun et le Congo ont déjà signé.

Traités, accords et initiatives sous-régionales

En mars 1999, les Chefs d'Etat du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la RCA et du Tchad ont signé une déclaration appelée «Déclaration de Yaoundé» dans laquelle ils manifestent leur attachement au principe de conservation de la biodiversité et de la gestion durable

des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Un plan de convergence, stipulant que: «les pays d'Afrique Centrale gèrent de manière durable et concertée les ressources forestières de la région et un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique et des écosystèmes pour le bien-être des populations et l'équilibre de la planète», adopté en décembre 2000 et réactualisé en 2004, résume les actions nationales et sous régionales devant concourir à atteindre les objectifs de cette déclaration.

- La Commission de Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a été mise sur pied suite à cette déclaration de Yaoundé pour faciliter la mise en œuvre des recommandations. Le Traité de la COMIFAC relatif à la Conservation et la Gestion des Forêts d'Afrique Centrale a été signé le 05/02/2005 lors du sommet de Brazzaville. En effet, la déclaration recommande à tous ceux impliqués dans la gestion des écosystèmes forestières de travailler pour créer des aires protégées transfrontalières, de mettre en place un système de taxation qui permettra de financer la conservation à long terme, d'arriver à l'adoption des politiques nationales d'exploitation forestière; faire participer les populations rurales à la planification et à la gestion durable, d'impliquer les opérateurs économiques à la gestion durable des écosystèmes forestiers, de promouvoir l'industrialisation du secteur forestier; promouvoir des fora d'échanges et établir dans chaque Etat des mécanismes durables pour le financement du développement forestier, de faciliter l'harmonisation des politiques nationales en matière de forêts et accélérer la mise en place d'instruments d'aménagement, notamment la certification forestière. Elle s'opérationnalise à travers les axes stratégiques du Plan de Convergence actuellement en cours de révision.

Le plan de convergence de la COMIFAC, en son axe stratégique 4, prescrit la création et la gestion des aires protégées transfrontalières. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette orientation, le Cameroun, le Congo et le Gabon ont en février 2005 un accord de coopération entre les gouvernements des trois pays, relatif à la mise en place de la Tri-Nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) pour la conservation de la biodiversité transfrontalière. La TRIDOM est en effet une zone transfrontalière dans laquelle, seront développés des processus participatifs de gestion durable des ressources naturelles, comprenant les aires protégées du Dja, de Boumba Bek, de Nki et de Mengamé (Cameroun), de Odzala-Koukoua et Lossi (Congo) et de Minkébé, Ivindo et Mwagné (Gabon), et leur interzone. Les Etats contractants se sont engagés à coopérer, mettre en place et gérer en partenariat ce complexe dans le but de promouvoir la conservation, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement durable au profit des communautés locales en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Pour une conjugaison des efforts de nature à garantir une gestion concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, plusieurs autres initiatives sous-régionales de conservation fonctionnent sous la tutelle ou en collaboration avec la COMIFAC comprenant :

- La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC). Lancée en 1996, la CEFDHAC est également connue comme le «Processus de Brazzaville». C'est un forum regroupant les ministres, les parlementaires, les organisations non gouvernementales nationales et sous-régionales, les communautés autochtones et locales, le

secteur privé et les chercheurs impliqués dans la gestion des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale. Elle couvre les pays suivants: Burundi, Cameroun, Congo-Brazzaville, République Centrafricaine, Gabon, Guinée Equatoriale, RDC, Rwanda, Sao Tome et Principe et Tchad). La CEFDHAC est particulièrement chargée de favoriser la cohérence des interventions dans les écosystèmes forestiers en Afrique Centrale; de rendre disponible l'information technique utile à la décision des ministres en charge des écosystèmes forestiers, d'assurer la dissémination des idées novatrices et d'expériences éprouvées en faveur de la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques en Afrique Centrale, organiser des fora écologiques sous-régionaux et nationaux et les ouvrir à tous les acteurs concernés ou intéressés par la conservation de la biodiversité en Afrique Centrale.

- Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) qui vise l'amélioration de l'état de gestion des aires protégées de l'espace COMIFAC ainsi que leur valorisation.
- Le programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE) qui a pour objectif de contribuer à une exploitation durable et concertée des ressources naturelles de la sous-région du Bassin du Congo par la mise en place d'un réseau des différents acteurs publics, privés et non gouvernementaux impliqués dans la protection et l'exploitation des forêts, dans la conservation de la biodiversité et la planification du territoire.
- Le programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification en Afrique centrale (PASR/LCD-AC), adopté en septembre 2008 par le conseil des ministres de la COMIFAC au cours de leur session ordinaire est un complément du plan de convergence dans son volet «lutte contre la désertification». Ce document du PASR/LCD-AC apparaît comme un cadre fédérateur des différentes initiatives en matière de gestion durable des terres en Afrique Centrale. L'élaboration de ce cadre d'intervention coordonnée par le secrétariat exécutif de la COMIFAC s'est fondée sur les principes et prescriptions de la CLD.
- L'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA), chargée de la gestion durable des ressources fauniques dans la sous-région. Créée en 1981, l'OCFSA regroupe le Cameroun, le Congo, le Gabon, le Soudan, et le Tchad. Ses objectifs sont: recommander toutes les mesures propres à assurer la conservation et la valorisation de la faune et l'organisation de la lutte anti-braconnage, assurer l'échange continu d'informations et un soutien mutuel sur leurs politiques d'utilisation de la faune, recommander des mesures tendant à harmoniser les politiques en matière de chasse et de commercialisation des produits de chasse, assurer la gestion des aires protégées transfrontalières. L'Afrique centrale connaît une émergence de plusieurs initiatives de gestion des ressources forestières (organisations régionales, organisations non gouvernementales, programmes régionaux, réseaux régionaux et nouvelles initiatives émergentes) ayant des interfaces dans leurs activités sur les plans de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, la communication et les échanges, l'harmonisation des politiques, des approches et des pratiques et dans le renforcement des partenariats et de la coopération internationale.

A cette armature juridique et institutionnelle, s'ajoutent des documents d'ordre technique que sont les plans d'aménagements pour certaines des aires protégées de la TRIDOM, qui ont été réalisés, en

cours de révision ou en voie de l'être. Ils constituent des bases pour une gestion durable de ces aires protégées. Le plan d'aménagement apporte des réponses aux aspects de la programmation de travaux et d'études et de développement durable dans l'aire protégée concernée. Ces différents plans mis en commun, au niveau de chaque segment national devra permettre, une fois leur validation faite, d'être compilé pour en faire un plan directeur de l'ensemble de la TRIDOM.

II.3. Les limites géographiques et administratives de la TRIDOM

Avant la création du paysage de la TRIDOM, existe des frontières géographiques faisant office de limites territoriales de chaque pays concerné par l'accord. La biodiversité que renferme le paysage de la TRIDOM tout comme celle des autres paysages du Bassin du Congo se situe au-delà des frontières Etats, ce qui a nécessité la mise sur pied d'un arrangement institutionnel flexible dans le cadre duquel les gouvernements et un ensemble de parties prenantes se sont décidés de collaborer et d'œuvrer au développement d'une vision cohérente pour la gestion du paysage. Cette vision a de nos jours, permis que l'étendue géographique de la TRIDOM telle qu'inscrite dans l'accord de coopération signé en 2005 soit reconfiguré ; ainsi :

- Dans le segment camerounais par exemple, seuls les aires protégées du Dja, Bomba-Bek et Nki furent au départ pris en compte mais de nos jours, y ont été adjointes le Sanctuaire à gorilles de Mengamé et le massif forestier Djoum-Mintom, lequel contient le futur parc national de Nkom ;
- Au Congo, le corridor Messock-Dja reliant les parcs nationaux de Boumba-Bek et Nki (Cameroun) avec la réserve de biosphère d'Odzala-Kokoua (Congo) a été intégré également ;
- Au Gabon, une extension du parc national de Minkébé a été proposée ce qui permettrait d'augmenter la superficie de l'aire protégée.

Dans ses limites actuelles, le paysage de la TRIDOM couvre quinze circonscriptions administratives (départements) dans les trois pays concernés.

Au Cameroun :

- le département du Haut-Nyong (Région de l'Est) avec pour chef-lieu Abong-Mbang;
- le département la Mvila (Région du Sud) avec pour chef-lieu Ebolowa ;
- le département du Dja et Lobo (Région du Sud) avec pour chef-lieu Sangmélina ;
- le département de la Boumba et Ngoko (région de l'Est) avec pour chef-lieu Yokadouma.

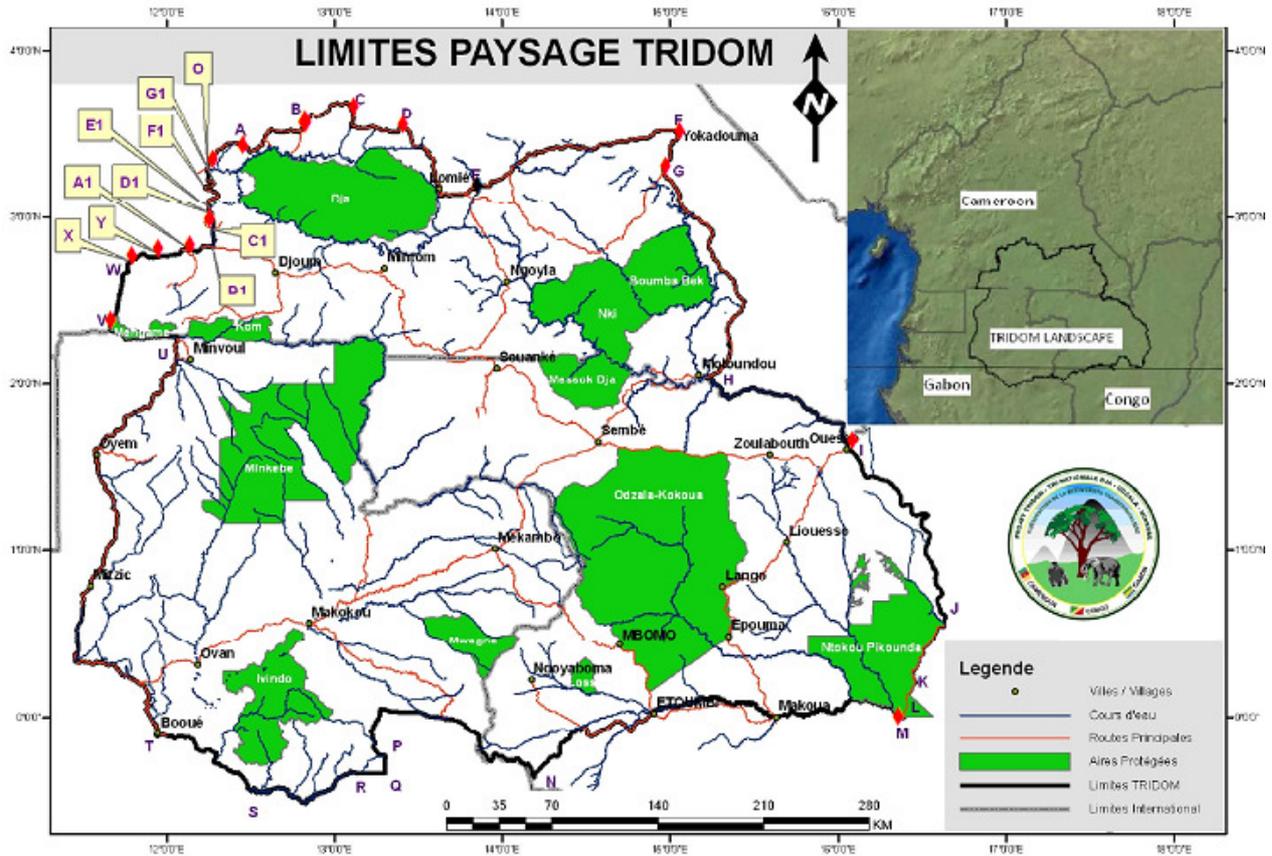
Au Congo :

- le département de la Cuvette Ouest, avec pour chef-lieu Ewo ;
- le département de la Sangha, avec pour chef-lieu Ouesso.

Au Gabon :

- le département du Woleu (province du Woleu-Ntem avec pour chef lieu Oyem ;
- le département du Ntem (province du Woleu-Ntem) avec pour chef-lieu Bitam ;
- le département du Haut-Ntem (province du Woleu-Ntem) avec pour chef-lieu Minvoul ;
- le département de l'Okano (province du Woleu-Ntem) avec pour chef-lieu Mitzic ;

- le département du Haut-Komo (province du Woleu-Ntem) avec pour chef-lieu Medouneu
- le département de l'Ivindo (province de l'Ogooué-Ivindo) avec pour chef-lieu Makokou;
- le Département de Zadié (province de l'Ogooué-Ivindo) avec pour chef-lieu Mékambo ;
- le département de Mvoung (province de l'Ogooué-Ivindo) avec pour chef-lieu Ovan ;
- le département de la Lopé (province de l'Ogooué-Ivindo) avec pour chef-lieu Bououé.



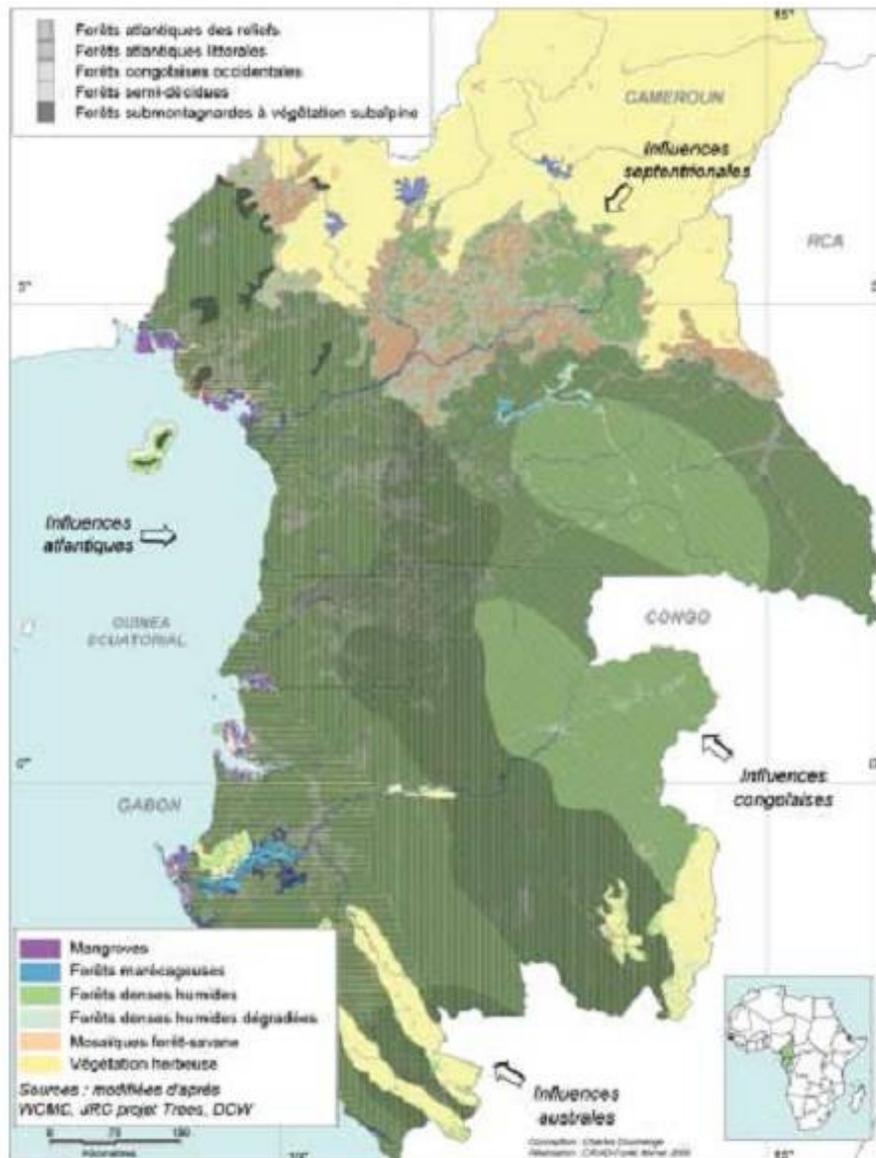
Carte 3 : Limites du paysage TRIDOM

II.4. Le paysage de la TRIDOM

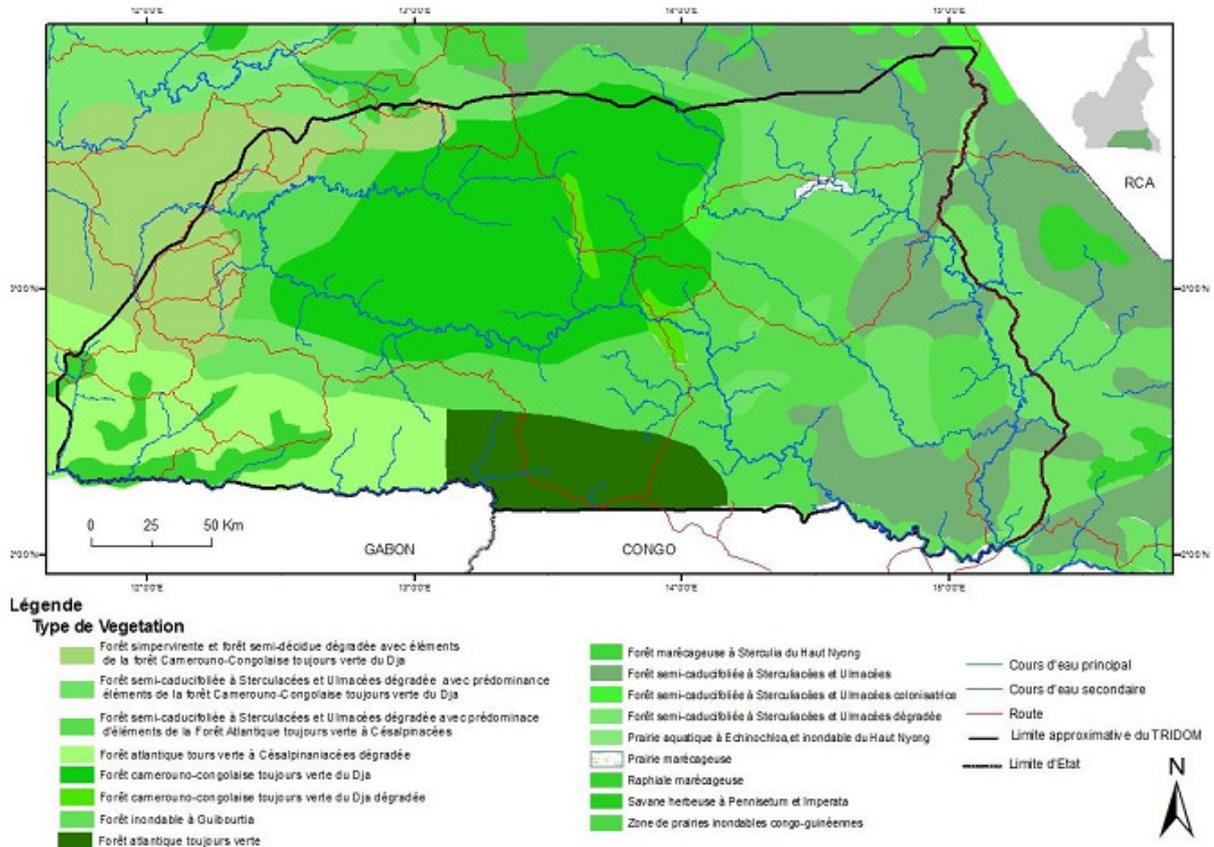
II.4.1. Description du paysage de la TRIDOM

Le paysage forestier de la TRIDOM s'étend sur une superficie de 147 000 km², soit 7,5% environ de la surface forestière du Bassin du Congo. A l'origine, les sept aires protégées, couvrant déjà 24,46% de la TRIDOM sont pour la plupart soit de création remontant à l'époque coloniale (Dja et Odzala), soit de création récente (Minkébé, Ivindo et Mvagné, en 2002) ; bien plus au Cameroun, certains parcs nationaux ont été tout récemment formellement établis (parcs nationaux de Boumba-Bek et Nki) tandis que d'autres sont en cours de classement. Ces aires protégées s'étendent sur une matrice interzonale constituée par une forêt, pour l'essentiel, inexploitée que l'on estime comme étant un des blocs forestiers les plus primitifs et intacts de l'Afrique centrale.

La végétation du paysage de la TRIDOM est constituée de quatre principaux types de forêts : les forêts denses qui sont de loin la plus importante, recouvre 90% environ des forêts ; viennent ensuite les forêts de mosaïque (constituées de forêts et de cultures), 7%, des forêts marécageuses 2% et des savanes 0.3%. De nombreuses clairières naturelles font partie du paysage tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des aires protégées. Ces clairières témoignent de l'existence d'une faune diverse classée parmi les plus menacées du continent : éléphants de forêt, gorilles de plaine, les lions, les chimpanzés et les antilopes Bongo.



Carte 4: Esquisse des grandes zones de végétation de l'Afrique centrale



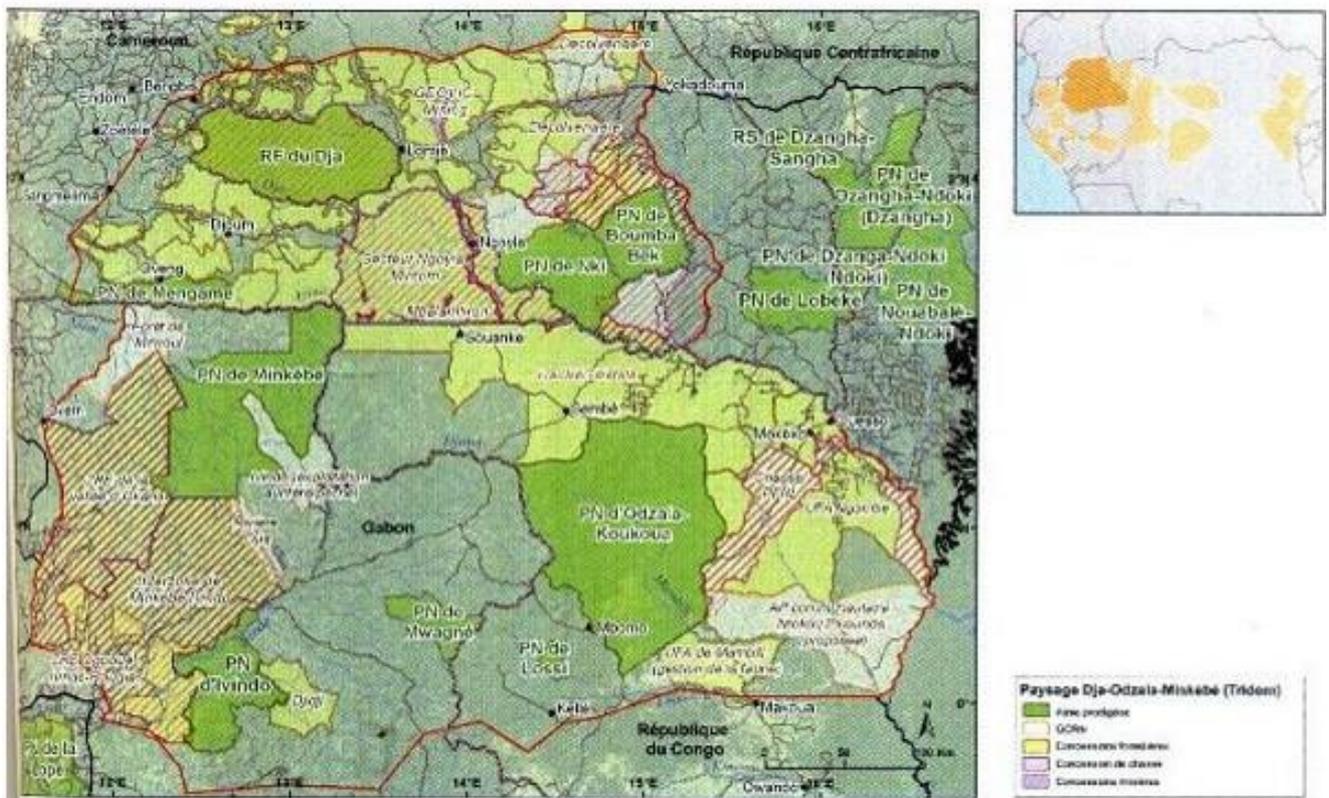
Carte 5 : Types de végétation dans l'espace camerounais de la TRIDOM

Outre les aires protégées, le paysage est dominé par des concessions forestières qui, au cours des deux dernières décennies, ont connu une expansion exponentielle à travers l'exploitation à des fins commerciales du bois d'œuvre.

Les populations qui y vivent sont parsemées et leur rôle pour l'essentiel assure le maintien à long terme de la connectivité écologique et des processus écologiques. Globalement, la densité de population dans la région est relativement faible – soit, environ une moyenne de 1,5 habitants au km² – Bien qu'influencé par les effets de la mondialisation, cette population reste étroitement liée à leur milieu de vie qu'est la forêt dont ils dépendent pour leur survie. Ceci est particulièrement vrai pour les indigènes pygmées qui, traditionnellement mènent une vie de chasseurs-cueilleurs, bref de semi-nomades dans la zone. Le développement des activités économiques de type industriel touchant les secteurs forestiers, miniers, énergétiques et agroindustriels a entraîné une immigration massive des populations dans la région. On y constate également un développement des infrastructures de communication et les mutations socio-économiques entreprises se font à une vitesse impressionnante.

Les responsables des parcs et des ministères en charge de la faune, en partenariat avec des Organisation Non Gouvernementale (ONG), ont jusqu'à présent identifié des « sites critiques » pour un total de 17 227 km², dont 3 régions au Congo (Ntokou-Pikounda 3 256 km², Djoualvindo 5 268 km², interzone Lossi- Mwagne 1 430 km²) et 4 régions au Gabon (corridor Minkébé-

Mengame 2 333 km², Sing Nouna Ridge 1 658 km², forêt de Mvoug Kouyé 1 466 km², extension du parc national de Mwagne 416 km²). Pour ce qui est du Cameroun, en 1996, le gouvernement a décidé de ne pas attribuer pour exploitation 9 unités de gestion forestière (la forêt de Ngoyla-Mintom, 9 321 km²), en les retirant du processus d'attribution de concessions, la région étant considérée comme une interzone particulièrement intéressante entre Dja, Nki et les régions protégées de Minkébé.



Carte 6 : Macro-zones dans le paysage TRIDOM (Source De Watcher et al)

Dans la partie dite « interzone », le contrôle de l'exploitation des ressources est faible et les plans de mise en valeur intégrés sont presque inexistant. A cette situation, la pauvreté endémique qui caractérise les populations et l'absence de solutions économiques alternatives conduisent à la dégradation de l'environnement.

Encadré 3 : Projet conservation de la biodiversité transfrontalière- dans l'interzone Minkébé- Odzala – Dja, entre le Gabon, le Congo et le Cameroun (Projet FEM/PNUD mis en œuvre par UNOPS)

La biodiversité du Bassin du Congo est menacée par l'exploitation illégale du bois de construction, l'exploitation minière, le braconnage et la chasse commerciale à grande échelle. Les installations humaines qui découlent naturellement de ces activités et les projets d'infrastructures qui les accompagnent telles que les routes, les chemins de fer et les barrages hydroélectriques représentent également une menace pour cette région.

Le projet TRIDOM (Tri-national Dja-Odzala-Minkébé) a opté pour une approche internationale de planification de l'aménagement des sols afin de résoudre ce problème qui concerne plusieurs pays. Sous les auspices de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, il aide les gouvernements camerounais, gabonais, et congolais à gérer un ensemble de neuf surfaces protégées dont la zone centrale est répartie sur les trois pays et couvre presque 150,000km², ce qui représente environ sept pourcent de la surface totale du Bassin du Congo. La surface gérée par le projet TRIDOM intègre la réserve du Dja et les parcs nationaux d'Odzala et de Minkébé.

Le projet TRIDOM a pour objectif de réduire les menaces actuelles et de concilier conservation et développement tout en maintenant les écosystèmes des aires protégées. La planification de l'aménagement des sols établira des zones séparées pour la conservation, pour la forêt permanente, pour les industries extractives, pour le développement rural, et pour la gestion de la forêt communautaire et de la faune et la flore. L'étude de faisabilité pour l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière dans l'espace TRIDOM vient en appui à l'extrait 2 du projet TRIDOM « un statut transfrontalier est adopté pour la TRIDOM et des systèmes d'aménagement opérationnels sont effectifs aux niveaux régional, national et local ».

Il s'agit également d'une région essentielle à la protection de l'environnement au niveau mondial dans la mesure où il sert de véritable « aspirateur à dioxyde de carbone » en absorbant le dioxyde de carbone de l'atmosphère, contribuant ainsi à réduire le réchauffement climatique. Le travail de conservation de ce projet vise à répondre aux besoins des communautés locales en matière de développement en les impliquant dans la gestion des ressources naturelles. Il vise également à réduire la pauvreté en menant des activités d'écodéveloppement génératrices de revenus, dont l'écotourisme, l'exploitation commerciale d'un étang de pêche de petite envergure et l'agroforesterie. Ce projet doit également mettre en place un mécanisme durable de financement afin de couvrir les frais principaux dus aux modifications de la loi et à la gestion des aires protégées. Ce mécanisme permettra de garantir la continuité des opérations de conservation des aires protégées. Ce projet, d'une durée de sept ans, est financé par le Fonds pour l'environnement mondial, exécuté par le PNUD avec l'UNOPS comme agence opérationnelle.

II.4.2. Particularités du paysage de la TRIDOM

Les clairières marécageuses naturelles

Certains traits particuliers caractérisent le paysage de la TRIDOM. Au nombre de celles-ci les clairières marécageuses naturelles, connues sous le nom de « baïs ». Les « baïs » sont fréquentées par de grands mammifères et en particulier ce que le RAPAC désigne par « espèces phares » dont certains éléments de la Mégafaune (éléphants de forêt, buffles de forêt, antilopes Bongo, gorilles, etc.). A l'instar d'autres clairières existantes dans la TRIDOM telles celles d'Odzala, Le parc national de l'Ivindo par exemple, regorge le baï de Momba, fréquenté par des centaines d'éléphants et longtemps exploité par les populations autochtones notamment pour la chasse. Depuis 2006, ce site sert de lieu de recherche sur plusieurs domaines. Dans le domaine de la zoo-écologie par exemple, la clairière de Momba, comme toutes autres clairières, permet les contacts directs avec les animaux de forêt et par conséquent il est possible d'y récolter des données écologiques de qualité

qu'on ne peut pas facilement avoir dans d'autres écosystèmes forestiers. En outre, le contact direct avec les animaux de forêt, rendu possible par la clairière, est un atout pour l'écotourisme.



Figure 6 : Buffles dans une clairière (baïs) à Mboko (RBOK-Congo)

Les activités de la TRIDOM sont organisées par un découpage qui vise les domaines de la foresterie par l'attribution de concessions forestières et la désignation de forêts communautaires et communales (encore peu répandues). Le découpage vise aussi la conservation de la faune grâce au classement en Zones d'Intérêt Cynégétique (Zone de grande chasse) et en zone de Parcs Nationaux. Cependant il existe encore de vastes étendues forestières dont les statuts restent à être définis.

Les forêts sans statut de la TRIDOM

Cette catégorie couvre près de 2500 000 ha réparti dans chacun des segments de la TRIDOM. Le vide constaté au niveau de leur statut fait suite à un ensemble de paramétrage dont les conclusions ne sont pas définitivement arrêtées.

Au Cameroun, le massif forestier de Ngoïla-Mintom (830 000 ha) est actuellement proposé, après avoir été suspendu comme espace affecté à l'exploitation forestière, comme corridor transfrontalier entre les aires protégées du Dja, de Nki et de Minkébé.

Au Gabon, le massif forestier d'Ayina (250 000 ha), pourrait être affecté comme corridor transfrontalier liant Minkébé avec l'aire protégée de Mengamé (Cameroun) ; celui de la Djoua et de la Zadié (200 000 ha), du fait de l'inondation qui occupe une grande partie, a été proposée comme corridor pour la conservation entre Odzala et les forêts de la Djoua et de l'Ivindo au Congo. Ces forêts ont été identifiées comme très importantes pour les grands primates.

Au Congo, les forêts de Souanké-Garabin-Zam (900 000 ha), du fait de leur état marécageux, serviraient de corridor de conservation pour lier Minkébé avec les forêts de la Djoua et d'Odzala ; quant à la forêt de Ntokou, située au sud de la concession IFO et en partie dans la zone de Pikounda, a été proposée pour l'exploitation (au sud de l'UFA de Pikounda attribuée à la CIB) mais elle abriterait de très importantes populations de gorilles et d'éléphants.

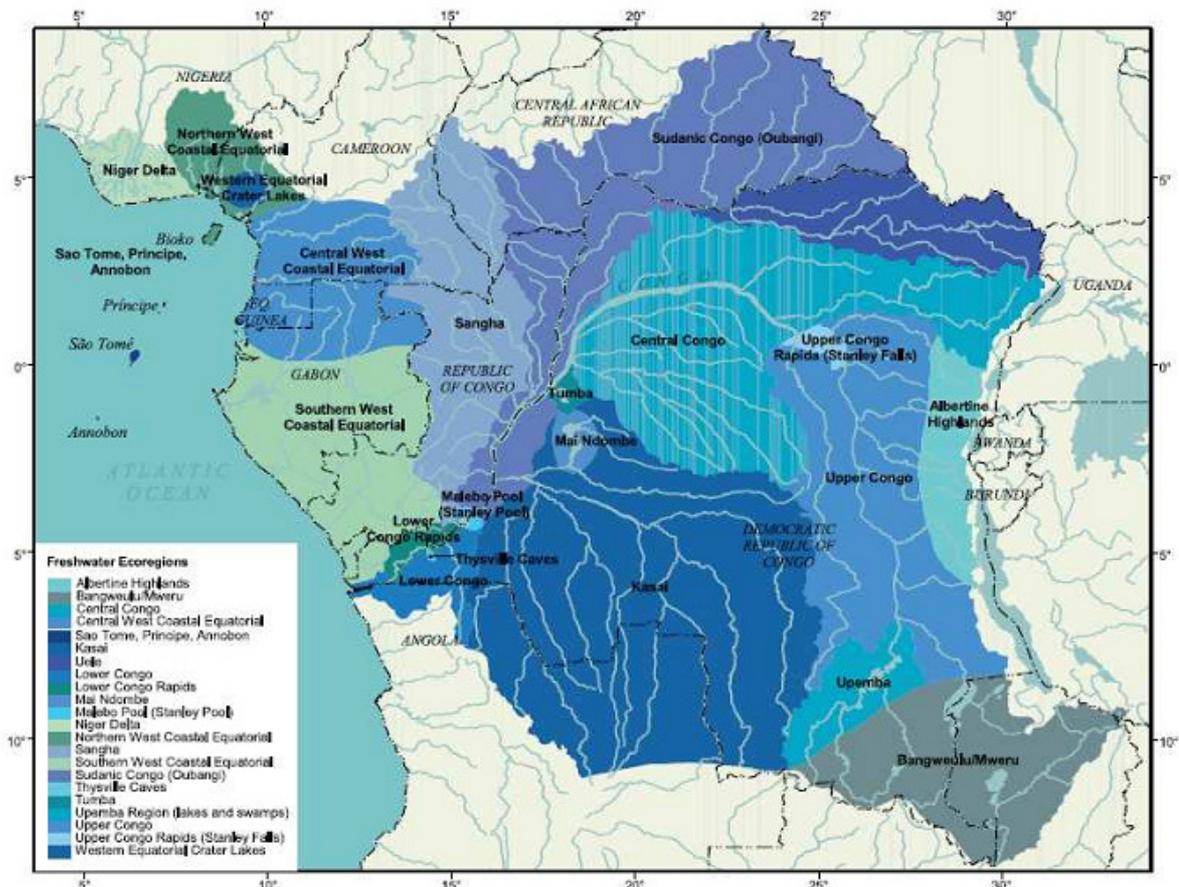
Tableau 15.2: Forêts «sans statut».

Pays	Site	Superficie	Commentaire
Cameroun	Forêt de Ngoïla-Mintom	830.000 ha	L'attribution à des sociétés d'exploitation forestière a été suspendue par le gouvernement camerounais en attendant les résultats d'enquêtes en vue de la création d'une zone de conservation. Cette forêt est proposée comme corridor transfrontalier entre les aires protégées du Dja, de Nki et de Minkébé.
Gabon	Forêt de l'Ayina	250.000 ha	N'a pas encore été attribuée à cause de la faible qualité des ressources en bois des forêts marécageuses et difficilement accessibles. Elle pourrait faire partie du corridor transfrontalier liant la forêt de Minkébé avec une nouvelle aire protégée au Cameroun (Mengame).
	Forêt de la Djoua et de la Zadié	200.000 ha	Les parties inondées ou inondables ne sont pas attribuées du fait qu'elles sont inexploitable; elles pourraient faire partie d'un corridor pour la conservation entre Odzala et les forêts de la Djoua et de l'Ivindo au Congo. Ces forêts ont été identifiées comme très importantes pour les grands primates en mai 2005 à Brazzaville. Un zonage qui tienne compte du gisement de fer de Bélinga s'impose.
Congo	Les forêts de Souanké-Garabinzam	900.000 ha	N'ont pas encore été attribuées à l'exploitation forestière – contiennent de vastes zones marécageuses. Un corridor de conservation est proposé pour lier Minkébé avec les forêts de la Djoua et d'Odzala.
	Forêt de Ntokou	300.000 ha	Située au sud de la concession IFO, elle s'étend en partie dans la zone de Pikounda qui a été proposée pour l'exploitation (au sud de l'UFA de Pikounda attribuée à la CIB). Elle abriterait de très importantes populations de gorilles et d'éléphants.

Tableau 2 : Forêts sans statut de la TRIDOM

La TRIDOM et les zones humides

Au niveau des zones humides en rapport avec la convention RAMSAR, Il se dégage de l'inventaire que les zones humides de la TRIDOM (parties camerounaise et congolaise) composent le système de la Haute Sangha, circonscrit dans la Province de l'Est, avec la rivière Dja qui draine une grande partie du centre- sud du Cameroun, a plusieurs sources, l'une dans la partie Sud et deux autres dans la partie nord du pays ; la dernière source se situe sur le côté d'un bassin-versant plat dont les cours d'eau sont continus avec les sources du Voumo, un affluent de la Boumba. Dans le sud central, les rivières Boumba et Bek rejoignent le Dja à Moloundou pour former la Ngoko, qui s'écoule ensuite le long de la frontière camerouno-congolaise jusqu'à sa confluence avec la Sangha à Ouesso en République du Congo.



Carte 7 : Ecorégions d'eau douce du Bassin du Congo (source Thieme et al.)

II.4.3. Aperçu sur la couverture forestière et la dynamique de la faune

La couverture forestière de la TRIDOM est dominée par de forêts primaires. La majeure partie du Paysage est couverte de forêts. Parmi les forêts de terre ferme, on reconnaît des forêts denses mixtes semi-caducifoliées riches en *Meliaceae*, *Ulmaceae* et *Sterculiaceae* (notamment *Triplochiton scleroxylon*) avec une abondance de *Terminalia superba* et de *Lophira alata*; des forêts clairsemées à *Marantaceae*, des forêts à monodominance de *Gilbertiodendron dewevrei*, des forêts secondaires anciennes et des forêts secondaires jeunes à Musanga. Les forêts inondées ou inondables sont représentées par de grandes étendues de forêts ripicoles à *Uapaca heudelotii*, des forêts marécageuses à *Hallea* sp., des palmeraies à *Phoenix reclinata* (le long de la Mambili) et des raphiales.

Sur le plan floristique, ces formations forestières comportent un gradient d'influences : atlantiques à l'ouest, congolaises à l'est. Ces forêts sont ponctuées de clairières marécageuses à *Cyperaceae* ou baïs qui ne couvrent que de petites superficies mais sont très importantes pour la faune. Certaines sont riches en sels minéraux et méritent le nom de «salines» que l'on trouve dans les aires protégées des divers segments. Les inselbergs et dalles rocheuses du Gabon et du Cameroun sont couverts de prairies herbeuses à *Afrotrilepis pilosa* et d'une variété de fourrés ligneux qui abritent un cortège de plantes très spécialisées, notamment de nombreuses orchidées et des *Euphorbiaceae* succulentes (*Elaeophorbium grandifolia*, *Euphorbia letestui*).

Dans le sud de la partie congolaise, existent des savanes qui représentent l'ultime extrémité nord des savanes du plateau des Batéké. Autour des villages on trouve des champs et des jachères. A cause de l'agriculture itinérante sur brûlis, d'importantes proportions du paysage sont progressivement occupées par les espèces secondaires et par une *Asteraceae* invasive, *Chromolaena odorata*.

L'exploitation forestière dans le sud Cameroun, au Congo et au Gabon est ancienne et date bien plus au-delà des années 1970. Entre 1970 et 1990, elle se faisait suivant une logique de gains immédiats et l'intensité d'exploitation surpassait de loin le potentiel naturel de production de la forêt.

Il est tout à fait reconnu que l'exploitation forestière génère une dynamique de la végétation qui n'est pas forcément négative. Une forte prévalence de la végétation de type secondaire constitue des aliments de prédilection pour les éléphants et il est aussi reconnu que les gorilles butinent à partir des zones où renaît la forêt secondaire. De façon générale, la biodiversité du paysage tout entier sera renforcée s'il y a équilibre entre les forêts primaires intactes et des aires de concession forestières bien aménagées dans lesquelles la couverture de la forêt secondaire donne naissance à différentes dynamiques florales et fauniques. Il faudrait également noter que les corridors de déplacement des animaux ne sont pas statiques, ils changent au fil du temps; cette faune peut découvrir de «nouveaux pâturages » quand la forêt renaît après les coupes de bois.

Les menaces de l'exploitation forestière et impacts sur la faune

L'exploitation forestière qui semble être maîtrisée dans l'espace TRIDOM n'a en soi pas eu une influence négative sur la biodiversité en comparant les autres activités développées dans une perspective de relance économique et de celle du braconnage. Toutefois, lorsque les taux d'exploitation surpassent de loin le potentiel naturel de production de la forêt, il s'ensuit une dégradation considérable de la forêt. Une étude du WCS est parvenue à la conclusion que les niveaux de braconnage dans tout le Bassin du Congo sont beaucoup plus élevés que le potentiel de production d'animaux sauvages. Cette situation, qui n'épargne aucunement l'espace TRIDOM, est liée à l'évolution quantitative de la population humaine consécutive au développement des industries forestières. L'impact du braconnage devient beaucoup plus important lorsque les braconniers empruntent des routes et pistes de l'exploitation forestière et pénétrer dans les zones quasi-intactes de la forêt primaire. Le commerce de la viande de brousse de l'intérieur de la forêt aux grandes agglomérations urbaines éloignées, est énorme et difficile à contrôler. Dans le cas des forêts du Bassin du Congo, environ 5 millions de tonnes de viande de brousse sont prélevées chaque année, avec des taux d'exploitation de 23 à 897 Kg/km²/an. Au Gabon par exemple, des études ont révélés qu'environ 160 tonnes de viande de brousse étaient commercialisées sur cinq marchés annuellement (Starkey, 2004). D'après Fa et al. (2002), les mammifères du Bassin de Congo devraient produire 93% de leur biomasse totale annuelle pour équilibrer les taux d'extraction, contre 4% pour l'Amazonie. Les taux de prélèvement dans le Bassin du Congo dépassent de loin le taux durable de 20% de la production d'espèces de longue durée de vie.



Figure 7 : Grumes de bois en attente de transport fluvial

De nombreuses évaluations ont permis d'apprécier la non-durabilité croissante de la chasse et les impacts écologiques qui y sont associés (Bennet & robinson, 2000). Quatre raisons fondamentales sont avancées : (i) la demande croissante d'une population humaine en augmentation et le manque de sources de protéines alternatives acceptables, (ii) des méthodes de chasse et de commerce plus performantes, grâce à un accès plus facile aux zones peuplées par la faune et aux marchés, ainsi que des équipements de chasse plus efficaces, (iii) un approvisionnement croissant par les chasseurs, à cause de la pauvreté dans les zones rurales et d'un manque de moyens de subsistance alternatifs dans ces régions (Kümpel, 2006), et (iv) les conflits ou l'insécurité au sein de la population civile, la mauvaise gouvernance, le manque de respect de l'ordre public et une application inadéquate des lois sont des facteurs qui contribuent également à cette situation.

Compte tenu de l'impact de la route sur le couvert forestier et la faune, l'ouverture des routes et la gestion de leurs impacts négatifs devrait constituer un bénéficiaire d'une attention soutenue dans le cadre de l'aménagement des différentes unités de gestion des ressources forestières et fauniques. Depuis la fin des années 1960, la densité du réseau routier a connu un boom sans précédent, corollaire du boom forestier. Malgré la variation des moyennes de la densité du réseau routier dans chaque segment (par exemple 0,3km/km² au Cameroun, 0,17 km/km² au Congo), il constitue un élément crucial dans la cause de la fragmentation de l'habitat de la faune. L'aménagement des routes devrait dans l'avenir constituer un élément de base pour une bonne gestion forestière dans l'espace TRIDOM.

III. LES DIMENSIONS DE LA FAISABILITE

L'un des volets fondamentaux de cette étude fait référence aux dimensions de la faisabilité, en se basant sur le document de référence de l'UNESCO pour l'établissement et le fonctionnement des réserves de biosphère transfrontières. Pour ce qui est de l'établissement des réserves de biosphère transfrontière comme c'est le cas ici présent pour le paysage de la TRIDOM, cinq principales étapes sont nécessaires :

- a. Etablissement d'une réserve de biosphère de chaque côté de la frontière ou, lorsque la RBT est établie en une seule fois, définition de la zonation de l'aire concernée conformément aux critères généraux de désignation des réserves de biosphère ;
- b. Identification des partenaires locaux et nationaux et création d'un groupe de travail pour définir les bases de la coopération et identifier les domaines-clés ;
- c. Signature d'un accord officiel sur la RBT entre les autorités gouvernementales ;
- d. Proposition de désignation des différentes parties par les autorités respectives des Etats concernés ou proposition de désignation conjointe par les Etats, en précisant, dans la mesure de possible, les composantes essentielles d'un plan de coopération pour l'avenir ;
- e. Désignation officielle par le CIC du MAB de l'UNESCO.

Il faut relever ici que la TRIDOM dans son état actuel est constitué des aires ayant un rayonnement dépassant largement le cadre des Etats (réserves de biosphère du Dja, d'Odzala-Kokoua et d'Ipassa - Makokou) et qui sont dotées d'un statut international d'une part et d'autres aires protégées (classées ou en cours de classement), situées de part et d'autre de chacun des segments nationaux, y compris un espace que l'on détermine comme « interzone ».

L'établissement de RBT correspond à la reconnaissance croissante de l'approche par écosystème, comme moyen d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Pour répondre aux objectifs de la stratégie de Séville, trois objectifs fondamentaux sont poursuivis à savoir :

- Utiliser les réserves de Biosphère pour conserver la diversité naturelle et culturelle ;
- Utiliser les réserves de biosphère comme modèles d'exploitation d'aménagement du territoire et lieux d'expérimentation du développement durable ;
- Utiliser les réserves de biosphère comme pour la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation.

C'est sur la base de ces objectifs que les dimensions de la faisabilité seront développées et en tenant compte des sept (7) critères généraux à remplir par une aire en vue de sa désignation comme réserve de biosphère (cf. encadré 1 susmentionné).

III.1. Le potentiel naturel et culturel de la TRIDOM (Faisabilité I)

L'approche suivant les critères généraux de l'UNESCO contribuerait à donner une bonne représentation de l'écosystème et de la végétation du paysage de la TRIDOM. Dans cette partie, deux critères seront abordés (les critères 1 et 2) qui stipulent que :

Critère 1 : *L'aire devrait englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines.*

Critère 2 : *Elle devrait être importante pour la conservation de la diversité biologique*

Plus spécifiquement, il s'agira d'aborder : le potentiel naturel et le potentiel culturel de la TRIDOM, les bénéfices que procurent les écosystèmes de la TRIDOM et l'accord de coopération de la TRIDOM comme socle de la politique commune.

III.1.1. Le potentiel naturel

A. Les caractéristiques biogéographiques

L'espace TRIDOM comprend une écorégion terrestre, caractérisée par des forêts congolaises au nord-ouest et des écorégions aquatiques marquées par l'écorégion sud-ouest côtière équatoriale et l'écorégion sangha (Thieme et al., 2005). La forêt est de type dense humide, pluviale et sempervirente. Deux blocs caractérisent la végétation dans le paysage TRIDOM. La littérature abondante à cet effet parle tantôt du bloc de forêt pluviale guinéo-congolaise pour caractériser la végétation typique aux aires protégées du Congo et du Gabon, ou du domaine camerouno-congolais pour spécifier celle située en territoire camerounais.

Relief et altitude

L'ensemble du Paysage repose sur un plateau dont l'altitude est comprise entre 300 et 1000 m. En plusieurs endroits, notamment dans les régions de Minkébé au Gabon et du Dja au Cameroun, ce plateau est ponctué d'inselbergs. Tout au long de la frontière gabono-congolaise, le Paysage est aussi coupé du nord au sud par un escarpement vertical de 75 km de long qui représente une dénivellation totale de plus de 100 m.

Climat

Le TRIDOM se caractérise essentiellement sur le plan climatique par la présence d'une zone humide avec des nuances congolaises et guinéennes. La pluviométrie annuelle est comprise entre 1600 et 2000 mm, avec des maxima supérieurs à 3000 mm. La TRIDOM étant située à peu près sur l'équateur climatologique, le climat est bimodal avec deux saisons de moindre pluviosité, centrées sur janvier et juillet, et deux saisons des pluies, centrées sur octobre et avril-mai. Les mois qui caractérisent les

saisons sèches varient entre 4 à 5. Au nord du Paysage, la période la plus sèche survient en janvier-février; au sud, en juillet-août.

Au plan température, le climat de la TRIDOM est chaud et humide avec des températures oscillant entre 22°C et 30°C.

Géomorphologie

La géomorphologie de l'espace TRIDOM est caractérisée dans la partie Gabonaise par des collines avec une altitude qui descend rarement au-dessous de 500 m. Entre le versant Nord-est des monts de Cristal qui culmine à 800 m à l'Ouest de la province du Woleu-Ntem, les monts Kokomeguel (900 m) à la frontière congolaise, et la montagne de Minkébé (937 m) à l'Est du Woleu-Ntem, l'altitude moyenne des principaux centres urbains avoisine les 600 m.

A l'opposé de la partie Ouest, le versant Est de la TRIDOM (Province de l'Ogooué Ivindo) est une vaste pénéplaine d'environ 500 m d'altitude. La partie Ouest se caractérise par des vallées et des affluents de l'Ogooué. Dans la partie nord de la province, on retrouve une chaîne de collines de 150 Km de long, orientée Nord/Nord-Est avec des sommets de près de 1000 m dans la région de Bélinga. Au sud, on a la vallée de l'Ogooué dont l'altitude va en diminuant de 200 m à 130 m.

Au Cameroun, Les formations géologiques de la zone de projet présentent une surface précambrienne avec des intrusions de quartzites. Les sols sont surtout ferrallitiques sur les plateaux et hydro morphes dans les vallées Cameroun. Les formations géologiques de la région du Dja sont constituées de formations sédimentaires et de formations du socle. On distingue :

- les schistes de la série du Dja ;
- les grès quartzites ;
- les micaschistes ;
- les calcaires ;
- les gneiss.

Dans la partie congolaise, l'essentiel de la couverture géologique/pédologique de la région d'Odzala est de type précambrien (grès quartzites) supportant des sols ferrallitiques appauvris au sud-est, rouges remaniés à l'ouest et au nord. Il existe des poches de dolérites intrusives/amphibolites offrant des sols à fort potentiel agricole (cacao-bananes), notamment à la limite nord du parc. Ceci représente une bonne opportunité agricole pour les villages riverains du nord principalement vers Boutazab, Miélékouka et Biéssi. Les sols hydromorphes minéraux à pseudogley se localisent essentiellement le long du réseau hydrographique, en marécages forestières et dembos de savanes. L'altitude du RBOK varie entre 300 et 800 m du sud-est au nord-ouest. L'escarpement d'Ekotou s'étend du nord au sud le long de la limite ouest du RBOK, avec une altitude diminuant vers l'ouest en passant de 600 m d'altitude à 250-300 m du côté de la frontière avec le Gabon. L'escarpement est souvent baigné dans les nuages.

Le relief du RBOK est essentiellement composé des douces collines séparées par de larges vallées suivant le réseau de rivières au sud et à l'est du parc. Le nord-ouest du parc est plus montagneux avec un réseau de rivières dense, des pentes plus raides et des crêtes plus étroites.

Sol

La majeure partie de la TRIDOM repose sur des roches archéennes de 3,2 milliards d’années, mais les monts Bélinga et Minkébé au Gabon appartiennent à une ceinture de roches vertes et de sillons ferrifères (itabirites, metabasaltes, amphibolites) âgée de 2,8 à 3,2 milliards d’années. Le bassin de la Djoua comprend de vastes expansions d’alluvions quaternaires. La partie congolaise comprend au nord des plateaux archéens qui s’abaissent vers le sud et l’est. Le bassin alluvionnaire de la Mambili représente une extension du bassin sédimentaire de la Cuvette centrale du Congo et comprend des sols alluvionnaires d’âge quaternaire. Tout au sud, cette section du Paysage comprend les dernières extensions du plateau des Batéké.

La topographie de l’espace TRIDOM fait apparaître la présence des sols ferralitiques, qu’on retrouve en zones forestières et qui sont constitués d’importantes proportions d’argile. La caractéristique de ces sols est qu’elles sont généralement peu fertiles. Les sols hydromorphes qui se développent sur les sédiments déposés récemment, à l’échelle géologique par les rivières. Ce type de sol a une fertilité élevée en période de décrue.

La sous-région en général est caractérisée par une topographie majoritairement formée de vastes étendues quasi-planes ou peu accidentées. On trouve cependant des montagnes dans certaines parties du Cameroun, du Congo et du Gabon, quoiqu’elles soient moins accentuées. Parmi les sommets les plus élevés de la sous-région et de l’espace TRIDOM, se trouve le Mont-Cameroun (4070 m) situé au sud-ouest du Cameroun en forêt dense sempervirente.

B. Les types d’écosystèmes dans la TRIDOM

Le paysage de la TRIDOM est constitué de quatre principaux types de forêts : les forêts denses qui sont de loin la plus importante, recouvre 90% environ des forêts ; viennent ensuite les forêts de mosaïque (constituées de forêts et de cultures), 7%, des forêts marécageuses 2% et des savanes 0.3%. Le schéma suivant donne un aperçu de répartition des formations forestières de la TRIDOM.

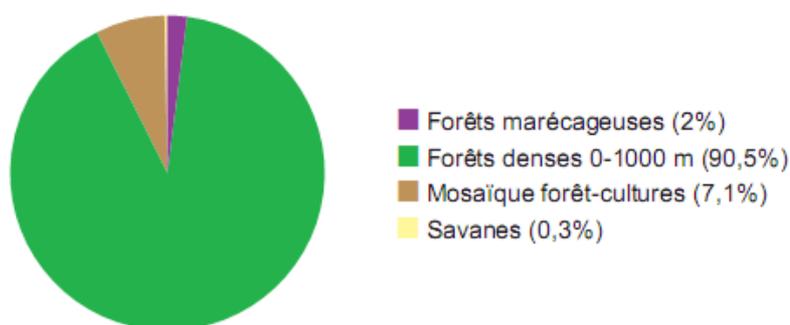


Figure 8 : Les principales formations végétales dans la TRIDOM (Source : EDF, 2006)

Les différents types de végétation spécifiques à chacun des blocs varient parfois d'un pays à un autre. Le tableau ci-dessous donne une estimation des surfaces couvertes par les différents types de forêts dans les divers segments de la TRIDOM.

Classe d'occupation des sols	Cameroun	Congo	Gabon
Forêt dense humide de basse altitude	18 640 192	17 116 583	22 324 871
Forêt de transition	194 638	0	0
Forêt de montagne	28 396	10	19
Forêt édaphique	0	4 150 397	16 881
Mangrove	227 818	11 190	163 626
Total forêt dense	19 091 044	21 278 180	22 505 397

Tableau 3: Estimation des surfaces couvertes par les différentes classes d'occupation du sol dans la TRIDOM (Source: adapté de Verhegghen & Defourny, 2010).

Parmi les forêts de terre ferme, on reconnaît des forêts denses mixtes semi-caducifoliées riches en *Meliaceae*, *Ulmaceae* et *Sterculiaceae* (notamment *Triplochiton scleroxylon*) avec une abondance de *Terminalia superba* et de *Lophira alata*; des forêts clairsemées à *Marantaceae*, des forêts à monodominance de *Gilbertiodendron dewevrei*, des forêts secondaires anciennes et des forêts secondaires jeunes à Musanga. Les forêts inondées ou inondables sont représentées par de grandes étendues de forêts ripicoles à *Uapaca heudelotii*, des forêts marécageuses à *Hallea sp.*, des palmeraies à *Phoenix reclinata* (le long de la Mambili) et des raphiales.

Sur le plan floristique, ces formations forestières comportent un gradient d'influences: atlantiques à l'ouest, congolaises à l'est. Ces forêts sont ponctuées de clairières marécageuses à *Cyperaceae* ou baïs qui ne couvrent que de petites superficies mais sont très importantes pour la faune. Certaines sont riches en sels minéraux et méritent le nom de «salines». Les inselbergs et dalles rocheuses du Gabon et du Cameroun sont couverts de prairies herbeuses à *Afrotrilepis pilosa* et d'une variété de fourrés ligneux qui abritent un cortège de plantes très spécialisées, notamment de nombreuses orchidées et des *Euphorbiaceae succulentes* (*Elaeophorbia grandifolia*, *Euphorbia letestui*). Dans le sud de la partie congolaise, existent des savanes qui représentent l'ultime extrémité nord des savanes du plateau des Batéké. Autour des villages on trouve des champs et des jachères. A cause de l'agriculture itinérante sur brûlis, d'importantes proportions du paysage sont progressivement occupées par les espèces secondaires et par une *Asteraceae* invasive, *Chromolaena odorata*.

Les formations forestières sont également classées en trois principaux blocs. Il s'agit du bloc guinéo-congolais de Minkébé, du bloc guinéo-congolais d'Odzala-Kokoua et enfin du bloc camerouno-congolais du Dja. Le tableau ci-après donne la typologie des forêts du paysage TRIDOM avec leur peuplement végétal.

Type de forêt	Végétation	Peuplement végétal
Bloc guinéo-congolais de Minkebe	Forêts humides ouvertes, forêt humide fermées, forêt ripicole, forêt inondée, marécages, raphiales, forêt à Gilbertiodendron, forêt à marantacées, forêt secondaire jeunes, forêt secondaire vieilles, clairières naturelles	Légumineuses Abeums (Gilbertiodendron spp.), Andoung (Monopetalanthus letestui et M. pellegrini), Mbanegue (Gilletiodendron pierreanum), Okan (Cyclodiscus gabunensis), et Engona (Pentaclethra et veldeana) ; Ozigo (Dacrioides buettneri), Limbali (Gilbertiodendron dewevrei) ; raphias (Raphia sp.) et des Mbao (Oxystigma buchholzii) ; le Limba (Terminalia superba), l'Ayous (Triplochiton scleroxylon) et Nta (Pteleopsis hylodendron) ; Aphonocalyx helzii, le Moabi (Baillonella toxisperma), l'Ebiara (Berlinia bracteosa), l'Aiélé (Canarium schweinfurthii), l'Alui (Erithrophleum vivorense), le Bilinga (Nauclea diderrichii), Le Padouk (Pterocarpus soyauxii).
Bloc guinéo-congolais d'Odzala Kokoua	Forêts sempervirentes, forêt de transition semi-caducifolié ; Forêts marécageuses ; Savanes sèches et arborées ; Clairières	Marantaceae et Zingiberaceae
Bloc camerouno-congolais du Dja	Forêts primaires et forêts secondaires sur terres fermes forêt ripicole, forêt marécageuse	Meliaceae, Cesalpiniaceae et Mimosaceae, Fagaramacrophylla, Terminalia superba rotangs, Musangacecropioides, Caloncoba et Trema orientale Alchorneacordifolia et Uapaca heudelotii Uapaca paludosa et Mitragyna stipulosa Uapaca paludosa et Raphia mombuttorum Raphia regalis Uapaca paludosa

Tableau 4 : Les blocs forestiers de la TRIDOM et leur peuplement végétal

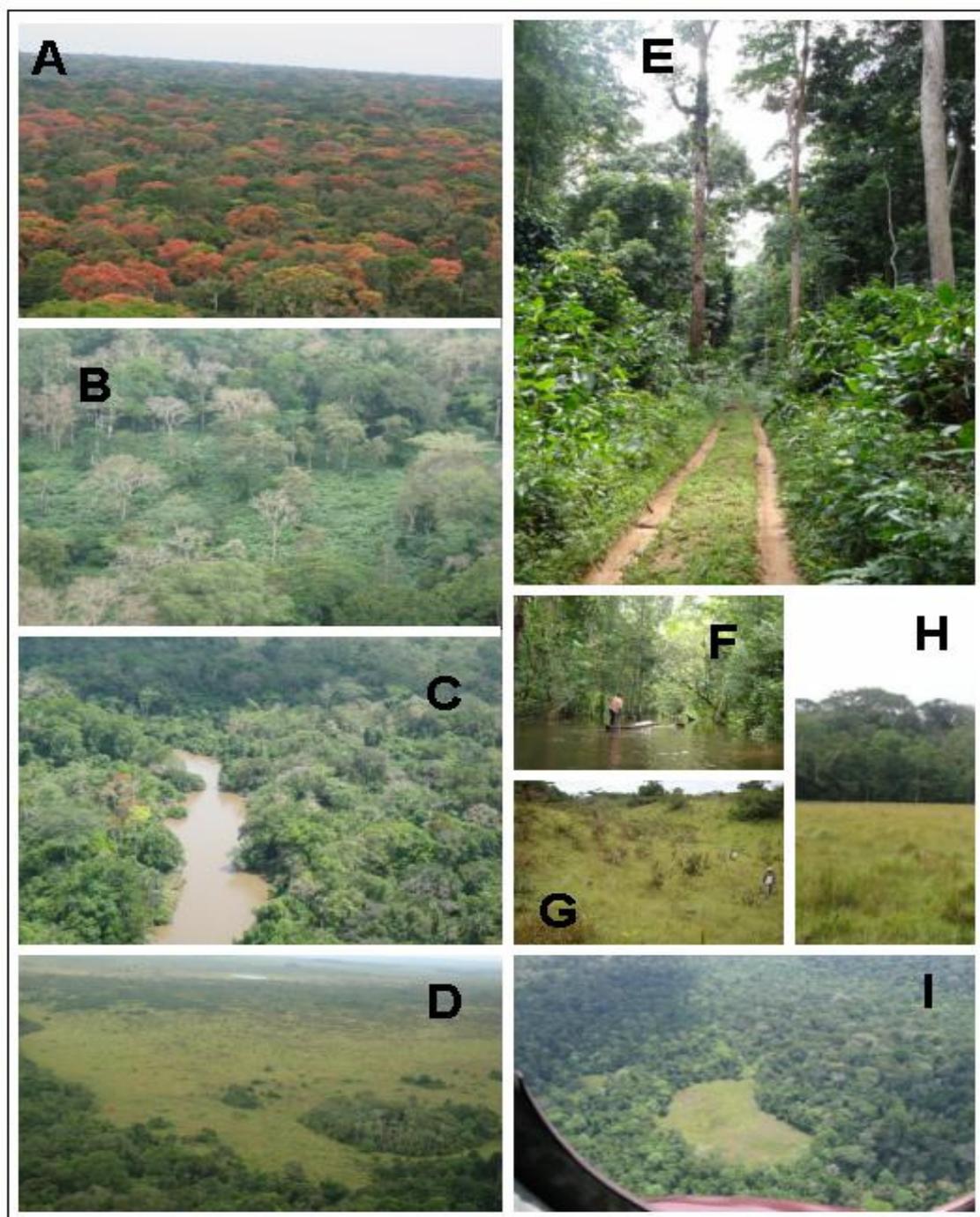


Figure 9 : Principales formations de végétation dans la RBOK. (Source: PA-RBOK)

A; Forêt sempervirente sur terre ferme (avec *Lophiraalata* avec nouvelles feuilles); B/E : Forêts clairsemées à *Marantaceae* et *Zingiberaceae*; C/F : Forêts marécageuses des bas-fonds alluviaux; D/G : Savanes sèches et arborées parsemées de bosquets/forêts; H/I : Clairières.

C. La faune

La diversité de la faune observée dans les forêts de la TRIDOM est caractéristique de la richesse en espèces animales du Bassin du Congo. On y rencontre des espèces « phares » telles l'éléphant, le

buffle, le gorille, le chimpanzé, le bongo, le crocodile à faux gaviaux, la tortue, le calao géant, etc. Cette richesse est à la fois diverse et variée en fonction des écosystèmes rencontrés. Dans les clairières marécageuses (encore appelées « baïs ») par exemple, on y rencontre les espèces dont certaines constituent la « mégafaune ». C'est le cas des Eléphants (*Loxodonta africana*), des Sitatunga (*Tragelaphus spekei*), des Gorilles (*Gorilla gorilla*), des Buffles (*Syncerus caffer*), des Potamochères (*Potamochoerus porcus*), des Hylochères (*Hylochoerus meinertzhageni*), des Mangabey (*Lophocebus albigena albigena*), les Aigles pêcheurs (*Haliaeetus vocifer*), des râles (*Limnocorax flavirostra*), des Ombrettes (*Scropus umbretta*), et des calaos à casque noir (*Ceratogrymna atrata*). D'autres espèces occasionnelles méritent d'être citées telles que le Chevroton aquatique (*Hyemoschus aquaticus*), le Céphalophe bleu (*Cephalophus monticola*), le Céphalophe à front noir (*Cephalophus nigrifrons*), le Céphalophe à dos jaune (*Cephalophus sylvicultor*) le Céphalophe bai (*Cephalophus dorsalis*), le Céphalophe de Peter (*Cephalophus callipygus*) parmi les artiodactyles ; et le Chimpanzé (*Pan troglodytes troglodytes*), le Colobe guereza (*Colobus guereza*), le Hocheur (*Cercopithecus nictitans*), et le Cercopithèque pogonias (*Cercopithecus pongonias*), parmi les primates. En outre certains parcs nationaux de la TRIDOM font partie des zones humides (sites RAMSAR) d'Afrique Centrale et sont reconnues comme des zones importantes pour la conservation des oiseaux.

De façon globale, l'appréciation de la richesse faunique de la TRIDOM pourrait mieux être perçue en abordant les différentes catégories d'animaux. On pourrait les classer suivant le groupe des mammifères, des oiseaux, et des invertébrés.



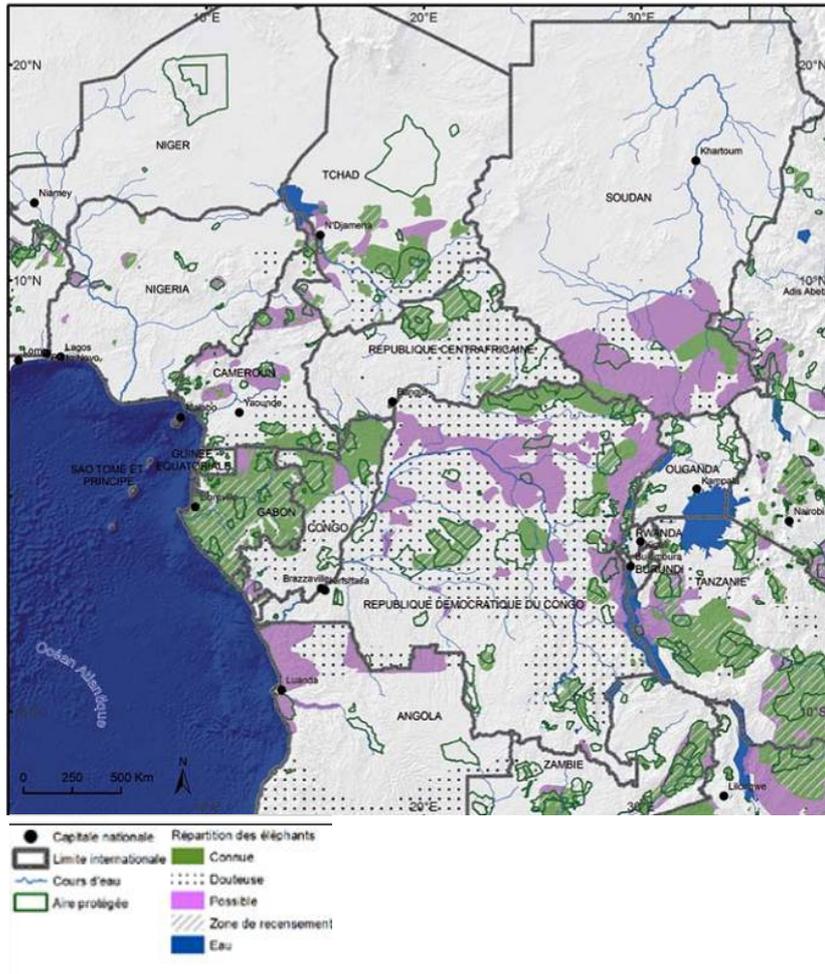
Photo 3.6 : Sitatunga mâle (*Tragelaphus spekei*)

Figure 10 : Variétés de la faune dans la TRIDOM

Les mammifères

Le Paysage de la TRIDOM recèle de grands mammifères, notamment l'éléphant *Loxodonta africana*, le gorille de l'ouest *Gorilla gorilla*, le chimpanzé *Pan troglodytes*, le buffle *Syncerus caffer*, l'hylochère *Hylochoerus meinertzhageni*, le potamochère *Potamochoerus porcus*, le bongo *Tragelaphus euryceros*, l'oryctérope *Orycteropus afer*, le pangolin géant *Manis gigantea* et l'hyène tachetée *Crocuta crocuta*, que l'on retrouve uniquement dans le parc national d'Odzala. Parmi les primates, figurent le mandrill dont la répartition dans Minkébé-Sud Dja est limitée par la rivière Dja, l'Ivindo et la Katangoua, le cercocèbe agile *Cercocebus agilis*, le colobe guéréza *Colobus guereza* et le cercopithèque de Brazza *Cercopithecus neglectus*.

En termes d'importance, il est reconnu que la TRIDOM abrite la plus importante population d'éléphants d'Afrique centrale et ces animaux jouent un rôle majeur dans l'écologie du milieu. La population de buffles de forêt d'Odzala (Congo) est l'une des plus importantes qui subsiste dans l'ensemble du bassin du Congo. Ces concentrations de grands mammifères sont liées au fait qu'une importante partie de la TRIDOM est encore constituée de forêt primaire, difficilement accessible et loin des routes et des rivières navigables. On a également pu relever en 2009 dans le complexe forestier d'Afrique Centrale, la présence de la dernière population de lions dans les savanes d'Odzala.



Carte 9 : Zone de présence de l'éléphant en Afrique Centrale. (Source : AfESG, IUCN 2007)

Les oiseaux

L'avifaune compte 350 espèces dans la région du Dja, 444 espèces dans la région d'Odzala et plus de 400 espèces dans la région du bas Ivindo. Parmi les espèces à distribution restreinte, figurent le picatharte du Cameroun *Picathartes oreas* et l'hirondelle de forêt *Hirundo fuliginosa*, deux espèces liées à la présence de rochers ou de cavernes, l'indicateur de Zenker *Melignomon zenkeri*, l'apalis de Gosling *Apalis goslingi*, la grive du Cameroun *Zoothera camaronensis*, la grive olivâtre *Zoothera princei*, l'échenilleur loriot *Lobotos oriolinus*, le pririt de Verreaux *Batis minima*, le tisserin de Bates *Ploceus batesi*, le tisserin à cape jaune *Ploceus dorsomaculatus* et le malimbe de Rachel *Malimbus*

racheliae. Parmi les espèces vulnérables, figurent les grands calaos *Ceratogymna atrata* et *Bycanistes sp.* et certains grands rapaces comme l'aigle couronné *Stephanoaetus coronatus*.

Le perroquet *Psittacus erithacus* est très abondant et des dortoirs de plus de 5.000 individus ont été observés encore récemment dans le parc national de l'Ivindo.

L'herpétofaune

Pour les reptiles et les amphibiens, il n'existe pas de listes exhaustives, mais la plupart des espèces à large distribution et typiques des forêts d'Afrique centrale sont présentes. A ce titre, le crocodile faux-gavial *Crocodylus cataphractus* est abondant dans les parcs d'Odzala et d'Ivindo. Par contre il a été constaté la rareté du crocodile du Nil *Crocodylus niloticus* dans le Dja, la Boumba (Cameroun), et également la Mambili (Gabon).

Les invertébrés

Dans cette classe, seuls les papillons ont été étudiés: 346 espèces ont été trouvées dans le parc national d'Odzala et 647 dans le parc et sa périphérie (Dowsett, 1997); 440 espèces ont été trouvées dans le parc national de l'Ivindo sans compter les *Hesperidae*. Pour l'ensemble de la TRIDOM, 25 espèces seraient endémiques, dont 17 espèces de *Lycaenidae*. Dans le parc national de l'Ivindo, la diversité en espèces du sous-bois est unique en Afrique centrale et une nouvelle espèce a été décrite en 2005: *Bebearia ivindoensis*. Les inselbergs du Cameroun et la dalle rocheuse de la clairière de la Langoué sont habités par *Acraea rupicola*, une espèce endémique de ces zones. Les herbiers flottants de l'Ivindo abritent *Acraea encoda*, une espèce qui n'a été retrouvée ailleurs que sur la Sangha.

Les efforts entrepris jusqu'ici sont révélateurs de cette richesse mais ne couvrent que certaines composantes de la biodiversité faunique d'Afrique centrale en général. Les aires protégées de l'espace TRIDOM n'échappent pas à cette logique et l'état des connaissances de la faune s'est réalisé dans les zones où recherche et suivi écologique ont été engagés. Il s'agit des aires protégées où des plans d'aménagement ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

L'importance de la TRIDOM pour la conservation de la diversité biologique

Avec près de 150 000 km², l'espace TRIDOM occupe une partie importante de la superficie forestière et comporte une diversité biologique parmi les plus riches du Bassin du Congo. L'importance de la TRIDOM sur le plan de la diversité biologique se mesure en la richesse du potentiel floristique qui est l'une des plus importantes en Afrique tropicale, en nombre d'espèce par unité de surface. La faune compte de nombreuses espèces de mammifères dont des Primates avec d'importantes populations de grands Primates (Gorilles et Chimpanzés). La flore et la faune de la TRIDOM se singularise également par un taux d'endémisme élevé, et de nombreuses espèces identifiées comme telles sont inscrites sur les liste de l'UICN, de la CITES et des lois nationales (Cameroun, Congo et Gabon) soit en tant qu'espèces menacées d'extinction (gorilles, éléphants, chimpanzé, etc.), soit comme étant des espèces dont le commerce est règlementé (*Baillonella toxisperma*) ou formellement interdit. Les aires protégées de la

TRIDOM pour la plupart renferment d'une part des forêts très enclavées où l'homme a eu très peu d'impacts. Ces milieux constituent des laboratoires naturels d'études témoins pour les scientifiques ; d'autre part, aux endroits où sont présentes les populations, des sites intéressants d'étude des relations hommes / milieux naturels. La stratégie de mise en place d'une réserve de biosphère transfrontalière permettrait de mieux connaître le fonctionnement de cet écosystème. La diversité des écosystèmes établis en termes de populations animales et végétales a également un avantage, celui de permettre la conservation d'un nombre inimaginable d'organismes biologiques et attirer des scientifiques aux centres d'intérêts multiples.

Encadré 4 : Spécificité de la biodiversité dans le RBOK (Congo)

La biodiversité spécifique connue de la réserve (Lejoly 1996), est de 1 150 espèces de plantes représentant 138 familles, soit 26,1% des espèces répertoriées pour l'ensemble du Congo (4397 espèces pour 198 familles (Sita & Moutsambote 1998)). Au total, 989 espèces du RBOK sont consignées dans des flores (Lejoly & Lisowski 1996). Trois nouvelles espèces pour le Congo ont été découvertes au Parc National d'Odzala-Kokoua; un petit arbre *Diospyros whitei*, et deux orchidées inconnues, *Brachycorythuis lisowskii* et *Haberaria lisowskii*.

Pour 142 espèces de mammifères connues au Congo, 114 espèces ont déjà été recensées dans la zone du RBOK (Christy 1999), soit:

- 16 Primates dont les deux Pongidés médiatiques (le Gorille de plaine, *Gorilla gorilla gorilla*; le Chimpanzé, *Pan troglodytes troglodytes*), deux Colobes (Colobe guéréza, *Colobus guereza* et le Colobe noir, *Colobus satanas*); le Mandrill, *Papio sphinx*, dans son extension progressive n'aurait pas encore atteint le RBOK (Carpaneto 1994) ;
- 11 Chiroptères pour l'instant en attendant des observations plus poussées;
- 14 Insectivores provisoirement;
- 32 Rongeurs dont *Myosciurus pumilio* (écureuil pygmée) et *Heliosciurus rufobrachium* (écureuil à pieds rouges) à confirmer.
- 18 Carnivores dont le Poecilogale (*Poecilogale albinucha*), l'Hyène tachetée (*Crocuta crocuta*), et 5 félidés *Felis serval* – Serval, *Felis aurata* - Chat doré; *Panthera leo* - Lion (en très faible nombre), *Panthera pardus* – Panthère;
- 3 Pholidotes.
- 1 Tubulidenté, l'Oryctérope;
- 1 Hyracoïde, le Daman d'arbre;
- 1 Proboscidién, l'Eléphant d'Afrique dévalorisé par un braconnage croissant dans le Nord du Congo;
- 17 Artiodactyles dont l'Hippopotame, l'Hylochère, le Potamochère, le Buffle nain, le Bongo, le Sitatunga, le Guib harnaché, le Céphalophe de Grimm, le Néotrague de Bates, et les six espèces de Céphalophes, dont l'écologie et la dynamique de reproduction sont quasiment inconnues. Une espèce supplémentaire, le Céphalophe d'Ogilby, *Cephalophus ogilbyi crusalbum*, a été récemment observée dans le Nord du RBOK (Colyn et al. 1996).

Aperçu socio-économique de la TRIDOM

L'économie de la TRIDOM est entièrement fondée sur l'exploitation des ressources naturelles. Dans le secteur formel, il s'agit de l'exploitation du bois et dans le secteur informel, du commerce de la viande de brousse, des produits forestiers non ligneux, et d'autres ressources tirées de l'exploitation minière artisanale. Au niveau local, l'agriculture revêt une certaine importance dans la partie Camerounaise. Il est difficile de définir la façon par laquelle cette économie extractive influence la situation socio-économique et les activités des centres administratifs ou des villages riverains. Le constat qui est fait, est celui d'une pauvreté ambiante. Les services sociaux, tels que l'éducation et la santé bénéficient peu des revenus générés par l'exploitation forestière dans l'ensemble du paysage,

malgré les péréquations qui faite dans le segment camerounais sur la fiscalité forestière concernant la quote-part reversée au niveau local. Certains villageois trouvent un emploi, mais la plupart des emplois sont réservés aux travailleurs mieux formés, venus d'ailleurs.

L'économie basée sur l'extraction des ressources forestières connaît de toute évidence des fluctuations considérables. Certains grands pôles de production du bois dans le segment camerounais (Djoum, Lomié par exemple), jadis prospère à la fin des années 1990, à cause du boom de l'exploitation (incontrôlée) de bois, ont fortement régressé, du fait de la chute drastique de la production du bois. Cette situation a entraîné une dégradation conséquente des services sociaux (santé, éducation).

Les villes d'exploitation industrielle de bois sont des îlots autonomes où le concessionnaire fournit infrastructures et services sociaux à ses propres ouvriers et à leurs familles.

La population humaine est inégalement répartie avec un taux d'urbanisation considérablement plus élevé que la moyenne nationale au sein des pays de la TRIDOM. La caractéristique principale des principales agglomérations de la TRIDOM est qu'elles se trouvent sur les axes routiers. On dénombre environ dix-sept villes pour une population totale de 221 638 habitants. Les centres administratifs sont situés juste sur la périphérie des aires protégées. Toutefois, les économies de ces centres dépendent grandement de ce qui est produit sous forme de nourriture, viande de brousse et autres PFNL, de même que des revenus générés par les ressources forestières et fauniques tirées dudit paysage. Au niveau de l'aménagement du paysage, ces centres sont une composante important de la TRIDOM.

Segment de la TRIDOM	villes	Population (habitants)
Cameroun	Bengbis	13075
	Djoum	3000
	Lomié	4000
	Mintom	6130
	Oveng	6007
	Meyomessala	31366
	Moloundou:	18 147
	Mvagan	16114
	Salapoumbé	17240
	Yokadouma	15000
	Messok	11213
	Somalomo	4902
	Mboma	8120
Ngoïla	4424	
Sous Total Cameroun		158 938
Congo	Mbomo	5000
	Ouessou	18000
	Sembe	3000
	Souanké	5500
Sous total Congo		31 500
	Makokou	12000
	Oyem	23000
	Mitzic	3600

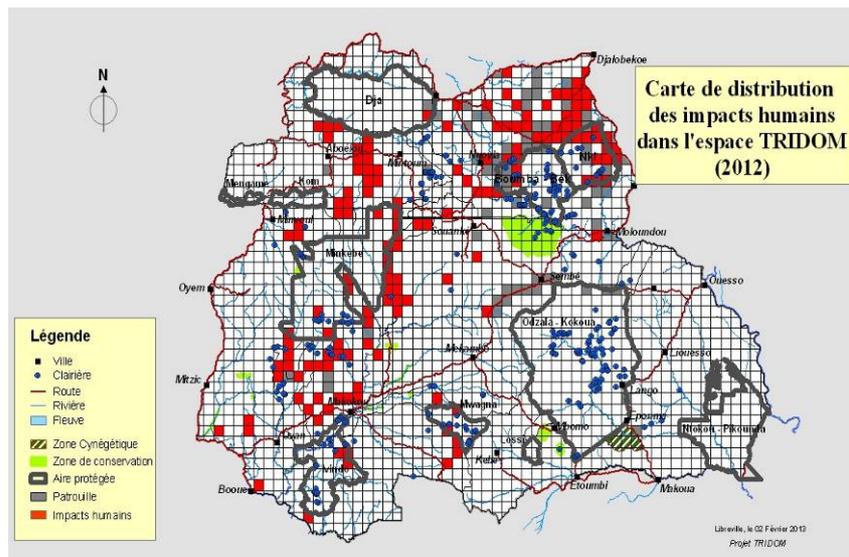
Gabon	Minvoul	2600
Sous total Gabon		31 200
Grand total		221 638

Tableau 5 : Les principales agglomérations de la TRIDOM

La population des grandes agglomérations a rapidement progressé ces dernières décennies et continue de s'accroître, quoique à un niveau réduit. Dans la partie congolaise, de petits camps industriels se créent autour des concessions forestières. Selon la politique forestière actuellement en vigueur au Congo, des scieries doivent être construites dans chaque concession; peu importe que des concessions multiples soient détenues par le même concessionnaire. L'argument opportun avancé par les concessionnaires est la création d'opportunités d'emploi au niveau local et présenté comme le principe phare à la base de la construction des scieries dans chaque concession, dans la réalité, près des deux-tiers des travailleurs des villes d'exploitation forestières sont des immigrants venus des régions situées en dehors du voisinage immédiat.

En considérant les peuples autochtones vivant dans la TRIDOM, on peut dire que ce complexe dispose d'une forte population autochtone. Reconnus comme étant des semi nomades, ces populations exploitent les ressources forestières et fauniques de façon artisanale ou rudimentaire dans le cadre d'une vie largement dépendante de la disponibilité de ces ressources.

Différents groupes de Pygmées sont présents au sein de la TRIDOM, il s'agit des "Baka" au Sud-est Cameroun et au Gabon (Woleu-Ntem), des "Bangombé" au Congo, sur la route de Sembé vers Mokéko, des " Mikaya" au Congo, sur la route nationale n°2 de Makoua vers Ouesso et enfin des " Bakola" que l'on trouve au sud-est du Cameroun (autour des parcs nationaux de Boumba-Bek et Nki) et au Congo sur l'axe routier sud-ouest matérialisée par la route d'Etombi-Mbomo, jusqu'à Mbandza. Ces peuplades semi-nomades la clé de toute stratégie de conservation, d'utilisation durable des ressources dans l'espace TRIDOM et même un facteur déterminant dans la certification des activités d'aménagement de la forêt.



Carte 10 : Distribution des impacts humains dans l'espace TRIDOM

III.1.2. Le potentiel culturel

L'intérêt de la conservation de l'espace forestier de la TRIDOM relève d'un intérêt culturel et ethnologique important. Les peuples vivant dans cet espace forestier que sont les Bantou (essarteurs) et les Pygmées (semi-nomades) sont de par leurs coutumes locales et traditionnelles intimement liées à la forêt. La forêt pour eux, c'est la vie et constitue la mamelle nourricière : c'est de la forêt qu'ils tirent l'essentiel de leur nourriture dont ils ont besoin (ignames sauvage, banane plantain, protéines animales, etc).

Sur le plan de la pharmacopée, les connaissances de vertus médicinales grâce à l'utilisation des propriétés curatives des espèces floristiques constituent des acquis culturels qui sont des patrimoines culturels à mettre à l'actif de ces peuples.

Sur le plan spirituel, la forêt constitue également le lieu d'exercice et de survivance de leurs coutumes ancestrales : les pygmées, que la littérature socio-anthropologique atteste être les premiers habitants de la forêt, vouent un culte au dieu protecteur de la forêt pour l'ensemble des ressources qu'il met à leur disposition. Ces peuples de chasseurs-cueilleurs ne vivent que des ressources que la forêt leur procure.

Divers rites sont organisés par les communautés et constituent le socle de la survivance des croyances et traditions ancestrales. Au Gabon par exemple, les plus spectaculaires sont notamment, le rite Edzengui, génie de la forêt pour les pygmées baka, le retrait de deuil chez les fang et la circoncision chez les bakwélé et les bakota. Le bwiti est également représenté dans chacune des communautés. Au Congo, des rites cérémoniels de circoncision connus sous l'appellation de « likinda » sont une réalité culturelle dans la Cuvette-Ouest ; dans la Sangha, il est désigné par le vocable « beka ».

De nombreux objets confectionnés à base de produits tirés de la forêt tels les paniers ou les corbeilles fait en rotin où une partie est commercialisée ; les huttes des peuples autochtones faites à base de feuilles et de lianes, contribuent à donner une représentativité du potentiel des savoir-faire locaux et qui sont des héritages culturels à préserver.

On pourrait également dans ce registre, évoquer les techniques de chasse traditionnelle et de tout ce qui entoure les aspects liés à la chasse villageoise purement traditionnelle chez les Baka par exemple, tels la reconnaissance des traces des espèces animales, l'imitation des cris des animaux et les techniques de reconnaissance des animaux mâles et femelles, non sans mentionner les stratégies de capture ou d'abattage à des fins rituels de certaines espèces sont à mettre au registre des richesses culturelles des populations de la TRIDOM.

III.1. 3. Les bénéfices que procurent les écosystèmes de la TRIDOM

Le concept d'écosystème selon le cadre conceptuel de l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire (Ecosystem Millennium Assessment) montre que la TRIDOM est un complexe dynamique composé de communauté de plantes, d'animaux et de micro-organisme et de la nature inerte sujet à

des interactions en tant qu'entité fonctionnelle. Les dynamiques locales et régionales du couvert forestier de la TRIDOM, influent à la fois sur le climat, la biodiversité et les services environnementaux.

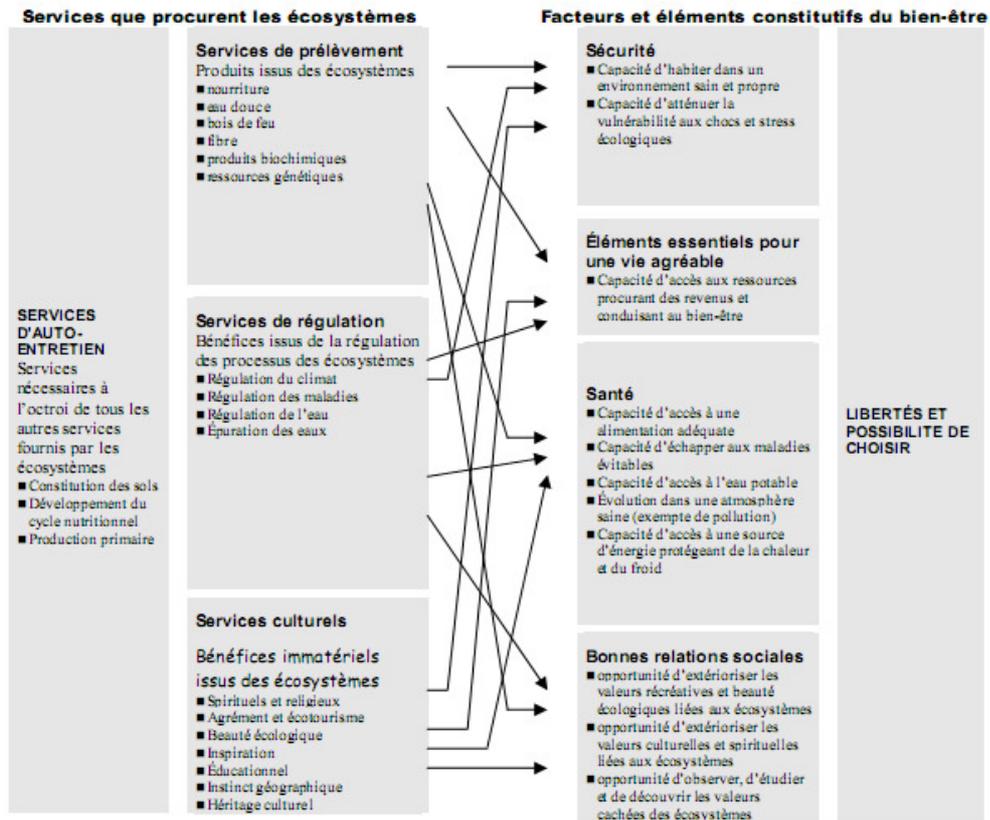


Figure 11: Services et bénéfices que procurent les écosystèmes

Selon l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire (Ecosystem Millennium Assessment), les bénéfices tirés des écosystèmes sont les avantages que les écosystèmes procurent aux hommes. Ils se composent de services de prélèvement, de régulation, et des services d'ordre culturel qui affectent directement les populations et les services d'auto-entretien nécessaires à la délivrance des autres services. La figure ci-dessous représente l'ensemble des interrelations dans les écosystèmes entre les services qu'ils procurent et les facteurs et éléments constitutifs du bien-être.

Les services écosystémiques locaux et régionaux dans la TRIDOM, similaires à ceux du Bassin du Congo, sont nombreux. On peut évoquer sur le plan écologique : le maintien du cycle hydrologique (quantité et qualité de l'eau) et un important contrôle des inondations dans une région de grande pluviosité. La biodiversité fournit à des milliers de personnes, du bois, des produits forestiers non ligneux, de la nourriture et des médicaments.

Trois types de bénéfices peuvent être tirés de l'ensemble des écosystèmes de la TRIDOM. Il s'agit notamment de bénéfices liés au service de prélèvement (bénéfices issus des écosystèmes), des bénéfices liés au service de régulation (bénéfices issus de la régulation des processus des écosystèmes) et enfin des services culturels (bénéfices immatériels issus des écosystèmes).

Les services de prélèvement (produits issus des écosystèmes)

La forêt a toujours été considérée comme une mamelle nourricière pour les hommes qui y vivent. Dans la TRIDOM, vivent des populations d'origine bantou et pygmées (Baka et Bakola) qui, tirent pour l'essentiel l'ensemble de leurs produits de la forêt. Leur santé et les moyens d'existence dont ils ont également besoin en dépendent fortement. Les populations tirent directement ou indirectement des produits forestiers pour le chauffage, la nourriture, les médicaments et autres produits forestiers non ligneux. La forêt constitue une source majeure d'alimentation pour les populations ; une part importante des protéines et des graisses de leur régime alimentaire de la chasse des espèces sauvages des forêts et des lisières des forêts (Nasi et coll., 2011). De même, de nombreuses communautés dépendent des écosystèmes boisés des bassins versants et des mangroves pour les activités de pêche en eau douce et côtières dont ils tirent leurs protéines. Une enquête menée par le CIFOR en 2011 sur le revenu auprès de 6 000 ménages dans le Bassin du Congo confirme qu'en moyenne, les familles vivant dans et autour des forêts tirent entre un cinquième et un quart de leurs revenus de la forêt : les forêts constituent une source de revenus monétaires permettant d'acheter de la nourriture (Wollenberg et coll., 2011). Les chasseurs-cueilleurs traditionnels entretiennent également, de génération en génération, des relations complexes avec les agriculteurs, échangeant des produits forestiers contre des aliments riches en amidon et un accès aux produits manufacturés (PFBC, 2005).

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) fournissent de la nourriture, de l'énergie et des produits culturels. Ce sont les produits de la ruche (miel, cire, propolis), la mangue sauvage, le pygeum, des noix, des fruits, des larves, des champignons, le raphia et le bambou. Leur utilisation varie largement en fonction de la culture, du statut socioéconomique, de l'accès à la forêt, des marchés et des prix (Ruiz Pérez et coll., 2000 ; Shackleton et coll., 2007 et Ingram et coll., 2012).

Les services de régulation (bénéfices issus de la régulation des processus des écosystèmes)

Les avantages additionnels comprennent la régulation du climat à l'échelle régionale, qui accroît la résilience au changement climatique. Des écosystèmes forestiers sains peuvent faciliter un refroidissement à l'échelle régionale à travers l'évapotranspiration et constituer des tampons naturels contre la variabilité du climat régional (West et coll. 2011; Chapin et coll. 2008).

Au plan écologique, les services environnementaux rendus à la population régionale et mondiale par les forêts de la TRIDOM est la capacité reconnue à séquestrer de grandes quantités de carbone. Faisant partie des forêts tropicales, elles hébergent un quart du stock mondial de carbone terrestre présent dans la végétation et les sols (Houghton et coll., 2001). En effet, les forêts denses humides représentent la majorité (65 %) des stocks totaux de carbone des forêts du bassin du Congo. Leur rôle important dans le cycle des émissions de gaz à effet de serre, agit à la fois comme un piège et une source de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde d'azote. Les écosystèmes forestiers, en particulier tropicaux, influencent le climat mondial en tant que principaux contributeurs de la séquestration du carbone terrestre, absorbant environ 30 % de l'ensemble des émissions annuelles de CO₂. De plus, les forêts constituent aussi de vastes réservoirs de carbone (Canadell et coll., 2008).

Les services culturels (bénéfices immatériels issus des écosystèmes)

Au nombre des services immatériels que pourrait procurer une forêt, on peut citer : les informations d'ordre scientifique, historique et éducationnelle ; information sur le potentiel, et l'information sur la culture des peuples qui y vivent. La TRIDOM constitue un vivier important dans cette tranche de service en ce sens que les connaissances qui se démarquent des principes de « l'économie conventionnelle » (Huybens, N., 2013), se fonde sur le l'attachement culturel des humains avec la forêt. Pour Lescuyer, G., Karsenty, A., Eba'a Atyi, R., cet ensemble de bénéfices indirects parmi lesquels les services environnementaux, réduirait le niveau de bien être des sociétés humaines si elles parvenaient à disparaître.

Le mode de vie des peuples de forêt sont à bien des égards, lié à la proximité d'avec la forêt. Les rites initiatiques des pygmées Baka, le rite de la circoncision chez les Kota du Gabon par exemple, dénotent du lien direct avec la forêt et la manifestation de ces rites se fait en deux phases : La phase forêt pour être en communion avec les esprits et la phase village pour la liesse populaire. Ainsi bon nombre des produits issus de forêt (flore et faune) participent au processus de matérialisation de ces rites (Mabaza, 2006).

Fonctions / bénéfices que procurent les écosystèmes forestiers tropicaux	Cas de l'écosystème de la TRIDOM
<i>Services de régulation (avantages issus du rôle régulateur des écosystèmes)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stabilisation des climats ➤ Contrôle des maladies ➤ Modération des inondations ➤ Détoxification
<i>Services d'approvisionnement (biens produits ou provenant des écosystèmes)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aliments ➤ Eau potable ➤ Bois de chauffe ➤ Fibres ➤ Ressources génétiques
<i>Services culturels (avantages non matériels dérivés des écosystèmes)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Spirituels ➤ Loisirs ➤ Education ➤ Esthétique ➤ symbolique
<i>Services de maintenance (services qui maintiennent les conditions de vie sur terre) :</i> <ul style="list-style-type: none"> - formation des sols - recyclage d'éléments nutritifs - pollinisation 	

Tableau 6 : Les biens et services de la biodiversité (adaptée de Millenium Ecosystem Assessment)

III.1.4. Une politique commune : l'accord de coopération de la TRIDOM

Le sommet des chefs d'Etats d'Afrique Centrale tenu à Yaoundé en 1999 a auguré la création de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). La COMIFAC en tant qu'organe opérationnel des Etats de l'Afrique centrale pour la gestion des forêts a élaboré un document cadre appelé « Plan de Convergence ». Ce plan de convergence a permis au Etats de se rendre compte de la situation de leurs massifs forestiers et qu'au-delà des frontières nationales, il paraissait nécessaire de s'accorder

sur des stratégies commune de gestion des espaces forestiers qui présentaient des similitudes. La création des paysages forestiers en Afrique centrale avec l'appui de la coopération internationale a permis que des accords de coopération formels soient mis en place par les Etats.

L'accord de coopération de la TRIDOM intervient lors du deuxième sommet sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers, tenu à Brazzaville en février 2005. Par cet accord : « les Etats Parties s'engagent à coopérer, à mettre en place et à gérer en partenariat, le complexe transfrontalier d'aires protégées dit Dja-Odzala-Minkébé, en abrégé TRIDOM et son interzone dans le but de promouvoir la conservation, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement durable au profit des communautés locales en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté »².

Les ministres en charge des forêts des trois pays (Cameroun, Congo et Gabon), par la signature de cet accord, s'assignaient les objectifs ci-après :

- i. la conservation de la riche biodiversité ;
- ii. le développement d'un processus participatif de gestion durable des ressources naturelles de la zone qui comprend neuf aires protégées et une interzone, constitué de zones périphériques et d'un paysage de production ;
- iii. la préservation des fonctions et la connectivité écologiques et d'assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées à travers un aménagement intégré, durable et participatif dans l'interzone entre les aires protégées.

Dans son ensemble, la TRIDOM comporte plusieurs aires protégées situées de part et d'autres des segments nationaux, dont les aires centrales sont destinées à la conservation de la biodiversité et où les activités humaines sont soit interdites, soit contrôlées. Ces aires protégées comportent chacune en leur sein une zone périphérique à usages multiples au sein de laquelle l'exploitation des ressources (forestières et fauniques) est permise et ce, suivant un plan de gestion durable. Y sont également contenues (suivant les cas) des forêts de production (concessions d'exploitation forestière industrielle, forêts communales, forêts communautaires), des zones de gestion de la faune (concessions de chasse sportive, zones de chasse communautaire) et des zones d'agroforesterie ainsi que des zones d'habitation.

Cet accord de collaboration intergouvernemental précise que le périmètre de la TRIDOM englobe les aires protégées ainsi que les espaces libres sans statut de protection particulier entre celles-ci (l'interzone), afin de créer un ensemble homogène et cohérent. En 2006, à la suite d'une réunion COMIFAC-TRIDOM, une recommandation fixe les éléments à prendre en compte par chaque pays pour définir les limites du TRIDOM : le plan d'aménagement territorial général (si disponible), les zones périphériques des aires protégées, les couloirs écologiques utiles et nécessaires et les limites naturelles (y compris les routes).

L'application de ce principe a abouti à la création d'un paysage de 191 541 km², qui comprend notamment les concessions forestières périphériques aux zones protégées. La majeure partie de la

² Article 1^{er} de l'Accord de coopération entre le Cameroun, le Congo et le Gabon, relative à la mise en place de la Tri-nationale Dja-Odzala-Minkébé

région de la TRIDOM possède déjà un statut lié à l'affectation principale des terres (concession d'exploitation forestière, aire protégée et zones gérées par la collectivité). Neuf zones clairement délimitées et protégées (Dja, Boumba Bek, Nki, Mengame, Odzala, Lossi, Minkébé, Mwagne et Ivindo) représentent ainsi 37 498 km², soit 19 % de la TRIDOM. Sur le terrain, de nombreux sites intéressants ont été identifiés comme zones potentielles de conservation supplémentaires. Leur intérêt porte sur (i) la présence d'écosystèmes forestiers en grande partie intacts, (ii) leur éloignement de la pression anthropique, et (iii) leur capacité à améliorer le maillage écologique entre les régions protégées et à renforcer l'homogénéité du paysage. Il s'agit notamment des aires nouvelles ou en cours de création (Ntokou Pikounda, Kom et Messok Dja).

Les problèmes causés par le braconnage transfrontalier d'une part et la nécessité de faciliter la libre circulation du personnel du projet TRIDOM a permis que les responsables en charge de la gestion des aires protégées concernées se concertent sur une base régulière afin de mettre en commun leurs stratégies de collaboration pour la gestion intégrée du paysage TRIDOM.

Les Etats signataires considèrent l'écosystème forestier du Bassin du Congo comme un riche patrimoine universel mais aussi un important pôle de développement économique et un cadre de vie irremplaçable pour les populations riveraines.

Faisabilité 1 : Le potentiel naturel et culturel de la TRIDOM **Conclusion partielle et recommandation**

Sur le plan du potentiel naturel et culturel, l'espace TRIDOM remplit les conditions énoncées par les critères généraux 1 & 2, en vue de sa désignation comme réserve de biosphère, conformément à l'article 4 du Cadre Statutaire du Réseau Mondial des réserves de biosphère, à savoir :

Critère 1 : L'aire devrait englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines.

Critère 2 : L'aire devrait être importante pour la conservation de la diversité biologique.

Recommandations aux Etats parties:

- ✓ Renforcer l'harmonisation des législations et politiques pour une meilleure gestion de la biodiversité culturelle et naturelle de la TRIDOM ;
- ✓ Renforcer la coordination des interventions contre les activités illégales (braconnage, coupes illégales du bois, commerce de l'ivoire) ;
- ✓ Renforcer la mise en œuvre des politiques communes ou coordonnées pour les espèces et les écosystèmes menacés et protégés, les espèces migratrices, le contrôle des espèces exogènes, ainsi que la réhabilitation et la restauration des zones dégradées.

III.2. L'aménagement du territoire et le développement durable dans la TRIDOM (Faisabilité II)

Le second volet de la faisabilité s'organise comme la première autour des critères généraux de l'UNESCO établit par le Cadre Statutaire du Réseau Mondial des réserves de biosphère (critères 3, 4, 5 et 6). Cette seconde faisabilité concerne les points relatifs à l'aménagement du territoire de la TRIDOM, les aspects liés au développement durable, et la participation des parties prenantes.

Critère 3 : Elle devrait offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional.

Critère 4 : Elle devrait avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère décrites à l'article 3.

Critère 5 : Elle devrait remplir ces trois fonctions grâce à un zonage approprié reconnaissant:
 (a) une ou plusieurs aire(s) centrale(s) constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère et d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs ;
 (b) une ou plusieurs zones(s) tampon(s) clairement identifiée(s) entourant l'aire ou les aires centrale(s) ou contiguë(s) à celles-ci, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu ;
 (c) une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées.

Critère 6 : Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère.

III.2.1. L'aménagement du territoire dans la TRIDOM

Les volets qui concernent l'aménagement s'orientent autour de l'utilisation des terres et du plan d'aménagement intégré qui est en cours.

L'utilisation des terres dans la TRIDOM

En termes de superficie, la TRIDOM se répartit ainsi qu'il suit :

- Aires protégées : 36 000 Km² soit 25% de la superficie totale ;
- Interzone : 40 000 Km² soit 27% de la superficie totale ;
- Zones périphériques : 71 000 Km² soit 48% de la superficie totale. (Bekker, R. 2010).

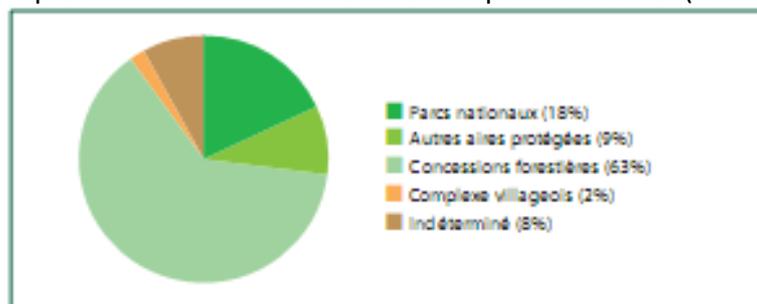


Figure 12 : Formes d'utilisation des terres dans la TRIDOM

De la répartition de la superficie, l'usage des terres au stade actuel est globalement marqué en dehors des aires protégées, dont l'espace d'occupation est clairement délimité pour celles existantes et celles en cours de création (Messok-Dja), par la présence d'autres usages. Les principales affectations des terres de l'espace TRIDOM concernent :

- les aires protégées ;
- l'exploitation forestière industrielle ;
- les concessions minières ;
- les exploitations agroindustrielles ;
- les autres usages.

Les aires protégées

Un ensemble de 10 aires protégées composent la TRIDOM. Les objectifs de leur gestion se regroupent fondamentalement autour des points suivant :

- la protection des habitats contenant des espèces menacées ;
- la conservation des ressources biologiques/génétiques ;
- l'exploitation durable des ressources (zone périphérique) ;
- la promotion de l'écotourisme ;
- l'éducation environnementale ;
- la recherche et le suivi ;
- la promotion de la participation de la population locale dans la gestion des ressources naturelles ;
- le respect des droits traditionnels des populations autochtones.

Dans le contexte gabonais où la politique de conservation a mis en place un réseau de 13 parcs nationaux, l'Ordonnance de la loi n°6/2002 en son article 81a, définit le parc national comme étant : «un espace économique dans lequel le défi consiste à exploiter durablement la diversité des merveilles biologiques, archéologiques et culturelles de la zone considérée, pour le bénéfice social des communautés locales avoisinantes, mais aussi pour le bénéfice économique de la nation entière ». Le Conseil National des Parcs Nationaux (CNPN), devenu Agence Nationale des Parcs Nationaux soutient que les parcs nationaux puissent « tirer le meilleur parti de la conservation des ressources naturelles, en développant des activités touristiques, récréatives et de loisirs permettant à la communauté nationale et internationale de faire une expérience unique de découverte ».

La gestion durable des ressources a pour finalité de contribuer aux développements macro et micro-économique niveaux local (villages riverains des aires protégées), national et régional.

Effectivité de la gestion

Les atteintes récurrentes et aggravées à la biodiversité et aux écosystèmes naturels, dans et autour des aires protégées appellent et justifient aujourd'hui une protection adaptée et renforcée de ces espaces dont les richesses écologiques sont particulièrement menacées.

En Afrique centrale en général et dans la TRIDOM en particulier, la gestion participative est actuellement mentionnée, référée à presque toutes les politiques, législations, décisions et activités relatives à la gestion de ces espaces.

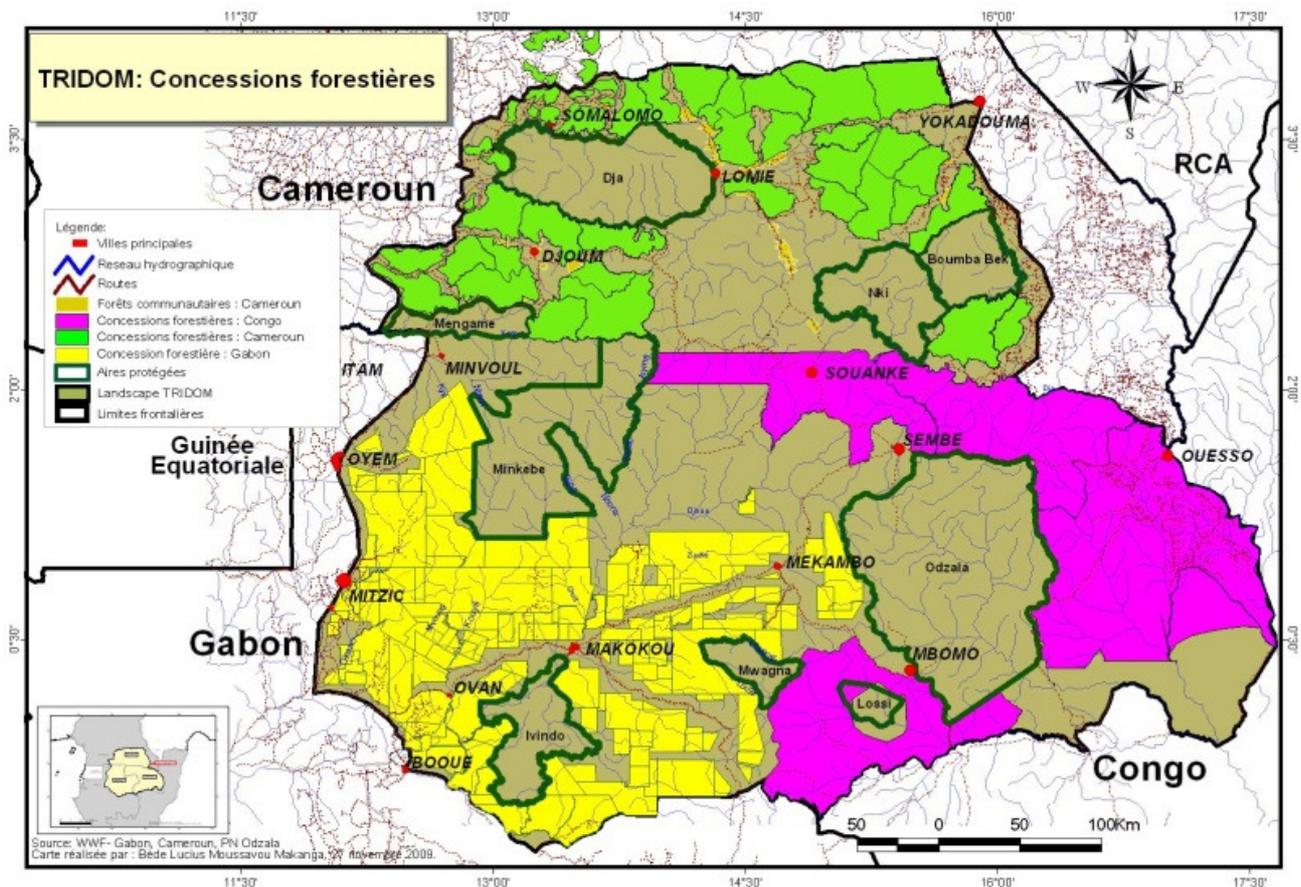
On observe le développement des programmes visant à démontrer la possibilité d'une gestion plus efficace des aires protégées en approches participatives. Cette préoccupation repose fondamentalement sur la volonté de promouvoir des « règles de gestion » des aires protégées, issues de la participation effective de l'ensemble des acteurs concernés. Cette participation est supposée garantir le respect de ces lois et la « durabilité » de ces espaces. Des efforts sont consentis dans ce sens, mais ils restent limités.

Institutions en charge de la gestion des aires protégées dans la TRIDOM

L'aménagement et l'organisation des aires protégées de la TRIDOM dépendent en grande partie des efforts consentis par ONGs internationales de conservation (WWF, WCS, etc.) et de l'assistance de partenaires bi et/ou multilatéraux (USAID, UNESCO, etc.). Cette coopération fait suite à un constat opéré qui se résume en la faible capacité opérationnelle des services en charge de la gestion des aires protégées et de leur aménagement. Dans les trois pays de l'espace, les autorités chargées de la gestion disposent pour la plupart insuffisamment des capacités, encore moins des outils institutionnels permettant de gérer les programmes d'activités tels que définis dans les plans d'aménagement existants. L'absence ou l'insuffisance de ressources humaines, d'autonomie ou de collaboration/synergie institutionnelle constitue une sérieuse préoccupation dans la mise sur pied d'un Fond fiduciaire pour la TRIDOM. Il y a une réelle nécessité de procéder à des réformes institutionnelles et qui méritent une attention particulière dans chaque Etat. Dans le segment camerounais, l'intégration des écogardes au sein de la fonction publique est un développement positif et nécessaire qui donne un statut formel à leur difficile tâche dans les services de la conservation du territoire national. Au Congo par ailleurs, la création en cours de l'Agence de gestion de la faune et des aires protégées constitue une réforme institutionnelle importante pour parvenir à en vue de renforcer la gestion des aires protégées. Toutefois, la gestion par projet est acceptable étant donné que les relations existant entre ONGs de conservation et gouvernements sont bonnes.

Les Concessions Forestières

L'intégrité des aires protégées et leur maintien en tant qu'espace où l'aménagement du territoire constitue une réalité dépend fortement de l'aménagement des zones d'exploitation forestière en Unités Forestières d'Aménagement (UFAs). Dans la TRIDOM, existent des concessions forestières et d'autres affectations de terres.



Carte 11: Les concessions forestières de la TRIDOM

La carte forestière laisse transparaître l'ampleur de l'activité d'exploitation forestières dans le segment camerounais au Nord et Nord-Est ; au Nord et Nord-Est dans le segment congolais et dans le segment gabonais, dans ses parties centrale et Sud. L'un des objectifs actuels de la TRIDOM, et qui est partagée dans l'ensemble du Bassin du Congo pour ce qui concerne l'exploitation forestière, est de renforcer la maîtrise de l'exploitation forestière vers une coupe de bois qui respecte l'équilibre avec le potentiel naturel de production de la forêt.

L'une des garanties essentielle pour la gestion durable des UFAs passe par l'intérêt que trouvent les gestionnaires des concessions en s'engageant dans une gestion à long terme. Cet intérêt, gage d'une gestion durable et responsable passe par des concessions dont la durée satisfait aux exigences et normes de l'aménagement forestier. On constate encore une lenteur dans l'engagement vers le processus global de gestion durable. Dans le segment congolais par exemple, des cinq UFAs entourent la périphérie du Parc national d'Odzala-Kokoua, notamment celles de Jua Ikié, TalaTala, Ngombé, Mambili et Kellé-Mbomo, seule l'UFA Ngombé est sous aménagement durable (depuis 2007) et certifié avec le label FSC.

La stratégie au niveau de la TRIDOM pour ce qui concerne l'aménagement forestier consiste à promouvoir un niveau de gestion responsable de la forêt dont la certification des produits ligneux est la clé de voûte. Les critères de certification, en fonction des labels, fournissent un cadre global

d'aménagement de la forêt qui soit écologiquement sain, socialement et économiquement équitable et durable. Par ailleurs, ces critères viennent renforcer les dispositions de gestion durable des législations nationales et dans le même ordre d'idée, les critères d'aménagement des UFAs. En outre, l'accréditation de la certification permet le contrôle indépendant de la gestion et de l'exploitation forestière.

L'aménagement des concessions forestières dans la TRIDOM

Les exigences de développement durable a emmené les exploitations forestières à s'engager dans l'aménagement qui recommande de respecter les migrations des animaux et à contrôler le braconnage de grande portée au sein des concessions forestières.

Dans le segment camerounais (voir tableau ci-dessous), les entreprises disposent des plans d'aménagements et s'engagent dans le cadre des Accords de Partenariat Volontaire (APV) vers la certification de leurs concessions.

Tableau 14. Les UFA dont le plan d'aménagement est approuvé

Concession N°	UFA N°	PA	EIE Disp.	Prestataire	ESoEco Disp.	Prestataire	Concessionnaire	Superficie 1 (ha)	Superficie 2 (ha)
1004	10-015	PA	oui	JMN Consultant			CIBC	130 110	130 754,327
1003	10-018	PA			oui	Koutdjou Y. B, Ing.	STBK	81 397	81 775,402
1038	10-020	PA					SFEES	87 192	83 241,413
1018	10-021	PA					GREEN VALLEY	66 183	66 615,342
1039	10-022	PA	oui	CETEF Inc.			SCIFO	35 090	35 509,272
1007	10-023	PA					SFCS	62 389	58 582,271
1070	10-025								48 320,425
1040	10-026								128 225,154
1014	10-029	PA					SFDB	46 990	46 991,361
1054	10-030	PA	oui	JMN Consultant			PALLISCO	69 755	76 841,575
1041	10-031	PA					SODETRACAM	41 202	40 448,095
1042	10-037	PA					KIEFFER	51 685	53 435,152
1043	10-038						SFID		148 691,844
1044	10-039						PALLISCO		48 041,992
1055	10-042								45 183,843
1056	10-044								65 755,165
1057	10-047a	PA					FIPCAM	47 080	46 844,484
1083	10-047b	Aban.						47 169	47 169,537
1032	09-003						LOREMA	110 113	110 103,768
1032	09-004a						LOREMA	20 838	20 838,691
1033	09-004b	PA					COFA	76 975	71 093,674
1032	09-005a						LOREMA	10 330	10 330,483
1001	09-006	PA	oui	EFP			SFF	71 007	71 007,195
1073	09-007						MPACKO	41 144	44 665,340
1073	09-008	PA					MPACKO	38 278	36 273,230
1063	09-013	PA					CFK	51 204	51 204,104
1064	09-016	PA					COFA	64 646	64 765,051

Source : Atlas Forestier version 2.0 (2007) et synthèse des données des plans d'aménagement d'UFA. Les vides représentent les données manquantes. PA : Plan d'Aménagement disponible; EIE : Etude d'Impacts environnementale ; ESoEco : Etude Socioéconomique ; Disp.: disponible ; Aban. : Abandonné ; Oui : Etude disponible.

Dans la partie congolaise, En périphérie du RBOK, l'exploitation forestière est menée au nord (UFA Jua-Ikié et Tala-Tala attribuées respectivement à SEFYD et SIFCO), à l'est (UFA Ngombé attribué à IFO groupe Danzer), au sud (L'UFA mambili attribuée à Mambili-Wood) et au sud-ouest (UFA Mbomo-Kéllé attribuée à la société Djea Woods). Ce sont en définitive 37 089 km² de forêts qui sont mis en exploitation à la périphérie du parc.

Dans le segment gabonais, l'exploitation forestière se fait sur une superficie totale attribuée et exploitée de 64 285 Km². Des compagnies forestières actives telles TTIB, BSO, CFA, OLAM, SUNRY, Rougier Ivindo, CEB, SHM, EFEG, ROUGIER, HTG, TBNI, Grand Bois, OLAM CFA Biliba (ex CFA), TBNI, Peng Xin (ex HTG), seules quelques-unes disposent d'un plan d'aménagement validé ou en cours de l'être pour une superficie totale de 11 982 Km². Il s'agit notamment de: TTIB, BSO, CFA, OLAM, SUNRY. Les autres à savoir : Rougier Ivindo et CEB, disposent d'une certification forestière pour une aire globale de 3 356 Km². La différence de superficie forestière restante, attribuée et non aménagée ou certifiée est de 48 947 Km².

Dans l'ensemble de la TRIDOM, des lois forestières sont révisées entre 1994 (Cameroun) et 2000 (Congo). Celles-ci ont eu pour ambition d'arrimer la gestion des forêts aux exigences du développement qui promeut non seulement l'exploitation mais également un certains nombres d'actions visant à une gestion durable. Le tableau ci-contre est une synthèse des différents aspects importants de ces lois dans chacun des segments de la TRIDOM.

Aspects législatifs et institutionnels	Cameroun	Congo	Gabon
Date de la loi forestière	1994 (en cours de révision)	2001	2000
Plan d'affectation des terres par zonage	Oui sur la partie méridionale du pays	En cours d'élaboration	Non
Domaine forestier Permanent établi légalement, non établi)	38 UFA classées (au 30 juin 2005) ; processus en cours sur 57 autres	Non (peu de forêts classés)	Non ; le classement des forêts est prévu
Régime d'attribution des concessions (gré à gré/ appel d'offres/ appel d'offres avec composante financière)	Appel d'offres avec présélection technique, puis offres techniques (30%) et financières (70%)	Gré à gré ; 45% des surfaces sont en fermage	En principe appel d'offres. Critères techniques dont projet d'industrialisation. Pas de composante offre financière.
Durée des concessions	15 ans renouvelables une fois	Une rotation (généralement 30 ans renouvelable	15 ou 25 ans renouvelables
Obligation d'aménagement des concessions	Oui. Le PA doit être préparé pendant la convention provisoire de 3ans ; mais plusieurs conventions ont largement dépassé les 3 ans prévus.	Oui (appliqué partiellement). Surtaxe prévue pour non application	Oui. Processus en progrès dans la partie nord ; non application dans la partie sud.
Normes nationales d'aménagement	Depuis 2002. Arrêté MINEF 222/A/MINEF du 25 mai 2002	Depuis 2003. En attente d'officialisation par décret	Non, mais directives opérationnelles
Proportion de grumes devant être transformé dans le pays	Transformation locale à 100% pour les essences de catégorie 1 et exportation autorisée moyennant paiement d'une surtaxe pour les essences de catégorie 2 et 3. Quotas annuels d'exportation prévus-mais non appliqués- pour certaines essences (ayous et azobé).	Pas de restriction légale ; mais objectif d'accroissement de la transformation locale.	A « titre transitoire » 85% de la production de chaque entreprise ; règle appliquée de manière très inégale. Interdiction complète prévue par le code. Surtaxe progressive au-delà des 15% de grumes exportée.
Surfaces en cours d'aménagement	42 UFAs (soit 42 concessions) bénéficient d'un PA validé par l'administration représentant une superficie de plus de 3 millions d'hectares.	Processus engagé sur 6,5 millions d'hectares	Deux plans achevés en attente d'agrément ; processus engagé sur 5,5 millions d'hectares
Concessions certifiées	1 concession certifiée FSC (décembre 2005) ; processus de certification « FSC » en cours pour 2 concessions	2 concessions certifiées selon le système néerlandais « keurhout » ; 2 entreprises certifiées ISO 14 000.	1 concession certifiée selon le système néerlandais « keurhout ». Processus de certification « FSC » en cours pour cette même entreprise.
Plafond de superficies cumulables	200 000 ha par société (plusieurs grands groupes détiennent plus de 200 000 ha et jusqu'à 600 000 ha.	600 000 ha mais 3 société disposent en propre près de 700 000 ha.	Pas de plafond

Foresterie communautaire ou locale	Forêts communales (1 à ce jour) : 16 250 ha. Mais prévues sur plus de 600 000 ha (UFA demandées par les communes).	Forêt communautaire votée dans la loi de 2001. Rien de prévu en ce jour	Rien de prévu
------------------------------------	--	---	---------------

Tableau 7 : Comparaison des législations relatives au secteur forêt dans les pays de la TRIDOM (EDF, 2005)

Situation des terres à l'intérieur des UFAs

L'utilisation des terres dans les zones forestières du Bassin du Congo est complexe de part sa nature même. Malgré la vocation avouée des UFAs pour la production du bois, il est clair que la forêt a d'autres fonctions socio-économiques et naturelles. Ces forêts sont habitées par des personnes qui en dépendent pour leur survie. Par ailleurs, ces forêts ont des valeurs de conservation intrinsèques qui ne doivent en aucun cas être compromises. En conséquence, il y aura des couches multiples d'affectation des terres, à savoir l'utilisation des animaux sauvages (chasse sportive et de subsistance), la collecte des Produits Forestiers Non-Ligneux (PFNLs), la conservation de la flore et de la faune et, selon les politiques nationales de zonage en vigueur, de la terre pour production agricole. Au Cameroun, la participation des communautés locales et leur accès continu aux animaux sauvages sont assurés par la création de Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZICGC). Les communautés locales y compris la frange de la population pygmée continuent d'avoir accès aux PFNLs dans les UFAs.

Le zonage dans les UFAs du segment congolais comporte en général trois zones :

- 1) une zone stricte de protection où la chasse et l'exploitation forestière est interdite ;
- 2) une zone de conservation où seulement des droits d'usage traditionnels sont permis tels que la chasse ;
- 3) une zone villageoise (uniquement les villageois et les semi-nomades).

La co-gestion des ressources naturelles apparaît, dans l'aménagement des terres forestières de l'ensemble de la TRIDOM, comme approche à même de résoudre les aspects sociaux des plans d'aménagement de la forêt (comme l'importance des animaux sauvages pour la survie des populations) dont l'objectif est de contribuer à la gestion durable de la faune dans les zones périphériques des parcs nationaux.

Les zones agricoles

a) L'agro-industrie

Les exploitations agricoles sont en pleine expansion dans les pays de la TRIDOM. Au Congo, le palmier à huile est la culture industrielle dominante, surtout au sud-ouest de Ouessou. Au Gabon, l'hévéa est cultivé dans la région de Mitzic. Au Cameroun, la tendance vers l'agro-industrie occupe la zone sud-ouest de la réserve du Dja et concerne les cultures telles que l'ananas et l'hévéa. L'intérêt du développement de l'agro-industrie au cours des dernières années, se justifie à la fois par les stratégies de développement à moyen et long terme élaborées par les pays de la TRIDOM, où l'agriculture est considérée comme l'un des piliers économiques du développement et de la croissance. Cependant le développement de ces plantations industrielles constitue des enclaves du

secteur moderne dans le secteur agricole traditionnel avec très peu, voire pas de relations entre elles (Megevand, C. et coll., 2013).

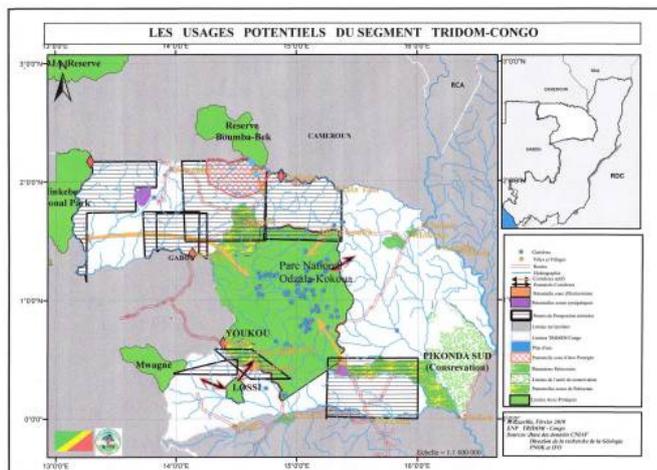
b) L’agriculture artisanale et domestique

Des espaces assez considérables de terres sont disponible pour l’agriculture et les activités y attenantes dans et autour de nombreux villages de la TRIDOM. En dehors des terres affectées aux aires protégées (18%) et aux parcs nationaux (9%) dont les différentes législations nationales interdisent toute pratique agricole dans leurs périmètres, les autres terres disponibles (terres à vocation multiple) constituent environ 63% et constituent la portion d’espace où l’agriculture paysanne est pratiquée. Dans la TRIDOM, les zones agricoles sont des espaces disponibles dans l’emprise des terres forestières permettant aux populations locales de résoudre les besoins de nutrition. Les politiques et pratiques de ces espaces diffèrent considérablement d’un pays à l’autre :

Au Cameroun, la politique consiste à réaliser autant faire se peut, dans la définition formelle des plans de zonage, à un équilibre entre le développement basé sur l’agriculture, la forêt permanente et la conservation. De manière globale, les zones réservées à l’agriculture ou encore appelée « bande agro-forestière (pour les cultures vivrières (banane- plantain, manioc, etc ; celles de rente comme le cacao et le café ; et les forêts communautaires), oscille généralement autour de 20-22%.

Au Congo, le zonage qui affecte la portion agro-forestière où sont incluses les terres cultivables villageoises, se trouve dans les UFAs et à laquelle y est comprise la récolte des produits forestiers. Ceci répond à un triple objectif : (i) satisfaire les besoins des communautés locales de manière durable ; (ii) maintenir et améliorer les terres agricoles et (iii) assurer la capacité de produire des aliments adéquats pour ceux qui vivent dans la concession. Dans cette optique, existe une option à valeur économique qui se constitue en un ensemble de revenus qui pourraient être générés au profit des populations locales et permettre ainsi la diversification des sources de l’économie locale.

Au niveau de la gestion de la zone agro-forestière, elle obéit à un processus de négociation dont l’issue est la mise sur pied d’un « organe consultatif » composé par les différentes parties prenantes clairement identifiées.



Carte 12 : Les usages potentiels du segment TRIDOM Congo

De façon générale, l'expansion de la production agricole n'est pas considérée comme une menace majeure de la couverture forestière permanente dans le paysage de la TRIDOM. Le seul reproche qui peut être relevé à juste titre est la pratique séculaire d'une agriculture de type itinérante sur brûlis, caractéristiques des populations vivant en zones forestières. La production agricole si elle est bien planifiée et gérée, pourrait satisfaire les besoins de la population où on constate avec le développement des activités d'exploitation des ressources (forestières et minières), le développement des villes « forestières ». Ceci pourrait à terme, créer des sources additionnelles de revenus et favoriser l'atteinte des objectifs de développement durable, grâce à une intelligente coopération entre les exigences des populations locales par rapport aux activités ayant cours dans leur milieu de vie.

Les zones de pêche

Trois fleuves avec leurs affluents constituent les principaux cours d'eau du paysage TRIDOM et sont le lieu où les populations locales pratiquent les activités de pêche. Il s'agit des cours d'eau des rivières Dja, Bek, Apom, Boumba, Medoum, Edjié, Mié (segment camerounais), Mambili, Lekoli, Louengué, Komo et Koudou (segment congolais) et de l'Ogooué, l'Ivindo, le Ntem, la Djidji et la Langoué (segment gabonais). Ces cours d'eau pour la majorité constituent les limites naturelles de la majeure partie des aires protégées de la TRIDOM. La pêche est une activité de subsistance permettant de substituer l'apport en protéines que procure la viande brousse. Les principaux produits de la pêche sont des poissons, des crabes, des crevettes, des moules, des huîtres et des tortues. La pêche a lieu surtout pendant la saison sèche (Janvier, Mars). Elle est pratiquée tant par les hommes que les femmes et les moyens de pêches pratiqués sont artisanaux et passent par l'utilisation des techniques des filets actifs et dormants, hameçons, nasses, barrage et corbeilles.

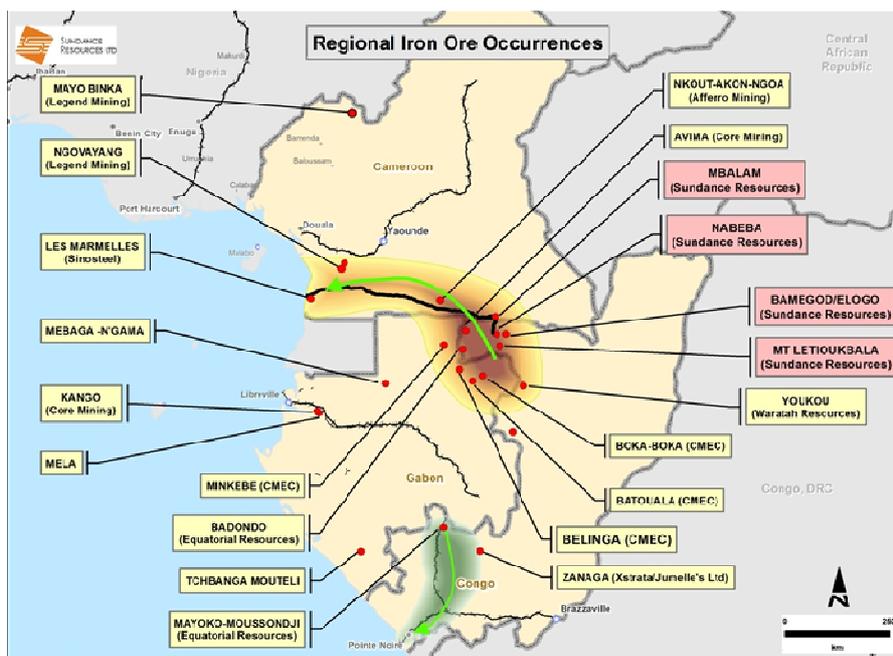
De façon globale, la pêche est une activité marginale ; les autochtones de la région du Sud-Est Cameroun n'ont pas, dans l'ensemble, développé cette activité dans les grandes rivières, pourtant abondantes et poissonneuses. Quelques espèces (*Dalophys sp.*, *Malapterms electricus*, *Pollimyrus Kingsleyae*, *Nannocbromis candifasiatus*) sont cependant utilisées dans la médecine traditionnelle. Il reste cependant à craindre que les campements de pêcheurs établis en saison sèche servent de prétexte aux braconniers qui de plus en plus, envahissent les aires protégées surtout dans la partie Sud-Est du Cameroun et le nord du Congo.

Les activités minières et leurs emprises sur les espaces forestiers de la TRIDOM

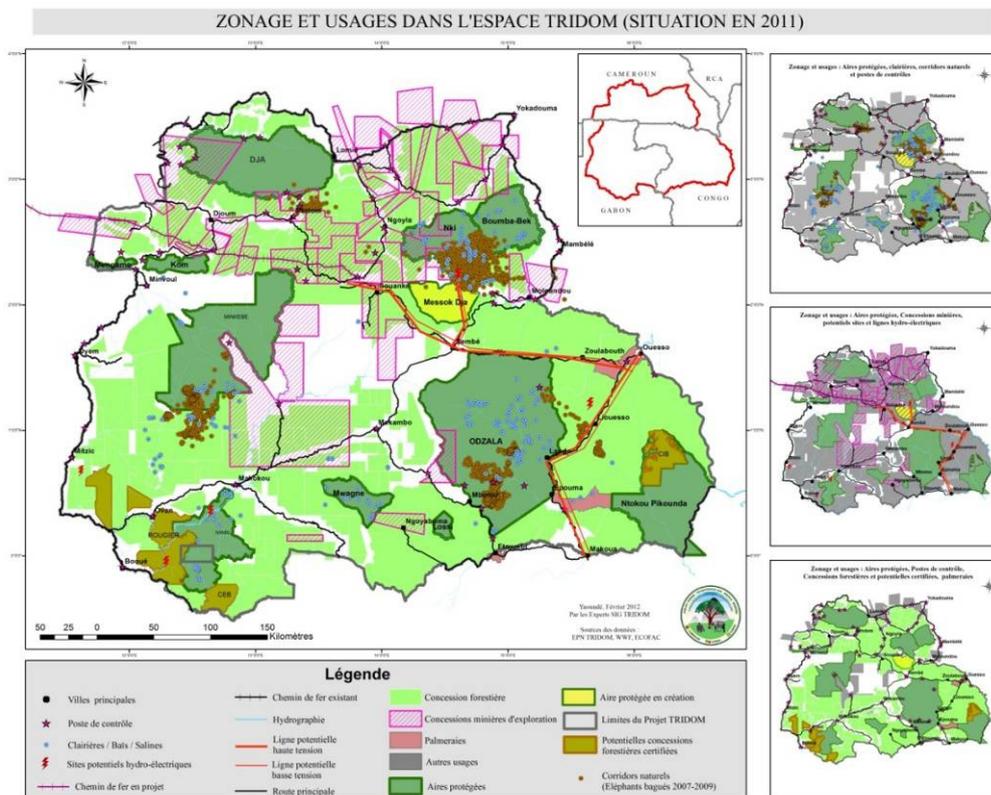
Le potentiel minier des pays de l'espace TRIDOM est resté inconnu pendant plusieurs décennies ; avec les permis d'exploration et d'exploitation miniers octroyés, celui-ci commence à être important et retient l'attention des gouvernements des pays respectifs. Ces permis sont situés dans les zones forestières, et certains de ces permis chevauchent avec les aires protégées (Réserve du Dja au Cameroun, Monts Alvina et sur l'axe Elen-Garabizan au Congo) et sur les rives de l'Ivindo au Gabon). Les concessions minières sont en plein développement dans l'espace de la TRIDOM tout comme dans l'ensemble du Bassin du Congo. L'énorme richesse en ressources minérales est constitué de métaux (cuivre, cobalt, étain, uranium, fer, titane, coltan, niobium, manganèse), des métaux non-précieux (pierres précieuses, phosphates, charbon) et d'autres ressources minérales. La géographie minière dans le Bassin du Congo est répartie sur quatre provinces d'importance majeure : : i) la ceinture

cuprifère du Katanga ; ii) la province aurifère située en République démocratique du Congo ; iii) la province de la bauxite (aluminium) située dans la région centre-nord du Cameroun ; iv) la province du fer située à la frontière entre le Cameroun, le Gabon et la République du Congo ; et iv) la province du nickel et du cobalt au Cameroun. Avec le développement des activités minières, s'annexe le développement des infrastructures de transport et énergétique. Au Gabon par exemple, l'exploitation envisagée de la mine de fer des monts Bélinga et Minkébé, comprend la construction d'une ligne de chemin de fer Boué-Makokou et d'une unité hydroélectrique sur l'Ivindo. Au Cameroun, il existe un projet d'exploitation du cobalt et du nickel dans la zone de Lomié en périphérie orientale de la réserve du Dja et, au Congo, un projet d'exploitation de l'or.

A côté des permis miniers officiels, subsistent des pratiques d'exploitation illégale et artisanales des ressources minières. Principalement exploitée par des personnes venant d'ailleurs, elle concerne surtout l'orpaillage dont le prix de vente varie en fonction du marché. Au Gabon, le prix du gramme est de 10 000 F CFA. Cette explosion de l'exploration minière que l'on observe dans la TRIDOM appelle au développement d'une stratégie concertée et cohérente pour faire face aux impacts potentiels dans la conservation de la biodiversité.



Carte 13 : Mines en projet + corridor de transport dans la TRIDOM



Carte 14: Zonage et usage dans l'espace TRIDOM

La mise en place d'un processus d'aménagement intégré

Un processus d'aménagement intégré a été mis en place dans la gestion des terres du paysage de la TRIDOM. Ce processus vise surtout à atténuer les menaces sur la biodiversité biologique (braconnage, trafic de la viande de brousse, fragmentation de l'habitat de l'interzone, etc.). Le processus de mise en place du processus d'aménagement intégré comporte deux niveaux d'action :

- une action nationale (dans chaque pays de la TRIDOM) où une équipe est constituée sous l'égide des ministères en charge des forêts et de la faune pour examiner les questions d'aménagement intégré dans chaque segment national de la TRIDOM, puis de sa validation.
- au niveau régional, en sus des accords signés, l'action régionale consistera en la compilation et la validation du Plan Directeur qui résulte de la fusion des trois plans d'aménagements des segments nationaux, ainsi que les modèles de gestion des ressources naturelles et les accords de gestion collaborative impliquant les administrations, les populations locales et le secteur privé.

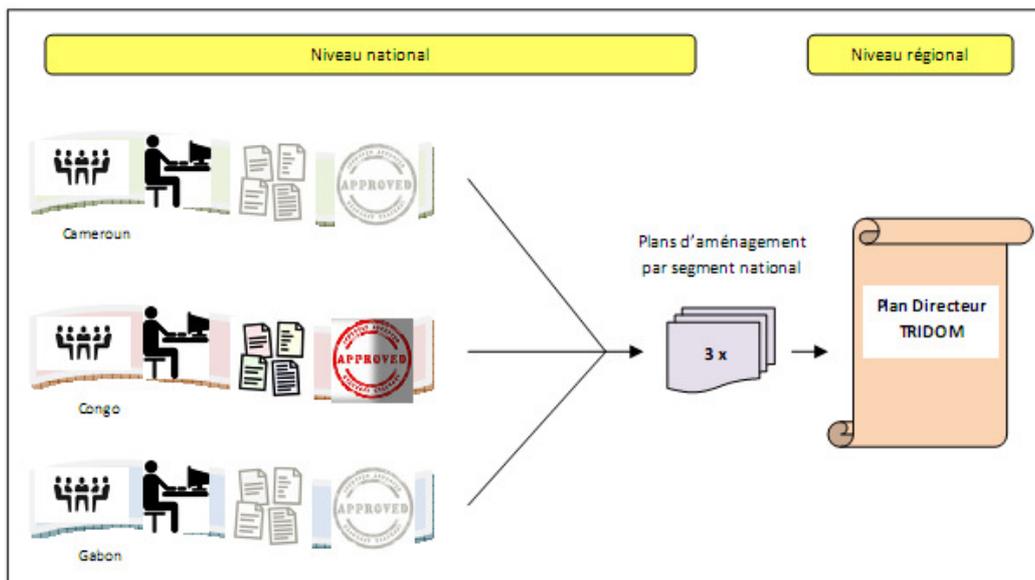


Figure 13 : Processus d'aménagement intégré dans la TRIDOM

Cadre légal : problématique de la tenure foncière dans la TRIDOM

Le régime foncier des terres de la TRIDOM est marqué sous le sceau de la dualité: un régime moderne qui relève de l'Etat et un régime traditionnel ou coutumier issu des populations locales.

1. Le régime foncier moderne des terres forestières de la TRIDOM

Dans le TRIDOM, le classement des forêts reste la règle générale de la domanialité dans la gestion des terres. Le domaine national relève d'une logique de « patrimoine collectif » et non de la propriété : l'Etat étant le « gardien » comme l'indique la législation camerounaise sur le foncier et non le propriétaire. Pour l'ensemble des pays de la TRIDOM, il existe une confusion entre le domaine national et la propriété de l'Etat. Le régime foncier étatique est organisé autour d'un double axe :

- l'immatriculation, un dispositif puissant mais très lourd pour la création de la propriété privée individuelle ;
- une présomption assez générale de « domanialité » du reste des terres, mais avec la possibilité pour les individus de se voir octroyer des « concessions foncières » sous condition « de mise en valeur ».

2. Le régime foncier coutumier des terres forestières de la TRIDOM

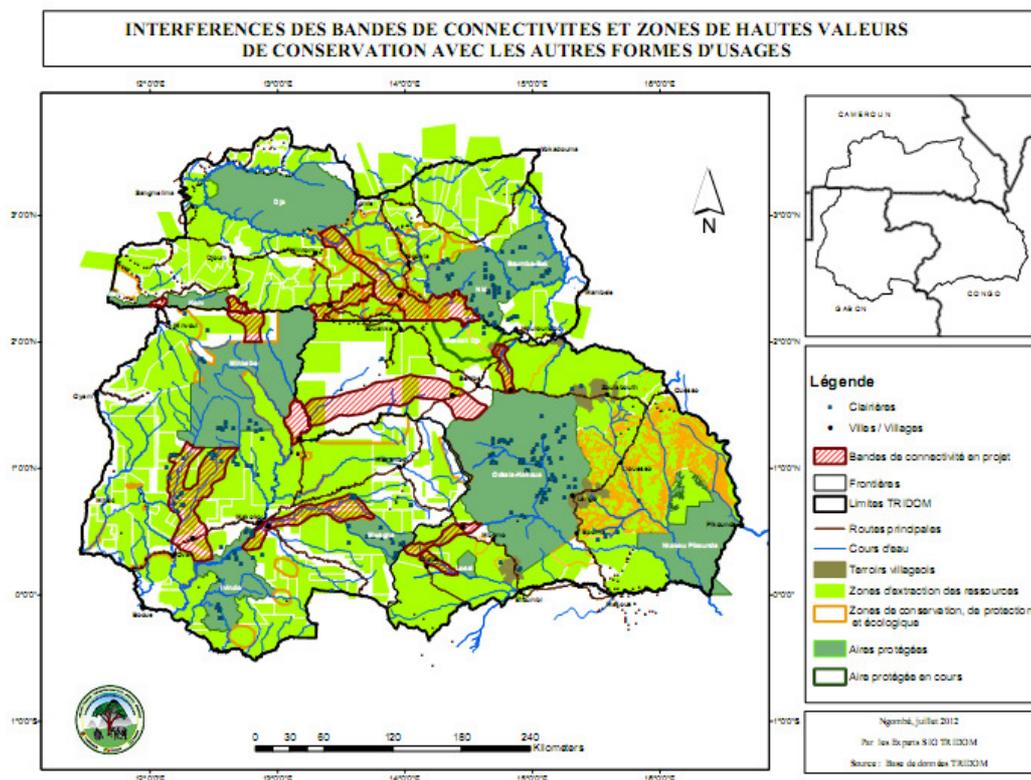
Le régime coutumier est marqué par une grande diversité mais un principe commun: ils combinent, dans des proportions variables, la part de « l'individuel » et du « collectif » qui sont généralement étroitement associés ; l'exploitation de la ressource se fait sur une base individuelle ou familiale, tandis que l'utilisation de l'espace est totalement codifiée au niveau collectif. Dans le cadre coutumier, les « finages » ou « terroirs » villageois, que l'on peut définir comme les espaces aux limites non bornées sur lesquels se déploient les droits coutumiers d'une communauté (quel que soit le mode d'appropriation et les statuts fonciers légaux), se caractérisent par une appréhension de

l'espace à partir de lieux plutôt que de limites. Ils désignent des espaces discontinus et régissent par des modes concrets d'usage des ressources. Les frontières de ces espaces collectifs ne sont pas toujours connues pour toutes les parties de la forêt et certains droits fonciers sont souvent largement virtuels quand les densités de population sont très faibles. Les droits sur le sol (foncier) se combinent avec des modes d'appropriation des ressources (arbres, produits non ligneux,...) distincts du foncier.

3. Les implications de la dualité des régimes fonciers

La dualité juridique qui se perçoit en la superposition de régimes modernes et traditionnels a des conséquences négatives sur la gestion des forêts de la TRIDOM. Dans la conception moderne par exemple, l'existence de « domaine de l'Etat » ne signifie pas pour autant que les terres forestières soient mieux gérées ou protégées (les administrations concernées manquant cruellement de moyens pour faire face aux diverses interventions). L'inadéquation actuelle des législations foncières des pays de la TRIDOM qui sont tournées vers la « mise en valeur » et celles forestières engendrent des « stratégies de sécurisation » défavorables au couvert forestier. L'accès à des formes légales de sécurité foncière (comme la concession foncière) passe par la « mise en valeur » donc le déboisement.

Dans les régimes traditionnels, le droit à la terre se fonde sur le « droit de la hache », pour reconnaître des droits fonciers exclusifs d'un individu, d'une famille ou d'un clan. La présomption de domanialité et la difficulté de la reconnaissance des formes coutumières d'utilisation de l'espace et des ressources ouvrent la porte à des attributions de terres boisées pour la conversion à d'autres usages (exploitation forestière, agro-industrie, exploration minière, etc). De ce fait, les usages des populations forestières semi-nomades (pygmées surtout) sont les moins visibles du point de vue de la « mise en valeur » : ces populations ont besoin de conserver un accès aux ressources indépendamment du statut foncier qui est appliqué.



Carte 15 : Interférences des bandes de connectivité et zones de hautes valeurs de conservation avec les autres formes d'usage

III.2.2. Le développement durable dans la TRIDOM

Les valeurs économiques des écosystèmes de la TRIDOM

L'établissement d'une aire protégée transfrontière comme celle de la TRIDOM vise à répondre aux engagements internationaux des pays de cet espace en matière de conservation et de contribuer de manière significative aux efforts engagés par les pays de l'Afrique Centrale et de la communauté internationale de préserver la biodiversité et la Valeur Universelle Exceptionnelle de ce bien. La TRIDOM participe également de la perception qu'ont les autorités de considérer l'espace comme recelant une valeur économique permettant à la fois de dynamiser les zones rurales encore trop à l'écart des avancées socio-économiques et de contribuer aux objectifs de développement durable. Il est encore trop prétentieux de décliner la valeur Economique Totale (VET) de la TRIDOM ; car elle pourrait faire l'objet d'une étude particulière. L'intérêt ici est de dégager sous le prisme de l'économie les grands traits qui peuvent dans une étude de faisabilité comme celle-ci, constituer effectivement une source de bien-être à l'échelle locale, nationale et internationale pour l'établissement d'une aire protégée transfrontière.

La vocation de la TRIDOM est définie précisément par l'Accord de coopération. L'aire transfrontière de la TRIDOM et son interzone est mis en place pour : (i) promouvoir la conservation ; (ii) l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ; (iii) le développement durable et (iv) la réduction de la pauvreté.

recherché par les touristes occidentaux, et de leurs différents attraits touristiques (Lescuyer, 2006). Pour ne citer que l'exemple de du Parc national de l'Ivindo dans le segment gabonais par exemple, les grands attraits en matière touristique (Vande weghe, 2006 ; Pénelon & Oko, 2006), sont :

- des chutes spectaculaires à Kongou, à Mingouli et à Djidji ;
- une grande faune et de nombreuses espèces phares que l'on peut observer relativement facilement sur certains sites (le « baï » de Langoué, par exemple) ;
- une avifaune remarquable qui constitue encore aujourd'hui le premier vecteur de tourisme autour de Makokou ;
- un potentiel archéologique et culturel puisque le parc constitue une voie historique de migration des populations bakota, avec probablement de nombreux sites archéologiques ;
- un potentiel d'activités nautiques sur la Djidji (qui pourrait être valorisé à terme).

Bien que le nombre de touristes n'ait pas encore atteint des seuils satisfaisants au cours de ces dix dernières années, il n'en demeure pas moins vrai qu'il y ait un fort engouement. Les plans d'aménagement des aires protégées de la TRIDOM et des évaluations économiques faites (sur le Parc national de l'Ivindo), misent sur cette activité qui constitue un réel potentiel et en ont véritablement érigé en programme. Dans le segment congolais de la TRIDOM par exemple, 539 touristes ont visités la réserve de 'biosphère d'Odzala-Kokoua au cours de la période 2001-2008. Dans la réserve de faune du Dja, le Service de la conservation a enregistré 54 visiteurs en 2011 et pour la période juillet à novembre 2013, 59 touristes. Cet intérêt grandissant du tourisme dont les principales activités sont le tourisme de vision et le tourisme cynégétique est le fruit des actions stratégique de promotion du tourisme dee par et d'autre de chacun des segments. Au Congo par exemple, l'intérêt du secteur privé dans la promotion des activités écotouristiques a eu un début effectif avec des protocoles d'entente signé entre le gouvernement et African Parks. Mieux encore, dans les zones périphériques du RBOK et du SGL, une Convention de concessions d'exploitation écotouristique dans La RBOK et le SGL et du tourisme cynégétique dans leurs périphéries a été signée entre la société « Congo Conservation Company » et le Gouvernement du Congo en date du 29 avril 2011, sont des exemples qui peuvent être disséminés dans les autres segments. Ces activités font bénéficier de part et d'autre des segments les communautés locales : au Congo, 5% des revenus des activités touristiques sont reversés aux populations locales ; au Cameroun, une partie des recettes issues des activités touristiques a été rétrocédée aux populations Baka, ayant participé aux activités avec les touristes.



Touristes dans un campement Baka d'Ayene (RBD-Cameroun)



Eco-lodge de Lango (RBOK-Congo)

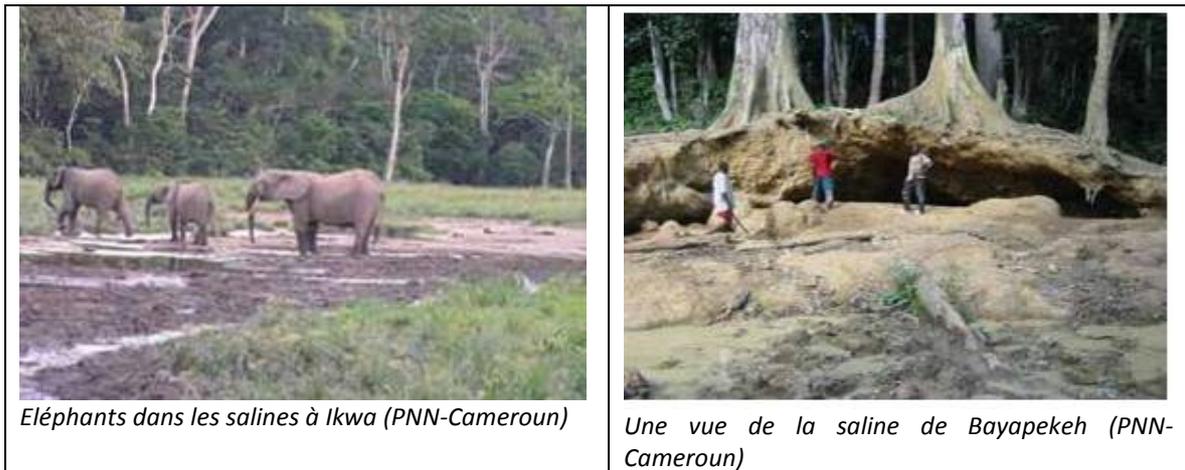


Figure 14 : Quelques curiosités écotouristiques dans la TRIDOM

Evaluation de la valeur de l'écotourisme

Des opérateurs ont déjà marqué de leur présence autour des activités de tourisme de part et d'autre des segments de la TRIDOM. Ces actions sont « isolées » dans chacun des segments et leurs relais au plan régional et international sont encore inférieurs aux normes internationales de cette catégorie de tourisme qui conjugue à la fois « luxe et aventure » (Lescuyer, 2006).



Figure 15 : Plaquette des atouts écotouristiques du PNI (Gabon)

Une analyse économique des bénéfices attendus dans le cadre du développement des activités écotouristiques dans deux aires protégées de la TRIDOM, à savoir la Réserve de la faune du Dja (Nkolo, 2005) et pour la Parc National de l'Ivindo (Lescuyer, 2006).

Pour Nkolo, l'estimation de la valeur « récréative » du gorille dans la Réserve de Faune du Dja au Cameroun pour le tourisme de vision, pouvait être calculée (en recourant à la méthode des coûts de déplacement), sur la base d'un touriste/an à 95 800 F CFA.

Quant à Lescuyer, son évaluation se base sur les données actuelles de fréquentation touristique du PNI entre 2004 à début 2006, fournies par le FIGET pour les chutes de Kongou et par WCS pour le baï de Langoué. En 2005, ces deux sites avaient attiré environ 200 personnes. En moyenne ces visiteurs ont utilisé 4 jours pour se rendre sur le site, résider sur place et rentrer. Sur la base du tarif pratiqué par WCS (125\$/j), il a pu estimer que chaque jour passé est facturé 65 000 F.CFA par personne. Lescuyer dans l'analyse économique des bénéfices liés à l'activité écotouristique sur une période 10 ans (2006-2015), émettait les hypothèses suivantes :

- il n'y a pas d'investissement massif, par des tour-opérateurs étrangers par exemple.
- le circuit de traversée du PNI est opérationnel en 2010 ;
- d'ici 2010, la fréquentation augmente progressivement jusqu'à 300 personnes par an, ce qui suppose une amélioration des campements actuels à Kongou et à Langoué ;
- à partir de 2010, la fréquentation augmente progressivement pour atteindre 600 personnes par an en 2015. De même, la durée moyenne de présence monte à 6 jours par personne ;
- le tarif journalier augmente progressivement sur toute la période pour s'établir à 85 000 F.CFA en 2015 (soit + 30% par rapport au tarif 2006).

Le tableau ci-dessous présente les estimations des revenus éco-touristiques attendus du PNI en appliquant les hypothèses précédentes (exprimés en F.CFA 2006):

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de visiteurs	200	230	260	300	350	350	400	450	500	600
Nombre de jours/pers	4	4	4	4	5	5	5	5	6	6
Tarif journalier	65 000	65 000	75 000	75 000	80 000	80 000	80 000	85 000	85 000	85 000
Total (F.CFA)	52 000 000	59 800 000	78 000 000	90 000 000	140 000 000	140 000 000	160 000 000	191 250 000	255 000 000	306 000 000

Tableau 9 : Valeur économique de l'usage éco-touristique (source : Lescuyer, 2006).

Toutefois, les valeurs économiques de l'activité écotouristique pourrait dans le cadre d'un circuit harmonisé dans l'ensemble de la TRIDOM (et non seulement entre les aires protégées, pris isolément), pourraient également s'accroître si une gamme consistante d'attraits est proposée aux touristes.

Encadré 5: Ecotourisme dans la Réserve de Biosphère d'Odzala-Kokoua (RBOK)

Le PNOK créé en 1935, désignée Réserve de biosphère d'Odzala-Kokoua en 1977, et d'une superficie de 1 354 600 hectares, compte plus d'une centaine de clairières d'observation paisible de grands mammifères, tels que les gorilles de plaine, les éléphants, les buffles, les bongos et les chimpanzés. Ensemble avec d'autre espèces de mammifères, oiseaux, reptiles et insectes, ainsi que des habitats exceptionnels, cette réserve dispose d'un grand potentiel écotouristique.

Depuis le 14 novembre 2010, la gestion et le financement durable du Parc National d'Odzala-Kokoua sont assurés à travers un accord de partenariat public-privé conclu entre le gouvernement du Congo et African Parks Network pour une période de 25 ans renouvelable. Le parc est doté d'un plan d'aménagement, qui prévoit 60% de sa superficie en zone de protection intégrale et 40% de zones de transition et d'écodéveloppement. Afin de valoriser sa richesse en ressources naturelles et culturelles d'un côté et de contribuer au développement local de l'autre, le gouvernement a signé le 29 avril 2011 un partenariat avec la société Congo Conservation Company (CCC) également avec une

durée de 25 ans renouvelable. Le CCC obtient ainsi le droit d'exploiter huit (8) concessions situées dans et en périphérie du parc et s'engage à verser tous les ans 5% de son chiffre d'affaire dans un fonds de développement villageois. Le CCC investit 5 000 000 EUR dans le développement de l'écotourisme. Pendant l'année 2012 trois (3) lodges ont été construits (deux de haute de gamme à Lango et Ndzéhi et un de moyenne de gamme à Mboko) pour un total de 3 800 000 Euros ; deux (2) camps satellites sont programmés pour l'année 2013.

Dans les trois (3) lodges de CCC emploie une centaine de personnes, dont 60% recruté localement et tous ont bénéficié des formations sur place en hôtellerie. Les premiers 120 touristes ont été enregistrés pendant les mois d'août-octobre 2012. A partir de l'année 2013 les activités écotouristiques se dérouleront dans l'ensemble des meilleures périodes de visite qui s'étendent de janvier à février (petite saison sèche) et de juin à mi-octobre (grande saison sèche). Les produits offerts varient de découvertes à pied de la forêt, d'observation de la grande faune à partir de miradors, de pistage de deux (2) des trois (3) groupes de gorilles habitués et de ballades en pirogue.

Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)

De nombreux produits forestiers non ligneux font partie du décor floristique et faunique des forêts de l'espace TRIDOM. Parmi ceux-ci, figurent les produits non ligneux à des fins alimentaires : graines de Moabi (*Baillonella toxisperma*) qui servent à l'extraction d'une huile très prisée, les graines d'Andok (*Irvingia gabonensis*) servent à la confection des sauces, les escargots, les chenilles, les larves de hanneton ou vers blancs, les champignons, les graines de Cola edulis et l'igname sauvage très appréciée par les Baka (Boutiom, 2001). Les produits de la pharmacopée : écorces, feuilles, sève et racines d'une grande diversité d'essences forestières sont utilisées dans la pharmacopée locale. Sur 131 espèces végétales ligneuses identifiées dans la zone de Lobéké, voisine à celle de Boumba Bek, 41 font partie de la pharmacopée Baka (Kenfack et Fimbel, 1995). Les populations des villages situés entre Kouméla-Nguilili utilisent 584 espèces végétales (arbres, herbes, tubercules et lianes) dont 28,8% pour l'alimentation, 17,8% pour l'équipement, 15,7% pour la construction et 37,7% pour la médecine traditionnelle (Gwet, 2003). On distingue également des produits non ligneux utilisés dans la construction : par exemple, les feuilles de Marantacées pour les habitations des Baka et feuilles de raphia pour la confection des nattes chez les Bantous. Les rotins et les bambous divers sont utilisés aussi bien en construction qu'en artisanat.

Famille	Nom Scientifique
Styracaceae	<i>Afrostryrax lepidophyllu</i>
Sapotaceae	<i>Baillonella toxisperma</i>
Begoniaceae	<i>Begonia sp.</i>
Sapindaceae	<i>Chytranthus talbotii</i>
Olacaceae	<i>Coula edulis</i>
Burseraceae	<i>Dacryodes buttneri</i>
Euphorbiaceae	<i>Discoglyprena caloneura</i>
Melastomataceae	<i>Dissotris sp.</i>
Dracenaceae	<i>Dracena arborea</i>
Arecaceae	<i>Elaeis guineensis</i>
Sapotaceae	<i>Gambeya lacourtiana</i>
Gnetaceae	<i>Gnetum africanum</i>
Malvaceae	<i>Hibiscus sp.</i>
Irvingiaceae	<i>Irvingia gabonensis</i>
Ochnaceae	<i>Lophira alata</i>
Marantaceae	<i>Megaphrynium macrostachyum</i>
Pandaceae	<i>Panda oleosa</i>
Rhizophoraceae	<i>Poga oleosa</i>
Mimosaceae	<i>Pseudoprosopus giletti</i>
Myristicaceae	<i>Scyphocephalum ochocoa</i>
Anacardiaceae	<i>Trichoscypha abut</i>

Tableau 10 : Principaux PFNLs

Une bonne partie de ces PFNL est exploitée et commercialisée par la population locale. On peut citer *Irvingia gabonensis*, *Ricinodendron heudelotti*, *Tetrapleura tetrapleura*, *Gnetum africanum*, *Fromomum dalzillii*, *Cola spp*, *Baillonella toxisperma* (Ekobo, 1998). Les ressources qui ont une dimension commercialisable connaissent une forte demande à certaines périodes l’année. C’est le cas des amendes d’*Irvingia gabonensis* qui, entre juin et août, font l’objet d’une forte campagne de collecte et de commercialisation dans certaines localités de l’espace TRIDOM. Les circuits de vente s’étendent des zones de collecte jusqu’aux principales villes des pays de la TRIDOM (Douala, Yaoundé, Brazzaville, Ouessou, Libreville) et parfois même à l’étranger. C’est le cas de l’*Afromomum spp.*, qui est exporté vers le Nigéria.

L’évaluation monétaire des PFNLs est fluctuante et se fonde d’une part sur les prix déclarés par les collecteurs et d’autre part sur la distance d’avec le marché. Au marché de Makokou par exemple, les prix collectés par le WCS durant plusieurs années a permis d’estimer à 91 500 000 F CFA, le bénéfice brut tiré des activités de collecte/vente des PFNLs par les populations voisines du Parc national de l’Ivindo (Corblin, 2006). Ce montant a été pris comme base de calcul pour la projection devant se maintenir sur une dizaine d’années (2006-2015), ce qui donne une valeur totale de 915 000 000 F CFA sur l’ensemble.

en F.CFA	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bénéfice annuel	91 500 000	91 500 000	91 500 000	91 500 000	91 500 000	91 500 000	91 500 000	91 500 000	91 500 000	91 500 000

Tableau 11: Valeur économique des ressources prélevées par les populations

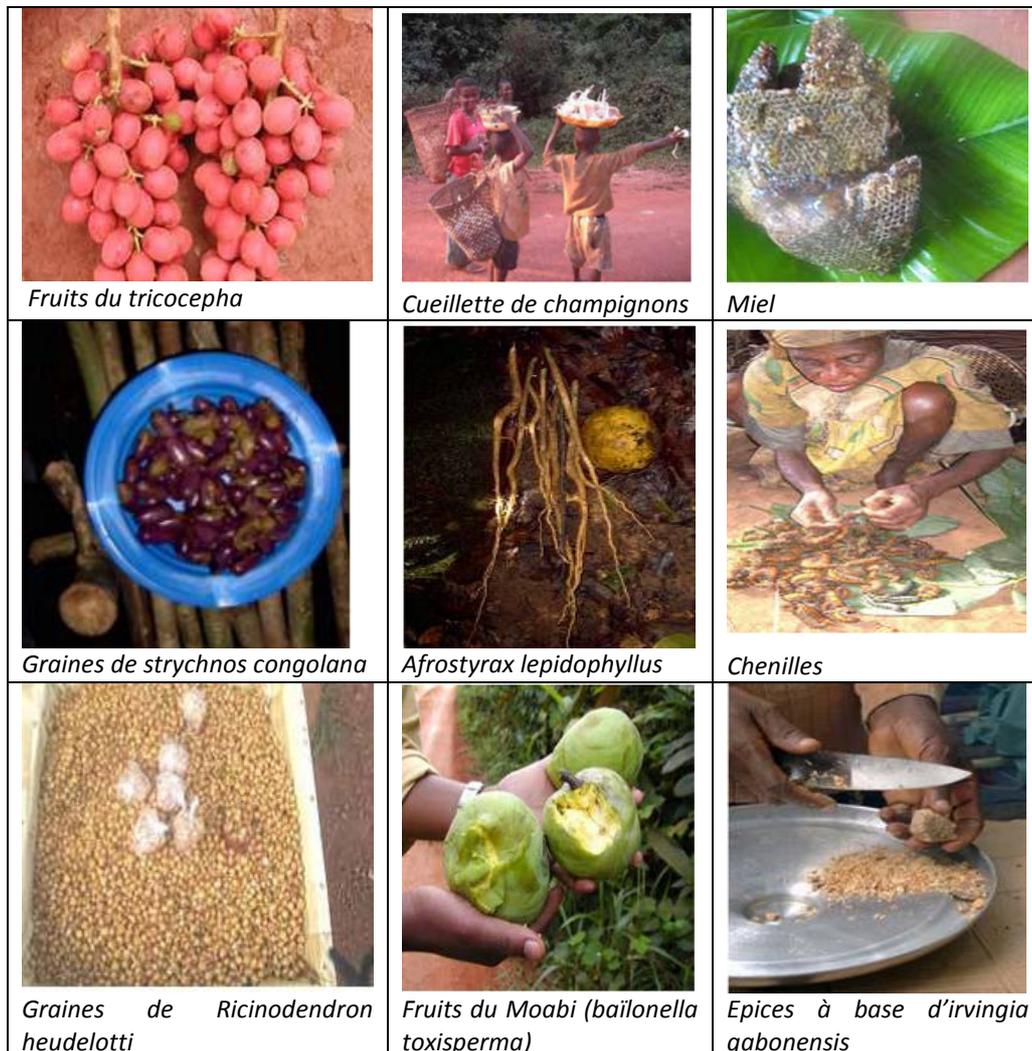


Figure 16 : Quelques PFNL de la TRIDOM

III.2.3. La participation des parties prenantes

Trois catégories d'acteurs rentrent en jeu dans la gestion de la TRIDOM : la première catégorie concerne les acteurs institutionnels, la seconde catégorie désigne les acteurs opérationnels ; quant à la troisième, il s'agit d'une catégorie hétéroclite (les collectivités territoriales décentralisées –mairies- le secteur privé, les organisations de la société civile et les populations locales) d'acteurs dont le rôle contribue à donner une forme de gestion participative et concertée de la zone.

Les acteurs institutionnels

Au nombre des acteurs institutionnels, se trouve la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui est l'institution régionale en charge de la gestion des espaces forestiers en Afrique centrale. Le RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale) est l'organe technique au niveau sous régional en charge de la mise en œuvre de la composante « aires protégées » du Plan de

convergence (état des forêts 2010). Egalement, il y a les Etats respectifs du Cameroun, du Congo et du Gabon, qui en leur sein ont les départements ministériels en charge de la gestion des forêts et de la faune. Au Cameroun, c'est le Ministère des forêts et de la Faune (MINFOF) qui est le principal responsable ; tandis qu'au Congo, c'est le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) ; et enfin au Gabon, c'est le Ministère des Eaux et Forêts (MEF).

Une autre catégorie d'acteurs institutionnels concerne les bailleurs de fonds, qui par leurs appuis financiers et technique, contribuent à la réalisation des objectifs de gestion et de conservation de l'espace TRIDOM. On peut évoquer la Banque Mondiale, le PNUD, l'UNESCO, le PNUE, ECOFAC, la GIZ (coopération allemande) et l'USAID, à travers le programme CARPE.

Les acteurs opérationnels

Cette catégorie concerne les institutions et organismes qui travaillent à la mise en œuvre des politiques de gestion durable de la TRIDOM. On peut évoquer dans cette catégorie, les ONGs internationales tels le WWF-CARPO, l'UICN, le CIFOR, le WCS et le CIRAD. Leurs contributions dans la connaissance des diverses ressources permettent de mieux affiner les stratégies de gestion et de conservation sur des thématiques importantes dans les divers segments nationaux et dans le cadre global de la TRIDOM.

Les autres acteurs

Cette troisième catégorie comprend quatre classifications : les institutions du secteur public, les entreprises du secteur privé, les organisations de la société civile et les populations locales.

- **Les institutions du secteur public**

Ce sont les collectivités territoriales décentralisées (Mairies) qui, dans le cadre du processus de décentralisation interviennent au plan local dans le processus de gestion et de conservation des ressources naturelles. Cette implication des collectivités territoriales décentralisées contribue à la mise sur pied des partenariats multilatéraux dont l'objectif est la gestion concertée des ressources naturelles. Au Cameroun, dans le cadre de la foresterie décentralisée, la loi de 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche donne la possibilité aux mairies locales de créer et de gérer une typologie de forêt dénommée « forêt communale ».

- **Le secteur privé**

Il est constitué des entreprises privées ayant pour domaine d'activités l'extraction des ressources naturelles (forêts, mines, eau). La synergie qui se met progressivement en place dans le cadre du partenariat secteur public/privé commence à porter des fruits. Plusieurs sociétés d'exploitation forestière sont engagées dans l'aménagement durable et la certification de leurs concessions forestières. C'est le cas pour le Cameroun des groupes Decolvenaere, Pallisco et TTS-SCFS qui se sont engagés dans le processus de certification FSC pour le bois issu de leurs Unités Forestières d'Aménagement (UFA) ; avec pour certains, la réalisation des pré-audits et d'un plan d'action. D'autre

part, une collaboration étroite avec des ONG, pour la conservation de la faune s'est progressivement mis en place, notamment IFO avec WCS, Rougier, Pallisco et Decolvenaere avec le WWF. Des inventaires de faune ont été réalisés dans des UFA du Sud-Cameroun, ainsi que chez IFO au Congo et Rougier au Gabon.

▪ **Les organisations de la société civile**

Par organisation de la société civile, on désigne les regroupements de formes diverses (ONG, associations, etc.), qui sur le plan national ou local participent à la mise en œuvre des stratégies de gestion durable des ressources naturelles. Les actions entreprises dans les zones rurales, qui portent en général sur la sensibilisation et l'appui au développement local, permettent de résoudre certaines questions inhérentes à la réalité quotidienne des populations. Au Congo, les communautés locales ont été sensibilisées par WCS et l'APEDTS sur la problématique de la fièvre hémorragique à virus Ebola. Au Gabon, le projet DABAC de l'Union Européenne appuie le développement des solutions alternatives de la protéine animale pour réduire l'impact du braconnage de la faune sauvage. Dans le segment camerounais les actions du WWF et de la Fondation Camerounaise de la Terre Vivante en collaboration avec des associations locales permettent une meilleure organisation et une meilleure structuration des groupes locaux dans la recherche des solutions pour une gestion concertée des ressources naturelles.

▪ **Les populations locales et autochtones**

L'implication des populations locales contribue à la gestion concertée des projets et programmes qui sont mise en œuvre dans les pays de la TRIDOM. La prise en compte des préoccupations et attentes des diverses communautés constitue des bases solides pour la gestion concertée des ressources naturelles en général et de la faune en particulier. A titre d'illustration, les communautés Fang et Baka dans la région de Minvoul au Gabon ont été consultées pour le projet d'un corridor protégé entre le Parc national de Minkébé au Gabon et le Parc national de Mengamé au Cameroun (PFBC, état des forêts 2008). Des groupes locaux dans la région du Dja au Cameroun, collaborent activement avec le service de la conservation de la Réserve de Faune du Dja dans les activités de lutte anti-braconnage.

Le processus de prise en compte des préoccupations foncières, traditionnelles et socio-culturelles des populations autochtones (peuples indigènes) ainsi que leur participation dans la gestion des ressources naturelles a commencé mais reste encore limité. Ce processus part de la négociation du plan d'affectation des terres, à l'élaboration des plans d'aménagement, au développement des mécanismes de gestion efficiente et de partage équitable des retombées.

Conscients de leurs engagements à travers les instruments juridiques internationaux (Déclaration de Nations Unies sur les Droits des Peuples autochtones, Charte africaine des droits de l'homme et des peuples), le Congo, le Cameroun et le Gabon œuvrent, autant que possible à protéger la spécificité de la culture des peuples autochtones, l'intégrité de leurs terres, et à les prémunir contre toute discrimination.

En effet, le cadre juridique congolais (loi 16/2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier et loi 37/2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées) garantit l'exercice des droits d'usage des populations riveraines. Ce cadre juridique vient d'être renforcé avec l'adoption par le Parlement congolais en décembre 2010 d'une loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones. L'article 3 de ladite loi dispose que : *« l'Etat s'assure que les populations autochtones sont consultées de manière convenable et met en place des mécanismes culturellement appropriés pour ces consultations avant toute considération, formulation ou mise en œuvre des mesures législatives ou administratives ou des programmes et/ou des projets de développement susceptibles de les affecter directement ou indirectement ».*

Au niveau du Cameroun, l'article 8 de la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime de la forêt, de la faune et de la pêche du Cameroun reconnaît le droit d'usage aux populations riveraines d'exploiter les produits forestiers, fauniques, et halieutiques à l'exception des espèces protégées en vue d'une utilisation personnelle. En matière d'exploitation de la faune, l'octroi d'un permis à toute personne physique désirant capturer les animaux dans le but scientifique, commercial ou de détention est subordonné à l'obtention d'un cahier de charges dont les clauses prescrivent à son détenteur :

- le respect ou la préservation des connaissances, des innovations ou des pratiques des communautés riveraines ;
- le respect des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

La révision en cours de cette loi intègre des préoccupations au-delà des droits d'usage pour prendre en compte l'implication des populations autochtones et locales dans la gestion du terroir et de ses ressources y compris l'accès et le partage des bénéfices issus de l'exploitation de ces ressources.

Les moyens de participation des communautés à la gouvernance et à la gestion du Bien comprennent entre autres :

- l'accès à l'information par : les réunions, la participation des relais communautaires, les rapports de progrès, les tableaux d'affichage dans les chefferies, les annonces dans les Eglises, les notes de service ;
- la transparence et la participation à travers : la désignation par les communautés elles-mêmes de leurs représentants dans les Instances de gestion, la prise en compte du genre et des minorités dans ces instances, les consultations pour la prise des décisions, la responsabilisation par le biais des conventions signées avec les communautés, leur confiant un certain nombre de tâches et de responsabilités.

Comme on peut le constater, l'implication des parties prenantes dans la gestion de l'espace TRIDOM est assez encourageante mais des écueils persistent.

Faisabilité 2 : L'aménagement du territoire et le développement durable dans la TRIDOM
Conclusion partielle et recommandation

Sur le plan de l'aménagement du territoire et le développement durable :

L'espace TRIDOM) remplit les conditions énoncées par le critère 4, car elle a la « taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère décrites à l'article 3 », surtout dans le cadre d'une réserve de biosphère transfrontière.

L'aire remplit partiellement les conditions énoncées par les critères 3 & 6 notamment en ce qui concerne la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional d'une part, et l'implication des différentes parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère d'autre part. Toutefois, une amélioration de ces conditions permettrait de remplir convenablement ces critères.

L'aire proposée partiellement les conditions énoncées par le critère 5 (zonage approprié) tel qu'il fonctionne actuellement, mais une proposition révisée du zonage actuel, notamment au niveau des réserves de biosphère nationales (Dja, Odzala Kokoua, Ipassa-Makokou) permettrait de remplir ce critère.

Critère 5 : Elle devrait remplir ces trois fonctions grâce à un zonage approprié reconnaissant:

- (a) une ou plusieurs aire(s) centrale(s) constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère et d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs ;
- (b) une ou plusieurs zones(s) tampon(s) clairement identifiée(s) entourant l'aire ou les aires centrale(s) ou contiguë(s) à celles-ci, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu ;
- (c) une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées.

Recommandations aux Etats parties :

- ✓ Améliorer la coordination entre les ministères et les différents secteurs pour garantir un aménagement du territoire et une application des lois adéquats et cohérents ;
- ✓ Accélérer le processus du plan d'affectation des terres dans chaque segment de la TRIDOM tel que planifié et mis en œuvre dans le cadre du projet TRIDOM ;
- ✓ Renforcer la participation des différentes parties prenantes et la représentation des communautés locales et autochtones dans le processus de proposition et de gestion future, afin de reconnaître intégralement le riche tissu de valeurs culturelles et spirituelles associées au bien ainsi que les contributions des communautés locales et autochtones, à l'exemple des connaissances locales et des pratiques adaptées d'utilisation des ressources ;
- ✓ Elaborer une politique de tourisme conjointe et soutenir sa mise en œuvre ;
- ✓ Promouvoir les partenariats entre différents groupes de partenaires ayant des intérêts communs, afin de faire de la RBT un projet commun ;

- ✓ Etablir et appliquer des politiques claires relatives à l'exploitation minière, forestière, agro-industrielle et infrastructurelle afin d'empêcher que cette exploitation ne compromette le développement durable du bien ;
- ✓ Veiller à garantir des normes environnementales et sociales élevées (et répondant aux standards internationaux) pour toutes les concessions extractives ou infrastructurelles riveraines ou se situant dans l'espace TRIDOM, en intégrant un engagement correspondant dans le cahier des charges des opérateurs privés ;
- ✓ Développer des stratégies communes de planification, sur la base de la recherche et de la surveillance continue ;
- ✓ Accélérer le processus de révision du zonage approprié des réserves de biosphère nationales (Dja, Odzala Kokoua, Ipassa-Makokou) afin qu'elles fonctionnelles tel que recommandé par le cadre statutaire des réserves de biosphère.

Recommandations à l'endroit de l'UNESCO :

- ✓ Appuyer techniquement les pays dans le processus d'un zonage approprié ;
- ✓ Apporter l'appui nécessaire à la redynamisation des comités nationaux MAB. Le MAB étant un instrument privilégié pour assurer le développement durable et la promotion de la paix ;
- ✓ Contribuer autant que possible à la mobilisation des financements pour une meilleure gestion de la RBT.

III.3. Recherche, surveillance continue, éducation et formation dans la TRIDOM (Faisabilité 3)

Le troisième volet de la faisabilité s'organise comme les deux précédents autour du critère général N° 7 tel qu'établi par le Cadre Statutaire du Réseau Mondial des réserves de biosphère en son article 4. Elle concerne la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation dans la TRIDOM.

Critère 7. Devraient être prévus en outre :

- (a) des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines dans la ou les zone(s) tampon(s) ;
- (b) un plan ou une politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère ;
- (c) une autorité ou un mécanisme désigné pour mettre en œuvre cette politique ou ce plan ;
- (d) des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation.

III.3.1. La Recherche

De part et d'autre de l'espace TRIDOM, des aires protégées ont existé plusieurs décennies avant et l'intérêt pour la diversité biologique a été au centre de nombreuses recherches. Dans son ensemble, les forêts du Cameroun, Congo et du Gabon dont la TRIDOM constitue une partie importante, ont fait l'objet par le passé, de nombreuses études sur des thématiques diverses (socio-économiques, taxonomie, la faune, les PFNLs, etc). Le potentiel reconnu de nos jours a été révélé grâce à l'appui de nombreuses institutions de recherches (universités nationales et étrangères, institutions de recherches spécialisées), et les ONG internationales situées dans chacun des segments de l'espace TRIDOM.

A. Les institutions impliquées

Dans chaque segment, des centres de recherche ont été installés ; on pourrait à juste titre mentionner:

Dans le segment camerounais : La recherche est essentiellement menée par l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), l'Université de Yaoundé I, l'Université de Dschang, la California Academy of Sciences, l'Université Libre de Bruxelles, l'Université de Liège, l'Université de Montpellier, et l'Institut français de Recherche pour le Développement (IRD). Au sein des Services de la Conservation des aires protégées, existent des unités de recherche et de suivi écologique (cas de la Réserve de faune du Dja par exemple).

Dans le segment congolais : les centres de recherche jadis fonctionnels dans la RBOK ne le sont plus, ce rend la recherche peut fructueuse.

Dans le segment gabonais : L'IRET (Institut de Recherche en Ecologie Tropicale) jadis fonctionnel à Ipassa-Makokou n'est plus que l'ombre de lui-même. La plupart des bâtiments du centre abrite désormais le Conservateur Senior du segment TRIDOM Gabon et l'équipe de gestion du PN de l'Ivindo.

B. L'appui des ONG internationales et programmes internationaux

Des ONG internationales tels le CIFOR, le WCS, le WWF, le CIRAD sont actives dans les aspects de la recherche pour une meilleure connaissance du potentiel écologique des aires protégées de la TRIDOM. Pour les programmes de recherche, l'Union européenne à travers ECOFAC a, au cours des différentes phases (I à V) de son programme apporté également un appui considérable aux efforts de conservation d'un grand nombre d'aires protégées de la TRIDOM.

C. Les Programmes de coopération et de recherche universitaire

Segment camerounais

Dans la réserve de Biosphère du Dja, le Centre Spécialisé de Recherche sur la Forêt et l'Environnement (CEREFN), de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) a conduit dès janvier 2007, un projet d'une durée de quatre ans sur la conservation in situ des ressources génétiques et forestières.

Les activités de recherche au cours de l'année 2012, se sont déroulées sous le « Projet Grands Singes », avec notamment :

- a) les travaux de PhD de Jacob Willie qui a examiné la structure communautaire de certaines familles d'herbacées terrestres importantes dans la nutrition et la construction des nids des gorilles avec à la clé deux publications ;
- b) le chercheur Charles-Albert Petre a continué de scruter le rôle des gorilles dans la régénération forestière ;
- c) les recherches de l'anthropologue et étudiant belge en PhD, Melodie Dieudonné a porté sur l'impact des populations rurales vivant dans les habitats des grands singes sur l'effort de conservation de la zone ;
- d) l'herpétologiste David Blackburn qui a travaillé sur les grenouilles dans la boucle de Mekas ;
- e) les activités de recherche sur la diversité floristique et stock de carbone dans la partie Est de la Réserve de Faune du Dja en cours de réalisation par Roger Bruno Tabue Mbobda du service de la conservation de la Réserve de Faune du Dja ;
- f) par ailleurs, plusieurs étudiants en Master et PhD et assistants de recherche, ont travaillé avec le Projet Grands Singes dans le cadre du suivi écologique de la zone, contribuant ainsi à la protection de la Réserve de Biosphère du Dja ;
- g) grâce au programme PRESSICA, la recherche épidémiologique a porté sur VIH Sida et EBOLA (2009-2011) dans la Réserve du Dja.

Segment congolais

Dans la réserve de biosphère d'Odzala-Kokoua, les principales institutions conduisant les recherches sont greffées sur le programme ECOFAC avec l'instance de gestion du parc.

Il s'agit entre autres de:

- l'Université de Rennes pour les recherches ciblées sur l'identification et le suivi de la composition des gorilles de plaine dans le complexe de clairières de Romani et Lokoué ;

- l'Université de Barcelone pour l'habituement des groupes de gorilles dans la périphérie sud-ouest de la réserve ;
- de PASCOB/EBOLA dans le cadre du suivi Ebola en partenariat avec l'Institut Koch de Berlin à travers le programme UE ;
- CIRMF du Gabon à la recherche du réservoir du Virus Ebola ;
- Direction de Lutte contre la Maladie pour suivi de l'alerte du Virus Ebola ;
- CNIAF ;
- WCS ;
- WWF

La majorité des recherches menées dans la réserve ont porté sur l'écologie/éthologie de la grande faune, la végétation et les thématiques assez spécifiques (les résultats de plusieurs études sont seulement disponibles sous forme de rapport dans la bibliothèque de la réserve):

- **Eléphants**

- Etude des éléphants à Maya Nord (Magliocca 2008) ;
- Inventaire espèces phares (Blake 2005) ;
- Le statut des éléphants du parc national d'Odzala (Turkalo & Kidjo 1995) ;
- Déplacement des éléphants dans le nord du parc (Vanleeuwe 1996) ;
- Forest clearings and the conservation of elephants (*Loxodonta africana cyclotis*) in Northeast Congo Republic (Vanleeuwe *et al.* 1997) ;
- Forest elephant paths and movements at Odzala National Parc (Vanleeuwe & Gautier-Hion 1998);
- Maréchal, C., C. Maurois, et al. (1998). "Size (and structure) of forest elephants groups (*Loxodonta africana cyclotis* Matschie, 1990) in the Odzala National Park." *Mammalia* 62, N° 2: 297-300.
- Maurois, C., C. Chamberlan, et al. (1997). "Aperçu du régime alimentaire de l'éléphant de forêt, *Loxodonta africana cyclotis* dans le Parc National d'Odzala. " *Mammalia* 61, N° 1: 127-130.

- **Gorilles**

- Status and conservation of primates in Odzala National Park (Bermejo 1999) ;
- Rencontre inter-groupes chez les gorilles de plaine (Levrero 2001) ;
- Ecologie et utilisation du terroir par les gorilles de plaines autour des clairières de Lokoué (Devos 2001) ;
- Observations sur la population des gorilles de plaine fréquentant la saline de Lokoué III (Gatti.& Levrero 2001-2002) ;
- Les gorilles de la clairière d'Iboundji à Lokoué (Levréro et al. 2003) ;
- Etude d'un peuplement de grands mammifères forestiers tropicaux fréquentant une clairière (Magliocca 2000) ;
- Status of western lowland gorilla populations in Odzala National Park (Quérrouil *et al.* 2001);
- Algae Feeding and Scooping by *Pan t. troglodytes* at Lokoué Bai in Odzala National Park (Devos *et al.* 2002) ;

- Modalités de fréquentation d'un complexe de clairières du Parc National d'Odzala-Kokoua (Dumont 2003) ;
- Modalités d'occupation et d'exploitation de l'espace forestier par une population de gorilles de plaines occidentales autour des clairières de Lokoué (Dévos 2002) ;
- Bermejo, M. (1995). Recensement des gorilles et chimpanzés du Parc National d'Odzala ;
- Conservation des grands singes : Impact du virus Ebola sur les populations, modes de transmission de la maladie et réhabilitation des populations du sanctuaire de Lossi (Bermejo 2004) ;
- Bermejo, M. (1999). "Status and conservation of primates in Odzala National Park, Republic of Congo." *Oryx* 33(4): 323-331. ;
- Gatt, S., F. Levréro, et al. (2004). Population and Group Structure of Western Lowland (Gorilla gorilla gorilla) at Lokoué , Republic of Congo;
- Pironio, L. (2002-2003). "Contribution à l'Etude sur l'Etat Sanitaire des Gorilles (Gorilla Gorilla Gorilla) du Parc National d'ODZALA-KoKOUA et son Impact pour leur Conservation".

- **Végétation**

- Beaumont, C., S. Bougras, et al. (2000). Etat d'avancement des recherches écologiques. Synthèse des études réalisées dans le Parc National d'Odzala. Etat d'avancement sur: Dynamique forestière, suivi de salines ;
- Bitsindou, M. (1996). Enquêtes sur la phytothérapie traditionnelle à Kindamba et Odzala (Congo), et analyse des convergences d'usage des plantes médicinales en Afrique Centrale., ULB. ;
- Bitsindou, M. and J. Lejoly Contribution à la connaissance des plantes médicinales de la périphérie sud du Parc National d'Odzala ;
- Brugière, D., S. Bougras, et al. (2000). Dynamique forestière et processus de colonisation - extinction: relations faune-flore dans les forêts à Marantacées d'Odzala ;
- Dowsett, R. J. and F. Dowsett-Lemaire (1997). Flore et faune du Parc National d'Odzala, Congo. ;
- Dowsett-Lemaire, F. (1995). Contribution à l'étude de la végétation forestière du Parc National d'Odzala ;
- Dowsett-Lemaire, F. (1995). Etude de la végétation des mosaïques forêt-savane au Parc National d'Odzala et essai de cartographie ;
- Gauthier-Hion, A.1998.Etude pilote sur l'écologie et l'utilisation des clairières ;
- Kouka, L. (1997). Etude d'une forêt à Marantaceae dans le Parc National d'Odzala (Congo-Brazzaville): Classification structurale, inventaire des essences ligneuses et aperçu sur la dynamique de la végétation ;
- Kouka, L. (2000). Recherche sur la flore, la structure et la dynamique des forêts du Parc National d'Odzala (Congo-Brazzaville). Facultés des sciences. Laboratoire de botanique systématique et de phytosociologie, Université Libre de Bruxelles ;
- Lejoly, J. and S. Lisowski La végétation des clairières sur sol hydromorphe dans le parc national d'odzala (Congo-Brazzaville) ;
- Lisowski, S. (1994). Expertise biodiversité botanique dans le Parc d'Odzala ;
- Magliocca, F. and S. Quérouil (1998). Les atouts exceptionnels de la Saline de Maya Nord.

Des programmes de recherche en cours concernent notamment :

- la dynamique de population du gorille au PNOK (Université du Renne sous la coordination du Dr. Nelly Menard) ;
- l'impact des épidémies d'Ébola sur le devenir des populations de gorilles : cas d'études avec les populations du Sanctuaire de Gorilles du Lossi et du Parc National d'Odzala-Kokoua, étude menée par Magdalena Bermejo.

Segment gabonais

Des activités de recherche ont eu lieu dans le segment gabonais de la TRIDOM et ont porté entre autres sur :

- L'exploitation forestière sélective et conservation de la faune sauvage en Afrique centrale : Le cas de la région d'Ivindo au Gabon (mémoire de Latour, 2004) ;
- Lecolle a travaillé en 2006, sur l'identification d'un circuit d'écotourisme dans le parc national de l'Ivindo (liaison Kongou-Djidji-Langoué) ;
- Le mémoire de Temgoua (2006) s'est focalisé sur l'identification et la caractérisation des clairières marécageuses du Parc National de l'Ivindo (Gabon) ;
- Enfin, Vandevor s'est apesanti en 2010 sur la « Caractérisation faunistique de l'expédition à la saline de Momba afin de développer un produit touristique à partir de la ville de Makokou au Gabon ».

Des programmes de recherche en cours sur des aires protégées du segment gabonais de la TRIDOM sont conduits par les projets et institutions ci-après :

- le DACEFI dont le programme de recherche se concentre sur la Foresterie communautaire ;
- le Muséum des Sciences naturelles travaille sur la problématique du Conflit homme – éléphant ;
- l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) et le WWF effectuent des études socio-économiques dans les chantiers d'or.

Problèmes liés à la recherche

Deux grands types de problèmes liés à la recherche dans la TRIDOM et qui serait partagée dans l'ensemble du Bassin du Congo sont perceptibles. Il s'agit d'une part de l'indisponibilité des données ou résultats des recherches. Assez souvent, les gestionnaires disposent généralement des rapports finaux mais pas des bases de données. Par ailleurs, il y a une forte déperdition d'information dans le temps (perte de la mémoire physique et informatique). Les logiciels de cartographie adaptés font cruellement défaut et plombent dans bien des segments les activités d'appui logistique qui incombent aux aires protégées. D'autre part, les thèmes d'études ne sont généralement pas initiés par les gestionnaires et ne sont donc pas toujours pertinents par rapport aux problématiques de gestion. En réalité, le choix des thèmes de recherche est essentiellement lié aux opportunités de financement et sont directement proposés par les chercheurs. Ces données ne sont donc que très partiellement utilisées par les gestionnaires, car les études ne sont pas toujours pertinentes par rapport aux problématiques de gestion (recherche fondamentale).

III.3.2. La surveillance continue

Ces activités sont de deux ordres : le système de suivi spatio-temporel et le dispositif transfrontalier de surveillance.

A. Le système de suivi spatio-temporel

Il s'agit d'un dispositif alimenté par la base de données et le Système d'Information Géographique TRIDOM. Il produit des tendances sur un nombre de thématiques, qui après analyse et interprétation peuvent mener à des décisions de gestion et des actions concrètes sur le terrain. Ce suivi concerne les grands mammifères et les éléphants.

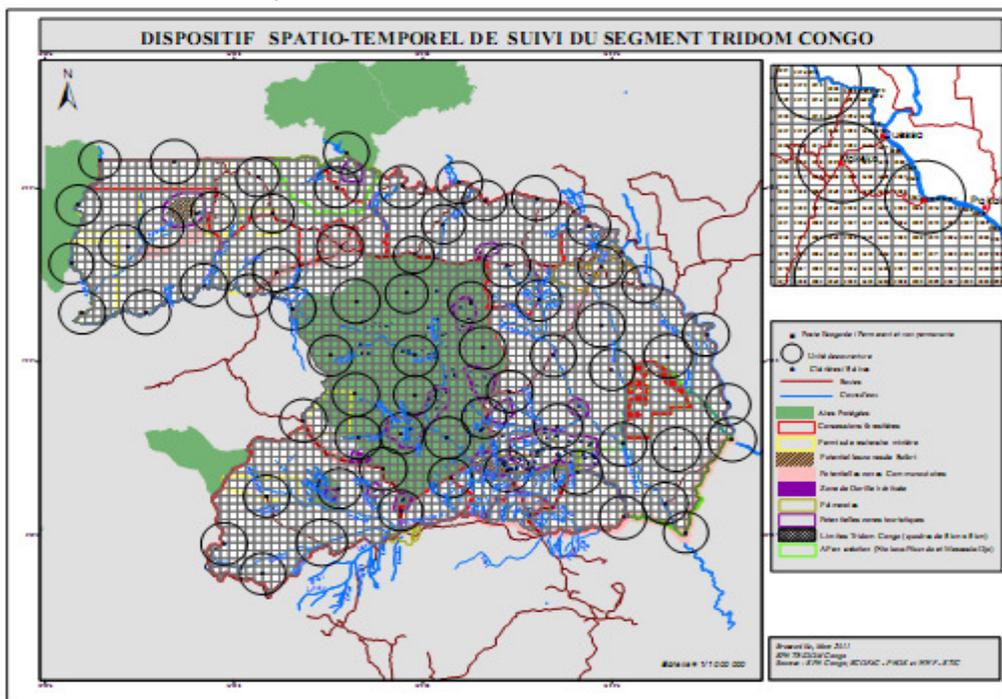
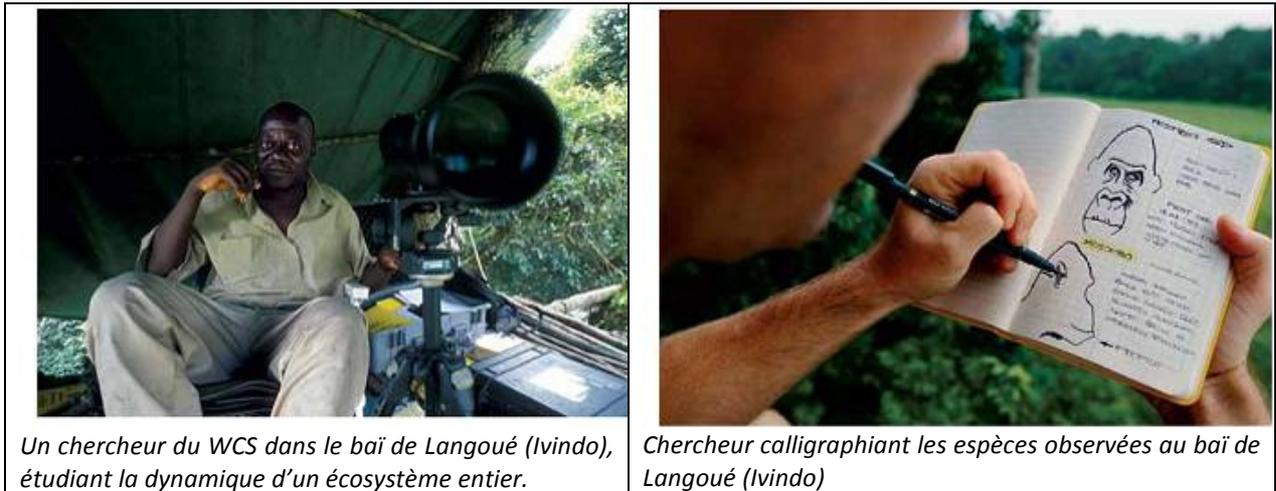


Figure 17: Dispositif spatio-temporel de suivi du segment TRIDOM Congo

1) Suivi des grands mammifères

Des inventaires, dans le cadre du programme MIKE, ont été effectués dans les sites de Minkébé, Boumba-Bek, Odzala et Ivindo, avec des transects linéaires. En 2005, le suivi dans le secteur congolais a visé principalement la distribution et l'abondance des grands mammifères dans le parc national d'Odzala-Kokoua et sa périphérie, avec la collaboration ECOFAC, MEFE, WCS. Toujours au Congo, le MEFE et WWF ont conduit des reconnaissances dans la forêt de Souanké – Garabinzam. Au cours de la même année, le segment Gabonais de la TRIDOM avec le WWF, le CNPN et le MEF, a collaboré pour des reconnaissances dans le parc national de Mwagna, dans la forêt de LAFICO, dans l'interzone Minkébé-Mengame. Au Cameroun, les reconnaissances du WWF dans la forêt de Ngoïla -Mintom et dans le parc national de Boumba-Bek montrent l'importance de ces zones pour les grands mammifères.



Un chercheur du WCS dans le bai de Langoué (Ivindo), étudiant la dynamique d'un écosystème entier.

Chercheur calligraphiant les espèces observées au bai de Langoué (Ivindo)

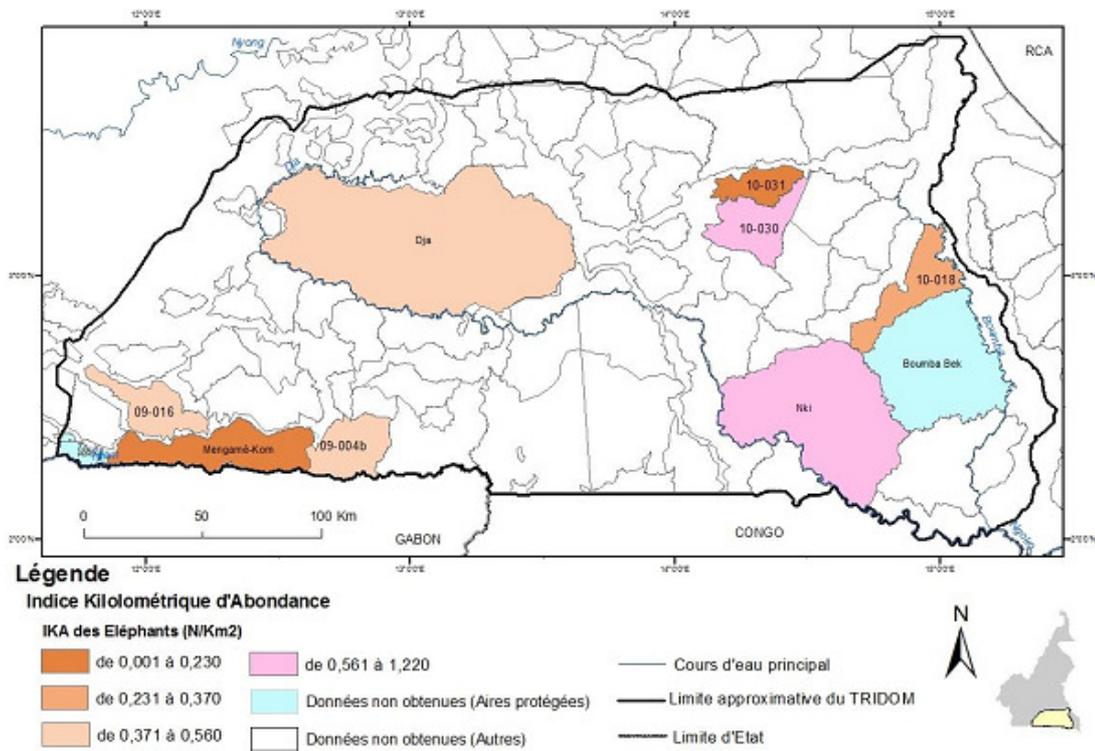
Figure 18 : Recherche et suivi à Ivindo

2) Suivi des éléphants

Les mouvements des éléphants dans la TRIDOM fait l'objet d'un programme mis en place en 2003. Des colliers avec récepteur GPS et ordinateur incorporés ont été placés sur des éléphants dans les parcs nationaux de l'Ivindo (Gabon), d'Odzala-Kokoua (Congo) et dans le parc national de Nki (Cameroun). Les résultats de ce suivi indiquent d'une part que certains éléphants se déplacent sur des distances considérables en dehors des aires protégées, dans des concessions forestières, ce qui montre une fois de plus l'importance des concessions pour la faune, d'autre part que des passages d'éléphants fréquents ont été constatés entre le massif forestier des monts de Cristal et le massif forestier de Minkébé, ou entre la forêt de Minkébé et la forêt d'Ivindo. Enfin, des signes d'éléphants ont été également trouvés un peu partout dans l'interzone entre le parc national de Minkébé et le parc national d'Odzala indiquant une population d'éléphants qui s'étend de Minkébé à Odzala ; au Cameroun, les éléphants de la réserve du Dja passent dans la forêt de Ngoïla Mintom (corridor de Djablé). Ces recherches permettent de définir l'indice kilométrique d'abondance (IKA) d'une espèce par rapport à une zone de fréquentation.

3) Suivi des indicateurs socio-économiques et culturels

Le suivi des indicateurs socio-économiques et culturels fait encore défaut dans l'espace TRIDOM. Si des données existent, elles le sont de façon éparse et ne permettent pas d'analyser de façon réelle leur impact sur la réduction de la pauvreté et le développement durable de la TRIDOM.



Carte 16 : Indice kilométrique (IKA) des éléphants dans quelques sites du segment camerounais de la TRIDOM

III.3.2. L'éducation et la formation

Les activités d'éducation et de formation ont lieu dans la TRIDOM avec notamment le soutien des ONGs de conservation. Il en est ainsi par exemple des formations sur l'outil MIST. Cet outil a été adopté au niveau sous-régional pour la gestion des aires protégées. Le test des outils de formation et la mise en œuvre de MIST a été un succès. Ce qui a conduit l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) du Gabon à demander et donner mandat à WCS pour mettre en œuvre MIST sur l'ensemble du réseau des parcs nationaux au Gabon. De nombreux écocardes ont été formés au CEDAMM (par WCS) à l'utilisation de la base de données MIST. Dans le cadre du projet MIST, il est important d'avoir un package complet pour l'outil incluant la formation, l'appui technique jusqu'à la mise en œuvre et le « mentoring ». Mais le besoin de former autant de personnes que possible pour assurer la continuité et la compréhension à grande échelle demeure.

Les activités d'éducation environnementale sont également mises en œuvre dans la TRIDOM à l'exemple de celles-ci-dessous développées par le WWF dans le segment gabonais de la TRIDOM.



Figure 20 : Séances d'éducation environnementale entre le service de la conservation du PN Minkébé et les élèves du Collège d'Angone à Oyem- Présentation émission à la radio « 6 » à Makokou

Dans la même optique : production d'un film WWF- Tawak Pictures sur la forêt de Messok-Dja (forêt très intacte au nord Congo) mais menacée par l'exploitation forestière et la construction d'un barrage de 600 MW ; Contribution à la réalisation d'un film produit par WWF US sur le possible impact d'infrastructures (minière, barrage, ferroviaire) sur le TRIDOM.

L'information et la sensibilisation du public sont des facteurs-clés pour développer une compréhension commune et obtenir le soutien aux objectifs de la RBT, afin que ces objectifs soient considérés comme les leurs par les différents partenaires. C'est pourquoi ces objectifs et la raison d'être de la RBT devraient être expliqués adaptés à différents moyens à différents groupes cibles (responsables de la prise de décisions, populations locales, visiteurs, écoles, scientifiques, gestionnaires, etc.).

Dans le cadre de cette étude, une réunion d'information des acteurs clés a eu lieu à Brazzaville le 06 juin 2013. A la suite de cette rencontre, une première descente sur le terrain pour une consultation/sensibilisation des parties prenantes s'est déroulée du 17 juin au 03 juillet 2013 dans les trois segments des pays concernés (Cameroun, Congo, Gabon), y compris la réunion d'information organisée à Libreville le 02 juillet 2013. Ces activités demeurent encore très insuffisantes pour mieux informer et sensibiliser les différentes parties prenantes.

Le tableau ci-dessous permet de répondre à la question : *Comment utiliser les réserves de biosphère pour la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation ?*

Domaine	Etat des lieux	Actions futures envisageables
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence des études parcellaires ➤ Capitaliser la Base de données TRIDOM ➤ Faire substituer MIST à SMARTI Organiser la compilation des archives, rapports et données brutes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place des programmes fédérateurs, intégrateurs et mobilisateurs ➤ Mise en place d'une base de données unique et accessible
Surveillance continue	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capitaliser le dispositif du suivi écologique du Projet TRIDOM ➤ Existence des outils d'analyse des données du suivi écologique Existence d'une stratégie de LAB se mettant œuvre à partir de Juillet 2013 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Standardiser le dispositif du suivi écologique ➤ Déployer et rendre opérationnels les outils disponibles
Education et formation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Existence d'une stratégie de communication et de Sensibilisation faible et non harmonisée ➤ Absence d'un programme de formation standard pour le personnel de la conservation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capitaliser la stratégie de communication en cours et de sensibilisation ➤ Mise en place d'un programme de formation standard pour le personnel de la conservation

Tableau 12 : Synthèse Recherche, surveillance continue, éducation et formation dans la TRIDOM

III.3.3. Autorité de gestion de la réserve de biosphère transfrontière

Sur le plan tri-national, trois organes décisionnels et consultatifs, échelonnés à trois niveaux, ont été mis en place par l'Accord de coopération de la TRIDOM. Cet accord définit également leurs attributions. Il s'agit du :

- Comité Tri-national de Suivi et d'Arbitrage (CTSA) qui officie comme organe suprême, composé des ministres en charge des forêts et de la faune des Etats parties, du Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale et du Secrétaire Permanent de l'Organisation pour la Conservation de la Faune sauvage d'Afrique centrale (OCFSA) ;
- Comité Tri-national de Suivi (CTS), composée des principales institutions en charge de la gestion/conservation dans l'espace et des autorités (Préfets, etc.);
- Comité Tri-national de Planification et d'Exécution (CTPE), où l'on retrouve les conservateurs des aires protégées avec les projets d'appui.

Selon l'article 10 de l'Accord de coopération, le CTSA a pour missions de :

- ❖ fixer les orientations générales sur le fonctionnement de la TRIDOM, en conformité avec le présent Accord ou toute autre convention applicable ;
- ❖ faciliter la recherche et la mobilisation des fonds pour les activités de la TRIDOM ;
- ❖ approuver la réglementation commune ;
- ❖ approuver les budgets-programmes et les rapports bisannuels ;
- ❖ approuver les protocoles d'accord ;
- ❖ examiner et proposer toutes mesures nécessaires à la prévention et à la résolution des conflits.

Quant au CTS, il a pour missions (article 14) de :

- ❖ résoudre les conflits qui peuvent relever de sa compétence ;
- ❖ suivre l'exécution des plans d'action et des budgets associés ;
- ❖ suivre l'application des dispositions des protocoles d'accord ;
- ❖ approuver les plans de travail et assurer leur suivi ;
- ❖ suivre et évaluer le fonctionnement du CTPE ;
- ❖ adopter les rapports d'activités et financiers annuels ;
- ❖ faciliter la coordination entre les services gouvernementaux et le secteur privé.

Le Comité Tri-national de Planification et d'Exécution (CTPE), qui officie comme organe de mise en œuvre (article 17) des activités, a pour missions de :

- ❖ préparer les plans de travail et les budgets annuels consolidés ;
- ❖ préparer les projets de protocoles d'accord ;
- ❖ assurer la coordination de l'exécution des activités de la TRIDOM ;
- ❖ veiller à l'application des dispositions des protocoles d'accord ;
- ❖ assurer la circulation de l'information ;
- ❖ préparer les rapports annuels.

En tant que organe de mise en œuvre des activités de la TRIDOM, le CTPE devrait jouer le rôle de l'autorité de gestion de la réserve de biosphère transfrontière.

Faisabilité 3 : Recherche, surveillance continue, éducation et formation dans la TRIDOM
Conclusion partielle et recommandation

L'espace TRIDOM remplit partiellement les conditions énoncées par le critère 7 notamment en ce qui concerne la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation. Toutefois, une amélioration de ces conditions permettrait de remplir ce critère.

Recommandation aux Etats parties :

- ✓ Définir et mettre en œuvre de programmes de recherche conjoints ;
- ✓ Promouvoir le partage de l'information scientifique, grâce à l'organisation d'ateliers, de conférences..., ainsi que les échanges de scientifiques entre universités et institutions académiques et de recherche de chacun des pays, les échanges scolaires ;
- ✓ Rendre fonctionnels les centre de recherche existants et en créer si nécessaire ;
- ✓ Poursuivre l'organisation des cours de formations conjointes et de réunions techniques pour les gestionnaires et le personnel de terrain ;
- ✓ Promouvoir la compréhension de la culture du pays voisin ;
- ✓ Définir et mettre en œuvre une stratégie commune de relations publiques dans le but d'accroître la sensibilisation et le soutien en faveur de la RBT ;
- ✓ Accélérer le fonctionnement effectif des organes de gestion créés par l'accord de coopération de la TRIDOM, si possible en s'inspirant de l'expérience du TNS : Comité Tri-national de Suivi et d'Arbitrage (CTSA), Comité Tri-national de Suivi (CTS), Comité Tri-national de Planification et d'Exécution (CTPE).

IV. VISION ET OBJECTIFS D'UNE POTENTIELLE RESERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTIERE DE LA TRIDOM

IV.1. Vision d'ensemble

La vision d'ensemble qui anime dans le processus de la RBT est de faire de la TRIDOM :

- ✚ un paysage forestier où la faune et la flore sont conservées durablement ;
- ✚ un paysage où les droits des peuples indigènes et les communautés locales sont respectés et où ces derniers continuent de mener leur style de vie traditionnel ;
- ✚ un paysage dans lequel tous participent au développement socio-économique et culturel ;
- ✚ un paysage dans lequel l'exploitation de la forêt et de la faune de même que la production agricole sont en équilibre avec l'environnement naturel, établissant ainsi le fondement d'un développement durable à long terme ;
- ✚ un paysage où il y a équilibre entre les villes forestières industrielles, les chefs-lieux d'unités administratives et les villages ruraux ;
- ✚ un paysage où les activités forestières fournissent des revenus durables et des emplois aux économies des trois pays de la TRIDOM.

IV.2. Les raisons ayant conduit à l'identification du paysage

Cinq (5) principales raisons ont été avancées pour identifier le paysage de la TRIDOM. Elles peuvent être considérées comme les piliers sur lesquels se repose la stratégie de mise en œuvre d'un projet de réserve de biosphère transfrontière aussi complexe qu'est celle de la TRIDOM. Au nombre des raisons il y a :

La valeur du Paysage : Le paysage de la TRIDOM a été estimée très grande tant dans le domaine floristique, faunique (mammifères, oiseaux, etc.) lors de l'atelier de Libreville en 2000 qui visait à établir les priorités pour la conservation dans les écorégions des forêts congolaises (Kamdem et al., 2006).

Une mégafaune variée : Le Paysage abrite d'importantes populations de grands primates et d'éléphants de forêt. Ces grands primates et pachydermes ont été toujours considérés comme des espèces emblématique des forêts de la TRIDOM.

Zones de conservation des oiseaux : Les aires protégées du Paysage (Dja, Boumba-Bek, Nki, Odzala-Kokoua, Ipasa et Minkébé) ont été reconnues comme zones importantes pour la conservation des oiseaux en Afrique (Fishpool & Evans, 2001).

Connectivité écologique : Le Paysage a été reconnu dès 1996 comme offrant des possibilités uniques pour connecter un réseau d'aires protégées existantes (Odzala, Dja) et proposées (Minkébé, Boumba-

Bek, Nki) par des corridors de forêts intactes et très peu peuplées dans les zones de Ngoila, Mintom, Souanké et Mékambo.

Conservation : Les opportunités de conservation sont grandes du fait de la faible densité des populations humaines et de l'inaccessibilité par route des principales aires de conservation. Dans ce sens, le Paysage TRIDOM peut être vu comme un ensemble de vastes blocs de forêt délimités par quelques routes publiques, comprenant des parties centrales intactes (sans activités humaines) et interconnectés.

IV.3. Les objectifs de la TRIDOM

Les objectifs qui ont été assignés à la TRIDOM et qui sont inscrits dans l'accord de coopération sont de cinq ordres :

- conserver de la riche biodiversité que renferme la forêt de la TRIDOM, répartie entre la Cameroun, le Congo et le Gabon ;
- préserver les fonctions et la connectivité écologiques de la TRIDOM et assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées à travers un aménagement intégré, durable et participatif dans l'interzone entre les aires protégées ;
- développer des processus participatifs de gestion durable des ressources naturelles de la zone qui comprend neuf aires protégées et une interzone, constituée de zones périphériques et d'un paysage de production ;
- promouvoir l'identité culturelle des communautés et peuples autochtones vivant dans l'espace TRIDOM ;
- développer les activités de recherche et d'écotourisme pour soutenir et préserver l'exceptionnelle richesse de la diversité biologique et culturelle de la TRIDOM.

IV.4. Les consultations des parties prenantes et ateliers de concertations

IV.4.1. L'atelier tri-national d'information et de sensibilisation des parties prenantes

Afin que ces objectifs soient compris par toutes les parties, des rencontres ont été organisées afin d'informer et de sensibiliser les parties prenantes sur les avantages de l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière et sa contribution au développement durable. Un premier atelier qui s'est tenu dans cette optique à Brazzaville (République du Congo) en juin 2013 et qui a vu la participation des Agences du Système de Nations Unies (UNESCO, PNUD, FAO, UNOPS), des organisations sous régionales (COMIFAC), des Représentations diplomatiques du Cameroun et du Congo, des administrations en charge de la gestion des aires protégées de deux des trois pays (Cameroun, Congo) de la TRIDOM, des conservateurs de la réserve du Dja (Cameroun) et du Parc National d'Odzala (Congo), des représentants des projets régionaux du projet UNOPS/TRIDOM, des représentants des ONGs nationales et internationales (WWF) et des représentants des communautés locales.

A l'issue des travaux en groupes et de la restitution en plénière, il a été recommandé de :

- ✓ intégrer la définition du concept de corridor dans les législations des Etats en tant que zone de conservation de la biodiversité ;
- ✓ évaluer les impacts cumulatifs des projets de développement dans l'espace TRIDOM ;
- ✓ appliquer effectivement les plans indicatifs de zonage ;
- ✓ doter les réserves de biosphère des plans de gestion et d'aménagement ;
- ✓ organiser les campagnes d'inventaires des valeurs culturelles ;
- ✓ respecter les us et coutumes des peuples autochtones ;
- ✓ élaborer et valider les lignes directrices sur le type de standards internationaux exigibles aux concessions extractives et aux constructeurs des infrastructures de base dans l'espace TRIDOM ;
- ✓ finaliser le processus d'élaboration du plan d'affectation des terres (particulièrement localisation et gestion des zones de haute valeur de conservation y compris dans le segment Gabon de la TRIDOM), du plan directeur et d'obtention d'un statut international pour l'espace TRIDOM ;
- ✓ valider une motion sur l'installation des cellules SIG et Bases de Données dans les Secrétariats Généraux des trois (3) Gouvernements ;
- ✓ valider d'une motion d'industrialisation plus poussée des ressources naturelles extraites dans l'espace TRIDOM (favoriser l'augmentation des rendements matière, plus-value et durabilité des pôles développement);
- ✓ développer les projets de démonstration (recherche action) ;
- ✓ renforcer les ressources humaines ;
- ✓ créer dans un meilleur délai, un cadre de concertation multi-acteurs ;
- ✓ favoriser l'accès et le partage équitable des bénéfices et avantages au sein des communautés locales et populations autochtones ;
- ✓ mettre en place un plan de communication ;
- ✓ rechercher les financements au niveau sous-régional par les Etats membres à travers la BDEAC, la BAD, etc.



Ouverture des travaux de l'atelier tri-national de Brazzaville le 06 juin 2013



Photo d'ensemble des participants à l'atelier de Brazzaville de juin 2013

Figure 21 : Photos atelier tri-national de Brazzaville

IV. 4.2. La consultation des parties prenantes

Un processus de consultation des parties prenantes a été engagé sous les auspices de l'UNESCO avec l'appui du projet régional UNOPS/TRIDOM. Ainsi, à la suite de l'atelier tri-national de juin 2013 tenu à Brazzaville au Congo Une mission s'est déroulée du 17 juin au 03 Juillet 2013. Cette première mission avait pour objectifs de :

- informer les différents acteurs de terrain de l'étude de faisabilité pour l'établissement d'une RBT dans l'espace TRIDOM ;
- consulter les parties prenantes et institutions en charge de la gestion des ressources forestières et fauniques, environnementales, minières, agricoles, foncières et domaniales, culturelles, etc., c'est à dire l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus d'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière, à savoir: les gestionnaires des réserves de biosphère existantes (Dja, Ipassa-Makokou, Odzala), les administrations centrales et déconcentrées, le secteur privé, la recherche, la société civile, les communautés locales et autochtones, les collectivités territoriales décentralisées, les comités nationaux MAB ;
- échanger avec les autorités responsables respectives pour une revue de la gestion des réserves de biosphère du Dja (Cameroun), d'Odzala (Congo) et d'Ipassa-Makokou (Gabon) ;
- organiser à Libreville (Gabon), une réunion de restitution des résultats de l'atelier de Brazzaville, en vue de mieux informer les autorités et divers acteurs.

Cette rencontre avec les acteurs des différents segments de la TRIDOM devait permettre l'enrichissement d'analyser entre autres :

- le niveau de perception et de compréhension de la réserve de biosphère nationale et de la RBT;
- les mesures qui peuvent être prises pour répondre aux principes du MAB ;
- la compréhension des objectifs de la stratégie de Séville ;
- les avantages du statut de RB nationale et de RBT ;
- les moyens pour garantir qu'une RBT fonctionne de façon satisfaisante ;
- les données disponibles sur le terrain pour compléter l'information requise sur le formulaire de la demande ;
- le zonage souhaité de la RB ;
- les données manquantes (gaps) pour le dossier de la demande ;

De façon globale, les échanges ont permis aux parties prenantes rencontrées de donner leur avis (qui fut favorable) et de reconnaître que l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière constitue un levier pour la conservation et le développement durable du paysage TRIDOM face aux multiples enjeux environnementaux, socio-économiques et projets de développement en cours dans la zone (exploitation forestière, minière, agro-industrielle, barrage hydroélectrique, projets routiers et ferroviaires, etc.).

Un chapelet de souhaits ont été également émis pour un meilleur déroulement du processus de la future RBT, dont notamment :

- sensibilisation et information accrue des populations et parties prenantes pour une meilleure compréhension de la valeur ajoutée de la RBT;

- implication des communautés et populations locales et autochtones (ex : villages Gatabizan-Mazimbo-Mama-Zoba-Gouala centre) ;
- implication des opérateurs privés parfois en marge des processus, redynamisation et suivi des conventions ;
- redynamisation et/ou mise en place des cadres de concertation ;
- mise en place des comités de vigilance ;
- développement d'un système de surveillance efficace et efficient (moyens humains, financiers et matériels) ;
- pérennisation des actions du projet TRIDOM/UNOPS ;
- renforcement de la collaboration interministérielle et interinstitutionnelle ;
- lutte contre les superpositions des permis ou leur autorisation à l'intérieur des parcs (ex : Dja et RBOK) ;
- accompagnement des communautés et développement des activités alternatives (Activités Génératrices de Revenus-AGR) ;
- suivi des plans d'aménagement ;
- études et inventaires multi-ressources ;
- cartographie des différentes activités dans la TRIDOM ;
- adaptation des formations aux besoins réels qu'imposent les enjeux économiques de la TRIDOM ;
- lutte contre l'insécurité juridique et les pressions de certaines autorités ;
- renforcement des missions binationale et trinationale dans la cadre de la LAB ;
- promotion de la désignation des procureurs nationaux spéciaux pour les délinquants fauniques, forestiers et miniers dans les pays pour renforcer la lutte contre l'exploitation illicite des RN ;
- soutien de la recherche et du suivi à travers la redynamisation des centres de recherche ;
- développement et renforcement des activités touristiques des sites ;
- prise en compte du conflit homme-éléphant et les « hotspot » (points chauds) de biodiversité ;
- nécessaire diagnostic des forces et faiblesses du projet TRIDOM pour mieux envisager la RBT.

Au Gabon, deux positions institutionnelles se dessinaient. La Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP) est favorable pour l'établissement d'une RBT qui constitue un outil d'intégration régionale et de collaboration pour la LAB si tous les paramètres sont pris en compte. L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) du Gabon quant à elle, sans rejeter l'idée, pense que la priorité pour le moment est la lutte anti-braconnage dans le massif de Minkébé qui est actuellement une zone militarisée (détachement spécial de 120 militaires et 40 gendarmes pour appuyer l'ANPN dans la lutte anti-braconnage dans cette zone où 20 000 éléphants ont été tués pendant les 10 dernières années). Un tel processus ne peut véritablement avancer que s'il y a une réelle collaboration transfrontalière avec le Cameroun dans la LAB³.

Les autorités gabonaises n'ayant pas été présentes à Brazzaville, une réunion de restitution des résultats de l'atelier de Brazzaville a été organisée à Libreville le 02 juillet 2013, en vue de mieux les informer, ainsi que divers autres acteurs:

³ Lee White, Secrétaire Exécutif de l'ANPN

A la suite de cette réunion, le gouvernement Gabonais (à travers le Ministère des Eaux et Forêts), en affirmant sa volonté de s'inscrire dans cette dynamique, a souhaité que soit pris en compte les observations suivantes⁴ :

- l'implication des administrations parties prenantes à la gestion des 1 ressources naturelles dans la zone (Forêts, Mines, Aménagement du Territoire, Energie) ;
- la prise en compte des problématiques liées à cette zone, à savoir:
 - le braconnage, surtout transfrontalier et son corollaire concernant le trafic d'ivoire, pour lequel les pays riverains sont indifférents au regard de l'absence des synergies dans la conduite des activités aux fins de lutter efficacement contre ce fléau ;
 - les conflits homme/faune auxquels font face les populations. Quelle approche mise en avant par le projet de création de la RBT?
 - les pratiques de gestion durable dans les activités extractives menées dans cette zone (forestières, minières et autres), quelle stratégie dans le cadre de la RBT ?
- le développement d'activités alternatives communautaires génératrices de revenus pour les populations locales ;
- l'importance de faire ressortir la valeur ajoutée d'une Réserve de la Biosphère Transfrontalière dans cette zone ;
- la capitalisation des expériences passées et des leçons apprises dans la zone ;
- l'appui logistique aux unités chargées de la conservation dans cette espace.



Figure 22 : Photos consultations des parties prenantes

⁴ Lettre n° 69 /MEF/SG/DGFAP du 19 juillet 2013

IV. 4. 3. Les réunions de concertation pour la revue périodique

Une étape importante du processus de création d'un site transfrontalier étant de s'assurer que les entités nationales qui le composeraient répondent bien aux critères de gestion des réserves de biosphère. Aussi, l'étude de faisabilité a été une opportunité pour que les pays entreprennent un examen périodique de leurs sites (Dja, Odzala et Ipassa Makokou) conformément aux dispositions de la stratégie de Séville et du cadre statutaire pour les réserves de biosphère. C'est dans cette optique qu'ont été organisées, dans une démarche participative et inclusive, les réunions de concertations à Ouessou, Congo (6-7 novembre 2013), Oyem, Gabon (11-12 novembre 2013) et Sangmélina, Cameroun (14-15 novembre 2013).

Guidé par le formulaire d'examen périodique, ces réunions de concertations avaient pour objectifs :

- d'effectuer la revue périodique de chacune des réserves de biosphères existantes dans la TRIDOM : Dja, Odzala, Ipassa-Makokou afin d'évaluer la conformité de leur gestion à la stratégie de Séville et au cadre statutaire des RBs ;
- le cas échéant :
 - identifier les mesures nécessaires pour améliorer la gestion des RBs ;
 - proposer un plan d'action pour 2013-2014 en vue de mettre en place les mesures correctives
- sur la base des résultats de la revue périodique, proposer la structure de gestion de la RB nationale (notamment le zonage) qui serait compatible avec un projet transfrontalier.

Résultats attendus:

- ✓ la revue périodique de chacune des réserves de biosphère existantes dans la TRIDOM (Dja, Odzala, Ipassa-Makokou) est effectuée et les mesures correctives pour leur conformité à la Stratégie de Séville et au cadre statutaire des réserves de Biosphère sont identifiées et programmées pour 2013-2014 ;
- ✓ les recommandations pour un projet de site transfrontalier sont formulées sur la base des résultats de la revue périodique ;
- ✓ le zonage pour chacune des RB est examiné et adopté.

Aux termes de chacune de ces réunions, des recommandations ont été formulées et sont présentées ci-dessous dans la partie IV.4 relative à la question du zonage dans l'espace TRIDOM.





Figure 23 : Photos réunions de concertation : Ouessou (Congo), Oyem (Gabon) et Sangmélina (Cameroun)

IV. 4. 4. L'atelier tri-national d'analyse et de validation de l'étude de faisabilité de la RBT TRIDOM

L'atelier tri-national avait pour objectif global de présenter les résultats de l'étude de faisabilité en vue de l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière dans l'espace TRIDOM.

Spécifiquement, elle visait à :

- présenter les atouts, les données manquantes, les contraintes ou les processus à poursuivre pour que le dossier de nomination puisse être considéré comme final et prêt à être soumis au Conseil International de Coordination du MAB pour examen ;
- présenter les recommandations pour les phases ultérieures nécessaires à la finalisation du dossier de nomination du TRIDOM.

A la suite des exposés qui ont ponctué la seconde articulation du programme de l'atelier, les phases d'échanges et de discussions qui s'en sont suivies ont permis que les recommandations ci-après soient formulées :

Au consultant

- Qu'une check-list de ces critères soient établit afin que puissent être ressorti clairement les critères satisfaisants et ceux qui ne le sont pas ;
- De considérer le patrimoine culturel comme Valeur Ajoutée de la RBT TRIDOM.

Au Gouvernement gabonais

- Clarifier la situation de la Réserve de biosphère d'Ipassa Makokou.

Sur la question du zonage

Au Projet UNOPS TRIDOM et UNESCO:

- Impliquer davantage toutes les parties prenantes notamment les sectorielles, le secteur privé, les communautés locales ..., afin qu'un « partenariat gagnant-gagnant » puisse véritablement s'établir ;
- Poursuivre les actions engagées sur le plan du zonage (affectation des terres) en s'inspirant de l'exemple du zonage effectué pour le cas de la réserve de biosphère de la Pendjari au Bénin ;
- Poursuive les actions engagées au niveau de la connectivité des différents segments.

Aux Etats membres :

- Inscrire dans l’agenda des équipes multidisciplinaires des segments nationaux, le projet de création d’une RBT TRIDOM ;
- Considérer l’ensemble des AP de la TRIDOM comme étant des noyaux centraux de la future RBT TRIDOM, en tenant compte des critères de Séville sur les zones tampons et les zones de transition ;
- Envisager dans le cadre des négociations, avec les concessionnaires et les communautés locales, que les clairières et les corridors clés soient considérés comme zone tampon ;
- Prendre en compte les critères de Séville dans la réalisation/révision des plans d’aménagement pour les réserves de biosphère et les plans de développement locaux.

A L’UNESCO :

- Poursuivre les actions de plaidoyer auprès des Etats membres pour l’établissement d’une réserve de biosphère transfrontalière dans l’espace TRIDOM

Plaidoyer pour une meilleure information et sensibilisation sur l’établissement de la RBT

A L’UNESCO :

- Renforcer les capacités des Comités nationaux MAB dans les actions de plaidoyer envers les décideurs politiques et les autorités en charge des sectoriels. Les Comités nationaux MAB devraient pour cela être fonctionnels.

A l’issue de l’atelier, une feuille de route pour la finalisation du dossier de nomination de la RBT TRIDOM a été élaborée.

Actions à mener	Responsables	Délai
Finalisation des études suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Plan consensuel de l’occupation et d’utilisation des terres dans le noyau central de la TRIDOM ○ Réseau des pistes de migrations transfrontalières des éléphants dans le noyau central de la TRIDOM ○ Coût récurrent de la surveillance continue et pistes locales de financement durable 	UNOPS	Avril 2014
Prendre en compte les résultats des études suscitées dans le processus d’extension des RBs existantes	Etats membres	Mai 2014
Cameroun		
Révision des limites de la portion Camerounaise de la RBT (Dja + autres zones) sur la base des résultats des dernières études UNOPS	MINFOF/Conservateur/ PF MAB	Mai 2014
Révision du plan d’aménagement avec un point d’ancrage sur le zonage approprié de la portion Cameroun de la RBT (Dja + autres zones)	MINFOF/Conservateur/ PF MAB	Juin 2014
Finalisation du dossier de revue périodique (formulaire signé, carte zonage, etc.) intégrant l’extension aux autres zones	MINFOF/Conservateur/ PF MAB	Juillet 2014

Transmission dossier complet à la Commission nationale pour l'UNESCO (COMNAT) et/ou la Délégation permanente auprès de l'UNESCO	MINFOF	Aout 2014
Envoi du dossier au Secrétariat du MAB	COMNAT ou Délégation permanente	30 Septembre 2014
Suivi permanent du dossier par le PF MAB CMR	PF MAB /Conservateur	Continue
Congo		
Révision des limites de la portion Congolaise de la RBT (Odzala + autres zones) sur la base des résultats des dernières études UNOPS	MEFDD/UG-PNOK/ PF MAB	Mai 2014
Révision du plan d'aménagement avec un point d'ancrage sur le zonage approprié de la portion Congolaise de la RBT (Odzala + autres zones)	MEFDD/ UG-PNOK/ PF MAB	Juin 2014
Finalisation du dossier de revue périodique (formulaire signé, carte zonage, etc.) intégrant l'extension aux autres zones	MEFDD/UG-PNOK/ PF MAB	Juillet 2014
Transmission dossier complet à la Commission nationale pour l'UNESCO (COMNAT) et/ou la Délégation permanente auprès de l'UNESCO	MEFDD/PF MAB	Aout 2014
Envoi du dossier au Secrétariat du MAB	COMNAT ou Délégation permanente	30 Septembre 2014
Suivi permanent du dossier par le PF MAB Congo	PF MAB/Directeur Adjoint PNOK	Continue
Gabon		
Faciliter une rencontre entre les parties prenantes du Gabon (IRET, ANPN, MEF, PF MAB, COMNAT) pour clarifier la position du Gabon sur l'initiative de création d'une RBT sur la base de portions nationales, et la situation d'Ipassa-Makokou (Facteur limitant au processus au Gabon)	PF MAB/ UNESCO	Février 2014
Révision des limites de la portion gabonaise de la RBT (Ipassa-Makokou + autres zones Minkebe) sur la base des discussions et des résultats des dernières études UNOPS	MEF/ANPN/IRET/PF MAB	Mai 2014
Révision du plan d'aménagement avec un point d'ancrage sur le zonage approprié de la portion gabonaise de la RBT (Ivindo + autres zones Minkebe ??)	MEF/ANPN/PF MAB/IRET	Juin 2014
Finalisation du dossier de revue périodique (formulaire signé, carte zonage, etc.) intégrant l'extension d'Ipassa Makokou aux autres zones	MEF/ANPN/IRET/PF MAB	Juillet 2014
Finalisation des dossiers de nomination sites gabonais ou du document de la revue périodique sur la base de l'extension d'Ipassa-Makokou	MEF/ANPN/IRET/PF MAB	Août 2014
Transmission dossier complet à la Commission nationale pour l'UNESCO (COMNAT) et/ou la Délégation permanente auprès de l'UNESCO	PF MAB	Août 2014
Envoi du dossier au Secrétariat du MAB	COMNAT ou Délégation	30 septembre

	permanente	2014
Suivi permanent du dossier par le PF MAB Gabon	PF MAB	Continue
Etats membres (Cameroun, Congo, Gabon)		
Organiser des réunions transfrontalières de validation par étape des activités/actions susmentionnées	UNOPS/UNESCO/COMIFAC	Continue
Finalisation dossier transfrontalier - Signature d'un accord officiel sur la RBT entre les autorités gouvernementales	Etats membres	
Soumission de la proposition de désignation conjointe par les Etats, en précisant les composantes essentielles d'un plan de coopération pour l'avenir au Secrétariat du MAB	Etats membres	
UNESCO		
Appui au processus de négociation / dialogue politique et à la finalisation des divers dossiers	UNESCO	Continue

Tableau 13 : Feuille de route pour la finalisation du dossier de nomination de la Réserve de Biosphère Transfrontière (RBT) TRIDOM entre le Cameroun, le Congo et le Gabon



Figure 24: Photos atelier tri-national d'analyse et de validation des résultats de l'étude de faisabilité en vue de l'établissement d'une RBT dans l'espace TRIDOM entre le Cameroun, le Congo et le Gabon

IV.5. La question du zonage dans l'espace TRIDOM

L'article 4 du Cadre Statutaire du Réseau Mondial des réserves de biosphère définit les critères généraux à remplir par une aire en vue de sa désignation comme réserve de biosphère. Parmi ces critères, le zonage approprié est mentionné par le critère 5 comme une condition *sine qua non* pour qu'une réserve de biosphère puisse remplir les trois fonctions de conservation, développement et appui logistique. Ce critère s'établit ainsi qu'il suit :

Critère 5. Elle devrait remplir ces trois fonctions grâce à un zonage approprié reconnaissant:

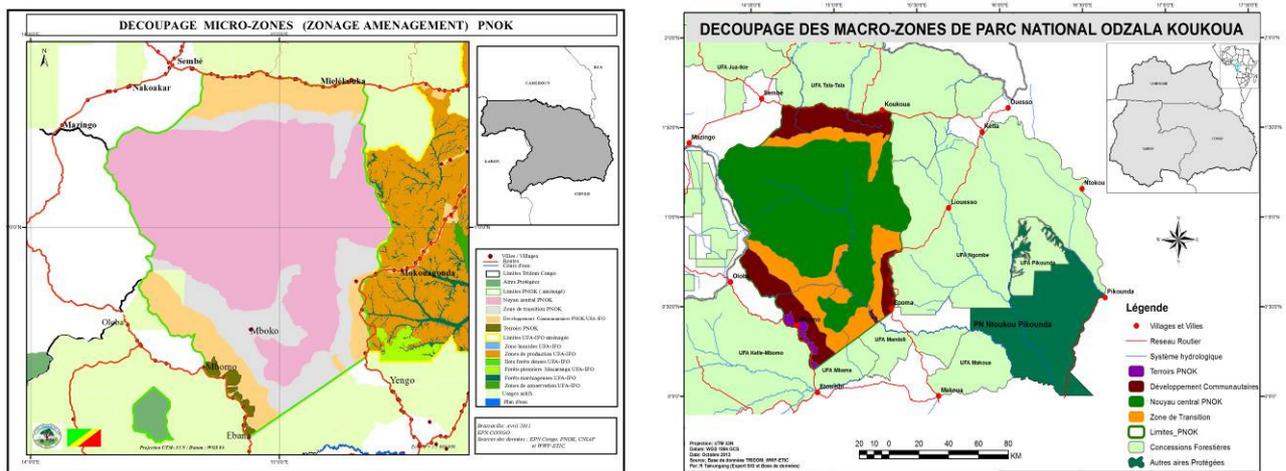
- (a) une ou plusieurs aire(s) centrale(s) constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère et d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs ;
- (b) une ou plusieurs zones(s) tampon(s) clairement identifiée(s) entourant l'aire ou les aires centrale(s) ou contiguë(s) à celles-ci, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu ;
- (c) une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées.

Par ailleurs, parmi les mesures recommandées visant à garantir le fonctionnement de la RBT, il convient d'accorder une importance particulière à la préparation et à l'approbation d'un plan de zonage de l'ensemble de l'aire concernée et la mise en œuvre de ce zonage par la protection stricte des aires centrales, la délimitation des zones tampon et la définition d'objectifs coordonnés pour les aires de transition. Cela implique que les pays concernés aient une compréhension commune des caractéristiques de chaque zone et que des régimes de gestion similaires soient en place dans chaque zone.

Dans le cas de la TRIDOM, la question du zonage des réserves de biosphère existantes est cruciale et mérite d'être analysée par pays. Par ailleurs, la législation des Etats n'intègrent pas encore les concepts de : aire centrale, zone tampon et aire de transition, tel que définis par le critère 5.

Segment Congo

Le zonage actuel ne correspond pas encore au critère 5 du cadre statutaire du Réseau Mondial des réserves de biosphère. Le découpage actuel pour l'aménagement de la RBOK se présente comme suit :



Carte 19 : Découpage micro-zones et macro-zones de la RBOK

Comme on peut le constater, il y a une confusion entre les limites du Parc National d'Odzala-Kokoua et la RBOK. Par ailleurs, en Novembre 2010, le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable a signé un accord de partenariat avec un opérateur du secteur privé, African Parks Network (fondation reconnue d'utilité publique) en vue de la mise en place des mécanismes de gestion et de financements à long terme, conformément à la législation et à la réglementation nationales et les conventions et traités internationaux en matière de conservation. Aux termes de cet accord, le Ministère devrait « s'assurer que les activités de la Fondation s'inscrivent dans les stratégies, les politiques et les lois en matière de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles et contribuent à l'épanouissement des communautés locales concernées et de la Nation Congolaise ».

Lors de la consultation des parties prenantes, notamment de la réunion avec l'équipe de gestion de la réserve, le problème de l'autorisation du permis d'exploration minier à l'intérieur de la PNOK a été posé. Il est question pour le gouvernement congolais d'y apporter clairement une réponse.

Les principales recommandations à l'issue de l'atelier de concertation tenu du 6 au 8 novembre 2013 à Ouessou au Congo ont été notamment :

A l'endroit du gouvernement du Congo à travers le MEFDD :

- ✓ Actualiser le zonage de la réserve de biosphère avec la participation de toutes les parties prenantes, notamment les représentants des communautés locales ;
- ✓ Désigner une autorité de gestion pour la réserve de biosphère d'Odzala-kokoua.

Segment Gabon

Statut actuel de la RB

La réserve de biosphère d'Ipassa-Makokou (RBIM) n'est plus fonctionnelle. Elle se trouve incluse dans le Parc national de l'Ivindo depuis la création de ce dernier, emmenant une confusion plus grande en termes de zonage. Il est donc nécessaire de revoir complètement la structure de la réserve de biosphère d'Ipassa Makokou afin que l'ensemble Ivindo-Ipassa-Makokou soit conforme aux critères de Séville et puisse s'intégrer dans la future réserve de biosphère transfrontalière du TRIDOM. Il est nécessaire de clarifier le statut de la RBIM avec l'existence du Parc englobant celle-ci. Il en découle la nécessité de réaffirmer à travers un zonage que la RBIM continue d'assurer les 3 fonctions des RB.

Autorité de gestion de la RB

Il est nécessaire de séparer la RBIM du Parc dans la mesure où les objectifs de la RBIM vont au-delà de ceux d'un parc national. La désignation d'une autorité de gestion distincte de celle du Parc est donc indispensable.

A l'issue de l'atelier de concertation tenu à Oyem du 11 au 12 novembre 2013 et en l'absence du Conservateur du parc national de l'Ivindo/réserve de biosphère d'Ipassa-Makokou, les recommandations suivantes ont été formulées :

A l'endroit du gestionnaire de la RBIM :

- ✓ Œuvrer à la mise en place et au fonctionnement du Comité Consultatif de Gestion Locale de la RBIM ;
- ✓ Mettre à jour le zonage **participatif** de la Réserve de Biosphère d'Ipassa-Makokou en tenant compte de l'existence du Parc National de l'Ivindo.

A l'endroit du Gouvernement Gabonais :

- ✓ Désigner une autorité de gestion de la RBIM, conformément au cadre statutaire des réserves de biosphère

A l'endroit de l'UNESCO :

- ✓ Apporter à l'Etat partie du Gabon l'assistance technique nécessaire et l'appuyer dans la mobilisation des ressources financières additionnelles pour le zonage participatif de la RBIM.

Segment Cameroun

Pour le cas de la réserve de Biosphère du Dja, des échanges sur le zonage approprié ont eu lieu lors des réunions de concertations notamment à l'atelier de Sangmélima du 14 au 15 novembre 2013. Il convient de noter au cours de cette rencontre :

- la confusion entre réserve de biosphère d'une part et Réserve de Faune, site du patrimoine mondial d'autre part : cette confusion a été levée grâce aux explications ;
- la compréhension divergente qu'ont les parties prenantes du zonage notamment en ce qui concerne la zone tampon et l'aire de transition. Ces divergences ont été levées, mais le service de la conservation pense qu'un zonage approprié ne devrait en aucun cas toucher les limites actuelles de l'aire centrale qui constitue en même temps les limites de la réserve de faune du Dja.

A l'issue de la réunion, il a été recommandé :

A l'endroit du Gouvernement du Cameroun à travers le MINFOF:

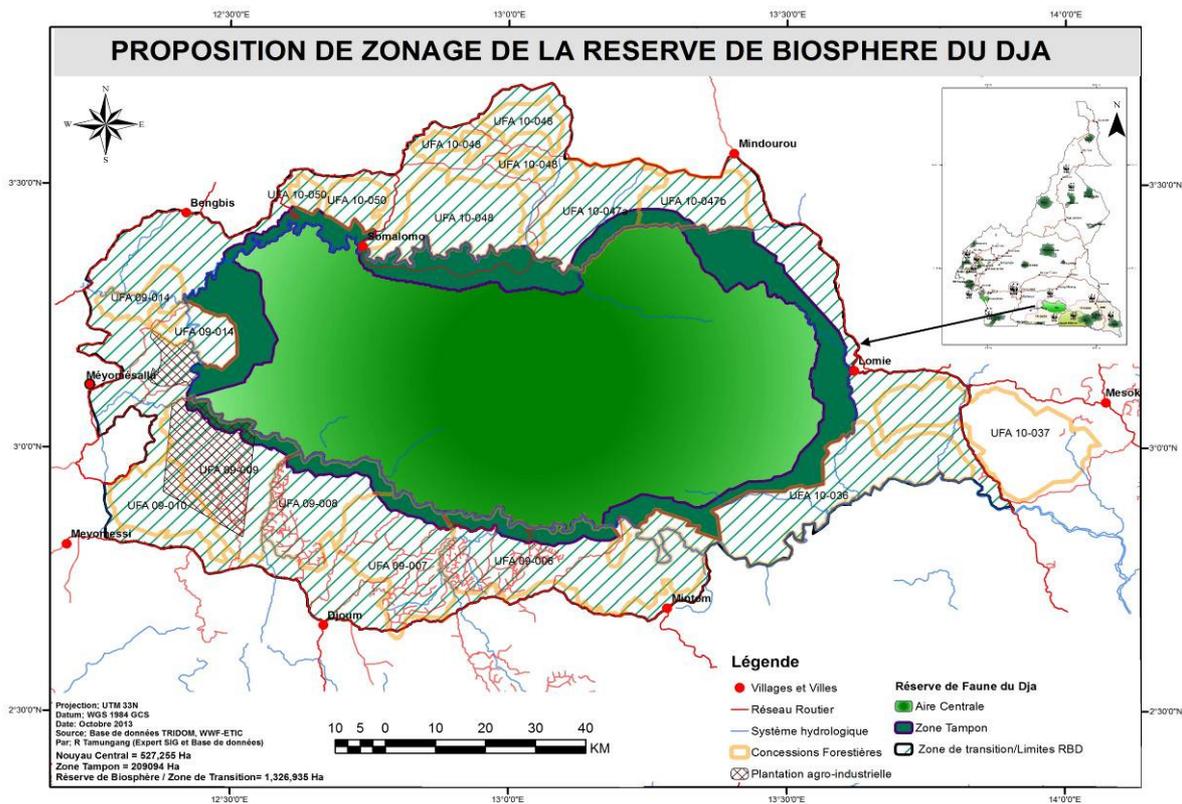
- ✓ Que le futur Plan d'Aménagement du Dja **RECONSIDERE** la configuration actuelle du zonage pour le mettre en conformité avec le cadre statutaire des réserves de biosphère (aire centrale, zone tampon et zone de transition) et qu'un **zonage participatif** soit mis à jour;
- ✓ Qu'une **sensibilisation forte** soit engagée afin que les populations connaissent mieux le concept, l'importance d'une RB et les limites de la RBD et s'en approprient.

A l'endroit de l'UICN et de l'UNESCO:

- ✓ Accélérer le processus de mise en place d'un cadre de concertation fonctionnel entre les acteurs intervenant dans la RBD

Proposition de zonage de la RBD:

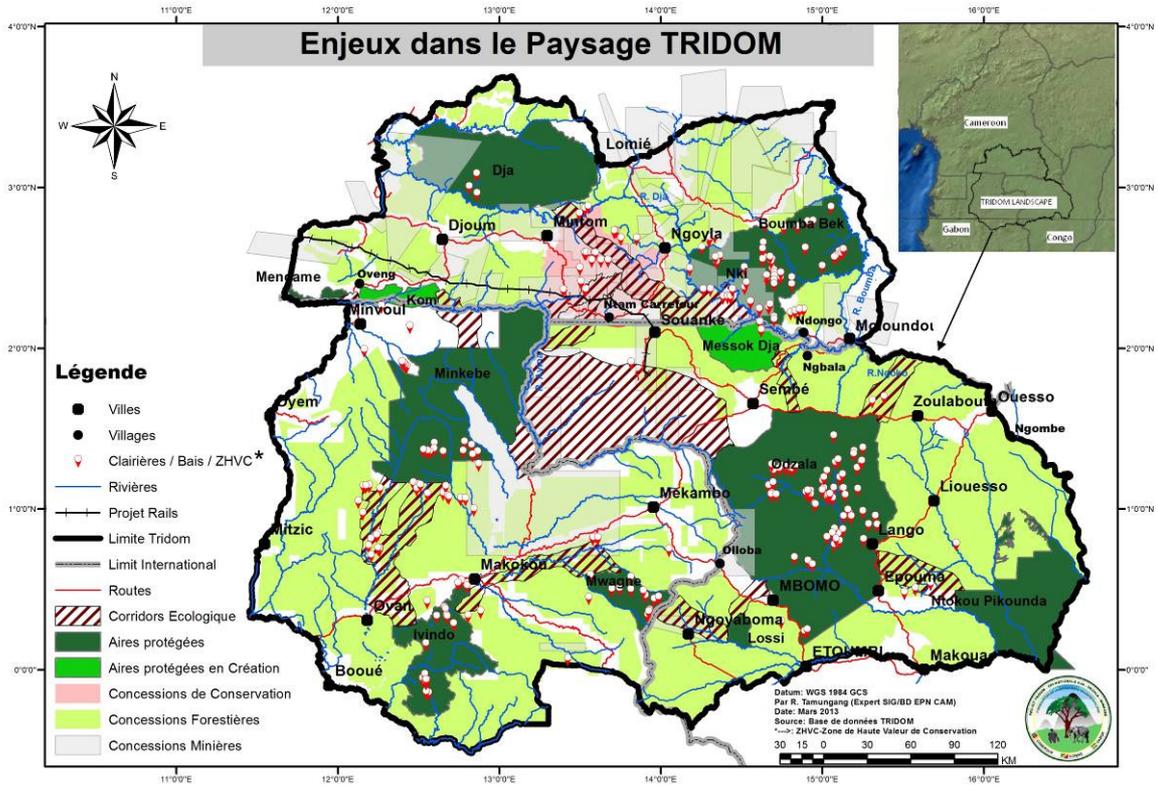
Dans le respect des recommandations susmentionnées, la révision du zonage de la RBD doit prendre en compte le critère 5 tel qu'énoncé par l'article 4 du Cadre Statutaire du Réseau Mondial des réserves de biosphère. Par ailleurs, un zonage approprié de cette aire nécessite l'implication de l'ensemble des parties prenantes afin que chaque portion (aire centrale, zone tampon, aire de transition) puisse véritablement jouer son rôle. La proposition suivante peut être faite :



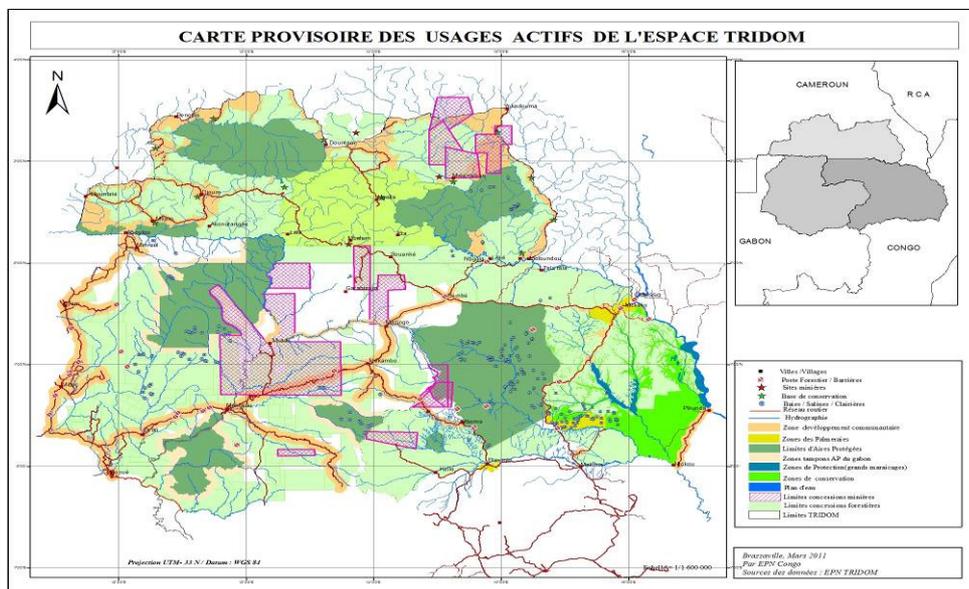
Carte 20 : Proposition de zonage de la RBD

Une telle proposition devrait tenir compte de tous les usages en cours dans la RBD.

Une configuration de l'ensemble de l'espace TRIDOM doit prendre en considération tous les enjeux de ce paysage en termes de démographie, concessions forestières, minières et agro-industrielles, infrastructures hydro-électriques, ferroviaires et routières, aires protégées et corridors écologiques comme le présente les cartes ci-dessous.



Carte 21 : Enjeux du paysage TRIDOM



Carte 22 : Carte provisoire des usages actifs de l'espace TRIDOM

V. L'ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES (ANALYSE SWOT)

V.1. Les points forts

A- Synergie existante avec les partenaires internationaux

La mise en œuvre du processus de création de la réserve de biosphère transfrontière de la TRIDOM s'est véritablement consolidée avec les efforts déployés par les partenaires internationaux, régionaux et nationaux existants. Il est important de noter que certaines des aires protégées de l'espace TRIDOM ont fait l'objet d'une attention de la communauté internationale, soucieuse de la nécessité de conserver la richesse des blocs forestiers primaires, en leur accordant un statut de réserve de biosphère (Dja, Odzala-Kokoua, Ipassa-Makokou).

Au niveau international, cette synergie se déploie à travers les Agences du système des Nations Unies (UNESCO, PNUD, UNOPS) et les conventions internationales (CDB, CCNCC, Convention RAMSAR, etc.) qui perçoivent la nécessité que le paysage soit érigé en réserve de biosphère transfrontière.

B- Synergie avec la COMIFAC

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale est née après le Sommet tenu à Yaoundé en mars 1999 au cours duquel un engagement avait été pris au plus haut niveau en faveur des concepts de conservation des forêts, d'aménagement durable et de collaboration transfrontalière. Afin d'assurer la mise en œuvre effective de la Déclaration de Yaoundé, les Etats signataires ont mis en place un mécanisme institutionnel, la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale), qui dispose d'un Secrétariat Exécutif basé à Yaoundé au Cameroun, et défini des stratégies pour la mise en œuvre du « Plan de Convergence ». Ce dernier porte principalement sur douze aires de conservation transfrontalières prioritaires comprenant la TRIDOM. Lors de leur Deuxième Sommet sur la Conservation et l'Aménagement Durable des Ecosystèmes Forestiers tenu à Brazzaville au Congo en février 2005, les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale souscrivaient officiellement à l'établissement de la COMIFAC par la signature du Traité COMIFAC. Cette synergie avec la COMIFAC a également eu pour effet bénéfique le fait que la TRIDOM soit sélectionnée parmi les zones prioritaires de l'initiative portant sur le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Le PFBC fut lancé par les Etats-Unis, l'Afrique du Sud et 27 partenaires des secteurs public et privé lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg en septembre 2002, dont l'objectif est de promouvoir le développement économique, la réduction de la pauvreté, une meilleure gouvernance, ainsi que la conservation des ressources naturelles dans le Bassin du Congo.

Ils collaborent tous deux avec le Programme CARPE qui a permis d'adopter l'approche « Landscape ». Il s'agit là d'une véritable vision pour la gestion des zones forestières du bassin du Congo qui prend en compte, en dehors des considérations frontalières, les dimensions environnementales et

socio-économiques à travers les pays d'Afrique centrale pour la gestion durable des écosystèmes naturels et un développement harmonieux des milieux ruraux, en instaurant, là où cela est nécessaire, des protocoles d'accord et de coopération sur les paysages partagés, répondant ainsi aux besoins du Plan de la COMIFAC.

C. Synergie commune entre les gouvernements de la TRIDOM

Les gouvernements respectifs des pays de l'espace TRIDOM font face à un destin commun au niveau de la gestion des aires protégées. Ce destin commun qui se caractérise par l'existence d'un écosystème naturel compris de part et d'autre des frontières nationales d'une part et de l'existence des problèmes relatifs à sa gestion (plan d'aménagement de toutes les aires protégées, des concessions forestières et les mesures prises pour lutter contre l'exploitation minière artisanale, le braconnage, les épidémies, etc). Au cours du sommet de Brazzaville tenu en 2005, l'Accord de coopération portant sur la TRIDOM signé par les Ministres en charge des forêts du Cameroun, du Gabon et du Congo constitue la base de la collaboration devant conduire à l'aménagement de la zone. Cette synergie commune s'est aussi manifestée en la proposition de création de sites RAMSAR en tant que compléments d'outils pour la conservation et la gestion des ressources naturelles dans cette région.

L'existence d'un projet sur la TRIDOM

Il s'agit du Projet « Conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone Dja-Odzala-Minkebe entre le Gabon, le Congo et le Cameroun ». Le projet vise à appuyer les trois gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre un plan cohérent d'affectation des terres désignant les aires protégées, les zones forestières permanentes et d'aménagement rural, à renforcer les capacités de contrôle de l'exploitation des ressources, à surveiller les tendances dans la biodiversité et l'écosystème, au moyen d'un système efficace d'application de la loi, de schémas de gestion collaborative avec le secteur privé et les communautés, notamment et surtout les populations autochtones, et à mettre en place un système de contrôle efficace et économique. Le projet vise aussi à trouver des méthodes qui permettront d'accroître les retombées pour les communautés locales grâce à des revenus générés au travers d'initiatives économiques alternatives, afin de diminuer la pression sur les ressources naturelles, et à mettre en place un mécanisme de financement durable et diversifié pour faire face aux coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM, notamment les coûts liés à l'application de la loi et à l'aménagement des aires protégées.

Le projet entend mettre en exergue une approche intégrée de la planification et de la gestion de l'occupation des sols transposable ailleurs qui permettra de renforcer et d'asseoir la conservation de la biodiversité sur des bases solides tout en favorisant la préservation des valeurs d'importance mondiale dont la forêt tropicale regorge. Il est prévu qu'au terme du projet, les structures de gestion et les mécanismes de financement durable soient mis en place pour assurer la viabilité à long terme des acquis du projet et pour faire progresser la conservation dans cette partie emblématique du Bassin du Congo.

Un cadre de coopération existant

L'accord de coopération signé entre le Cameroun, le Congo et le Gabon et qui fait suite à la déclaration de Yaoundé (1999), crée la TRIDOM ainsi que des organes pour son fonctionnement (CTSA, CTS et CTPE). L'accord de coopération constitue également un appui légal et institutionnel pour renforcer la collaboration entre les aires protégées (Nki, Boumba-Bek, Dja, Nkom et Mengamé, Odzala-Kokoua, Lossi et Ntokou Pikounda, Minkébé, Ivindo et Mwagné) afin d'assurer une gestion transfrontalière de la biodiversité.

V.2. Les points faibles

La difficulté de l'aménagement de « l'interzone »

Dans l'ensemble de l'interzone, le contrôle de l'exploitation des ressources est faible et les plans de mise en valeur intégrés sont inexistantes. Les capacités limitées des pouvoirs publics nationaux en matière de planification, de surveillance et de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles ainsi qu'une faible coordination transfrontalière de la planification et du contrôle de l'exploitation des ressources sont autant de facteurs qui favorisent l'exploitation non durable des ressources naturelles dans l'interzone. Les connaissances du Secteur public sur la base de ressources et sa capacité à détecter et à analyser les tendances de l'état de la ressource sont, elles aussi, limitées. La pauvreté endémique et l'absence de solutions économiques de substitution contribuent davantage à une exploitation non durable des ressources dans l'interzone. Ces difficultés actuellement perceptibles dans l'interzone mèneront, si rien n'est fait, à la fragilisation des maillons de la chaîne biologique qui relie les aires protégées entre elles.

Des politiques nationales ne prenant pas suffisamment en compte la connectivité des espaces

Dans l'ensemble des trois pays, la politique de conservation est centrée sur les aires protégées et leur aménagement. Les problèmes biologiques à plus long terme résultant d'une connectivité réduite ou fracturée ne font pas partie des priorités nationales. La conséquence est la stagnation ou la diminution de la viabilité biologique des aires protégées existantes, qui sont d'une importance primordiale pour l'environnement mondial. Avec le projet TRIDOM, l'accent mis sur la création des corridors écologiques constitue une réponse à cette préoccupation.

Faiblesse des moyens

Les plans d'aménagement disponibles des aires protégées tant du segment camerounais (Dja, Boumba-Bek, Nki) que du segment congolais (Odzala-Kokoua et du Sanctuaire à Gorilles de Lossi) proposent des budgets importants (en termes de plusieurs milliards de Francs CFA). Etant donné que les fonds requis pour atteindre les objectifs ne sont pas disponibles à temps, il y a un réel impact sur l'implémentation des activités prévues par les plans d'aménagement et plus précisément sur des activités fondamentales telles la lutte anti-braconnage. Par ailleurs, la faiblesse de moyens (matériels roulants, personnel, équipements) pour la mise en œuvre des activités, le suivi et la recherche,

impacte sur la qualité du travail des services de conservation des principales aires protégées face aux nombreux défis auxquels ils doivent faire face.

Faiblesse/inexistence des systèmes d'information

Le système d'information disponible en quantité sur l'espace TRIDOM pris globalement reste limité par rapport à l'existant. Par ailleurs, mis à part l'information de gestion, des pans entiers de connaissance sur certains taxons doivent être explorés, valorisés, surtout en ce qui concerne le potentiel des « hot spots » ou habitats critiques (baïes, tourbières, etc).

Quant aux sites officiels des aires protégées de différents segments, la mise à jour des informations publiées sur celles existantes est irrégulière et les informations sur les structures d'accueil ou des informations pratiques pour les visiteurs potentiels font cruellement défaut.

V.3. Les opportunités

L'engagement des Etats et de la communauté internationale

Les Etats parties du paysage de la TRIDOM et la communauté internationale ont chacun à leur niveau montré des signes forts de leurs engagements pour faire de cette composante du Bassin du Congo un exemple de gestion alliant conservation et développement durable. Au-delà de l'Accord de coopération de la TRIDOM signé en 2005, le projet à partenariat multiple dénommé « Projet TRIDOM » qui est actuellement mis en œuvre, constitue la preuve de cet engagement, et vise à atteindre quatre principaux résultats :

- le premier résultat attendu est la conception, l'adoption et l'opérationnalisation des structures d'affectation des terres et de gouvernance du complexe transfrontalier en vue de la conservation de la biodiversité et de l'exploitation durable des ressources naturelles ;
- le deuxième résultat attendu est le renforcement au sein de la TRIDOM des capacités de surveillance de l'évolution de la biodiversité, de l'exploitation des ressources et des fonctions écologiques ainsi que la réduction au minimum des pressions sur les ressources naturelles ;
- le troisième résultat attendu est que les retombées de la gestion communautaire des ressources naturelles puissent contribuer à la réduction de la pauvreté ;
- le quatrième résultat attendu est qu'un financement durable soit mobilisé aux fins de conservation et d'aménagement durable dans la TRIDOM.

L'existence d'une certaine connaissance de terrain

La plupart des aires protégées nationales du paysage de la TRIDOM disposent d'un plan d'aménagement. Ces plans d'aménagement font ressortir un ensemble de mécanismes institutionnels et opérationnels qui permettent que les objectifs assignés aux différentes aires protégées puissent être atteints. Egalement, les plans d'aménagement des aires protégées nationales ressortent presque qu'identiquement les problèmes auxquels les différentes aires font face. Il reste constant que les connaissances acquises qui doivent être transposées au plan régional dans le cadre

de la réserve de biosphère transfrontière afin de résoudre les problèmes que pose le zonage et la connectivité.

Le processus de mise en place du processus d'aménagement intégré comporte deux niveaux d'action :

- une action nationale (dans chaque pays de la TRIDOM) où une équipe est constituée sous l'égide des ministères en charge des forêts et de la faune pour examiner les questions d'aménagement intégré dans chaque segment national de la TRIDOM, puis de sa validation.
- au niveau régional, en sus des accords signés, l'action régionale consistera en la compilation et la validation du Plan Directeur qui résulte de la fusion des trois plans d'aménagements des segments nationaux, ainsi que les modèles de gestion des ressources naturelles et les accords de gestion collaborative impliquant les administrations, les populations locales et le secteur privé.

Promotion des activités de tourisme et d'écotourisme

Les parcs nationaux de la TRIDOM abritent dans la majeure partie, une mégafaune particulièrement importante. Il existe actuellement au niveau de ces Parcs nationaux, un écotourisme de vision embryonnaire, mis en place parfois sous forme de programme avec des organisations partenaires, les populations locales et les prestataires privés. L'écotourisme peut fournir une opportunité économique supplémentaire pour les aires protégées de la TRIDOM. Bien que la richesse naturelle soit loin d'avoir été systématiquement valorisée au niveau touristique en raison de contraintes logistiques et commerciales légitimes, certaines aires protégées (telles que la réserve de faune du Dja, le parc national d'Odzala-Kokoua par exemple) accueillent régulièrement des touristes du monde entier. Cependant les déficits organisationnel et pratique qui demeurent constants, plombent le décollage de cette activité ; mais elle pourrait constituer une source importante de revenus pour les Etats et les populations locales tout en motivant ces derniers, à participer activement à la gestion durable des aires protégées.

Les Paiements des services écosystémiques dans la RBT de la TRIDOM

A l'ère où les discussions sur les changements sont en nette évolution au plan international, la communauté internationale reconnaît le rôle des forêts tropicales dans la lutte contre les changements climatiques. Les mécanismes liés à la Réduction des Emissions liées à la Déforestation, la Dégradation des forêts et l'amélioration et la conservation des stocks de carbone forestiers et la gestion durable des forêts dans les pays en voie de développement (REDD+), constituent une opportunité de valoriser les autres avantages que procure le paysage forestier de la TRIDOM. La diversité biologique que contient le paysage constitue une source vitale de services écosystémiques. Ces instruments peuvent aider à la gestion durable de la réserve de biosphère transfrontière et les populations à vivre de leur écosystème.

Opportunité de réduction de la pauvreté et promotion des aspects « genre »

Dans l'espace TRIDOM, il est possible de développer un cadre approprié pour répondre aux besoins sociaux des populations autochtones, si les conditions sont réunies pour que lesdites

populations puissent déployer leur savoir-faire ancestral en matière de gestion des ressources naturelles. Il s'agit d'acquis technico-culturels transmis par l'éducation, où les femmes jouent un rôle important. Le savoir-faire autochtone qui concerne la pêche, la chasse et l'exploitation des espèces végétales, doit être évalué, documenté et transmis aux populations locales récemment installées, au moyen de programmes de Communication, Education, et Sensibilisation des Populations (CESP) adéquats. La diffusion de thématiques de CESP peut être réalisée à l'échelle locale, par la mobilisation de moyens sur les sites prioritaires, et dans l'ensemble de la tri-nationale, par la coproduction de supports médiatiques à propos des thématiques ciblées et leur diffusion au niveau des chaînes télévisées à portée nationale et internationale.

V.4. Les menaces

La biodiversité que renferme la TRIDOM fait face à des menaces sérieuses. Malgré le fait que les forêts du Bassin du Congo en général et celles de la TRIDOM en particulier se caractérisent par une couverture forestière élevée et une faible déforestation (CEFD). Ces menaces peuvent être perçues en deux catégories : les menaces directes et les menaces indirectes.

Les menaces directes

Au rang des menaces directes, on peut mentionner : la chasse commerciale (a), la chasse pour l'ivoire (b), les maladies épidémiques (c), l'exploitation du bois (d), l'exploitation minière artisanale (e), et enfin l'exploitation minière industrielle (f).

a)- La chasse commerciale

L'activité de la chasse commerciale est en pleine expansion dans l'espace TRIDOM. Elle se fait au départ des villages et affecte les différents types de forêts (primaire et secondaire), avec des chasseurs qui se déplacent à pied et ont du matériel de chasse divers (fusils, collets en métal ou les deux à la fois). Dans le segment camerounais, la viande est surtout vendue fumée, du fait à la distance parcourue, parfois jusqu'à 30-50 km en forêt. Au Gabon et au Congo, où la viande est commercialisée fraîche, la distance parcourue avoisine 15 à 20 km des villages. L'impact des chasseurs devient cependant beaucoup plus important lorsqu'ils peuvent emprunter des routes et pistes de l'exploitation forestière et pénétrer dans les zones quasi-intactes de la forêt primaire. Le commerce de la viande de brousse de l'intérieur de la forêt aux grandes agglomérations urbaines éloignées, est énorme et difficile à contrôler. Dans le cas des forêts du Bassin du Congo, environ 5 millions de tonnes de viande de brousse sont prélevées chaque année, avec des taux d'exploitation de 23 à 897 Kg/km²/an. Au Gabon par exemple, des études ont révélé qu'environ 160 tonnes de viande de brousse étaient commercialisées sur cinq marchés annuellement (Starkey, 2004).

D'après Fa et al. (2002), les mammifères du Bassin de Congo devraient produire 93% de leur biomasse totale annuelle pour équilibrer les taux d'extraction, contre 4% pour l'Amazonie. Les taux de prélèvement dans le Bassin du Congo dépassent de loin le taux durable de 20% de la production d'espèces de longue durée de vie.

De nombreuses évaluations ont permis d'apprécier la non-durabilité croissante de la chasse et les impacts écologiques qui y sont associés (Bennet & robinson, 2000). Quatre raisons fondamentales sont avancées : (i) la demande croissante d'une population humaine en augmentation et le manque de sources de protéines alternatives acceptables, (ii) des méthodes de chasse et de commerce plus performantes, grâce à un accès plus facile aux zones peuplées par la faune et aux marchés, ainsi que des équipements de chasse plus efficaces, (iii) un approvisionnement croissant par les chasseurs, à cause de la pauvreté dans les zones rurales et d'un manque de moyens de subsistance alternatifs dans ces régions (Kümpel, 2006), et (iv) les confits ou l'insécurité au sein de la population civile, la mauvaise gouvernance, le manque de respect de l'ordre public et une application inadéquate des lois sont des facteurs qui contribuent également à cette situation.

b)- La chasse pour l'ivoire

La chasse à l'éléphant pour l'ivoire, et la viande, s'est intensifiée dans les différents segments de la TRIDOM. A côté de la chasse règlementée et malgré les mesures prise dans la protection des espèces fauniques comme l'éléphant, le gorille par les législations nationales des pays de la TRIDOM et les applications de la CITES, le braconnage reste une menace pour les espèces emblématiques des forêts du Bassin du Congo en Général. Le commerce de l'ivoire alimente les circuits de trafic illicite transfrontalier et même transcontinental. Par contre la viande alimente les grands marchés urbains des pays de la TRIDOM. Ces activités (braconnage de l'éléphant pour l'ivoire et le trafic de la viande de brousse) étant devenues depuis plusieurs années, la forme d'exploitation privilégiée de la faune. Au fur et à mesure la pression sur la faune est grandissante, les zones de collecte sont de plus en plus éloignées et se sont depuis quelques années installées dans les périmètres intégrales des aires protégées de la TRIDOM.

c)- Les maladies épidémiques

Dans certaines parties de la TRIDOM, notamment dans le massif forestier de Minkébé, dans la forêt de Mwagna-Lossi et Djoua-Est, et dans la réserve de biosphère d'Odzala-Kokoua, les populations de grands primates ont été victimes d'une épidémie de fièvre Ebola qui sévit depuis une dizaine d'années. Ces épidémies sont l'une des causes de la disparition de la population des primates du Bassin du Congo. Les efforts de sensibilisation des ONG, les actions des pouvoirs publics par les textes protégeant et les suivis écologiques de certaines espèces phares demeurent des leviers importants pour mieux apprécier les menaces et les actions qui pourraient être prises.

d)- L'exploitation industrielle du bois

Environ 50% de la superficie de la TRIDOM est réservée à l'exploitation industrielle du bois. Celle-ci amène de grands changements dans les forêts. Bien que l'exploitation soit sélective (un nombre réduit d'essences forestières est prélevé) et le faible volume de récolte (5-15 m³/ha), elle affecte donc de manière significative la dynamique de population et le rôle écologique de ces essences visées. D'autre part, les arbres sont abattus sur de très grandes superficies, ce qui nécessite le développement d'un important réseau de pistes pour leur évacuation, avec pour conséquence d'importants dégâts au sous-bois et nécessite l'abattage de plus d'arbres que l'exploitation elle-

même. Enfin, les pistes ouvertes permettent la pénétration des chasseurs dans les zones forestières intactes, om ils espèrent trouver du gibier.

e)- Les activités minières artisanales

L'orpaillage est très actif dans les divers segments de la TRIDOM. C'est une activité essentiellement informelle qui s'est progressivement installée depuis des décennies. Cette activité a été et reste très attractive pour les populations locales suite à la montée des cours sur le marché local (1gramme coûterait environ 17 000 F CFA au Gabon par exemple). L'existence des sites d'exploitation qui se situent souvent dans les aires protégées (Réserve du Dja (Cameroun), Monts Alvina et sur l'axe Elen-Garabizan (Congo), PN de Minkébé et sur les rives de l'Ivindo au Gabon, perturbe gravement les écosystèmes aquatiques et introduit au cœur des massifs forestiers intacts d'importantes populations humaines qui pratiquent toutes sortes de trafics et aussi le braconnage.



Figure 16 : Photo de l'opération de déguerpissement des orpailleurs dans une UFA en périphérie sud de la RBD

Orpailleur en activité à Minkébé

Figure 25 : Orpaillage dans la TRIDOM

Toutefois, on note l'absence d'une véritable maîtrise des données par les pouvoirs Publics sur la production locale et la traçabilité de l'or depuis les sites d'extraction jusqu'aux centres de commercialisation.

f)- L'exploitation minière industrielle

Les activités minières peuvent devenir une source majeure de pression sur les forêts de la TRIDOM. Si jusqu'ici, les activités minières ont eu des impacts limités de façon générale, étant donné que la majorité des sites d'exploitation de la région sont dans des zones non boisées, celles-ci risquent de s'accroître davantage avec l'essor de projets miniers constatés tout autour des principales aires protégées. Il en est à titre illustratif (i) au Gabon, avec l'exploitation minière du fer des monts Bélinga et Minkébé ; (ii) au Cameroun, du projet d'exploitation du cobalt et du nickel dans la zone de Lomié en périphérie orientale de la réserve du Dja et (iii) au Congo, du projet d'exploitation de l'or. Cela entrainera sûrement des impacts que l'on pourrait classer en quatre catégories : des impacts directs, indirects, induits et cumulatifs.

Les impacts directs englobent les éléments tels l'ouverture des routes qui desservent les sites, les mines, les minéraux extraits et la terre excavée, l'équipement, et les installations qui y sont associées. Le degré de perturbation de l'écosystème rend les mesures de restauration et de remise en état difficilement réalisables, par rapport à la situation d'avant l'exploitation minière.

En termes d'impacts indirects, ils peuvent se porter sur une zone beaucoup plus large, en incluant le développement de routes dans la région de la mine et de centrales hydroélectriques pour alimenter les activités minières à forte intensité énergétique.

Les impacts induits de l'exploitation minière sur l'écosystème sont celles qui concernent le flux de travailleurs des sites miniers. Ces populations amènent avec elles d'autres activités socio-économiques, telles que l'agriculture de subsistance, l'abattage des arbres et le braconnage, avec des dommages potentiellement importants pour les forêts.

L'effet cumulatif de l'existence de sites miniers à travers la TRIDOM est qu'il peut accroître le risque de déforestation, de conversion de l'habitat et de perte de la biodiversité.

Sans une bonne coordination dans la planification des projets de développement, les impératifs de conservation et d'échange d'informations entre les ministères sectoriels impliqués, le secteur privé et les organismes de la conservation, ces développements pourraient gravement affecter toute la TRIDOM.

Les Menaces indirectes

Parmi les menaces indirectes, on peut relever : (i) l'immigration et le développement de nouveaux villages ; (ii) la résurgence du conflit homme/éléphants.

1)- L'immigration et l'installation de nouveaux villages

Avec le développement de nombreux projets dans la TRIDOM, on assistera bientôt à une démographie galopant dans cet espace. Par ailleurs, le danger est que certaines bases vie ou certains camps d'orpaillage ou de chasse soient un jour reconnus comme villages permanents, réduisant ainsi la valeur essentielle de la TRIDOM qui réside dans l'inter connectivité des aires protégées et la présence de vastes zones continues non habitées. En outre, l'augmentation de la population entraîne *ipso facto* la pression sur les différentes ressources. Ce danger devrait pouvoir être contrôlé par une planification bien faite de l'usage des terres à moyen terme. A court terme, les services de la conservation doivent toutefois suivre de près ce problème du fait qu'il est très difficile de révoquer le statut d'un village une fois que celui-ci a été admis. La sensibilisation des autorités administratives est donc essentielle pour éviter l'installation inutile de campements permanents dans des zones cruciales pour la connectivité.

2)- La résurgence du conflit homme/faune

Un ensemble de tendances globales concernant la démographie humaine, l'évolution de l'habitat, ainsi que la distribution et le comportement de la faune, a contribué à accroître les conflits humains-faune dans le monde entier. Les principaux conflits sont (i) la destruction des récoltes : un vaste éventail d'espèces animales peut entrer en conflit avec les activités agricoles humaines. Les animaux sauvages couramment répertoriés comme source de conflits avec les populations sont les

éléphants, les potamochères, les Mandrills et les aulacodes; (ii) les attaques d'animaux domestiques tués par des bêtes sauvages et enfin (iii) le décès des hommes et blessures : bien que très peu répandu, elle constitue la typologie la plus grave de conflit entre les humains et la faune.

Au nombre des causes, on peut évoquer (a) les facteurs humains, découlant de la compétition entre une population humaine croissante et la faune sauvage pour des espaces et des ressources naturelles en diminution ; (b) la transformation des forêts, savanes et autres écosystèmes en terres agricoles ou en zones urbaines, afin de répondre à une demande accrue de foncier, de produits alimentaires, d'énergie et de matières premières, qui réduit l'habitat de la faune ; et (c) l'installation de villages ou campement saisonniers (orpaillage artisanal) de part et d'autre des segments de la TRIDOM, dans des zones autrefois domaine exclusif de la faune sauvage, augmentant ainsi le risque de contact avec des animaux sauvages.

Risques

Retard dans la redynamisation des Comités nationaux MAB

Les Comités nationaux MAB sont les structures opérationnelles de gestion du programme MAB dans les pays. Ces comités nationaux fonctionnent difficilement à l'heure actuelle dans les pays de la TRIDOM, ceci due à l'absence de points focaux nationaux. Le souhait est que la désignation récente de ces points focaux dans les trois pays concernés accélèrent la redynamisation et le fonctionnement effectif des Comités nationaux MAB.

Fonctionnement effectif des Comités de pilotage tri-national

L'accord sur la TRIDOM a prévu dans ses dispositions des Comités de pilotage. L'engagement pris par les gouvernements de conjuguer les efforts en vue de gérer durablement les écosystèmes de la TRIDOM a jeté les fondements d'un processus de gouvernance au sein de ce paysage, qui se manifeste par la mise sur pied de trois organes décisionnels et consultatifs, échelonnés à trois niveaux :

- un Comité Tri-national de Suivi et d'Arbitrage (CTSA) qui officie comme organe suprême, composé des ministres en charge des forêts et de la faune des Etats parties, du Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique centrale et du Secrétaire Permanent de l'Organisation pour la Conservation de la Faune sauvage d'Afrique centrale (OCFSA) ;
- un Comité Tri-national de Suivi (CTS) ;
- un Comité tri-national de Planification et d'Exécution (CTPE).

Ces comités de pilotage ne sont pas encore opérationnels et il sera nécessaire que leur mise en place soit effective pour l'atteinte des objectifs de l'Accord et une meilleure gestion de la future RBT.

Vision commune partagée et l'implication /participation effective de tous les acteurs

La divergence dans la perception des différents acteurs en activités dans l'espace font très souvent resurgir les logiques de gestion différentes. Ces logiques de gestion participent au développement économique et humain qui à leur tour, entraîne une durabilité aux plans socioculturel et écologique de la biosphère : activités minières et d'exploitation forestière, avancée du front agroindustriel, barrage hydroélectrique, projets routiers et ferroviaires, etc. La vision commune partagée et l'implication de

toutes les parties prenantes qui tirent des bénéfices suivant les activités qui sont menées dans les différentes parties du paysage sera le résultat d'un processus de dialogue et développera l'approche de « bon voisinage » entre ces différents projets de développement sous le respect du principe du développement durable.

Durabilité des ressources et le renforcement des capacités

Les principales ressources financières attendues pour la mise en œuvre des objectifs de la réserve de biosphère ainsi que les projets proviendront des Etats du Cameroun, Congo et Gabon.

Par ailleurs, le financement attendu du FEM/PNUD dans le cadre du projet TRIDOM « Conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone du Dja-Odzala-Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon » dépend dans une large mesure du statut de réserve de biosphère transfrontalière de la TRIDOM. En outre, le programme ECOFAC à travers le financement de l'Union Européenne envisage la possibilité de créer une ligne TRIDOM pour appuyer la mise en œuvre et le renforcement des capacités de la structure de gestion de la RBT future (surtout qu'elle appuie déjà depuis plusieurs années la Réserve du Dja au Cameroun et la réserve de biosphère d'Odzala au Congo). Sont également attendus les contributions des autres partenaires financiers comme l'USAID à travers le Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE), la United Nations Foundation (via l'UNESCO et la FAO) et par divers autres financements obtenus par les partenaires techniques et stratégiques tels : WWF, UICN, WCS, etc.

Face à la complexité des mécanismes de financement actuels observés dans le cadre du Projet TRIDOM, Il faudrait pour une durabilité des ressources que d'autres sources innovantes soient trouvées afin de travailler sur le long terme, comme c'est le cas du partenariat engagé entre le PNOK avec African Parks. Les ressources financières permettent de trouver des solutions aux ressources matérielles et humaines pour des actions pérennes.

Il serait aussi souhaitable que l'UNESCO et l'UNOPS unissent leur force pour des actions de fundraising à travers la préparation d'une prochaine phase intégrant la mise en place et le fonctionnement de la RBT. L'idée d'une fondation de la TRIDOM n'étant pas à exclure puisque les opérateurs privés qui opèrent à l'intérieur de cet espace devraient y contribuer.

La RBT TRIDOM scrutée à travers l'analyse SWOT

Facteurs de succès ou d'échec	Difficultés et contraintes de la TRIDOM
<ul style="list-style-type: none"> • RB est le projet de société de la communauté – tout le monde y gagne ; • Négociation et dialogue à chaque étape d'avancement du projet de RB ; • Leadership ; • Support politique au niveau local et régional, bon niveau de décentralisation ; • Niveau de financement adéquat pour la structure de gestion de la RB (suffisant et permanent) ; • Structure de gestion ou toutes les catégories d'acteurs sont représentées ; • Mesures compensatoires et incitatives pour susciter de nouveaux comportements ; • Structure institutionnelle adéquate, distribution précise des rôles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Braconnage ; - Pressions du front agricole classique ; - Pressions du front agro-industriel ; - Inclusion des permis miniers dans la zone tampon et pire encore parfois dans l'aire centrale ; - Développement des infrastructures routières, ferroviaires ou hydroélectriques sans études d'impacts véritables répondant aux standards internationaux de DD.
	<p style="text-align: center;">Difficultés et contraintes des RB en Afrique centrale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisante concertation interministérielle (ex: Départements ministériels en charge des aires protégées et ceux chargés d'attribuer les autorisations ou les permis) ; - Insuffisance de ressources financières et humaines pour une meilleure gestion des RB ; - Non-respect de l'engagement contractuel par rapport au statut de

<ul style="list-style-type: none"> • Zonage consensuel et librement consenti par toutes les parties; délimitations claires sur le terrain ; • Implication des communautés locales dans la gestion de la réserve de biosphère ; • Lois et réglementations non compatibles avec le modèle de gestion Mesures réglementaires/ législatives en appui au statut de RB ; • Autant que nécessaire mise à contribution de la communauté scientifique et utilisation des résultats de recherche pour résoudre les problématiques identifiées ; • Suivi à long terme de la biodiversité et des ressources naturelles. 	<p>la réserve (exécution du plan de gestion proposé, revue décennale, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non fonctionnalité du comité National MAB et faible capacité de RH du comité à monter des projets ; - Absence de partenariats dynamiques permettant de capitaliser les cas de bonnes pratiques initiées sous 'd'autres cieus appartenant pourtant au même réseau mondial des RB.
<p>Valeur ajoutée de la RBT et avantages de la reconnaissance d'un statut international de la TRIDOM</p>	<p>Valeur ajoutée pour les trois pays</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Appartenir au réseau mondial des RB ; • Site reconnu par une agence des NU ; • Préservation des valeurs non quantifiables (cultures, changements climatiques, etc.) ; • Outil de conservation à l'échelle du paysage et de l'écosystème ; • Outil de partage d'informations et d'expériences à travers le réseau mondial ; • Site de démonstration/test pour résoudre les problèmes liés à la conservation de la Biodiversité, le DD et la mondialisation ; • Outil d'aménagement spatial du territoire (traduction de "l'approche écosystémique" adoptée par la CDB) - concilier la conservation de la biodiversité et le développement urbain/péri-urbain tout en renforçant et favorisant les valeurs culturelles – • Outil d'intégration des trois piliers du développement durable (économie, environnement, social) ; • Outil de renforcement de l'intégration régionale ; • Outil de promotion de la Paix ; • Outil de coopération scientifique et technique (analyse des services écosystémiques fournis par les RB et son rôle dans la croissance économique et la subsistance des diverses communautés) ; • Première RBT en Afrique centrale après les 2 RBT en Afrique de l'Ouest (W: Niger, Bénin et Burkina Faso, 2002; Fleuve Sénégal: Sénégal et Mauritanie, 2005) ; • Outil de mobilisation des financements durables par les multilatéraux et par le secteur privé de la conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'inscrit parfaitement dans les documents de politiques des trois pays ; • Cameroun : Document de Stratégie pour la croissance et l'Emploi (DSCE) ; • Congo : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; • Gabon : Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) ; • La TRIDOM constitue un patrimoine culturel exceptionnel.
<p>Atouts de la TRIDOM pour une RBT</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Appui politique de la COMIFAC ; • Volonté politique exprimée par les trois pays (Cameroun, Congo et Gabon), à travers l'accord de coopération intergouvernemental de 2005 ; • Structure particulière de la TRIDOM (mélangeant des zones protégées et des zones non protégées), son potentiel de croissance socio-économique (avec une préoccupation liée à la durabilité environnementale) ; • Résultats obtenus jusqu'à présent par le projet UNOPS/PNUD (projet TRIDOM) et les autres partenaires (RAPAC/ECOFAC, WWF, UICN, WCS, etc.) ; • Dynamique actuelle dans les trois pays entre les autorités administratives et les autorités décentralisées, les communautés locales, le secteur privé et les ONG nationales et internationales pour assurer la gestion durable de la biodiversité de la TRIDOM. 	

Tableau 14 : Synthèse de l'analyse SWOT

V. PERSPECTIVES, ENJEUX ET DEFIS

La Tri-nationale Dja-Odzala-Minkébé a été créée dans un contexte où les paradigmes de conservation et de gestion des aires protégées ont connus de profondes mutations. Ces mutations ont notamment concerné l'approche qui désormais, intègre d'autres paramètres dont la finalité est de réconcilier l'homme avec son milieu de vie. Des exemples de gestion des ressources naturelles innovantes pratiqués à certains endroits de la TRIDOM ont fait leurs preuves et sont en voie d'être répliqués dans d'autres zones. On peut citer à juste titre :

- le travail de WCS avec la société CIB, dans le Paysage trinational de la Sangha, répliqué chez IFO-Danzer ;
- l'expérience du WWF chez Bordamur au Gabon qui sert d'exemple dans la plupart des autres concessions de moyenne importance au Gabon ;
- les accords sur l'orpillage dans la région de Minkébé qui pourraient inspirer des accords similaires au Congo ;
- l'accord sur la gestion de la rivière Oua à Minkébé pouvant inspirer d'autres accords de gestion des rivières ;
- l'expérience du Sud-est Cameroun sur les zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC) et les comités de valorisation des ressources fauniques (COVAREFS) autour des parcs nationaux de Boumba-Bek et Lobéké qui pourrait être répliquée dans d'autres segments de la TRIDOM ;
- des exemples de conventions signés avec le secteur privé pour la lutte anti-braconnage dans les concessions forestières.

Dans chacun des segments de la TRIDOM, les aires protégées connaissent un regain de vitalité. Les institutions nationales ont obtenu l'appui de divers et nombreux programmes parmi lesquels on peut citer :

- le programme ECOFAC de la Commission européenne s'est investi depuis 1992 dans la réserve du Dja et le parc national d'Odzala-Kokoua; il va entrer dans sa quatrième phase en 2007 ;
- les projets CARPE de l'USAID et CAWHFI qui visent particulièrement la totalité du paysage de la TRIDOM ;
- en 2006, le démarrage du programme UNESCO-CAWHFI-FFEM pour le renforcement de la conservation en dehors des aires protégées et le programme de conservation de la TRIDOM de l'UNDP-GEF se sont mis en place. Ce dernier, d'une durée de 7 ans et un budget total de 10 millions US\$ vise à améliorer la conservation dans l'ensemble de la TRIDOM avec une focalisation sur l'interzone ;
- le projet Minkébé de l'Union européenne qui vise la gestion de la faune dans les grands massifs forestiers du nord-est du Gabon. L'UE fournit aussi un appui à la réhabilitation de la station de recherche de l'IRET à Ipassa (PN Ivindo) ;

- l'accord signé entre le gouvernement de la république congolaise et African Parks Networks (Réseau Africain des parcs) constitue un exemple de partenariat pour le financement des activités des aires protégées d'Afrique centrale en général et celles de la TRIDOM en particulier.

Les services de conservation dans les aires protégées voient leur personnel progresser avec le recrutement de nouveaux écogardes grâce aux plans d'aménagements qui permettent de donner une visibilité aux actions de gestion et de conservation. Ces plans guident les actions devant être mis en œuvre (recrutement, formation du personnel) et une part belle est accordée à l'évaluation des facilités logistiques en place et celles requises et qui permettront d'assurer l'atteinte des objectifs assignés à chacun des paysages. La construction des infrastructures, à l'instar des stations de recherche constitue sur ce plan un véritable défi. Au parc national d'Ivindo par exemple, une station a été construite en matériaux durables à proximité du baï de la Langoué. A Odzala-Kokoua et dans la réserve du Dja, la réhabilitation des infrastructures existantes et de nouvelles acquisitions permettront que les divers départements mis en place dans les services de la conservation puissent travailler de façon optimale.

L'approche paysage de la TRIDOM grâce à la coopération internationale

Partout dans la TRIDOM, la gestion s'oriente vers une approche par Paysage. Les ministères en charge des forêts, des aires protégées et de la faune travaillent ensemble avec les partenaires à l'échelle du Paysage. Le défi principal est de collaborer avec tous les acteurs afin de résoudre le problème du braconnage pour l'ivoire et la viande de brousse dans les concessions forestières et dans les aires protégées. Les actions sont focalisées sur l'augmentation des capacités de surveillance des services de la conservation, sur l'implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles ; c'est le cas par exemple, des protocoles d'entente sur la gestion de la rivière Oua au Gabon. D'autres actions fondamentales concernent le zonage forestier, le renforcement des capacités, et la collaboration transfrontalière. Des réunions bilatérales fructueuses ont eu lieu entre le Cameroun et le Gabon et entre le Congo et le Gabon. Au Congo, le WWF a conclu un accord avec le MEFDD pour la collaboration dans l'interzone congolaise de la TRIDOM.

Enjeux

En termes d'enjeux, en plus du diagnostic de la faisabilité actuelle de la réserve de biosphère transfrontière de la TRIDOM, il serait opportun de rappeler d'abord que cette RBT sera la toute première en Afrique centrale si elle est désignée comme telle par le CIC du programme MAB. La complexité des aspects de ce paysage et l'éventail des problèmes que posent sa gestion constitue un challenge à la mesure des objectifs qui ont été fixés dans l'accord cadre.

La TRIDOM fait face à d'autres types de situations dont les conséquences vont continuer à être actives au niveau du futur du paysage et de la région, dont les conflits récurrents et leurs séquelles en termes d'instabilité politique, de mouvements de réfugiés difficilement contrôlables et dépendant fortement de l'exploitation des ressources naturelles pour leur subsistance.

On pourrait aussi observer, si rien n'est fait :

- le développement d'importantes agglomérations au bord du fleuve, avec les pollutions aquatiques afférentes, ainsi que fragilisation des berges, par la fragmentation de l'habitat naturel, son occupation et son exploitation ;
- l'altération ou perturbation des quantités d'eau disponibles pour les zones humides, par la multiplication de la réalisation d'ouvrages au fil de l'eau ;
- l'accroissement démographique et l'augmentation accrue de la demande en produits provenant des ressources naturelles (gibier, pêche, PF, PFNL) ;
- les tendances accrues au braconnage avec des armes non conventionnelles.

Dans le cadre du climat, l'instabilité et l'imprédictibilité dues au changement climatique peuvent faire plonger la TRIDOM, par les facteurs précités, dans des situations critiques (érosion des habitat, inondations, sécheresse, eutrophisation des zones humides, etc). Les effets bénéfiques escomptés du processus REDD+ qui est mis en place dans le Bassin du Congo pourra contribuer à inverser les tendances observées jusqu'ici.

La TRIDOM est habitée par des populations autochtones dont on connaît le niveau de vie précaire. Ces populations pourraient bénéficier durablement de la richesse en ressources naturelles des zones humides si celles-ci étaient correctement gérées et utilisées de façon rationnelle. La flore du paysage est également porteuse d'enjeux insuffisamment estimés tel que le potentiel pharmacologique, ou encore leur potentiel en tant que puits de carbone.

L'exploitation forestière est maîtrisée en partie mais les activités minières prennent des tournures plus inquiétantes, avec le développement de certains campements, de pratiques non durables et de trafics non maîtrisés. Le risque majeur dans la zone est le développement démographique et toutes les activités incontrôlées qu'il peut entraîner.

Les défis à relever

Sur le plan opérationnel et en conformité avec les exigences du plan d'action de Madrid et de la stratégie de Séville, des étapes importantes restent à être franchies. On peut à juste titre évoquer :

- la redynamisation des Comités nationaux MAB ;
- la mise en place des Comités de pilotage tri-national ;
- la vision commune partagée (en conformité avec le processus d'harmonisation des lois et politiques forestières et de conservation dans le Bassin du Congo (y insérer la législation comparée de la législation forestière).

La gouvernance partagée de la TRIDOM

Les organes créés par l'Accord de coopération participent du souci d'une gouvernance partagée. Ce système de gouvernance s'enracine dans une lecture socio-écologique de l'espace, point de fusion de plusieurs écosystèmes et de systèmes sociaux complémentaires. Le fonctionnement de ces organes se fonde, sur des Forums de concertation réunissant les parties prenantes clé des trois segments à des degrés divers. Leur mise en place effective constitue un défi majeur.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Aux termes de l'étude, les conclusions et recommandations suivantes sont formulées :

Conclusions sur les dimensions de la faisabilité de la RBT TRIDOM

L'espace TRIDOM est aujourd'hui au centre des grands enjeux de développement économique et humain qui devraient permettre une durabilité aux plans socioculturel et écologique de la biosphère : activités minières et d'exploitation forestière, avancée du front agroindustriel, barrage hydroélectrique, projets routiers et ferroviaires, etc. Par ailleurs, les activités génératrices de revenus, la valorisation des produits forestiers non ligneux, l'appui des programmes et projets aux populations locales en vue de renforcer leurs capacités et pouvoirs économiques sont, entre autres, l'éventail des activités mises en œuvre dans les différentes zones où les populations locales sont riveraines des aires protégées et réserves de biosphère nationales qui composent ce vaste paysage écologique.

Le « bon voisinage » entre ces différents projets de développement et la périphérie des biens dépend strictement du respect du principe du développement durable.

A l'analyse des différents critères, les conclusions suivantes ont été tirées :

Sur le plan du potentiel naturel et culturel, l'espace TRIDOM remplit les conditions énoncées par les critères généraux 1 & 2, en vue de sa désignation comme réserve de biosphère, conformément à l'article 4 du Cadre Statutaire du Réseau Mondial des réserves de biosphère.

Sur le plan de l'aménagement du territoire et le développement durable, l'espace TRIDOM remplit les conditions énoncées par le critère 4, car elle a la « taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère décrites à l'article 3 », surtout dans le cadre d'une réserve de biosphère transfrontière.

L'aire remplit partiellement les conditions énoncées par les critères 3 & 6 notamment en ce qui concerne la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional d'une part, et l'implication des différentes parties prenantes à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère d'autre part. Toutefois, une amélioration de ces conditions permettrait de remplir convenablement ces critères.

L'aire proposée remplit partiellement les conditions énoncées par le critère 5 (zonage approprié) tel qu'il fonctionne actuellement, mais une proposition révisée du zonage actuel, notamment au niveau des réserves de biosphère nationales (Dja, Odzala Kokoua, Ipassa-Makokou) permettrait de remplir convenablement ce critère.

L'espace TRIDOM remplit partiellement les conditions énoncées par le critère 7 notamment en ce qui concerne la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation. Toutefois, une amélioration de ces conditions permettrait de remplir ce critère.

Une check-list du niveau d'atteinte de ces critères de désignation se présente ainsi qu'il suit :

Critères de désignation ⁵	Niveau d'atteinte	Observations
1. L'aire devrait englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée de formes d'interventions humaines.	Satisfaisant	L'espace TRIDOM remplit les conditions énoncées par le critère 1, en vue de sa désignation comme réserve de biosphère
2. Elle devrait être importante pour la conservation de la diversité biologique.	Satisfaisant	L'espace TRIDOM remplit les conditions énoncées par le critère 2, en vue de sa désignation comme réserve de biosphère
3. Elle devrait offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional.	Partiellement satisfaisant	Une amélioration des conditions permettrait de remplir ce critère
4. Elle devrait avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère décrites à l'article 3.	Satisfaisant	L'espace TRIDOM remplit les conditions énoncées par le critère 4
5. Elle devrait remplir ces trois fonctions grâce à un zonage approprié reconnaissant: (a) une ou plusieurs aire(s) centrale(s) constituée(s) aux termes de dispositions légales, consacrée(s) à la protection à long terme conformément aux objectifs de conservation de la réserve de biosphère et d'une taille suffisante pour remplir ces objectifs ; (b) une ou plusieurs zones(s) tampon(s) clairement identifiées(s) entourant l'aire ou les aires centrale(s) ou contiguës(s) à celles-ci, où seules des activités compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu ; (c) une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées.	Partiellement satisfaisant	Une proposition révisée du zonage actuel, notamment au niveau des réserves de biosphère nationales (Dja, Odzala Kokoua, Ipassa-Makou) permettrait de remplir ce critère
6. Des dispositions devraient être prises pour intéresser et associer un éventail approprié, notamment, de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère.	Partiellement satisfaisant	L'effort dans l'espace TRIDOM est louable. Le renforcement de l'implication des différentes parties prenantes permettrait de remplir convenablement ce critère
7. Devraient être prévus en outre : (a) des mécanismes de gestion de l'utilisation des ressources et des activités humaines dans la ou les zone(s) tampon(s) ; (b) un plan ou une politique de gestion de l'ensemble de l'aire comme réserve de biosphère ;	Partiellement satisfaisant	Une amélioration des conditions permettrait de remplir ce critère

⁵ Conformément à l'article 4 du Cadre Statutaire du Réseau Mondial des réserves de biosphère

(c) une autorité ou un mécanisme désigné pour mettre en œuvre cette politique ou ce plan ;
 (d) des programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation.

Tableau 15: Check- list des critères de désignation de la RBT dans la TRIDOM

Recommandations

Recommandations générales aux Etats membres (Cameroun, Congo et Gabon):

- ✓ Renforcer l'harmonisation des législations et politiques pour une meilleure gestion de la biodiversité culturelle et naturelle de la TRIDOM ;
- ✓ Renforcer la coordination des interventions contre les activités illégales (braconnage, coupes illégales du bois, commerce de l'ivoire) ;
- ✓ Renforcer la mise en œuvre des politiques communes ou coordonnées pour les espèces et les écosystèmes menacés et protégés, les espèces migratrices, le contrôle des espèces exogènes, ainsi que la réhabilitation et la restauration des zones dégradées ;
- ✓ Améliorer la coordination entre les ministères et les différents secteurs pour garantir un aménagement du territoire et une application des lois adéquats et cohérents ;
- ✓ Accélérer le processus du plan d'affectation des terres dans chaque segment de la TRIDOM tel que planifié et mis en œuvre dans le cadre du projet TRIDOM ;
- ✓ Renforcer la participation des différentes parties prenantes et la représentation des communautés locales et autochtones dans le processus de proposition et de gestion future, afin de reconnaître intégralement le riche tissu de valeurs culturelles et spirituelles associées au bien ainsi que les contributions des communautés locales et autochtones, à l'exemple des connaissances locales et des pratiques adaptées d'utilisation des ressources ;
- ✓ Elaborer une politique de tourisme conjointe et soutenir sa mise en œuvre ;
- ✓ Promouvoir les partenariats entre différents groupes de partenaires ayant des intérêts communs, afin de faire de la RBT un projet commun ;
- ✓ Etablir et appliquer des politiques claires relatives à l'exploitation minière, forestière, agro-industrielle et infrastructurelle afin d'empêcher que cette exploitation ne compromette le développement durable du bien ;
- ✓ Veiller à garantir des normes environnementales et sociales élevées (et répondant aux standards internationaux) pour toutes les concessions extractives ou infrastructurelles riveraines ou se situant dans l'espace TRIDOM, en intégrant un engagement correspondant dans le cahier des charges des opérateurs privés ;
- ✓ Développer des stratégies communes de planification, sur la base de la recherche et de la surveillance continue ;
- ✓ Accélérer le processus de révision du zonage approprié des réserves de biosphère nationales (Dja, Odzala Kokoua, Ipassa-Makokou) afin qu'elles fonctionnelles tel que recommandé par le cadre statutaire des réserves de biosphère ;
- ✓ Définir et mettre en œuvre de programmes de recherche conjoints ;
- ✓ Promouvoir le partage de l'information scientifique, grâce à l'organisation d'ateliers, de conférences..., ainsi que les échanges de scientifiques entre universités et institutions académiques et de recherche de chacun des pays, les échanges scolaires ;

- ✓ Rendre fonctionnels les centre de recherche existants et en créer si nécessaire ;
- ✓ Poursuivre l'organisation des cours de formations conjointes et de réunions techniques pour les gestionnaires et le personnel de terrain ;
- ✓ Promouvoir la compréhension de la culture du pays voisin ;
- ✓ Définir et mettre en œuvre une stratégie commune de relations publiques dans le but d'accroître la sensibilisation et le soutien en faveur de la RBT ;
- ✓ Accélérer le fonctionnement effectif des organes de gestion créés par l'accord de coopération de la TRIDOM : Comité Tri-national de Suivi et d'Arbitrage (CTSA), Comité Tri-national de Suivi (CTS), Comité Tri-national de Planification et d'Exécution (CTPE) ;
- ✓ Contribuer à la recherche des financements durables pour le soutien de la conservation dans l'espace TRIDOM.

Recommandations particulières aux pays :

A l'endroit du gouvernement du Congo à travers le MEFDD :

- ✓ Actualiser le zonage de la réserve de biosphère d'Odzala-kokoua avec la participation de toutes les parties prenantes, notamment les représentants des communautés locales ;
- ✓ Désigner une autorité de gestion pour la réserve de biosphère d'Odzala-kokoua.

A l'endroit du Gouvernement Gabonais à travers le MEF :

- ✓ Clarifier la situation de la Réserve de biosphère d'Ipassa Makokou ;
- ✓ Désigner une autorité de gestion de la Réserve de biosphère d'Ipassa-Makokou (RBIM), conformément au cadre statutaire des réserves de biosphère.

A l'endroit du gestionnaire de la RBIM :

- ✓ Œuvrer à la mise en place et au fonctionnement du Comité Consultatif de Gestion Locale de la RBIM ;
- ✓ Mettre à jour le zonage participatif de la Réserve de Biosphère d'Ipassa-Makokou en tenant compte de l'existence du Parc National de l'Ivindo.

A l'endroit du Gouvernement du Cameroun à travers le MINFOF:

- ✓ Réviser le Plan d'Aménagement du Dja en reconsidérant la configuration actuelle du zonage pour la mettre en conformité avec le cadre statutaire des réserves de biosphère (aire centrale, zone tampon et aire de transition) et veiller à ce que ce zonage soit participatif ;
- ✓ Engager une forte sensibilisation afin que les populations connaissent mieux le concept, l'importance d'une RB, les limites de la RBD et s'en approprient.

Recommandations aux partenaires

A l'endroit de l'UICN et de l'UNESCO :

- ✓ Accélérer le processus de redynamisation du cadre de concertation fonctionnel entre les acteurs intervenant dans la RBD

A l'endroit de l'UNOPS et de l'UNESCO :

- ✓ Œuvrer à la mobilisation des financements pour une prochaine phase intégrant la mise en place et le fonctionnement de la RBT. L'idée d'une fondation de la TRIDOM n'étant pas à exclure puisque les opérateurs privés qui opèrent à l'intérieur de cet espace devraient y contribuer.

A l'endroit de l'UNESCO :

- ✓ Poursuivre les actions de plaidoyer auprès des Etats membres pour l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontalière dans l'espace TRIDOM ;
- ✓ Appuyer techniquement les pays dans le processus d'un zonage approprié ;
- ✓ Apporter l'appui nécessaire à la redynamisation des comités nationaux MAB. Le MAB étant un instrument privilégié pour assurer le développement durable et la promotion de la paix ;
- ✓ Contribuer autant que possible à la mobilisation des financements pour une meilleure gestion de la RBT.

ANNEXES

ANNEXE I : ACCORD DE COOPERATION DE LA TRIDOM

ACCORD DE COOPERATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DE :
LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
LA REPUBLIQUE DU CONGO
LA REPUBLIQUE GABONAISE
RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA TRI - NATIONALE DJA – ODZALA – MINKEBE (TRIDOM)

LES PARTIES CONTRACTANTES :

Les Gouvernements de :

- La République du Cameroun,
- La République du Congo ;
- La République Gabonaise ;

Ci-après désignés les Parties.

CONSIDERANT les relations séculaires de fraternité et d'amitié qui existent entre les trois pays et leurs peuples respectifs ;

CONSIDERANT leur intérêt commun à conserver les écosystèmes forestiers des pays d'Afrique Centrale qui constituent non seulement un riche patrimoine universel, mais aussi un important pôle de développement économique et un cadre de vie irremplaçable pour les communautés riveraines ;

DESIREUX d'assurer une bonne coordination des actions de conservation engagées de part et d'autre de leurs frontières internationales communes ;

SOUCIEUX d'honorer les engagements pris lors du Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, tenu à Yaoundé le 17 mars 1999, notamment en ce qui concerne la création des aires protégées transfrontalières ;

SOUCIEUX de mettre en œuvre les dispositions du Plan de Convergence de la COMIFAC relatives à la création et à la gestion des aires protégées transfrontalières ;

Ont décidé de conclure le présent Accord et ont désigné à cette fin comme plénipotentiaires :

Pour le Gouvernement de la République du Cameroun :
S.E Chief TANYI MBIANYOR Clarkson Oben, Ministre de l'Environnement et des Forêts.

Pour le Gouvernement de la République du Congo :
S.E. Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement.

Pour le Gouvernement de la République Gabonaise :

S.E. Monsieur Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de la Protection de la Nature.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont convenu de ce qui suit :

CHAPITRE I : DE L'OBJET DE L'ACCORD

ARTICLE 1er :

Les Etats Parties s'engagent à coopérer, à mettre en place et à gérer en partenariat, le complexe transfrontalier d'aires protégées dit Dja-Odzala-Minkébé, en abrégé TRIDOM et son interzone dans le but de promouvoir la conservation, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement durable au profit des communautés locales en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté.

CHAPITRE II : DE LA DEFINITION

ARTICLE 2 :

La TRIDOM est une zone transfrontalière dans laquelle seront développés des processus participatifs de gestion durable des ressources naturelles. Elle est constituée des aires protégées suivantes :

- Pour la République du Cameroun : Dja, Boumba-Bek, Nki et Mengamé ;
- Pour la République du Congo : Odzala-Kokoua et Lossi ;
- Pour la République Gabonaise : Minkébé, Ivindo et Mwagné.

Ces aires protégées sont reliées entre elles par une vaste interzone, relevant territorialement et juridiquement de chacun des trois Etats concernés.

ARTICLE 3 :

Les aires protégées de la TRIDOM constituent une zone de conservation où toutes activités humaines sont, soit interdites, soit restreintes.

L'interzone comprend les zones de production forestière, les zones de chasse sportive, les zones de chasse communautaire, les zones agro-forestières, les zones d'exploitation minière ou de toute autre activité compatible avec le développement durable.

CHAPITRE III : DE LA DELIMITATION

ARTICLE 4 :

Les limites de la TRIDOM sont celles définies par les textes nationaux qui créent les aires protégées citées à l'article 3 ci-dessus et celles de l'interzone qui sont fixées suivant les schémas directeurs nationaux.

ARTICLE 5 :

Chaque Etat Partie exerce pleinement sa souveraineté sur la portion de la TRIDOM relevant de son territoire.

CHAPITRE IV : DE LA GESTION

ARTICLE 6 :

Les Etats Parties s'engagent à mettre en œuvre un système de gestion participative se rapportant aux axes suivants :

- Harmonisation des législations;
- Lutte anti-braconnage ;
- Recherche scientifique ;
- Suivi écologique ;
- Contrôle de l'exploitation des ressources ;
- Eco-tourisme ;
- Appui institutionnel et renforcement des capacités ;
- Implication des communautés locales, des opérateurs économiques et de la société civile;
- Financement des activités ;
- Partage des retombées;
- Mise en place d'un système de communication transfrontalière.

ARTICLE 7 :

Des protocoles d'accord précisent, en tant que de besoin, les modalités de mise en œuvre de l'article 6 ci-dessus.

CHAPITRE V : DU FONCTIONNEMENT

ARTICLE 8 :

La TRIDOM comprend trois organes :
Un Comité Tri-national de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) ;
Un Comité Tri-national de Suivi (CTS) ;
Un Comité Tri-national de Planification et d'Exécution (CTPE).
Les décisions du CTSA, du CTS et du CTPE sont prises par consensus.

SECTION 1 : DU COMITE TRI-NATIONAL DE SUPERVISION ET D'ARBITRAGE (CTSA)

ARTICLE 9 :

Le CTSA est l'organe suprême de décision de la TRIDOM
Il se compose ainsi qu'il suit :

- Les Ministres en charge des forêts et de la faune des Etats-Parties;
- Le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ou son représentant, assurant le secrétariat de la CTSA ;

Les institutions spécialisées que sont l'OCFSA, l'ADIE et le RAPAC siègent en qualité d'observateurs. Toutefois, le CTSA peut en fonction des points inscrits à l'ordre du jour, inviter toute personne ou organisation suivant sa compétence technique à participer à ces travaux comme personne ressource.

ARTICLE 10 :

Le CTSA a pour missions de :

- fixer les orientations générales sur le fonctionnement de la TRIDOM, en conformité avec le présent Accord ou toute autre convention applicable ;
- faciliter la recherche et la mobilisation des fonds pour les activités de la TRIDOM ;
- approuver la réglementation commune ;
- approuver les budgets-programmes et les rapports bi-annuels ;
- approuver les protocoles d'accord ;
- examiner et de proposer toutes mesures nécessaires à la prévention et à la résolution des conflits.

ARTICLE 11 :

Le CTSA se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ans. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire à la demande de deux Ministres en charge des forêts et de la faune des Etats Parties.

Les réunions du CTSA se tiennent de façon rotative dans les pays concernés selon un ordre arrêté d'accord parties.

Les réunions du CTSA sont précédées par des rencontres d'experts des trois Etats Parties. Les délégations sont composées en fonction des sujets à l'ordre du jour.

La présidence du CTSA est assurée par les Etats Parties de façon rotative pour une période de deux ans.

ARTICLE 12 :

Le CTSA peut, en tant que de besoin, déléguer certains de ses pouvoirs aux autres organes de la TRIDOM.

SECTION 2 : DU COMITE TRI-NATIONAL DE SUIVI (CTS)

ARTICLE 13 :

Le CTS est l'organe de suivi de la mise en oeuvre des décisions du CTSA.

Il est composé ainsi qu'il suit :

- D'un représentant du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;

- D'un représentant du Secrétariat Permanent de l'OCFSA ;
- D'un représentant du Secrétariat exécutif du RAPAC ;
- D'un représentant du Secrétariat Permanent de l'ADIE ;
- Des Préfets des départements ou des régions frontalières concernées ;
- Un représentant des collectivités locales ;
- Des Procureurs près les Tribunaux des départements ou régions concernées ;
- Des responsables des forces de maintien de l'ordre des mêmes unités que ci-dessus ;
- Des Directeurs chargés de la Faune et des Aires Protégées et des Forêts ;
- Des représentants départementaux ou régionaux correspondants des Ministères en charge de la faune et des forêts des Etats concernés ;
- Des représentants des partenaires au développement ;
- Des Conservateurs des aires protégées de la TRIDOM ;
- Des responsables des projets de conservation ou de gestion durable des ressources naturelles en activité dans la zone de conservation ou dans l'interzone de la TRIDOM.
- Et tout autre expert désigné par la COMIFAC.

ARTICLE 14 :

Le CTS a pour missions :

- De résoudre les conflits qui peuvent relever de sa compétence ;
- De suivre l'exécution des plans d'action et des budgets associés ;
- De suivre l'application des dispositions des protocoles d'accord ;
- D'approuver les plans de travail et assurer leur suivi ;
- De suivre et évaluer le fonctionnement du CTPE ;
- D'adopter les rapports d'activités et financiers annuels ;
- De faciliter la coordination entre les services gouvernementaux et le secteur privé.

ARTICLE 15 :

Le CTS se réunit en session ordinaire une fois par an. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire à la demande de deux Préfets des départements ou régions frontalières concernées. Les réunions du CTS sont préparées et convoquées selon les principes qui régissent les rencontres entre autorités frontalières. Toutefois, elles sont modérées par le Préfet dont le pays assure la présidence du CTSA et le secrétariat en est assuré par le pays hôte.

SECTION 3 : DU COMITE TRI-NATIONAL DE PLANIFICATION ET D'EXECUTION (CTPE)

ARTICLE 16 :

Le CTPE est l'organe de planification et d'exécution à la base des activités de la TRIDOM.

Il se compose ainsi qu'il suit :

- Des représentants des directions départementales ou régionales des ministères chargés de la faune et des forêts des Etats concernés ;
- Des Conservateurs des aires protégées de la TRIDOM ;

- Des responsables des projets de conservation ou de gestion durable des ressources naturelles en activité soit dans les zones de conservation soit dans l'interzone ;
- Des représentants des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile de la zone concernée.

Toutefois le CTPE peut en fonction des points inscrits à l'ordre du jour, inviter toute personne ou organisation suivant sa compétence technique à participer à ces travaux comme personne ressource.

ARTICLE 17 :

Le CTPE a pour missions de :

- préparer les plans de travail et les budgets annuels consolidés ;
- préparer les projets de protocoles d'accord ;
- assurer la coordination de l'exécution des activités de la TRIDOM ;
- veiller à l'application des dispositions des protocoles d'accord ;
- assurer la circulation de l'information ;
- préparer les rapports annuels.

ARTICLE 18 :

Le CTPE se réunit en session ordinaire deux fois par an. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire à la demande des Conservateurs des aires protégées de deux pays de la TRIDOM.

Les réunions du CTPE se tiennent de façon rotative au niveau des sièges des structures de gestion des aires protégées citées par le présent accord selon un ordre arrêté d'accord parties.

L'autorité administrative territorialement compétente de l'aire protégée dont le Ministre est président en exercice du CTSA convoque la réunion du CTPE.

Le Conservateur hôte assure la modération des travaux.

L'Etat Partie hôte assure le secrétariat des travaux du CTPE.

ARTICLE 19 :

Le fonctionnement du CTPE peut être appuyé ou facilité par des projets suivant des dispositions définies par des protocoles d'accord spécifiques.

CHAPITRE VI : DES DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 20 :

Les frais inhérents à la participation des différents délégués aux travaux du CTSA, du CTS et du CTPE sont pris en charge conjointement par leurs Etats respectifs, les Projets et les Partenaires au Développement concernés.

ARTICLE 21 :

Aucune disposition prévue dans le cadre du présent Accord ne saurait être en contradiction avec les lois et règlements en vigueur dans les différents Etats Parties ou avec les accords bilatéraux régissant les relations diplomatiques entre ces pays ainsi qu'avec les conventions internationales ratifiées par ces derniers.

Les différends nés de l'application et de l'interprétation du présent Accord seront réglés par le CTSA de la TRIDOM. En cas de désaccord, les Etats Parties pourront recourir aux procédés du droit international connus.

ARTICLE 22 :

Le présent Accord est conclu pour une durée indéterminée. Il entre en vigueur dès ratification par les Etats Parties.

ARTICLE 23 :

Toute modification des dispositions du présent Accord doit être approuvée par les Parties contractantes.

ARTICLE 24 :

La dénonciation par écrit des dispositions du présent accord par l'un des Etats Parties entraîne sa résiliation selon les procédures en vigueur en matière de droit international.

ARTICLE 25 :

Le présent accord est rédigé en Français et en Anglais ; la langue Française faisant foi.

Fait à Libreville, le Brazzaville, le 05 février 2005

Pour le Gouvernement de la République du Cameroun :

S.E Chief TANYI MBIANYOR Clarkson Oben, Ministre de l'Environnement et des Forêts.

Pour le Gouvernement de la République du Congo :

S.E. Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement.

Pour le Gouvernement de la République Gabonaise :

S.E. Monsieur Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement, chargé de la Protection de la Nature.

ANNEXE II : TDR DES ATELIERS, REUNIONS ET CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

NOTE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION/ TDR

Atelier d'information des parties prenantes sur l'étude de faisabilité de l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière dans l'espace TRIDOM (paysage Dja-Odzala-Minkébé) entre le Cameroun, le Congo et le Gabon, Brazzaville, 06 juin 2013

1. Contexte et justification

En 2005, le Cameroun, le Congo et le Gabon ont signé un accord de coopération intergouvernemental qui définit un complexe transfrontalier partagé par les trois pays. Cet espace homogène et cohérent appelé TRIDOM (Tri nationale Dja-Odzala-Minkébé) comprend des aires protégées avec leurs zones périphériques et un paysage de production, sans statut particulier, dénommé l'«interzone».

L'espace TRIDOM est caractérisé par la forêt tropicale humide et couvre environ 150.000 km², soit 7,5 % du Bassin du Congo. Il est composé de neuf (9) aires protégées (4 au Cameroun, 2 au Congo, et 3 au Gabon) et de leurs zones adjacentes et paysage de production («interzone»). Sur les 9 aires protégées, la réserve de faune du Dja au Cameroun est à la fois une réserve de biosphère et un site du patrimoine mondial naturel, tandis que le Parc National Odzala-Kokoua du Congo est une réserve de biosphère. La partie Nord du Parc National d'Ivindo au Gabon inclut la réserve de biosphère d'Ipassa-Makokou.

L'espace TRIDOM est l'objet de pressions d'origines diverses. La population locale vit principalement de la cueillette, de la chasse, de la pêche et des cultures vivrières. Bien que cet écosystème ait un énorme potentiel de croissance économique pour les trois pays, les activités économiques connexes peuvent aussi générer des menaces qui hypothèquent sa durabilité. En effet, en plus de la foresterie, des concessions agro-industrielles et minières sont en expansion dans la zone et donneront lieu à la construction d'infrastructures telles que les sentiers, les routes, les voies ferrées et les barrages hydroélectriques. Il convient aussi de mentionner le braconnage à grande échelle pour la viande de brousse et les trophées de chasse qui constitue une menace non négligeable pour la survie de la faune sauvage.

Avec le lancement en 2009 du projet FEM/PNUD intitulé « Conservation de la Biodiversité Transfrontalière dans l'interzone du Dja-Odzala-Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon », exécuté par l'UNOPS, les trois gouvernements ont programmé des interventions dans la TRIDOM, afin de réduire l'impact de ces menaces et d'établir des systèmes de gestion des ressources naturelles et de financement à long terme qui sont indispensables pour atteindre les objectifs de conservation.

Compte tenu de la structure particulière de la TRIDOM (mélangeant des zones protégées et des zones non protégées), de son potentiel de croissance socio-économique (avec une préoccupation liée à la durabilité environnementale), et les résultats obtenus jusqu'à présent par le projet FEM/UNDP, il y a de bons arguments pour envisager que la TRIDOM puisse devenir une réserve de biosphère transfrontalière qui comprendrait à la fois les zones protégées et les « interzones ». D'autre part, la dynamique actuelle dans les trois pays entre les autorités administratives et les autorités décentralisées, les communautés locales, le secteur privé et les ONG nationales et internationales pour assurer la gestion durable de la biodiversité de la TRIDOM sont des atouts précieux pour la réussite d'un tel projet.

Etant dans le cadre d'un complexe transfrontalier, il est intéressant d'étudier la possibilité de s'appuyer sur la volonté politique exprimée par les trois pays, à travers l'accord de coopération intergouvernemental de 2005, pour renforcer la reconnaissance internationale de la TRIDOM. Cela donnera également une impulsion pour

des possibilités de financements par les multilatéraux et par le secteur privé de la conservation de cette partie emblématique de la forêt du Bassin du Congo.

A la suite du partenariat établi avec le projet TRIDOM (FEM/PNUD), des fonds ont été mobilisés par l'UNESCO pour réaliser l'étude de faisabilité de l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière (RBT) dans l'espace TRIDOM. D'où une série de concertations qui démarrent par un atelier d'information des parties prenantes qui se tiendra le 6 juin 2013 à Brazzaville.

2. Objectifs

L'**objectif global** de l'atelier est d'informer et de sensibiliser les différentes parties prenantes sur les avantages d'une réserve de biosphère et de sa contribution au développement durable.

Objectifs spécifiques

- ✚ Favoriser une meilleure compréhension par les différentes parties prenantes des enjeux d'une réserve de biosphère transfrontière du TRIDOM ;
- ✚ Démontrer que les trois piliers interdépendants du développement durable (environnement, économie, social) peuvent être intégrés dans le concept de réserve de biosphère ;
- ✚ Encourager le dialogue et l'implication multi-acteurs afin de s'assurer que la réserve de biosphère transfrontière contribuera à la croissance économique inclusive du TRIDOM ;
- ✚ Favoriser l'appropriation du concept et du processus de réserve de biosphère transfrontière du TRIDOM par l'ensemble des parties prenantes.

3. Résultats attendus

- ✓ Les différentes parties prenantes ont une meilleure compréhension des enjeux d'une réserve de biosphère transfrontière du TRIDOM ;
- ✓ Les acteurs intègrent les trois piliers interdépendants du développement durable dans le concept de réserve de biosphère ;
- ✓ Le dialogue et l'implication multi-acteurs sont encouragés afin de s'assurer que la réserve de biosphère transfrontière contribuera à la croissance économique inclusive du TRIDOM ;
- ✓ Le concept et le processus de réserve de biosphère transfrontière du TRIDOM sont appropriés par l'ensemble des parties prenantes.

4. Participation

Cette réunion, placée sous le haut patronage du Ministre de l'Environnement, regroupera les acteurs clés tri-nationaux, nationaux et locaux, notamment : les conservateurs des sites et responsables des administrations concernées, les opérateurs du secteur privé des trois pays concernés (Cameroun, Congo, Gabon), les représentants des ONG de conservation, ainsi que les représentants des organismes de coopération internationale impliqués.

5. Lieu et date

L'atelier se tiendra le **06 juin 2013 à Brazzaville**, République du Congo

TDR premières missions de consultation des parties prenantes du Projet RBT TRIDOM

Contexte et justification

Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière dans la TRIDOM, une réunion d'information des acteurs clés aura lieu à Brazzaville le 06 juin 2013. A la suite de cette rencontre, une première descente sur le terrain pour une consultation des parties prenantes s'avère nécessaire.

En effet, nous entendons mener une démarche très participative et inclusive dans le respect de la prise en compte des droits et des intérêts des communautés tributaires des forêts et promouvoir, une exploitation durable des ressources naturelles et une conservation des zones critiques. Ainsi, les premières missions permettront de consulter les institutions en charge de la gestion des ressources forestières et fauniques, environnementales, minières, agricoles, foncières et domaniales, culturelles, etc., c'est à dire l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus d'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière, à savoir: les gestionnaires des réserves de biosphère existantes (Dja, Ipassa-Makokou, Odzala), les administrations centrales et déconcentrées, le secteur privé, le recherche, la société civile, les communautés locales et autochtones, les collectivités territoriales décentralisées, les comités nationaux MAB.

Au Gabon, il s'agira aussi d'informer les autorités et divers acteurs sur les résultats de l'atelier de Brazzaville. Une réunion de débriefing sera organisée à Libreville.

Méthodologie et résultat escompté

La consultation des parties prenantes se fera sur la base des entretiens/interviews pour recueillir les avis, en vue de compléter la revue et l'analyse documentaire. Cette consultation se fera à la fois à Yaoundé, Brazzaville et Libreville et à travers la descente sur le terrain dans la TRIDOM (segment Cameroun, segment Congo et segment Gabon).

Les entretiens permettront, sur la base d'un questionnaire et d'une cartographie détaillée du plan d'occupation des sols de la zone (fourni par le projet UNOPS/TRIDOM), d'analyser entre autres:

- le niveau de perception et de compréhension de la réserve de biosphère nationale et de la RBT;
- les mesures qui peuvent être prises pour répondre aux principes du MAB ;
- la compréhension des objectifs de la stratégie de Séville ;
- les avantages du statut de RB nationale et de RBT;
- les moyens pour garantir qu'une RBT fonctionne de façon satisfaisante ;
- les données disponibles sur le terrain pour compléter l'information requise sur le formulaire de la demande ;
- le zonage souhaité de la RB ;
- les données manquantes (gaps) pour le dossier de la demande ;
- les groupes d'acteurs en vue de leur cartographie et de leurs intérêts
- etc.

Ces premières missions permettront aussi d'apporter l'appui technique nécessaire aux autorités responsables respectives pour une revue de la gestion des réserves de biosphère du Dja (Cameroun), d'Odzala (Congo) et d'Ipassa-Makokou (Gabon), notamment par rapport aux critères de Séville et au plan d'action de Madrid. Il sera donc question d'échanger avec les responsables concernés, en vue de faciliter la préparation du rapport sur la revue dans les meilleurs délais. Cette revue sera guidée par le contenu du formulaire de revue périodique des réserves de la biosphère et les recommandations du comité consultatif des réserves de biosphère (Dja, 2006 ; Ipassa-Makokou, 1998).

Durée : Du 17 juin au 03 juillet 2013

TDR des missions et ateliers de concertations RBT TRIDOM

Contexte et justification

Le Cameroun, le Congo et le Gabon ont signé en 2005, un accord de coopération intergouvernemental qui définit le complexe transfrontalier partagé par les trois pays, appelé TRIDOM (Tri nationale Dja-Odzala-Minkébé), couvrant environ 150.000 km², soit 7,5 % du Bassin du Congo. Cet espace fait à ce jour l'objet de multiples pressions, car en plus des activités de foresterie, des concessions agro-industrielles et minières y sont en pleine expansion, donnant lieu à la construction d'infrastructures diverses dont les impacts sur l'intégrité et la conservation de la biodiversité de cet espace sont réels.

En soutien à cet effort de coopération entre les trois pays, l'UNESCO a entrepris une étude de faisabilité pour l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière dans la TRIDOM, en appui à l'extrant 2 « un statut transfrontalier est adopté pour la TRIDOM et des systèmes d'aménagement opérationnels sont effectifs aux niveaux régional, national et local » du projet UNDP/GEF intitulé : « Conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone du Dja-Odzala-Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon », mis en œuvre par l'UNOPS.

C'est dans ce cadre qu'une réunion d'information des acteurs clés a eu lieu à Brazzaville le 06 juin 2013. A la suite de cette rencontre, une première descente sur le terrain pour une consultation des parties prenantes s'est déroulée du 17 juin au 03 juillet 2013 dans les trois segments des pays concernés (Cameroun, Congo, Gabon), y compris la réunion d'information organisée à Libreville le 02 juillet 2013.

Une étape du processus de création d'un site transfrontalier est de s'assurer que les entités nationales qui le composeraient répondent bien aux critères de gestion des réserves de biosphère. Aussi, l'étude de faisabilité est-elle une opportunité pour que les pays entreprennent un examen périodique de leurs sites (Dja, Odzala et Ipassa Makokou) conformément aux dispositions de la stratégie de Séville et du cadre statutaire pour les réserves de biosphère.

Dans l'optique de la démarche participative et inclusive que requiert ce processus, il sera organisé, en étroite collaboration avec le comité MAB de chacun de ces pays, des réunions de tous les acteurs clés, dont une par segment. Guidé par le formulaire d'examen périodique, cette réunion permettra :

- Pour le Congo et le Cameroun, d'évaluer l'état de la gestion des réserves de biosphère d'Odzala et du Dja, et de formuler, le cas échéant, les recommandations nécessaires à leur amélioration et à la création d'un site transfrontalier ;
- Pour le Gabon, l'inclusion de la réserve de biosphère d'Ipassa-Makokou dans le projet transfrontalier n'est pas une priorité pour le pays. Cependant, ce site ayant été approuvé en 1983 et n'ayant pas fait l'objet d'un examen périodique depuis 1998, il est opportun que le Gabon entreprenne un nouvel examen périodique de la Réserve de Biosphère d'Ipassa-Makokou qui était dû en 2008 conformément aux dispositions de la stratégie de Séville et du cadre statutaire pour les réserves de biosphère.

Objectifs et résultats escomptés

La consultation des parties prenantes se poursuivra avec l'organisation des réunions de concertations au niveau de chaque segment de la TRIDOM.

Objectifs :

Les réunions de concertations ont pour objectifs de :

- d’effectuer la revue périodique de chacune des réserves de biosphères existantes dans la TRIDOM : Dja, Odzala, Ipassa-Makokou afin d’évaluer la conformité de leur gestion à la stratégie de Séville et au cadre statutaire des RBs ;
- le cas échéant :
 - identifier les mesures nécessaires pour améliorer la gestion des RBs ;
 - proposer un plan d’action pour 2013-2014 en vue de mettre en place les mesures correctives
- sur la base des résultats de la revue périodique, proposer la structure de gestion de la RB nationale (notamment le zonage) qui serait compatible avec un projet transfrontalier.

Résultats :

- ✓ La revue périodique de chacune des réserves de biosphère existantes dans la TRIDOM (Dja, Odzala, Ipassa-Makokou) est effectuée et les mesures correctives pour leur conformité à la Stratégie de Séville et au cadre statutaire des réserves de Biosphère sont identifiées et programmées pour 2013-2014 ;
- ✓ Les recommandations pour un projet de site transfrontalier sont formulées sur la base des résultats de la revue périodique ;
- ✓ le zonage pour chacune des RB est examiné et adopté.

Période

Les missions se dérouleront du 04 au 16 Novembre 2013 dans trois localités des segments Congo, Gabon et Cameroun de la TRIDOM et les ateliers de concertations se tiendront suivant le tableau ci-dessous :

Date	Segment et lieu	Activités
06-07/11/2013	Segment Congo - Ouesso	Atelier de concertation segment Congo
11-12/11/2013	Segment Gabon - Oyem	Atelier de concertation segment Gabon
14-15/11/2013	Segment Cameroun - Sangmélina	Atelier de concertation segment Cameroun

TDR Atelier tri-national RBT TRIDOM

Contexte et justification

Le Cameroun, le Congo et le Gabon ont signé en 2005, un accord de coopération intergouvernemental qui définit le complexe transfrontalier partagé par les trois pays, appelé TRIDOM (Tri nationale Dja-Odzala-Minkébé), couvrant environ 150.000 km², soit 7,5 % du Bassin du Congo. Cet espace fait à ce jour l’objet de multiples pressions, car en plus des activités de foresterie, des concessions agro-industrielles et minières y sont en pleine expansion, donnant lieu à la construction d’infrastructures diverses dont les impacts sur l’intégrité et la conservation de la biodiversité de cet espace sont réels.

En soutien à cet effort de coopération entre les trois pays, l’UNESCO a entrepris une étude de faisabilité pour l’établissement d’une réserve de biosphère transfrontière dans la TRIDOM, en appui à l’extrant 2 « un statut transfrontalier est adopté pour la TRIDOM et des systèmes d’aménagement opérationnels sont effectifs aux niveaux régional, national et local » du projet UNDP/GEF intitulé : « Conservation de la biodiversité transfrontalière dans l’interzone du Dja-Odzala-Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon », mis en œuvre par l’UNOPS.

C'est dans ce cadre qu'une réunion d'information des acteurs clés a eu lieu à Brazzaville le 06 juin 2013. A la suite de cette rencontre, une première descente sur le terrain pour une consultation des parties prenantes s'est déroulée du 17 juin au 03 juillet 2013 dans les trois segments des pays concernés (Cameroun, Congo, Gabon), y compris la réunion d'information organisée à Libreville le 02 juillet 2013.

Une étape importante du processus de création d'un site transfrontalier étant de s'assurer que les entités nationales qui le composeraient répondent bien aux critères de gestion des réserves de biosphère, l'étude de faisabilité a été aussi une opportunité pour que les pays entreprennent un examen périodique de leurs sites (Dja, Odzala et Ipassa Makokou) conformément aux dispositions de la stratégie de Séville et du cadre statutaire pour les réserves de biosphère. C'est dans cette optique qu'ont été organisées, dans une démarche participative et inclusive, les réunions de concertations à Ouessou (6-7 novembre 2013), Oyem (11-12 novembre 2013) et Sangmélima (14-15 novembre 2013).

Aux termes de la collecte des données, des différentes consultations et concertations, il est important et nécessaire de partager les résultats de l'étude avec les principaux acteurs au cours d'un atelier tri-national.

Objectifs

L'atelier tri-national a pour objectif global de présenter les résultats de l'étude de faisabilité en vue de l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière dans l'espace TRIDOM.

Spécifiquement, elle vise à :

- présenter les atouts, les données manquantes, les contraintes ou les processus à poursuivre pour que le dossier de nomination puisse être considéré comme final et prêt à être soumis au Conseil International de Coordination du MAB pour examen ;
- présenter les recommandations pour les phases ultérieures nécessaires à la finalisation du dossier de nomination du TRIDOM.

Résultats

- ✓ l'étude de faisabilité est présentée y compris les atouts, les données manquantes, les contraintes ou les processus à poursuivre pour le dossier de nomination de la RBT TRIDOM ;
- ✓ les recommandations pour les phases ultérieures nécessaires à la finalisation du dossier de nomination du TRIDOM sont adoptées.

Date

L'atelier se tiendra du **12 au 13 décembre 2013** à Yaoundé (Cameroun)

ANNEXE III : PROGRAMME DES ATELIERS ET REUNIONS ; LISTE DES PARTICIPANTS ET PERSONNES RENCONTREES

***Programme Atelier d'information des parties prenantes sur l'étude de faisabilité de l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontière dans l'espace TRIDOM
Brazzaville, 06 juin 2013***

Horaires	Activités
Mercredi : 05 juin 2013	
	Arrivée des participants et installation
Jeudi : 06 juin 2013	
8h30 -9h00	Inscription des participants
9h00 -9h30	Cérémonie d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue du Directeur Général de l'Environnement • Allocution du représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC • Allocution du Représentant de l'UNESCO à Brazzaville • Discours d'ouverture du Ministre du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo
9h30 -10h00	<i>Pause café</i>
10h00 -12h30	Exposés: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme MAB global, par <i>Noeline Raondry Rakotoarisoa</i> ; ▪ Le Programme MAB en Afrique Centrale, par <i>Mama Plea</i> ▪ Programme MAB et RB au Congo, par le <i>Conservateur RB Odzala</i> ▪ Programme MAB et RB au Cameroun, par le <i>Conservateur RB Dja</i> ▪ Programme MAB et RB au Gabon, par le <i>Conservateur PN Ivindo/Ipassa</i> ▪ Les RBT, outil de gestion du territoire, d'intégration régionale et de promotion de la paix, par <i>Noeline Raondry Rakotoarisoa</i> ; ▪ Présentation brève du paysage TRIDOM, par <i>Bourges Djoni Djimbi</i> ▪ Problématique minière dans le TRIDOM, par <i>Pauwel De Wachter</i> ▪ Présentation du concept de la réserve de biosphère transfrontière dans le cadre de l'espace TRIDOM, par <i>Thomas Fondjo</i> ▪ Echanges
12h30-14h30	Travaux en groupe sur les thèmes d'échanges : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe 1 : Zonage, utilisation des terres et activités phares RBT/RB nationales ; ▪ Groupe 2 : Communautés locales, valeurs culturelles et Réserve de biosphère ; ▪ Groupe 3 : Vers une vision commune...
14h30 -15h30	<i>Pause déjeuner</i>
15h30 -17h30	Plénière restitution des travaux en groupes
	<i>Pause café à tempérament</i>
17h30 -18h00	Clôture
Vendredi 07 Juin 2013	
	Retour des participants

Liste des participants-Atelier RBT Brazzaville, 06 juin 2013

N°	Noms et prénoms	Fonction	Institution/ Pays	Contact (tél. emails)
1	ABRUZZESE Rosa		UE / Congo	e-mail : rosa.abruzzo2012@gmail.com
2	AKPAKOUA NDJEMA Valère	Représentant des populations autochtones	ASBAK / Cameroun	Tél : +237 99 09 68 74 e-mail : asbaklomie@yahoo.fr
3	AMPOLO Alain Noël	Conseiller Technique National	FAO / Projet Bushmeat	Tél : +242 05 552 98 06 e-mail : AlainNoel.Ampolo@fao.org
4	BAZOMA DONGUI Geneviève	Chef de Service Ecosystème Forestier	Direct. Gén. de l'environnement / Congo	Tél : +242 05 540 75 36 e-mail : bazogene@yahoo.fr
5	DE WACHTER Pauwel	Coordonnateur TRIDOM WWF	WWF - CARPO	Tél : +241 07 84 00 34 e-mail : pdewachter@wwfcarpo.org
6	DIALLO ABDOURAHAMANE	Représentant	UNESCO / Congo	Tél : +242 05 515 27 27 e-mail : a.diallo@unesco.org
7	DJIBRILA Hessena	Point Focal TRIDOM	SDAP / Cameroun	Tél : +237 94 33 14 91 e-mail : djihessa@yahoo.fr
8	DJONI DJIMBI Bourges	Coordonnateur Régional Adjoint	UNOPS/TRIDOM	Tél : +237 70 42 93 56 e-mail : BourgesD@unops.org
9	FONDJO Thomas	Consultant	UNESCO / Cameroun	Tél : +237 77 62 35 69 e-mail : tfondjo@yahoo.fr
10	GAMI Norbert	PN Odzala-Kokoua Volet communautaire	African Parks Network-FOK / Congo	Tél : +242 05 733 73 11 e-mail : norbertg@african-parks.org
11	GUELELE KOUENE KINTONO Arsène R.	Président Coordonnateur	AESI / Congo	Tél: +242 05 556 02 46 e-mail: arseneguelele@yahoo.fr
12	HOMB Marguerite	Coordonnatrice	Santé & Nature Point focal RFE-RAFAM Congo	Tél : +242 06 666 21 93
13	ISSANGA Jean Félix		PNUD / Congo	
14	ITANGO Marie Odette	Journaliste productrice	Radio Congo / DCV MEFDD	Tél : +242 05 500 76 33 e-mail : itango2011@yahoo.fr
15	KAMPE Jean Pierre	Directeur du Centre de Recherche Forestière d'Oyo	MRST / Congo	Tél : +242 06 630 32 26 e-mail : kampesfr@yahoo.fr

16	KIDIBA Samuel	Directeur Général du Patrimoine et des archives	Ministère de la Culture et des Arts / Congo	Tél : +242 05 521 63 83 E-mail : kidibas@yahoo.fr
17	LEMBE Gaspard	Coordonnateur National TRIDOM	UNOPS/TRIDOM	Tél : +242 06 667 67 48 e-mail : gaspardl@unops.org
18	MALONGA Richard	Conseiller Technique	WCS - Congo	Tél : +242 05 581 85 80 e-mail : rmalonga@wcs.org
19	MAMA PLEA	Spécialiste de Programme	UNESCO / Yaoundé	Tél : +237 96 92 16 52 e-mail : m.plea@unesco.org
20	MAMPOMO Benjamin Georges	Chef traditionnel	RB Dja / Cameroun	Tél : +237 99 87 47 86
21	MASSIMBA Claude Etienne	Directeur de la Faune et des Aires Protégées	MEFDD / Congo	Tél : +242 05 551 04 64 e-mail : massimba.claude@yahoo.fr
22	MBESSA Constantin	Directeur Agence Congolaise pour la Faune et les Aires Protégées	MEFDD / Congo	Tél : +242 05 553 96 89 e-mail : mbessaconstantin@yahoo.fr
23	MENGAMENYA GOUE Achile	Conservateur	RB du Dja / Cameroun	Tél : +237 94 93 31 58 e-mail : agmengamenya@yahoo.com
24	MFOUTOU Gaston	DCEN	DGE / Congo	Tel : +242 06 666 59 94 e-mail : gastonmfoutou@yahoo.fr
25	MVOUO NGUEMBAYI Toussaint	Président Coordonnateur	ARC / Congo	Tél : +242 06 665 21 16 e-mail : ass_rebducongo@yahoo.fr
26	NDEDI MALONDA Maurice	Chef de Service Sciences	Commission Nationale UNESCO / Congo	Tél : +242 06 670 24 69 e-mail : ndedimalonda_dhass@yahoo.fr
27	NGOMA Pascal	Conservateur Sanctuaire de Gorille de Lossi	MEFDD / Congo	Tél : +242 06 690 52 22 e-mail : gomapascal@yahoo.fr
28	NKABI Antoinette	Conseiller à la Faune et aux AP	MEFDD / Congo	Tél : +242 06 666 80 84 e-mail : sana_nkabi@yahoo.fr
29	NSOM ep PIAL Annie-Claude	Expert détaché	UNESCO / Yaoundé	Tél : + 237 77 08 76 54
30	ONDZE Evrard	Enseignant	Congo	Tél : +242 06 824 44 37
31	RAONDRY RAKOTOARISOA Noeline	Chef de Section	UNESCO / Paris	e-mail : n.raondry@unesco.org
32	SAFOULA Virgile	Président de l'ONG EDIC	Environnement Développement des Initiatives Communautaires / Congo	Tél : 00242 05 529 27 49 e-mail : edic_asso@yahoo.fr

33	SIEMENI Raoul	Directeur Général	Afrique Environnement Plus	Tel : +242 06 806 05 29 e-mail: afenvironnementplus@yahoo.fr
34	TABUE MBOBDA Roger Bruno	Chef d'Unité de Recherche et Suivi	RB Dja / Cameroun	Tél : +237 75 05 32 03 e-mail : tabueroger@yahoo.fr
35	TCHUANTE TITE V.	Expert en suivi- évaluation	COMIFAC / Cameroun	Tél : +237 96 04 29 72 e-mail : tvchuante@comifac.org
36	TREIBICH Moriel	Assistant recteur Forêt Environnement	Délégation UE	Tél : +242 06 812 95 71 e-mail : muriel.treibich@eeas.europe.eu
37	YOUNBOU BIAGHA Daldy Rustichel	Président Coordonnateur National	ACDA / Congo	Tel : +242 05 588 90 25 e-mail : info.acda@yahoo.fr

**Calendrier premières missions de terrain de l'étude de faisabilité de l'établissement d'une
Réserve de Biosphère Transfrontière (RTB) au TRIDOM
Du 17 juin au 03 juillet 2013**

Date	Trajet voyage	Lieu et moment	Rencontres et activités (individuel/groupé)
17/06/2013	Départ Yaoundé- Somalomo	Somalomo dans l'après-midi	Autorités de gestion et partenaires du Dja
18/06/2013	Somalomo -Oyem	Oyem dans l'après-midi	Partenaires non étatique
19/06/2013		Oyem dans la matinée	Reste des partenaires concernés
20/06/2013	Oyem -Djoum	Djoum dans l'après-midi	Tous les partenaires concernés
21/06/2013	Djoum-Mbalam- Ngoila	Mbalam en mi- matinée et Ngoila en fin d'après-midi	Responsables Cam et Congo Iron à Mbalam et WWF, Conservateurs de Nki et PNBB, Population riveraine
22/06/2013	Ngoila-Cabosse- Souanké	Cabosse dans l'après-midi	Responsable SEFYD
23/06/2013		Souanké dans la matinée	Tous les partenaires concernés
24/06/2013	Souanké-Sembé -	Sembé dans l'après-midi	WWF et Autorités du District de Sembé et Partenaires non étatique
25/06/2013	Sembé -Ouesso	Ouesso dans l'après-midi	Partenaires non étatique de Ouesso
26/06/2013	Ouesso-Makoua	Ouesso dans la matinée	Reste des partenaires concernés
27/06/2013	Makoua-Mbomo - Kellé	Mbomo en mi-matinée et Kellé dans l'après-midi	Autorités de gestion et partenaires du PNOK à Mbomo et tous les partenaires concernés à Kellé
28/06/2013	Kellé-Makokou - Ipassa -Makokou	Ipassa dans l'après-midi	Autorités de gestion et partenaires d'Ipassa
29/06/2013	Makokou	Makokou dans la matinée	WWF et Autorités de Makokou et Partenaires non étatique de Makokou

30/06/2013	Makokou - Libreville		Arrivée à Libreville
01/07/2013		1 ^{ère} Journée de travail à Libreville	Tous les partenaires concernés
02/07/2013		2 ^{ème} Journée de travail à Libreville	Tous les partenaires concernés
03/07/2013	Libreville-Dla-Ydé	Retour à Yaoundé	

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms & prénoms	Fonctions/institutions	Localités	Contacts
Segment TRIDOM- Cameroun				
1	MAMPOMO Benjamin	Chef de village	Somalom o	Tel : +237 99 87 47 86
2	EKOALEA MVOLO Maurice	A2 Maire de la commune Somalomo	Somalom o	Tel : +237 94 83 83 22 E-mail : janvier_ekoalea@yahoo.fr
3	AMBOEL Clodine	Sous-préfet de Somalomo	Somalom o	Tel : +237 77 62 41 35 / 22 99 31 41
4	NOLO Daniel	Chef d'antenne Nord RBD	Somalom o	Tel : +237 33 75 48 10 / 75 45 89 92
5	MENGAMENYA GOUE Achille	Conservateur RFD	Somalom o	Tel : +237 94 93 31 58/77 12 83 13 E-mail : agmengamenya@yahoo.com
6	TABUE MBOPDA Roger Bruno	Chef Cellule suivi écologique RFD	Somalom o	Tel : +237 75 05 32 03/96 57 86 82 E-mail : tabueroger@yahoo.fr
7	BELINGA René Janvier	RAF ONG APIFED	Djourn	Tel : +237 74 50 19 78 / 91 15 30 59 E-mail : brenjanvier@yahoo.fr
8	BA'ANE Marie	Directrice ONG APIFED	Djourn	Tel : +237 77 51 87 11 / 96 23 96 92 E-mail : apifed@yahoo.fr
9	LINGUN Bernard	Chef d'antenne Sud RBD	Djourn	Tel : +237 77 28 50 72 / 97 49 78 89 E-mail : lingunbernard@yahoo.fr
10	NTI MEFE Salomon	Maire Djourn & Délégué départemental Sud MINFOF	Djourn	Tel : +237 99 83 84 39/77 59 80 09 E-mail : ntimefesolomon@yahoo.com
11	AKPAKOUA NDJEMA Valère	Représentant Communauté locale - ASBAK	Djourn	Tel : +237 99 09 68 74/77 18 69 57 E-mail : asbaklomie@yahoo.fr
12	HASSAN MOUKHTAR	Responsable site CIS Castering International & Services	Mbalam	Tel : +237 70 96 06 25 / 79 17 41 49 E-mail : camcmc@cis-castering.com
13	ETOGA Gilles	WWF Ngoyla Mintom	Ngoyla	Tel : +237 75 29 48 37 E-mail : getoga@wwfcarpo.org
14	MEZOGO Luc II	WWF Ngoyla Mintom	Ngoyla	Tel : +237 76 57 68 68 / 97 49 36 42 E-mail : lmezogo@wwfcarpo.org
15	DONGMO Pascal	Conservateur PN Nki	Ngoyla	Tel : +237 75 38 77 99 / 96 62 15 38 E-mail : pascaldongmo@yahoo.fr
16	ESSOMBA E. Pascal	Chef de Brigade Ngoyla	Ngoyla	Tel : +237 22 99 30 27
17	NYANKE Rémy	Commissaire de Ngoyla	Ngoyla	Tel : +237 76 46 66 98 / 99 54 91 99
Segment TRIDOM-Congo				
18	Responsable de site	SEFYD – Société d'Exploitation	Cabosse	Tel : +242 95 982 08 / 75 241 68

		Forestière Yuang Dong SARL		E-mail : sefydma@163.com sefydcabosse@gmail.com
19	YOKA Gaston	SG Sous-préfecture de Souanké	Souanké	Tel : +242 06 661 41 23 / 05 532 44 07
20	ADE Mathias	Sous-préfet Souanké		Tel : +242 06 926 06 11 / 05 687 87 29
21	PKAMANE Denis	Prsdt Communauté locale	Souanké	Tel : s/c +242 06 688 73 86
22	EYANA Jean Vincent	CB Eaux & Forêts	Souanké	Tel : +242 06 945 53 70 / 05 766 46 90 E-mail : jeanvincenteyana@yahoo.fr
23	EANES NKOKI TIKEBI	Adjt CB Eaux & Forêts	Souanké	Tel : +242 06 674 37 77
24	MBOLO Victor	Field supervisor WWF-ETIC	Sembe	Tel : +242 06 612 39 32 E-mail : vmbolo@wwfcarpo.org
25	EPOYO Fidèle	Chef de District de Sembe	Sembe	Tel : +242 06 826 95 85
26	DABAH MESSOUNGONE Calvin	Psdt ASDD SG Ass Planteurs Cacao	Sembe	Tel : +242 06 817 32 34
27	LEBIKOO Raphael	Directeur Départemental du Plan Sangha	Ouessou	Tel : +242 05 520 74 54 / 06 920 74 54
28	SITA Dieudonné	Directeur Départemental de l'Economie Forestière Sangha	Ouessou	Tel : +242 06 694 25 60 / 05 549 83 00
29	SIKANGUI André Joel	Sous-préfet de Mbomo	Mbomo	Tel : +242 05 552 51 86
30	DZOUMBOU Alphonse	Chef de Brigade Eaux et Forêts	Mbomo	Tel : +242 05 517 13 68
Réunion avec l'équipe de gestion du Parc National d'Odzala Kokoua (PNOK)				
31	IBATA Hippolyte	Resp. opérations techniques	Mbomo	E-mail : hippolytei@african-parks.org
32	ECKEL Mathieu	Chef Conservation Faune et Biodiversité	Mbomo	E-mail : mathieue@african-parks.org
33	MALANDA Guy Aimé F.	Assistant recherche & monitoring Responsable SIG	Mbomo	E-mail : malandaguyaim@gmail.com
34	KODA Romuald Irénée	Responsable RH	Mbomo	E-mail : ireneromualdk@gmail.com
35	ENGUEMBA Etienne	Assistant RH	Mbomo	E-mail : etienneenguemba@yahoo.fr
36	LE FLOMIC Guillaume	Chef Recherche et monitoring	Mbomo	
37	NGOULOU Nicaïsse	Assistant LAB	Mbomo	
38	NKOU Pierre	Sous-préfet de Kellé	Kellé	Tel : +242 06 664 83 65 / 05 522 43 20
39	BANIBA Symphorien	SG Sous-préfecture Kellé	Kellé	Tel : +242 05 521 35 18 / 06 676 29 72
Segment TRIDOM Gabon et Libreville				
40	BEYEME ASSEKO Irenée	Direction provinciale des Eaux & Forêts Woleu Ntem	Oyem	Tel : +241 06 48 55 40 / 07 89 56 55 E-mail : beyemeassekoirenee@yahoo.fr
41	NGUEMA	Commandant de Brigade Minkébé Ouest	Minvoul	Tel : +241 07 85 52 17
42	EKWA Donnie Ronald	Représentant WWF Nord	Oyem	Tel : +241 07 84 00 21 E-mail : donnie.ronald@gmail.com drekwa@wwfcarpo.org
43	NGOUNGA PAMBOU Louis Clotaire	Chef de province agricole du Woleu Ntem	Oyem	Tel : +241 07 14 36 87
44	EDZOME Félix	Chef du Centre d'Appui technique agricole	Oyem	Tel : +241 07 43 82 92 / 06 30 43 40
45	OKOUYI Joseph	Conservateur Senior	Ipassa-	Tel : +241 07 90 55 13

			Makokou	E-Mail : okouyi_joseph@yahoo.fr
46	GODONOU Alain	Représentant UNESCO	Libreville	Tel : +241 04 84 80 80 E-Mail : agodonou@unesco.org
47	MENGUE Célestine	Coordonnatrice nationale Projet TRIDOM		Tel : +241 07 81 93 28 E-Mail : celestineM@unops.org
Réunion équipe DGFAP				
48	NGAVOUSSA Emile	Directeur Général de la Faune et des Aires protégées	Libreville	Tel : +241 07 99 46 36 / 06 03 47 39 E-Mail : egavoussa@yahoo.fr
49	NYARE Nathalie	Conseillère à la Faune	Libreville	Tel : + 241 07 84 00 04 E-Mail : nyaren@yahoo.fr
50	MBEGA OLENGARA Emile	Cadre DGFAP	Libreville	Tel : + 241 07 27 69 84 E-Mail : emilembega@gmail.com
51	KIENE BOUSSOUGHOU Béatrice	Cadre DGFAP	Libreville	Tel : + 241 07 15 79 25 E-Mail : kienebea@yahoo.fr
Réunion équipe RAPAC/ECOFAC V				
52	SIONNEAU Jean Michel	Conseiller Technique Principal ECOFAC V	Libreville	Tel : +241 07 49 96 96 E-Mail : jmsionneautprapac@yahoo.fr
53	RATIARISON Sandra	ECOFAC/RAPAC - ERVAP	Libreville	Tel : + 241 07 50 79 99 E-Mail : ratiarisons.ecofac@gmail.com
54	TIEBOU Joseph	ECOFAC/RAPAC	Libreville	Tel : + 241 04 18 96 30 E-Mail : jtiebou@yahoo.com
Réunion équipe ANPN				
55	Lee WHITE	Secrétaire Exécutif ANPN	Libreville	Tel : +241 07 84 00 63 E-Mail : lwhite@parcsgabon.ga
56	NTOUGOU Omer	Directeur de la communication ANPN	Libreville	Tel : +241 E-Mail : ontougou@parcsgabon.ga

**Débriefing de la réunion d'information des parties prenantes sur l'étude de faisabilité de l'établissement
d'une réserve de biosphère transfrontière dans l'espace TRIDOM
(paysage Dja-Odzala-Minkébé) entre le Cameroun, le Congo et le Gabon
Salle de réunion RAPAC/ECOFAC V, Libreville, 02 juillet 2013**

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Organismes/Institutions & Fonctions	Adresses & Contacts
1	MBINA Christian	Directeur Technique ANPN	Tel : +241 07 87 79 35 E-mail : cmbina@parcsgabon.ga
2	DEFTRY Idriss	WWF, Coordonnateur développement programme	Tel : +241 07 27 62 14 E-Mail : deffry@wwf.panda.org
3	GODONOU Alain	Représentant Bureau UNESCO Libreville	Tel : +241 04 84 80 80 E-Mail : a.godonou@unesco.org
4	FONDJO Thomas	UNESCO - Consultant	Tel : +237 77 62 35 69 /98 54 73 62 E-mail : tfondjo@yahoo.fr
5	NGAVOUSSA Emile	Directeur Général de la Faune et des AP	Tel : +241 07 99 46 36 / 06 03 47 39 E-Mail : egavoussa@yahoo.fr
6	SIONNEAU Jean Michel	Conseiller Technique Principal ECOFAC V	Tel : +241 07 49 96 96 E-Mail: jmsionneauactprapac@yahoo.fr
7	RATIARISON Sandra	ECOFAC/RAPAC - ERVAP	Tel : + 241 07 50 79 99 E-Mail : ratiarisons.ecofac@gmail.com
8	TIEBOU Joseph	ECOFAC/RAPAC	Tel : + 241 04 18 96 30 E-Mail : jtiebou@yahoo.com
9	NYARE Nathalie	Conseillère à la Faune MINEF	Tel : + 241 07 84 00 04 E-Mail : nyaren@yahoo.fr
10	KABOZA Yvette	UNESCO	Tel : +241 04 15 88 76 E-mail : y.kaboza@unesco.org
11	MENGUE Célestine	Coordonnatrice nationale Projet TRIDOM	Tel : +241 07 81 93 28 E-Mail : celestineM@unops.org
12	ALLOGO Constant	Point Focal CARPE-UICN	Tel : +241 07 35 20 74 E-mail : allogoba@yahoo.fr

**Liste de présence Atelier de concertation du segment Congo-Revue périodique
de la Réserve de Biosphère d'Odzala-Kokoua
Ouesso, 06-08 novembre 2013**

N°	Noms et prénoms	Fonction	Institution/ Pays	Contact (tél. emails)
1	EPOYO Fidèle	Sous-Préfet de Sembé	MID/ Congo	Tél : +242 06 826 95 85 Email :
2	BIH Albert	Sous-Préfet de Nbgala	MID/ Congo	Tél : +242 06 654 77 42 Email :
3	MISSAMOU Léopold	Représentant Sous-Préfet de Mbomo	Congo	Tél : +242 05 063 81 05 Email :
4	MOMBETE Dieudonné	Directeur Départemental des Mines et de la Géologie Sangha	MMG / Congo	Tél : +242 06 958 53 55 Email :

N°	Noms et prénoms	Fonction	Institution/ Pays	Contact (tél. emails)
5	YOKA Gaston	Secrétaire Général de Souanké, Représentant du Sous-Préfet	MID/ Congo	Tél : +242 06 661 41 23 Email :
6	KIMBEMBO Jean Pierre	Représentant Sous-Préfet de Kellé	MID/ Congo	Tél : +242 05 522 92 50 Email :
7	EYANA Jean Vincent	Chef de Brigade Eaux et Forêts de Souanké	MEFDD / Congo	Tél : 05 766 46 90 / 06 9455370 Email : eyanajeanvincent@yahoo.fr
8	ZEBENE Jonas	Représentant du Coordonnateur WWF-ETIC	MEFDD / Congo	Tél : +242 05 557 19 26 / 06 900 33 03 Email : jzebene@yahoo.fr
9	DABAH MESSOUNGONE Calvin	Représentant de l'ASDD	Sembé / Congo	Tél : +242 06 817 32 34 Email :
10	NGOMA Pascal	Conservateur du Sanctuaire de Gorille de Lossi, p.i PNOK	MEFDD / Congo	Tél : 05 540 53 26 / 06 690 52 22 Email : gomapascal@gmail.com
11	BONASSIDI Grégoire	Directeur de la Faune et des Aires Protégées ai	MEFDD / Congo	Tél : 05 533 36 92 Email : gregoire_bonas@yahoo.fr
12	SITA Dieudonné	Directeur Départemental de l'Economie Forestière de la Sangha	MEFDD	Tél : +242 06 694 25 60/ 05 549 83 00 Email : sitadieudonne@yahoo.fr
13	LOCKO Pascal	Directeur Départemental de l'Environnement de la Sangha	MET /Congo	Tél : +242 05 548 46 42 / 06 628 68 95 Email : lockpas2002@yahoo.fr
14	DISSONDET MOUNDZOHO	Point focal Programme MAB	UNESCO/ Brazzaville	Tél : +242 05 536 84 49 / 04 489 99 70 Email : m.dissondet@unesco.org
15	ELENDE Albert Gilbert	Chef de Service Etudes et Statistiques Représentant le Directeur Direction départementale de L'Agriculture Sangha	DDAS / Congo	Tel : +242 06 667 91 33/ 05 550 17 19 Email : elendealbertgilbert@yahoo.fr elendeag@gmail.com
16	DZOUMBOU Alphonse	Chef de Brigade Eaux et Forêts	MEFDD	Tel : +242 05 517 13 68
17	TIOMOKO Djafarou	Personne ressource	Pendjari/Béni n	Tél : +229 97 28 62 37 Email : djafarou.tiomoko@gmail.com
18	FONDJO Thomas	Consultant	UNESCO/Cameroun	Tel : +237 77 62 35 69 / 98 54 73 62 E-mail : tfondjo@yahoo.fr
19	NGUELE Flavie	Assistante Programme TRIDOM/UNOPS	UNOPS/Cameroun	Tél : +237 70 56 93 97 E-mail : flavien@unops.org

**Liste présence Réunion concertation segment Gabon-Revue périodique Réserve
d'Ipassa-Makokou et échanges sur le statut de RB
Oyem, 11-12 Novembre 2013**

N°	Noms & prénoms	Fonctions/institutions	Contacts
1	PENDI Raymond	DGFAP/ Chef de service	Tel : +241 07 846317 E-Mail : pendi_raymond@yahoo.com
2	ONDO EDOU Parfait	DPAT O-I Directeur Provincial	Tel : +241 07 35 03 33/ 06 21 11 26 E-mail : ondodou@gmail.com
3	MOULOMBA Armand	DPAT-WN Chef de service provincial	Tel : +241 04 17 88 27 E-mail : armandmoulomba@yahoo.fr
4	MOUDOUMA Dick Larry	DP EF- DPA	Tel : 07 08 24 19 E-mail : moudoumadick95@yahoo.fr
5	NKEYI Landry	Directeur Provincial des Eaux et Forêts du Woleu Ntem	landrynkeyi@yahoo.fr Tel : +241 07 94 96 19 / 06 03 40 21
6	NGUEMA NDONG Pierre	Chef de Brigade faune Minkébé Ouest	Tel : +241 07 85 52 17
7	OWONO OWONO Yannick	Conservation Justice Woleu- Ntem	owonoy@yahoo.fr Tel : +241 07 20 05 70
8	EDZOME Félix	Chef du Centre d'Appui technique agricole-Oyem	Tel : +241 07 43 82 92 / 06 30 43 40
9	MBA EYA Louis	Province agricole	Tel : +241 07 32 20 42
10	OBIANG NDONG Sabin	Rep. chef de brigade Environnement	Tel : +241 07 17 64 15 / 07 92 20 88
11	IVALA Vincent De Paul	Préfet de l'Ivindo	Tel : +241 07 12 31 61/06 26 06 86
12	MENIE NGOUA Justin	Directeur provincial Eaux & Forêts Ogoué-Ivindo	Tel : +241 07 66 32 56 E.mail : meniengouajustin@yahoo.fr
13	FONDJO Thomas	UNESCO	Tel : +237 77 62 35 69 E-mail : tfondjo@yahoo.fr
14	TIOMOKO Djafarou A.	Pendjari/Bénin Personne ressource	Tél : +229 97 28 62 37 Email : djafarou.tiomoko@gmail.com
15	NGUELE Flavie	Assistante Programme TRIDOM/UNOPS	Tél : +237 70 56 93 97 E-mail : flavien@unops.org
16	EKWA Donnie Ronald	Représentant WWF Nord	Tel : +241 07 84 00 21 E-mail : donnie.ronald@gmail.com drekwa@wwfcarpo.org
17	MBA Manassé II	Représentant WWF	Tel : +241 04 22 70 64 E-mail : MMball@wwfcarpo.org

**Liste de présence réunion concertation segment Cameroun-Revue périodique RBD
Sangmélima, 14-15 Novembre 2013**

N°	Noms & prénoms	Fonctions/institutions	Contacts
1	MAMPOMO Benjamin	Chef de village Somalomo	Tel : +237 97 84 75 78 / 99 87 47 86
2	NDO NDO Daniel	Chef d'antenne Nord RBD Somalomo	Tel : +237 33 75 48 10 / 75 45 89 92 E-mail : danyndondo@yahoo.com
3	TABUE MBOBDA Roger Bruno	Réserve de biosphère du Dja Chef Cellule suivi écologique RBD	Tel : +237 75 05 32 03/96 57 86 82 E-mail : tabueroger@yahoo.fr
4	AWONO NKOJA Jean Paul	Chef Unité Administration RBD	Tel : +237 75 21 37 40 / 94 34 35 76 E-mail : jeanpaulawononkoa@yahoo.fr
5	MIMIAMBE Gabriel	Rep. Chef Antenne sud RBD	Tel : +237 96 43 98 03 / 72 64 06 18
6	ZANG MBARGA Côme	Conservateur Sanctuaire à gorilles Mengame	Tel : +237 97 87 61 61/ 76 17 29 61 E-mail : mbarga61@yahoo.fr
7	BA'ANE Marie	Directrice ONG APIFED – Communautés locales	Tel : +237 77 51 07 11 / 96 23 96 92 E-mail : apifed@yahoo.fr
8	Kuate Jules Raymond	Expert en développement communautaire - APIFED	Tel : +237 73 28 52 32 / 99 23 66 06 E-mail : foref4@yahoo.fr
9	MADJAYE Stéphane Marel	Chef Unité protection RBD	Tel : +237 76 96 75 01 / 96 57 86 35 E-mail : marelmadjaye@yahoo.fr
10	NTI MEFE Salomon	Délégué départemental MINFOF Dja et Lobo	Tel : +237 94 69 40 52 / 77 59 80 09 E-mail : ntimefesolomon@yahoo.com
11	DONGMO Pascal	MINFOF Conservateur PN Nki	Tel : +237 75 38 77 99 / 96 62 15 38 E-mail : pascaldongmo@yahoo.fr
12	NYANKE Rémy	DGSN-Chef de poste frontière SN Commissaire de Ngoyla	Tel : +237 76 46 66 98 / 55 97 63 80
13	ELA Jules Célestin	MINATD/ Sous-préfet de Ngoyla	Tel : +237 96 20 24 32/ 77 25 68 18
14	Djibrila HESSANA	MINFOF / Sous-Directeur de la Faune et des Aires protégées	Tel : +237 94 33 14 91 E-mail : djihessa@yahoo.fr
15	NDAMEU Benoît	ICA-Cameroun	Tel : +237 99 90 20 53 / 79 17 72 66 E-mail : ndameu@yahoo.fr
16	MBOH Ndandjouma	MINFOF Conservateur PN Boumba-Bek	Tel : +237 79 20 87 88 / 99 70 67 40 E-mail : mbdandjouma@yahoo.fr
17	EYIZO'O Ferdinand	Délégué départemental MINEPAT Dja et Lobo	Tel : +237 75 06 68 45 E-mail :
18	ESSIANE MEKA Raymond J.B.	MINDCAF DD Domaine, Cadastre et Affaires Foncières - Dja et Lobo	Tel : +237 96 22 76 58 / 77 51 80 89
19	EBA'A MBENGONO Patrice	DGSN Sangmélima	Tel : +237 99 21 81 68 / 76 20 56 52
20	PA'AH Patrice André	CAFT Directeur Général	Tel : +237 99 76 11 83 E-mail : caft.cameroun@gmail.com
21	BASSAMA Charles	UICN Assistant Technique	Tel : +237 96 10 68 45 E-mail : bassamacharles@gmail.com
22	ETOGA Gilles	WWF Ngoyla Mintom Program Manager Jengi TRIDOM	Tel : +237 75 29 48 37 E-mail : getoga@wwfcarpo.org
23	TIOMOKO Djafarou A.	Pendjari/Bénin Personne ressource	Tél : +229 97 28 62 37 Email : djafarou.tiomoko@gmail.com
24	FONDJO Thomas	UNESCO	Tel : +237 77 62 35 69 E-mail : tfondjo@yahoo.fr
25	NGUELE Flavie	Assistante Programme TRIDOM/UNOPS	Tél : +237 70 56 93 97 E-mail : flavien@unops.org

**Programme final Atelier tri-national RBT TRIDOM
Yaoundé, UNESCO, 12-13 Décembre 2013**

Horaires	Activités
Mardi 10 & Mercredi 11 Décembre 2013	
	Arrivée des participants et installation
Jeudi 12 Décembre 2013	
8h30 - 9h00	Inscription des participants
9h00 - 10h00	Cérémonie d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> • Allocution du Représentant de l'UNESCO à Yaoundé • Discours d'ouverture de M. Djibrila Hessana, Point focal MAB au Cameroun, Coordinateur Afrique centrale AfriMAB • Photo de famille
10h00 - 10h30	<i>Cocktail d'ouverture</i>
10h30 - 13h00	Exposés inauguraux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des objectifs de l'atelier, par <i>Noeline Raondry Rakotoarisoa</i>, ▪ Présentation des résultats de l'étude de faisabilité en vue de l'établissement d'une RBT dans l'espace TRIDOM, par <i>Thomas Fondjo</i> ▪ Echanges
13h00 - 14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30 - 15h00	Les réserves de biosphère et la question du zonage, par <i>Noeline Raondry Rakotoarisoa</i> et <i>Djafarou Tiomoko</i>
15h00 - 16h00	Echanges et discussions sur la proposition de zonage de la TRIDOM
16h00 - 16h30	<i>Pause café</i>
16h30 - 17h30	Suite échanges et discussions en plénière sur le zonage de la TRIDOM
17h30	Fin des travaux
Vendredi 13 Décembre 2013	
8h30 - 10h00	Adoption des recommandations
10h00 - 10h30	<i>Pause café</i>
10h30 - 11h30	Suite adoption des recommandations
11h30 - 12h00	Adoption de la feuille de route pour la finalisation du dossier de nomination
12h00 - 12h30	Mot de clôture
12h30 - 14h00	<i>Déjeuner de clôture</i>
Samedi 14 Décembre 2013	
	Retour des participants

**Liste présence Atelier Tri-national RBT TRIDOM
Yaoundé, 12-13 Décembre 2013**

N°	Noms et prénoms	Fonctions/Institutions	Contacts
Participants Congo			
1	BONASSIDI Grégoire	Chef de Service Parcs et Réserves DFAP-MEFDD-BZV	Tél : +242 05 533 36 92 Email : gregoire_bonas@yahoo.fr
2	NGOMA Pascal	Directeur Adjt PNOK Mbomo-Congo	Tél : +242 05 540 53 26 / 06 690 52 22 Email : gomapascal@gmail.com gomapascal@yahoo.fr
3	BIGNOUMBA Guy Serge	Enseignant-Chercheur Université Omar Bongo- P. Focal MAB-LBV	Tel : + 241 06 24 35 38 / 07 70 57 04 Email: gsbignoumba@yahoo.fr
4	NYARE ESSIMA Nathalie	Conseiller MEF, FAP et Environnement-LBV	Tél : +241 07 84 00 04 E-mail : nyaren@yahoo.fr
5	MEYE Brice Léandre	Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées-MEF-LBV	Tel : +241 07 60 79 75 // 06 21 80 44 E-Mail : meyebri@yahoo.fr
6	HESSANA Djibrila	MINFOF / Sous-Directeur de la Faune et des Aires protégées Point Focal MAB-CMR (Ydé)	Tel : +237 94 33 14 91 E-mail : djihessa@yahoo.fr
7	TABUE MBOPDA Roger Bruno	MINFOF-RBD Chef Cellule suivi écologique	Tel : +237 75 05 32 03/96 57 86 82 E-mail : tabueroger@yahoo.fr
8	AWONO NKOJA Jean Paul	MINFOF-Chef Unité Administration RBD	Tel : +237 75 21 37 40 / 94 34 35 76 E-mail : jeanpaulawononkoa@yahoo.fr
9	MAMPOMO Benjamin	Chef de village Somalomo-RBD	Tel : +237 97 84 75 78 / 99 87 47 86
10	NDAMEU Benoît	ICA-Cameroun Représentant-Ydé	Tel : +237 99 90 20 53 / 79 17 72 66 E-mail : ndameu@yahoo.fr
11	NCHOUTPOUEN Chouaibou	COMIFAC Expert biodiversité	Tel : +237 99 52 34 07 E-mail : cnchoutpouen@comifac.org
12	DJIMBI Djoni	Coordonnateur Régional a.i projet UNOPS/TRIDOM	Tél : +237 70 42 93 56 E-mail : BourgesD@unops.org
13	NOUPA Paul	Coordonnateur national projet UNOPS/TRIDOM	Tél : +237 70 56 93 95 E-mail : PaulN@unops.org
14	BASSAMA Charles	UICN Assistant Technique	Tel : +237 96 10 68 45 E-mail : bassamacharles@gmail.com
15	ETOGA Gilles	WWF Ngoyla Mintom PM Jeng TRIDOM	Tel : +237 75 29 48 37 E-mail : getoga@wwfcarpo.org
16	MAMA PLEA	Spécialiste de Programme Sciences	Tél : +237 96 92 16 52 E-mail : m.plea@unesco.org
17	RAONDRY RAKOTOARISOA Noeline	Chef de Section UNESCO-Paris Division des Sciences Ecologiques et de la Terre	E-mail : n.raondry-rakotoarisoa@unesco.org
18	NSOM ep PIAL Annie- Claude	Expert détaché UNESCO	Tel : +237 77 08 76 54 Email : ac.nsom-zamo@unesco.org
19	FONDJO Thomas	Consultant UNESCO	Tel : +237 77 62 35 69 E-Mail : tfondjo@yahoo.fr
20	TIOMOKO Djafarou	Personne ressource	Tél : +229 97 28 62 37 Email : djafarou.tiomoko@gmail.com

ANNEXE IV : INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

I. Ouvrages généraux, Publications, mémoires et Rapports sur le TRIDOM

- BRETON M., Droits fonciers, problèmes agro-fonciers, protection des forêts (principalement les pays d'Afrique Noire francophone), Rapport de synthèse au colloque de Limoges, organisé par le réseau "Droit de l'environnement" de l'AUPELF-UREF sur le thème : "Droit, forêts et développement durable", Limoges, Novembre 1994.
- Colchester, M. (2000). "Self-determination or environmental determinism for indigenous peoples in tropical forest conservation;" Conservation biology 14(5): 1365-1367.
- COMIFAC, 2005, Plan de convergence, 50 p.
- COMIFAC, 2005, Accord de coopération entre les gouvernements de la République du Cameroun, la République du Congo, la République du Gabon relatif à la mise en place de la Tri-nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM).
- COMIFAC, 2007, Fiches-Suivi des initiatives sous-régionales coordonnées par la COMIFAC et ses institutions partenaires.
- COMIFAC, 2012, Evaluation du plan d'opération triennal 2009-2011 du plan de convergence de la COMIFAC, 90p.
- COMIFAC, Note de synthèse sur l'état d'avancement des activités de la COMIFAC, Mars 2013, 6p.
- COMIFAC, Plans d'opérations de convergence de la COMIFAC 2006-2008; Axe stratégique 4- Chapitre 4 : conservation de la diversité biologique, 12p.
- COMIFAC, Tri nationale Dja-Odzala-Minkebe (TRIDOM), Cameroun, Congo, Gabon : description sommaire, historique et étapes suivantes.
- COMIFAC, UICN, USAID, rapport de l'atelier régional de présentation des guides sur la planification de l'aménagement du territoire au niveau des paysages COMIFAC/PFBC et échanges d'expériences sur le plan de zonage Douala, CAMEROUN (19-22 Avril 2011), 38p.
- COMIFAC, UNOPS, GEF, UNDP, Compte rendu de la première réunion des conservateurs de l'espace TRIDOM, Douala, 2012, 6p.
- Curran, B. and R. Tshombe (2001). Integrating local communities into the management of protected areas. Lessons from DR Congo and Cameroun. African rain forest ecology and conservation. An interdisciplinary perspective. W. Weber, L. J. T. White, A. Vedder and L. Naughton-Treves. New Haven, Yale University press: 513-534.
- ECOFAC, P. (2003). "Les actions proposées dans et en périphérie du parc national d'Odzala pour le suivi des zoonoses." Canopée 24: 11-14.
- Ferraro, P. J. and A. Kiss (2002). "Direct payments to conserve biodiversity." Science 298:1718-1719.
- GIRAUT, F., GUYOT, S., HOUSSAY-HOLZSCHUCH, M., 200... Les Aires Protégées dans les recompositions territoriales africaines
- Gouvernements de la République du Cameroun, du Congo, du Gabon, 200.. Accord de coopération relatif à la mise en place de la Tri-nationale –Dja-Odzala-Minkebe (TRIDOM)
- Hockings, M., James, R., Stolton, S., Dudley, N., Mathur, V., Makombo, J., Courrau, J., Parrish, J.,: Trousse à outils : Amélioration de notre patrimoine Evaluer l'efficacité de la gestion des sites naturels du patrimoine mondial, Cahiers du patrimoine mondial, 23, UNESCO, Convention du patrimoine mondial, Fondation des Nations Unies, UICN, 2008.

- Kamdem-Toham, A., A. W. Adeleke, et al. (2003). "Forest conservation in the Congo basin." *Science* 299: 346.
- KAMTO Maurice, *Droit de l'environnement en Afrique*, Coll. Universités francophones, AUPELF-UREF, EDICEF/AUPELF, Paris, 1996, 416 P
- Karsenty, A. and R. Nasi (2004). "Un commentaire sur l'article de E. Niesten et R. Rice. Les "concessions de conservation" sonnent-elles le glas de l'aménagement forestier durable ?" *Revue Tiers Monde* XLV(177): 153-162.
- Karsenty, A., L. Mendouga, et al. (1997). "Spécialisation des espaces ou gestion intégrée des massifs forestiers ?" *Bois et forêts des tropiques* 251(1): 43-54.
- Le Roy, E. (1996). *La théorie des maîtrises foncières. La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables.* E. Le Roy, A. Karsenty and A. Bertrand. Paris, Karthala: 59-76.
- Le Roy, E. (1996). *Patrimonialité plutôt que propriété. La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables.* E. Le Roy, A. Karsenty and A. Bertrand. Paris, Karthala: 47-58.
- LUHUNU S, 2012, *Problématique du braconnage en Afrique centrale : outils et initiatives en cours*, 4^{ème} réunion du PFBC, Djaména 20-21 septembre 2012, 20 p.
- Megevand, C., Mosnier, A., Hourticq, J., Sanders, K., Doetinchem, N., Streck, C., 2013, *Dynamiques de deforestation dans le bassin du Congo: Reconcilier la croissance économique et la protection des forêts ; Banque Mondiale, Direction du développement, environnement et développement durable*, 201p.
- Miles, L., Newton, A.C., DeFries, R.S., Ravilious, C., May, I., Blyth, S., Kapos, V. & Gordon, J.E. 2006. A global overview of the conservation status of tropical dry forests. *Journal of Biogeography*, 33:491-505.
- Ndoye, O., M. Ruiz-Perez, et al. (1999). *Non-wood forest product markets and potential forest degradation in Central Africa : the role of research in providing a balance between welfare improvement and forest conservation. Current research issues and prospects for conservation and development.* T. C. H. Sunderland, L. E. Clark and P. Vantomme. Rome (Italie), FAO: 183-206.
- *Nouvelles des Aires Protégées d'Afrique (NAPA)*, n°64 Mai 2013, 10p.
- PFBC, 2005, *Forêts des bassins du Congo : une évaluation préliminaire*, 39 p.
- PNUD-FEM, 2006, *Conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone Minkebe-Odzala-Dja entre le Gabon, le Congo et le Cameroun*, document de projet, 105 p.
- SOURNIA G., *Les aires protégées d'Afrique francophone*, ACCT, Paris, 1998, 272 P.
- Stiles, D., 2011, *le commerce de la viande d'éléphant en Afrique Centrale*, Rapport de synthèse, UICN, 110p.
- UICN PAPACO, 2011, *Renforcer la conservation des aires protégées d'Afrique*, 58p.
- UICN-PAPACO, *Aires protégées forestières du Bassin du Congo : Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées.* 178 p.
- Unknown, *Développement des capacités d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées d'Afrique centrale*, Rapport final, 56 p.
- UNOPS-TRIDOM, *Trip report for the joint mission to point Tridom*, march 2012, 12p.
- WCS, 2007, *Protected areas and human displacement : a conservation perspective*, working paper n° 29, 39p.

- WWF, 2010, Tri-national Dja-Odzala-Minkebe, TRIDOM, paysage transfrontalier du Bassin du Congo, Comité Consultatif Régional (CCR)-PFBC.
- Yanggen, D., Angu, K. et Tchamou, N., (eds.) (2010). Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo : Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE). Gland, Suisse : UICN. 284pp.

II. Publication sur le Cameroun

- Equipe de Projet Nationale / Cameroun (EPN-CMR), Rapport de Mission de collecte des données de connectivité sur le corridor PN Minkebe au Gabon et PN Kom/Mengame au Cameroun, Juillet 2012, 10p.
- Fondation Camerounaise de la Terre Vivante (FCTV), 2011, Rencontre des acteurs de la réserve de biosphère du Dja, 13p.
- FONDJO, T., 2001, Le régime juridique de la gestion des aires protégées pour la faune au Cameroun, Mémoire DEA, Université de Yaoundé II, 110 p.
- MAZIZ, L., DIEDHIOU, Y., LETHIER, H., 2012, Rapport de mission de suivi réactif de la réserve de faune du Dja, UNESCO, 47p.
- MINEF, Secrétariat permanent à l'Environnement, 2001, Rapport National du Cameroun sur l'environnement et le développement durable (Rio+10), 87p.
- MINFOF, 2005, Plan national d'action de conservation des grands singes, 54p
- MINFOF, Rapport Plan d'aménagement du Parc national de Boumba-Bek, Avril 2011, 147p.
- MINFOF, Rapport Plan d'aménagement du Parc national de Nki et sa zone périphérique, draft, Août 2011, 162 p.
- MINFOF, Rapport Plan d'aménagement du Parc national de la réserve de biosphère du Dja, mars 2004, actualisé en 2006, 110p.
- MINFOF, Rapport Plan d'aménagement du Sanctuaire à Gorilles de Mengamé et sa zone périphérique, mars 2011, 102p.
- MINFOF, 2013, Rapport du Cameroun sur l'état de conservation de la réserve de biosphère du Dja, site du patrimoine mondial, 42p.
- MINFOF, PSFE 2007, Rapport annuel d'activités, 148p.
- MINFOF, 2011, Projet de conservation et d'utilisation durable de la forêt de Ngoïla-Mintom : analyse des dynamiques sociales et évaluation des acteurs et de leurs besoins en renforcement des capacités, 97p.
- Ndoye, O. 1995. The markets for non-timber forest products in the humid forest zone of Cameroon and its borders. Structure, conduct, performance and policy implications. CIFOR. 86.
- NGOUFO, R., NJOUMEMI, N., PARREN, M., (2012). État des lieux de la situation économique, écologique et sociale actuelle de l'espace Camerounais du TRIDOM. Tropenbos International – programme du bassin du Congo, Wageningen, Pays-Bas. X + 145 pp.
- Ngoufo, R., 2005, Etat des lieux du projet d'exploitation minière de Geovicltd et de ses implications sur les populations à l'est de la réserve de Biosphère du Dja. WWF-CARPO/CAFPAP, 66p.
- NLHOM, J-H., 2011, Cas pilote : analyse économique et financière en faveur de la conservation de la biodiversité dans le segment camerounais de l'espace Tridom, Tropenbos International, 12p.

- UNESCO, Rapport de mission : Suivi de l'état de la conservation de la Réserve de Faune de Dja en République du Cameroun, site de Patrimoine Mondial, 23-30 Juin 2006, 26p.
- WWF Jengi, Information and awareness raising of Community Forest Managers in Ngoyla, September 2011, 6p.
- WWF, Rapport synthèse sur la mise en place des Comités Paysans Forêts (CPF) dans la façade Est du Massif Forestier de Ngoyla-Mintom, 2012, 14p.
- WWF Jengi- Tridom, Rapport de sensibilisation dans l'espace Tridom-Cameroun, août 2012, 7p.

III. Sur le Congo

- DOWSETT-LEMAIRE, F., 1995. Inventaire ornithologique du Parc National d'Odzala. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux, Forêts et de la Pêche, Projet Ecofac-Congo, 97 p.
- GAMI,N., Le sanctuaire de gorilles de Lossi, les leçons d'une démarche participative, CIRAD, 2003, 83 p.
- Gami,N., Les activités humaines dans les terroirs coutumiers face aux plans d'aménagement des aires protégées : Le cas du Parc National d'Odzala (Congo-Brazzaville). In l'homme et la forêt, travaux de la Société d'Ecologie Humaine, 1999, p 467-476.
- IKOLI,F., Situation des gorilles de plaine de l'ouest du Congo. République du Congo, 2011, 31 p.
- KEDI ATOK,D., Borner,M., 2012, Gestion et Conservation de la Biodiversité dans une Concession Forestière Adjacente à une Zone de Protection Intégrale (Parc National de Nouabalé-Ndoki), dans le Nord du Congo, Phase II, Rapport final, 44 p.
- MBETE,P., NGOKAKA,C., AKOUANGO,F., BONAZEBI, N., et VOUIDIBIO,J. Evaluation des quantités de gibiers prélevées autour du Parc National d'Odzala-Kokoua et leurs impacts sur la dégradation de la biodiversité. Journal of Animal & Plant Sciences, 2010. Vol. 8, Issue 3: 1061- 1069. Publication date: 28/10/2010, <http://www.biosciences.elewa.org/JAPS>; ISSN 2071 – 7024
- Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, plan d'aménagement du Parc national d'Odzala-Kokoua, 203p.
- Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement, plan d'aménagement du Sanctuaire à gorilles de Lossi, 110p.
- Parc national d'Odzala un écosystème africain méconnu et pourtant extraordinaire. In : Le courrier ACP-UE, janvier-février 2002, p 74-75.
- POULSEN, J., CLARK, C., Recensement et distribution des grands mammifères et activités humaines, Wildlife Conservation Society (WCS-Congo), Avril 2011, 50p.
- République du Congo, 2009. Quatrième rapport national sur la diversité biologique. 117p.
- République du Congo. Rapport diagnostic de la République du Congo, conférence des Nations Unies pour le Développement Durable, 2012. 23 p.
- UICN, 1991. Le parc national d'Odzala, Congo. Basé sur le travail de HECKETSWEILER, P., DOUMENGE, C., MOKOKO IKONGA, J.UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume Uni. Xvi, +334pp.
- Vanwijnsberghe, S., Etude sur la chasse villageoise aux environs au Parc National d'Odzala, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts et des Ressources Halieutiques, République du Congo, Composante Ecofac-Congo, 1996, 184 p.

IV. Sur le Gabon

- Conseil National des Parcs Nationaux (2006-2020), Gabon, 2005. Plan cadre de gestion du réseau des parcs nationaux, 58p.
- Equipe du programme national – Gabon : Rapport état des lieux du segment Gabonais du TRIDOM, rapport final, mars 2010. 43p.
- Equipe du programme national – Gabon : Rapport mission d'évaluation des sites d'implantation des radios ; rapport final, juillet 2012.6p.
- Equipe du programme national – Gabon : Rapport étude socio-économique du segment gabonais du TRIDOM, rapport final, mars 2012. 87p.
- Equipe du programme national – Gabon : Rapport de mission sur les nouvelles techniques de protection des cultures, rapport final Septembre 2012, 11P.
- Les parcs nationaux du Gabon : une décision de 2002 par Omar Bongo, à l'épreuve de la réalité. Présentation PPT.
- Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature, Gabon, 2005. Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) : cadre politique de réinstallation et cadre procédural de réinstallation, Rapport final. 59 p.
- 8- Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature, Gabon, 2004. Second rapport national sur la diversité biologique. 57 p.
- MABAZA,G. 2012. Actualisation des sites d'orpaillage dans les concessions forestières interzone parcs nationaux de Minkébé et Ivindo, Rapport final Mai 2012.
- Ndong Allogho, H. 2000. Rapport sur l'état de l'exploitation forestière dans la périphérie de l'aire protégée de Minkébé. WWF.16.
- NZAME, D. A., 2008. Document de planification interzone Minkébé-Ivindo (Tridom-Gabon). WWF. 16p.
- RAYDEN,T., & ESSAME ESSONO,R.,2010.Evaluation de la gestion de la faune dans les concessions forestières des aires prioritaires, de Conservation des Grandes Singes de Lopé - Waka et Ivindo. WCS.
- Manasse Mba II ,Mabaza,G.,Rapport sur les activités de sensibilisation et de co-gestion autour du PN de Minkébé, Rapport final, juillet 2012, 11p.